This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

libraire,
16, rue Dauphine
Paris.

Rédaction
de
Catalogues.

Ventes de Livres
aux enchères.

20 volumes.

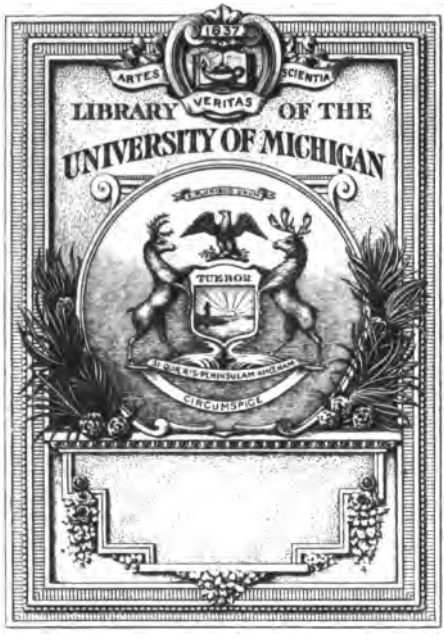

DC
4
.L44

COLLECTION

DE PIÈCES

RELATIVES

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

I. 6e LIV.

IMPRIMERIE DE G.-A. DENTU,
rue des Beaux-Arts, nos 3 et 5.

COLLECTION

DES

MEILLEURS DISSERTATIONS,

NOTICES

ET TRAITÉS PARTICULIERS

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE,

COMPOSÉE, EN GRANDE PARTIE,

DE PIÈCES RARES,

OU QUI N'ONT JAMAIS ÉTÉ PUBLIÉES SÉPARÉMENT;

POUR SERVIR A COMPLÉTER

TOUTES LES COLLECTIONS DE MÉMOIRES SUR CETTE MATIÈRE.

Par C. Leber.

TOME PREMIER.

PARIS.

CHEZ G.-A. DENTU, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
rue des Beaux-Arts, nos 3 et 5;
ET PALAIS-ROYAL, GALERIE VITRÉE, No 13.

M D CCC XXXVIII.

Reference(6)
champion
2-15-24
9129
20v.

6 Mar 24. EHW

PRÉFACE.

L'HISTOIRE est la science du passé et la leçon de tous les temps : c'est aussi la matière dont l'étude exige le plus de lectures, parce qu'elle a son existence dans les livres, parce qu'elle tire sa principale garantie de preuves écrites.

Outre les moyens propres aux historiens, et dont il ne sera point ici question, trois sources nous sont ouvertes où nous puisons à différens degrés de profondeur la connaissance des choses passées.

L'*histoire* proprement dite, les *Mémoires* et les *Traités particuliers* se recommandent successivement à notre attention dans l'étude des peuples, de leurs institutions et de leurs siècles.

Si la chronologie et la géographie sont les deux yeux de l'histoire, on peut dire que la critique en est l'âme, et que,

sans les Traités particuliers, d'où elle tire sa lumière et son appui, elle perdrait beaucoup de son autorité, puisqu'elle pourrait cesser d'être vraie.

Nous lisons l'histoire, qui nous présente les faits généraux dans leur corrélation et leur ensemble; nous consultons les Mémoires, qui nous en font connaître les agens et les circonstances; nous étudions les Traités, qui les éclaircissent ou les vérifient.

Les Traités supposent, de la part de leurs auteurs, un examen plus particulier, une étude plus laborieuse et plus approfondie de certains faits. Ils portent le flambeau de l'observation et de la critique dans les voies ténébreuses où l'historien a pu s'égarer. Ils satisfont notre curiosité sur des mystères qu'un simple narrateur n'a pu pénétrer, et dont le plus souvent il n'a pas dû s'occuper. Ils éclairent la religion d'un juge séduit par de faux systèmes, ou trompé par des témoignages infidèles. Ils donnent, enfin, à des opinions chancelantes, une base ferme et durable, en substituant la con-

viction au doute et la certitude à la présomption.

Nous ne pouvons concevoir l'idée d'un corps complet d'instruction historique, sans admettre l'association de ces trois moyens nés d'un même principe, appliqués à une même matière, avec une même direction et une même fin. C'est ainsi qu'entre toutes les éditions usuelles de la Bible, on préférera toujours celle de l'abbé de Vence, parce qu'enrichie de dissertations et de recherches qui répandent sur les textes sacrés tout le jour désirable, elle semble satisfaire à tous les besoins de l'esprit, et répondre à toutes les questions qu'un penseur peut se faire en la lisant. Il en est de même du *Joinville* accompagné des dissertations de du Cange, que les hommes instruits réunissent toujours à l'édition de l'imprimerie royale, comme une sorte de complément qu'on s'est habitué à croire indispensable.

Nos histoires générales de France sont nombreuses et communes. Nous n'examinons pas ce qu'elles valent; c'est un

fait que nous énonçons, et non point un jugement. Nous possédons aussi un grand nombre de Mémoires; et indépendamment des éditions originales, il existe plusieurs collections, dont la dernière se poursuit avec un succès mérité. Quant aux Traités particuliers, nous n'en connaissons aucun recueil; et ce défaut est d'autant plus remarquable, qu'il est à peu près impossible d'y suppléer par des collections individuelles.

En effet, parmi les écrits de ce genre, les uns, publiés séparément, sont devenus plus ou moins rares; il faut les chercher long-temps, les payer fort cher quand on les trouve, et se résoudre à demeurer privé des plus précieux, qu'on ne rencontre plus. Les autres sont comme ensevelis dans des collections volumineuses qu'on ne peut se procurer qu'à grands frais, et dont un modeste amateur n'est pas toujours disposé à se charger, pour l'utilité spéciale d'un volume, sur trente qui seraient étrangers à ses besoins ou à ses goûts.

Si les Mémoires qui se trouvent dans

les mains de tout le monde, et qui remplissent les magasins de librairie, ont été réimprimés avec un succès toujours croissant, il est permis d'espérer que la réimpression collective d'ouvrages de même nature dont la rareté et le prix égalent le mérite, ne sera pas accueillie avec moins d'empressement et de confiance.

C'est à cette entreprise que nous avons cru pouvoir consacrer utilement nos soins.

Le mérite des collections consiste tout entier dans le choix et la distribution des matières.

Il nous eût été facile de donner à celle-ci une assez grande importance mercantile, en y comprenant tous les bons ouvrages de recherches et de critique destinés à l'éclaircissement de notre histoire. Mais tel n'est pas le but que nous nous sommes proposé. Autant un spéculateur fait d'efforts pour enfler la matière d'une réimpression, autant nous avons mis de soin à réduire la nôtre. Animés du seul désir d'être utiles, nous n'ajouterons pas

la profusion à l'abondance ; nous mesurons notre tâche, non point à nos ressources, mais aux besoins de la librairie ; nous n'agissons qu'en ce qui lui convient ; nous ne lui rendons que ce qui lui manque ; nous ne lui offrons que ce qu'elle recherche. C'est assez garantir la sévérité de notre choix ; c'est dire assez qu'il porte exclusivement sur les ouvrages les plus généralement estimés, dont la rareté a rendu l'acquisition difficile ou trop dispendieuse, et qui se renferment, d'ailleurs, dans des bornes proportionnées à celles du cadre étroit où ils doivent tous entrer.

Ainsi, quelle que soit l'excellence d'un livre de l'ordre de ceux que nous reproduisons, il devient étranger à notre plan, si, au mérite d'être utile ou vraiment curieux, il ne joint celui d'être court, d'un intérêt général, et plus ou moins rare dans le commerce, quand il en existe des éditions particulières.

Ainsi, l'on ne doit pas s'attendre à trouver dans cette Collection, ni les ouvrages qui excèdent les bornes d'un vo-

lume, tels que les Recherches de Pasquier; ni ceux qui existent partout, et dont l'abondance avilit le prix; ni les écrits surannés devenus rares, mais qui ne manquent point, malgré leur rareté, par cela même que personne ne les recherche; ni les Dissertations latines qui n'ont pas été traduites, parce qu'elles ne conviennent qu'aux doctes, qui n'ont pas besoin de ce secours pour les entendre; ni les Traités savans qui n'ont pour objet que l'éclaircissement de quelque point d'archéologie controversé, telle que la position ou l'existence d'un champ, d'une limite, d'un tombeau, d'une colonne et d'autres sujets semblables. Les écrits de cette dernière classe ne peuvent intéresser que le très-petit nombre des hommes livrés à l'étude de nos antiquités; et quelque rares qu'ils soient, le mouvement du commerce en déplace toujours assez d'exemplaires pour la satisfaction de ceux qui les désirent. En un mot, nous n'admettons ici que des ouvrages courts, rapides, substantiels, nourris de faits, d'obser-

vations et de critique, propres à occuper, mais non à fatiguer l'attention ou la curiosité des bons esprits; et rejetant tout ce qui n'a qu'une importance relative ou spéciale, dans l'étude de notre histoire, nous nous bornons à renvoyer aux Traités communs ou de longue haleine, en indiquant les meilleurs, pour les personnes qui voudraient y recourir.

La distribution des matières n'était pas plus à négliger que le choix, et cette partie de notre travail exigeait aussi quelques soins.

La méthode ne peut être le fruit de l'arbitraire, ni même d'un heureux caprice : elle a sa base dans l'ordre naturel des développemens de l'esprit, ou dans la nature même des choses qui lui sont soumises. Ici, le plan le plus méthodique nous était indiqué par l'ordre des temps, la marche habituelle de l'étude, et le mode d'enchaînement successif des connaissances historiques : c'est celui que nous avons suivi.

Cependant, il ne s'agissait pas seulement de classer des unités, mais encore

des parties de volumes formant recueil. Parmi les livres que nous réimprimons, il en est qui se composent d'un certain nombre de petits Traités ou fragmens relatifs à notre histoire, mais différens par le sujet, et néanmoins considérés dans leur ensemble comme un tout homogène dont les parties semblent se compléter mutuellement, parce que la presse ne les a point encore divisées. Il nous eût été facile de réimprimer ces volumes sans déplacement de pièces; mais le plus facile n'est pas toujours le mieux. L'ordre dans lequel ces opuscules ont été primitivement publiés n'est pas, à proprement parler, un ordre : nous n'avions aucune raison pour le conserver. Ce respect puéril de la forme d'un livre aurait été sans intérêt, et non pas sans inconvénient; car il eût exclu l'un des principaux avantages de notre travail, celui de rapprocher dans un même cadre tout ce qui a rapport à une même recherche, et d'éclairer à la fois chaque question sur toutes ses faces. Les volumes complexes ont donc été brisés,

et leurs parties distribuées selon le classement qui nous est propre. Ce moyen nous a paru d'autant plus avantageux, qu'il nous laissait toute la latitude nécessaire pour ne conserver des pièces disjointes d'un même recueil, que celles qui rentraient naturellement dans notre plan, et pour en écarter les sujets étrangers à l'histoire de France, ou au genre d'intérêt et de mérite qui fait la règle de notre choix.

Mais nous nous hâterons d'ajouter que ces restrictions ne se sont point étendues aux parties intégrantes d'une même Dissertation, et que, si nous avons supprimé des pièces parasites, nous ne nous sommes permis ni le plus léger retranchement, ni la moindre altération dans celles que nous avons admises. Chaque ouvrage est réimprimé littéralement tel qu'il est sorti de la plume de l'auteur, d'après l'édition originale.

Les extraits que nous donnons, en ayant soin, toutefois, de les distinguer des textes, ne font point exception à cette règle, parce qu'ils n'appartiennent

qu'à des ouvrages légitimement exclus de notre travail. Nous avons dû penser qu'on nous saurait gré de faire connaître les variations de la critique et les systèmes les plus marquans sur certaines matières. C'est dans cette vue que, non contens d'indiquer les bons auteurs qui en ont traité, nous avons cru devoir donner une idée générale de leur opinion, quand ils nous ont paru justifier cette distinction par quelque mérite particulier (1). Il n'y a point ici économie de temps ou de peine : nous ne retenons rien de la chose promise; nous ne réduisons que le superflu.

Loin d'affaiblir, en les mutilant, les ouvrages de notre choix, nous avons tâ-

(1) Cette préface était écrite en 1825, époque à laquelle notre travail, entièrement terminé, sortit de nos mains pour être livré à l'impression. Notre Prospectus a paru quelque temps après, et c'est alors que nous avons arrêté nos engagemens avec le public, en annonçant, comme chose faite, l'ouvrage qui lui était offert. On ne sera donc pas surpris du silence que nous gardons sur des productions récentes, plus ou moins recommandables, et principalement destinées à étendre le cercle des connaissances historiques. Il en est, dans le nombre, qui auraient pu nous fournir ma-

ché, au contraire, d'en accroître l'intérêt et l'utilité par des additions, dont les plus remarquables ont été puisées à des sources vierges, et auxquelles nous avons quelquefois contribué du fruit de nos recherches. Outre plusieurs pièces inédites sur des sujets à peine effleurés et des circonstances qui avaient comme échappé aux explorations de la critique, nous avons ajouté aux textes un petit nombre d'observations, ordinairement courtes et en forme de notes, soit pour faciliter la comparaison des opinions divergentes sur une même matière; soit pour signaler des erreurs réelles ou des préjugés maintenant reconnus; soit, enfin, pour expliquer ou éclaircir les pas-

---

tière à observations, ou des remarques utiles; d'autres mériteraient d'être signalées à côté de livres plus anciens, qu'elles effacent ou complètent. Mais les ouvrages où le talent s'unit à l'attrait de la nouveauté, éclatent assez d'eux-mêmes. Les bons livres du jour ne manquent jamais à ceux qui les recherchent; et s'il en est quelques-uns que, pour notre compte, nous regrettions de n'avoir pas vu naître dix ans plus tôt, nous n'avons pas la simplicité de craindre que nos lecteurs soient exposés à ne les pas connaître, parce que nous n'en aurons rien dit.

sages dont l'ambiguité pouvait nécessiter cette précaution.

Mais on n'aura point à nous reprocher d'avoir, en cela, excédé les bornes d'une utilité réelle. Si, d'un côté, l'on considère combien est riche et profonde la mine que nous exploitons, et, d'une autre part, le petit nombre de volumes dont se forme notre Collection, on concevra facilement que nous n'avons point abusé du privilége de commentateurs; et peut-être nous rendra-t-on la justice de reconnaître que c'est par une exacte appréciation de la délicatesse et du goût de notre siècle, que, dans l'impossibilité d'écarter l'érudition d'une telle entreprise, nous nous sommes, du moins, abstenus d'en exagérer le poids et la rudesse par une fécondité intéressée ou superflue.

On sent bien, d'ailleurs, qu'il n'a jamais pu entrer dans notre intention de discuter toutes les opinions dont nous rendons compte, et encore moins de prétendre accorder entre eux les écrivains d'opinions opposées. Dieu nous

garde d'y songer! Partagés entre le *si*, le *non* et le *peut-être*, sur des questions débattues depuis des siècles, et qui n'ont pas encore cessé d'être questions, si nous sommes parvenus à recueillir assez exactement, et à mettre sous les yeux du public les pièces les plus essentielles de ces fameux procès, toute notre tâche se trouve remplie. C'est aux personnes dont l'esprit aime à s'exercer sur de pareilles difficultés, à examiner les raisons pour et contre, et à prononcer elles-mêmes comme elles l'entendront.

Nous n'aurons pas non plus à nous justifier d'avoir compris dans un cadre semblable, des Mémoires qui, sans être étrangers à l'histoire de France, paraissent néanmoins s'en distinguer par leurs titres et une relation plus étroite avec d'autres matières.

On a reproché à nos meilleurs historiens du dix-septième siècle de n'avoir écrit que l'histoire de nos rois. C'est pour répondre à ce juste reproche que Velly prit la plume, et nous donna l'histoire de la nation.

En effet, l'histoire ne se borne pas à une série d'évènemens et de portraits distribués dans le tableau politique de chaque règne : on y cherche, on veut y retrouver tous les traits caractéristiques d'un peuple agissant par son propre ressort, et soumis dans son mouvement à l'impulsion particulière que lui donnent ses lois, sa croyance, sa morale, son génie, son industrie, ses habitudes et ses goûts.

C'est en ce sens que la religion, les arts, les sciences, les usages, les maximes, et jusqu'aux préjugés propres à une nation, forment autant de parties intégrantes et inséparables de son histoire.

Plus nos méditations s'éloignent du présent, pour s'attacher aux développemens de notre enfance sociale, plus nous sentons la difficulté de bien saisir la raison et les rapports des faits, qui nous apparaissent dans le vague des premiers âges, comme ces masses lointaines dont la perspective dégrade les formes et les couleurs. C'est en vain

qu'on se flattera de les comprendre, si l'on ne pénètre dans l'esprit des hommes qui en furent les agens ou les témoins; si l'on n'interroge leurs affections et leurs consciences; si l'on ne surprend, en quelque sorte, le secret de leur code intérieur et de leur vie privée.

Nous avons donc pu, sans sortir de justes bornes, et non sans intérêt pour la science, accueillir les Dissertations les plus remarquables parmi celles qui ont principalement pour objet l'œuvre de la civilisation, et les circonstances qui en ont opéré ou protégé l'accomplissement.

Ainsi, la religion, les mœurs, la milice, les lettres, le commerce, la chevalerie, et les pratiques qui l'ont suivie, occuperont à juste titre la place que nous leur avons donnée dans notre recueil; et ce sentiment de curiosité qui est inséparable de l'ardeur de savoir, y trouvera la satisfaction qu'il doit naturellement y rechercher.

De là la distribution des pièces par ordre de matières, et le classement des

matières par parties, dans l'ordre suivant :

PREMIÈRE PARTIE.

ORIGINES PRÉLIMINAIRES DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

Les origines forment le premier anneau de la chaîne des faits, et conséquemment le premier objet qui se présente dans l'étude distributive des parties de l'histoire. Le peuple dont nous sommes issus n'avait pas les Gaules pour berceau : comment et dans quel temps s'y est-il établi? d'où venait-il alors? quels évènemens ont préparé ou signalé sa conquête? quels furent ses premiers rois et son existence politique dans sa nouvelle patrie? C'est ce dont traitent les ouvrages réunis sous le titre d'*Origines*.

DEUXIÈME PARTIE.

GÉOGRAPHIE.

De la connaissance des peuples conquérans, nous devons passer à l'exploration du pays conquis. Nous avons à examiner sa situation, son étendue, ses

limites, ses rapports géographiques avec des voisins rivaux ou amis. C'est le théâtre des scènes qui vont se développer : pour bien comprendre ce qui s'y passe, il faut en connaître le plan et les issues. D'où *Géographie.*

TROISIÈME PARTIE.

CULTE.

Vient ensuite la religion, le premier besoin, disons la première loi des sociétés. Elle est, en effet, le fondement des plus anciennes institutions monarchiques. C'est dans sa croyance et le sentiment des devoirs qu'elle lui impose, qu'il faut d'abord étudier un peuple, pour pénétrer le fond de son caractère et le mobile de ses actions. D'où *Culte.*

QUATRIÈME PARTIE.

ORGANISATION SOCIALE.

Après la loi divine, ce sont les lois humaines qui appellent immédiatement notre attention. Les actes constitutifs et

régulateurs de la société; le principe fondamental du gouvernement; l'autorité et les devoirs du chef; les droits et les obligations du sujet; les formes de la représentation nationale; le mode d'administration de la justice; les distinctions qui sont la marque du pouvoir ou la récompense de grandes vertus; la force qui défend les droits ou protége les entreprises du corps politique : toutes ces institutions sont autant d'élémens ou de dépendances de l'*Organisation sociale.*

CINQUIÈME PARTIE.

CIVILISATION.

L'étude des mœurs suit naturellement celle des institutions, qu'il est si difficile d'en séparer, qui en sont d'ordinaire, ou la règle, ou la conséquence. Ainsi, les grandes solennités; les exercices chevaleresques; les signes distinctifs des familles et des castes; les divertissemens publics; les jeux privés; les repas; les folles pratiques; la naissance et les pro-

grès du luxe; la rotation des modes; la singularité de certains usages; le caractère superstitieux de quelques autres; et, en général, toutes les circonstances dont le mérite propre est de caractériser l'esprit et les mœurs de nos ancêtres, formeront l'objet du chapitre *Civilisation*.

SIXIÈME PARTIE.

SCIENCES, LETTRES, ARTS.

L'état des sciences et des lettres aux principales époques de la monarchie, les variations du langage, les premiers essais et les développemens successifs de l'industrie et du commerce, se rattachent aussi par les liens les plus étroits à l'histoire de la civilisation. On trouvera donc la suite nécessaire de ce qui précède, dans la partie *Sciences, Lettres, Arts*.

SEPTIÈME PARTIE.

ÉVÈNEMENS FAMEUX.

Les grands évènemens qui sont la honte ou l'illustration des siècles, peu-

vent être considérés comme le produit des institutions et des mœurs. On sent qu'il ne s'agit ici que des faits extraordinaires dont le principe ou la fin, plus ou moins déguisée, a paru se dérober à la vue du commun des hommes, et qui ont provoqué les recherches particulières des critiques et des savans. De ce nombre sont les conspirations avortées; les actes d'une éclatante justice, dont la mémoire pèse encore sur des noms illustres; les fureurs des partis et les sanglantes catastrophes dont ils furent victimes; les crimes d'une ambition toute-puissante ou d'une haute vengeance. C'est ce qu'on a cru devoir comprendre sous le titre d'*Evènemens fameux*.

HUITIÈME PARTIE.

MÉLANGES.

Nous avons réservé, pour la dernière classe, les observations générales qui se rapportent à tout, et les faits singuliers ou fabuleux qui ne se lient exclusivement à aucune partie d'étude détermi-

née. Ainsi, les recherches sur des objets de pure curiosité, tels que le chien de Montargis, la fée Mélusine, la reine Pédauque, le roi d'Yvetot, et les Dissertations complexes qui n'ont pas dû trouver place dans les parties précédentes, fourniront la matière des *Mélanges*.

Ce mode de distribution nous a paru simple, régulier, et principalement propre à faciliter les recherches sur un sujet donné. Chaque volume sera, d'ailleurs, accompagné d'une table particulière des pièces, indépendamment de la table générale, qui terminera l'ouvrage.

Edit. C. LEBER.

COLLECTION

DES

MEILLEURS NOTICES ET TRAITÉS PARTICULIERS

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

PREMIÈRE PARTIE.

ORIGINES PRÉLIMINAIRES DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

CHAPITRE PREMIER.

ORIGINE DES FRANÇAIS; ÉTYMOLOGIES DU MOT *FRANÇAIS* ET DES NOMS DE NOS ANCIENS ROIS.

OBSERVATIONS DE L'ÉDITEUR C. L.

Un docte académicien a fait remarquer, avec beaucoup de raison, que l'ancienneté de l'origine fut toujours pour les hommes un titre flatteur (1). Nous croyons agrandir notre existence en la rattachant, d'un côté à une longue chaîne d'aïeux, de l'autre à notre postérité; et comme nous espérons vivre dans nos enfans, nous aimons aussi à nous persuader que nous avons vécu dans leurs pères.

(1) M. de Burigny, Dissertation sur l'*origine fabuleuse des nations*, dans l'*Hist. de l'Académie des inscript. et belles-lettres.*

Cette vanité des familles particulières fut aussi celle des grandes familles du genre humain, qui sont les nations. Elles ont affecté de reculer leur commencement jusqu'au-delà des temps certains, comme si c'était un déshonneur de n'avoir pas toujours été; ou plutôt pour cacher dans la nuit des siècles un principe d'association qui n'a rien de l'éclat dont elles brillent aujourd'hui, et dont assez ordinairement on aurait plus à rougir qu'à se glorifier.

Les Chaldéens prétendaient qu'avant le déluge, ils avaient eu dix rois, qui avaient régné quatre cent trente-deux mille ans. Les noms de ces princes imaginaires se trouvent dans les fragmens des historiens de Chaldée; et Bérose (1) assurait que, de son temps, on conservait dans Babylone des mémoires de ce qui s'était passé plus de cent cinquante mille ans avant lui.

Les Egyptiens ne souhaitaient pas avec moins de passion que les Chaldéens, de passer pour le plus ancien peuple de la terre. On lisait dans leur ancienne chronique (2), qu'avant le premier homme qui régna chez eux, ils avaient été gouvernés pendant plus de trente mille ans par des dieux; et ils avaient un souverain mépris pour les Grecs, qu'ils accusaient d'ignorer l'histoire ancienne.

Cependant, interrogez ces derniers, ils vous répondront que leurs premiers rois avaient tous été dieux,

---

(1) Bérose, dans Syncelle, p. 17, 28, 30, 38.

(2) Dans Syncelle, p. 51.

ou fils des dieux. Jupiter, frère du Ciel, et plus ancien que l'autre Jupiter, fils de Saturne, fut le premier roi de Crète; Phoronée, roi d'Argos, passait pour être le fils d'un fleuve. C'était une opinion reçue dans Athènes, que Cécrops avait été moitié homme, moitié serpent. Le premier roi de Laconie, suivant la tradition du pays, fut Lélex, sorti de la terre; les Ectnètes, premiers habitans du pays de Thèbes, en Béotie, eurent pour roi Ogygès, né de la terre (1). On connaît l'histoire de Cadmus, époux d'une fille de Mars et de Vénus, et celle de Thèbes, dont les murs s'élevèrent au son de la lyre d'Amphion. Corinthus, fondateur de Corinthe, était fils de Jupiter. Osiris avait donné le jour à Macédo, père des Macédoniens.

Les Latins et les Romains s'attribuaient aussi, comme on sait, une origine toute divine. Ceux-là avaient obéi aux lois de Saturne et de Janus; les autres descendaient en ligne directe du dieu Mars. Les complices de Romulus, couverts d'un bouclier sacré, ne sont plus une poignée de brigands; l'origine céleste de leur chef, et plus encore le succès toujours croissant de leur première audace, effacent la honte de leur premier état.

Avant que le flambeau de la critique eût éclairé l'Europe moderne, ses habitans n'ont pu se défendre de la même vanité.

---

(1) Val. Max., l. 18, c. 40. Diod., l. 3. Paus., l. 2. Aristoph., Vesp., v. 4. Paus., l. 3; *idem*, l. 9.

Les Espagnols ont prétendu que les Cétubales (1) avaient d'abord habité leur pays; qu'ils descendaient de Tubal, fils de Japhet; que ce patriarche avait pénétré jusque dans l'Espagne, où il avait régné cent cinquante ans. On nous a conservé les noms de ses successeurs jusqu'à la prise de Troie, et cette liste de princes imaginaires est regardée comme très-authentique par l'auteur de la *Généalogie des rois d'Espagne* (2), qui en parle de même que si elle était fondée sur les actes les plus sûrs.

Les Turdetains, du temps de Strabon (3), assuraient qu'ils avaient des monumens de six mille ans.

Il n'y a point de peuple moderne qui compte une si longue suite de rois que les Anglais (4). Ils étaient persuadés autrefois que, jusqu'au temps d'Elie et de Samuel, leur pays avait été habité par des géans, qui furent vaincus par Brutus, fils de Sylvius, et petit-fils d'Enée (5). Ils prétendaient que Brutus avait eu le malheur de tuer son père à la chasse, en croyant tirer sur une bête fauve; que ne voulant plus demeurer en Italie après ce funeste accident, il s'était retiré dans la Grèce, où il avait assemblé les descendans des Troyens, qui y avaient été transportés après la ruine de Troie; que s'étant mis en mer avec cette

---

(1) *Hispan. illust.*, t. 1.
(2) *Ibid.*, t. 1.
(3) Vasæus, t. 1. Strab., l. 3.
(4) Polid. Virgile, l. 1.
(5) *Roman du Brut.* Rap. Toyras, t. 1.

troupe, après avoir long-temps erré sur la Méditerranée, il était entré dans l'Océan, où il avait fait des exploits merveilleux en divers endroits, et surtout dans les Gaules, contre un roi d'Aquitaine; qu'enfin, instruit par un oracle, il était allé prendre terre à l'île d'Albion, en un lieu où est présentement Totness, dans la province de Devon, et qu'après sa victoire sur les géans de la race de Cham, qui habitaient cette île, il avait changé son nom en celui de Bretagne (1). Il eut trois fils, auxquels, avant de mourir, il partagea ses Etats, qui comprenaient toute l'île d'Albion, et il en fit trois royaumes pour ses enfans. Ces chimères passaient pour des faits si certains dans le quatorzième siècle, que le roi Edouard II, écrivant au pape Boniface VIII, les suppose comme établissant ses droits sur l'Ecosse (2).

On peut voir, dans Buchanan, les visions des Ecossais sur le commencement de leur histoire. Ils s'imaginaient que leur premier prince s'appelait *Gathelus*, fils d'Argus, suivant les uns, ou, selon les autres, de Cécrops; qu'il avait été en Egypte, où il avait épousé la princesse Scota, fille de Pharaon, avec laquelle il vint en Ecosse, et que ce pays fut ainsi appelé du nom de sa femme (3).

---

(1) Cette fable est racontée d'une autre manière par l'auteur des *Discours non plus mélancoliques* sur divers sujets historiques. (*Voyez* ci-après, l'analyse des opinions anciennes sur nos origines.)

(2) *Cod. juris Gentium*, parag. 2.

(3) Buchan., *Rerum Scoticar.*, l. 2.

Les Irlandais croient (1) que Césara, petite fille de Noé, aborda la première dans leur pays, où elle s'était réfugiée dans le dessein d'échapper au déluge ; mais elle ne put y parvenir, parce que l'inondation fut générale. On montre encore aujourd'hui un tombeau qu'on prétend être le sien.

Il a donc fallu se contenter d'une origine moins ancienne de quelques siècles ; et c'est de Bartholanus, destructeur des géans indigènes, que les Irlandais se vantent d'être issus.

Les Danois se sont imaginés que leur premier roi s'appelait *Dan*, et qu'il vivait long-temps avant Romulus : ils croyaient même savoir les noms de ses successeurs (2).

Les Suédois comptent pour leur premier roi, Eric, qu'ils prétendent avoir été contemporain d'Othoniel, successeur de Josué (3).

Les Hongrois assurent que Bannon (4) donna le nom de *Pannonie* à la Hongrie, qu'il fut le premier roi, et que le commencement de son règne concourait avec la cent cinquantième année après le déluge. D'autres font descendre les Hongrois d'aujourd'hui d'Hannor, fils de Nembrod (5).

---

(1) *Topogr. Hiber.*

(2) Albert Krantz. *Dania*, l. 1.

(3) *Idem*, *Sueca*, l. 1.

(4) *Chronic. Pannon.*

(5) Johan. de Thurst, *ap. Rerum Hung. script.* Martinius, l. 1.

Personne n'ignore jusqu'où vont les prétentions des Orientaux sur cet article. Plus vains encore, ou peut-être plus simples que les Européens, cent mille ans d'existence n'ont rien qui les étonne. Nous avons refoulé notre antiquité jusqu'aux temps voisins de la création, en regrettant, sans doute, de ne pouvoir passer outre. Les Orientaux traversent des siècles inconnus, et vont pour ainsi dire se perdre dans l'éternité.

Pourquoi les Français auraient-ils eu moins d'orgueil ou plus de sagesse que leurs voisins? Nous descendons d'une peuplade qui, avant son établissement dans les Gaules, habitait au-delà du Rhin; c'est tout ce que nous croyons savoir positivement aujourd'hui; mais cela ne suffisait point autrefois. Il fallait s'enquérir d'où était venue cette peuplade, qui apparemment n'avait pas toujours vécu dans l'état d'obscurité où nous l'apercevons à peine aux portes de la Gaule; et comme si ce n'était point assez de ces grands noms héroïques, de ces faits merveilleux que l'histoire et la fable semblent se disputer, une poignée de Sicambres devint la postérité des dieux. On alla jusqu'à prétendre que Jupiter et Neptune avaient régné en France; mais le fait reste encore à prouver. C'est dans cet esprit, et à peu près par les mêmes moyens, que s'est établie l'opinion favorite de nos pères sur leur descendance en ligne directe de l'héroïque maison de Priam et d'Hécube. Les uns n'ont reconnu pour leur commun auteur que le prince Antenor, qui, après la prise de Troie, s'était réfugié dans la Pannonie

avec une partie des Troyens échappés à la fureur des Grecs; d'autres ont prétendu que Francion et Turcus, fuyant également de Troie dans la même circonstance, s'étaient séparés, ainsi que leurs compagnons d'infortune; que Turcus se dirigea vers la Scythie, et donna son nom aux Turcs, originaires de cette contrée; qu'à l'égard de Francion, ce héros s'était établi sur les rives du Danube avec ceux qui le suivirent, et que deux cent trente ans après, vingt-trois mille Français, issus de cette colonie, avaient traversé l'Allemagne, et fait irruption dans les Gaules, où ils avaient bâti Paris.

Cependant, entre Francion et Pharamond, la marge était grande. Des savans, plus modérés et plus vrais, s'exercèrent dans ce vaste espace, où ils prirent position, chacun selon la portée de sa critique, et le système qui lui souriait le plus. Cette controverse donna lieu à un grand nombre de dissertations et de commentaires, dont la plupart ne diffèrent entre eux que sur les incidens et les circonstances d'une généalogie ou du fait principal.

Toutes ces opinions sur l'origine des Français peuvent en effet se réduire à trois :

La première est que nous descendons des Troyens;

La seconde, que les Francs étaient une colonie gauloise qui, des provinces du midi, s'était portée dans le nord;

La troisième, que nous sommes sortis de la Germanie ou des pays voisins.

On pourrait même dire que ces opinions, sans être

opposées l'une à l'autre, ne diffèrent entre elles que par le degré d'antiquité jusqu'où elles reculent notre histoire.

Ainsi, la première nous conduit jusqu'aux Troyens; la seconde nous prend dans les Gaules; l'autre, plus timide, ne nous saisit qu'au point d'arrivée dans la Germanie, qui est comme le rendez-vous commun de toutes les opinions, sans s'occuper de ce que nous étions auparavant, ni d'où nous étions venus.

On ne pouvait s'arrêter à l'idée de reproduire textuellement, ni même de retracer tous les systèmes que l'érudition sans critique a fabriqués sur ces origines. C'est en cette circonstance surtout, qu'eu égard à la prodigieuse abondance des écrits, nous avons dû nous prescrire une règle d'exclusion et de préférence, qui, sans donner accès à une polémique surannée, absurde, ou savamment ennuyeuse, ne dérobât rien cependant à une curiosité légitime, ni aux moyens d'éclaircissement du point le plus obscur, mais non pas le moins intéressant de notre histoire.

Nous croyons avoir satisfait à cette condition, en ne faisant porter notre choix que sur les écrits du dix-septième et du dix-huitième siècle, dont les auteurs, avec plus de goût et de critique que leurs devanciers, ont fait passer dans leurs Mémoires tout ce qu'il y avait de bon et d'utile dans les ouvrages anciens. On n'aura point d'ailleurs à nous reprocher d'avoir gardé un silence absolu sur les vieilles traditions et les recherches des auteurs du seizième siècle.

Audigier publia, en 1676 (1), un Traité assez volumineux de l'*Origine des Français*, où sont exposées, à peu près, toutes les opinions connues dans son temps. Cet ouvrage romanesque, mais plein de recherches curieuses, appartenant à une époque où les vieilles croyances historiques commençaient à faire place à des idées plus saines, nous l'avons considéré comme le point intermédiaire au-delà duquel on peut éviter de s'engager sans avoir rien à perdre, et nous ne nous sommes attachés qu'aux écrits postérieurs.

On trouvera donc à la tête de ce volume l'analyse du système d'Audigier, avec l'exposé des douze opinions principales qui s'étaient établies avant lui sur l'objet de son ouvrage; des notes indiquant les traités qu'Audigier ne fait pas connaître, et quelques autres additions que nous avons cru nécessaires, compléteront ce tableau de l'état de l'opinion au dix-septième siècle.

Les pièces textuellement imprimées à la suite sont un choix des meilleures dissertations modernes en différens sens, accompagnées des observations critiques qui s'y rapportent.

Quant aux ouvrages de longue haleine qui n'ont pu et n'ont pas dû entrer dans ce cadre, l'analyse que nous en donnons indique assez l'opinion dominante de leurs auteurs, et ce en quoi ils s'écartent ou se rapprochent du sentiment commun; mais on sentira que nous avons dû nous borner, dans ces extraits,

(1) Paris, Billaine, 2 vol. in-12.

aux écrits de premier ordre, qu'il n'était pas permis de passer entièrement sous silence, tel que le livre de l'abbé du Bos.

De cet ensemble de faits et d'argumens plus ou moins solides ou spécieux, résultera un corps d'instruction assez complet pour diriger l'opinion de nos lecteurs, et lui fournir peut-être une base nouvelle et durable; car nous ne prétendons point juger les savans, et encore moins les accorder entre eux. Notre travail équivaut à cette proposition supposée soumise au tribunal du public : Voilà ce qu'on a dit de plus sensé et de plus fort pour et contre; lisez, examinez et jugez.

Ces observations se rapportent aux *origines* proprement dites, qu'il ne faut pas confondre avec l'histoire de l'*Etablissement de la monarchie*.

L'histoire de France doit naturellement commencer par celle du premier roi qui a gouverné ce pays.

D'un autre côté, le royaume de France ne peut s'entendre que des contrées gauloises où les Francs ont fait régner leur pouvoir et leur nom.

De là cette question :

Quelle est l'époque fixe de l'établissement des Francs dans les Gaules?

Ce fait, que la rareté et l'imperfection de nos premiers monumens ont rendu très-problématique, est devenu aussi la matière de curieuses et savantes recherches. Ce n'est pourtant qu'à la fin du dix-septième siècle, qu'on a commencé à se rendre compte du sujet de cette difficulté, et à douter de l'existence réelle,

comme rois de France, des princes qui ont précédé Clovis, depuis Pharamond inclusivement. Le Père Daniel est le premier historien général qui ait osé supprimer le règne de ces princes dans une *Histoire de France.*

M. de Foncemagne a prétendu, et les auteurs de la *Bibliothèque historique* de France ont répété d'après lui, que Daniel n'était pas l'inventeur de ce système.

Ils citent François Hotman et Chantereau-Lefèvre, qui, cent ans auparavant, rattachèrent à Childéric, fils de Mérovée, ou même à Clovis, le premier anneau de la chaîne de nos rois. Mais cette opinion, jetée et comme ensevelie dans des écrits polémiques dont elle ne formait point l'objet principal, n'avait fait aucun éclat; à peine s'était-on aperçu de son existence. Il fallait, pour la rendre utile aux progrès de la science, l'expliquer en la mettant à sa place, et l'asseoir sur une base ferme. C'est ce qu'a fait le Père Daniel, dans un écrit placé à la tête de l'histoire générale de la nation. Sous ce point de vue, on peut dire qu'il a, sinon inventé, du moins établi le premier, et consacré la réforme dont il s'agit (1).

---

(1) Il faut bien convenir que l'ouvrage du Père Daniel, malgré ses imperfections, est encore une de nos meilleures histoires générales, et que jusqu'à ce qu'on ait fait mieux (ce qui n'est pas impossible sans doute), cet ouvrage, surtout l'édition de 1755, conservera sa place dans nos bibliothèques, à côté de Mézerai et de Velly, qui ont le désavantage

On verra dans sa dissertation préliminaire, en forme de préface, que nous donnons comme conception originale, les argumens que l'historien critique fait valoir pour justifier cette hardiesse, et que fortifient les observations correspondantes du Père Griffet, sur le premier roi de France. Quoique l'opinion de Daniel ait été partagée par les meilleurs esprits, parce qu'elle est en effet la plus sage, on n'a pas laissé de l'attaquer sur beaucoup de points susceptibles d'objections. Il est juste d'entendre les raisons qu'on y oppose. L'analyse de la réfutation de D. Liron, l'un des plus ardens contradicteurs du Père Daniel, mettra à portée d'apprécier les moyens de celui-ci à leur juste valeur. Les pièces suivantes fourniront de nouveaux éclaircissemens sur les mêmes faits, et sans doute la solution la plus satisfaisante du point en question. Sans entrer dans de plus grands détails à cet égard, il nous suffira de nommer, parmi les auteurs de ces écrits, Leibnitz, Vertot, Gibert et Lebeuf, dont le mérite est assez connu. La dissertation de Vertot, l'une des pièces les plus anciennes, et dont nous ne donnons que l'analyse, fournit, par rapport à l'époque primitive de la monarchie, les mêmes indications que l'extrait du livre d'Audigier, sur l'*Origine des Français*. Elle offre un résumé des diverses opinions anciennes, qui épargne l'ennui de les chercher dans des

---

d'être beaucoup moins avancés. Velly, complété par une plume habile, effacerait tout, peut-être, excepté le président Hénaut, qui a une utilité et un mérite tout particuliers.

livres surannés qu'on ne lit plus. Mais nous croyons que les recherches de l'abbé Lebeuf et du chanoine Biet, rival digne de lui, contribueront plus efficacement que tout ce qu'on avait écrit avant eux, à dissiper les nuages qui obscurcissent l'histoire de nos premiers rois. C'est un avantage que nous devrons au zèle des académies d'Amiens et de Soissons, qui ont proposé les questions les plus intéressantes sur ces matières, et au concours des écrivains laborieux, dont elles ont si utilement encouragé et récompensé les efforts et le succès.

ANALYSE

DE L'OUVRAGE INTITULÉ :
DE L'ORIGINE DES FRANÇAIS ET DE LEUR EMPIRE.

PAR AUDIGIER (1) (*Edit.* J. C.).

L'AUTEUR de cet ouvrage s'est proposé 1° de découvrir la véritable origine des Français; 2° de faire voir que l'empire des Français dans les Gaules n'était qu'une division de l'empire romain, auquel ces peuples ont succédé. La première partie est la seule dont nous ayons à nous occuper ici, l'autre étant étrangère au sujet de ce chapitre.

C'est un passage du cinquième livre de Tite-Live qui fournit à Audigier le fond de son système. Il y est dit que sous le règne de Tarquin l'ancien, Ambigate, roi des Celtes, qui occupaient environ le tiers des Gaules, du côté du Berri, voyant la population de son pays s'accroître outre mesure, envoya ses deux neveux, Bellovèse et Sigovèse, conquérir avec de nombreuses armées de nouveaux pays où ils pussent s'établir. Bellovèse prit la route d'Italie, et Sigovèse celle de Germanie.

L'auteur fixe l'époque de cette migration à l'an de

(1) Paris, 1676, 2 vol. in-12.

Rome 164, ce qui revient à l'an 590 avant Jésus-Christ. On sait, ajoute-t-il, ce que devint la troupe de Bellovèse; mais nul n'a su précisément ce que Sigovèse et les siens étaient devenus en Germanie: aussi se croit-il en droit de les placer dans la région des Suèves, où ils prirent, dit-il, le nom général de *Vandales*, du mot allemand *wandeln*, marcher, et du mot auvergnat *vanda*, pour aller et marcher bon train. Chaque peuplade conserva néanmoins celui qu'elle avait porté dans les Gaules. La conformité plus ou moins exacte de ces noms paraît à l'auteur une preuve sans réplique. Ainsi, dans les *Semnones* il retrouve les *Senones* ou habitans de Sens; dans les *Boii*, ceux de Buch en Guienne; dans les *Rugii*, ceux du Rouergue; dans les *Turingi*, ceux de Touraine, etc. Les Français proprement dits descendent, d'après lui, des *Suardones* ou *Farodini*, qui étaient venus des environs de Perpignan et de Collioure. Pomponius Méla et Pline, en parlant des peuples du Roussillon, les nomment *Sindones*, *Suardones* et *Surdaones*. Ce sont incontestablement les mêmes dont il est parlé dans Tacite, sous le nom de *Suardones* de la Vandalie, et dans Ptolomée sous le nom de *Farodini*. Cluverius, Peucer et Ortelius les ont placés dans le pays qu'on nomme à présent *le Mecklembourg*.

Après avoir demeuré huit cent vingt-six ans en Germanie, les Vandales et les Suardones, pour éviter les armées de Maximin, qui s'avançaient dans leur pays en mettant tout à feu et à sang, se réfugièrent dans la Scandie ou le Danemarck; mais le climat leur

ayant paru trop froid, ils voulurent rentrer dans le premier pays qu'ils avaient habité : il était trop tard; ce pays était déjà occupé par les Marcomans. Ils se répandirent pour lors en différentes parties de la Gaule, et occupèrent successivement plusieurs provinces de l'empire romain. Les Suardons ou Français passèrent dans les régions des Bataves, des Trévirois et des Nerviens. Il faut cependant observer que les Boïens étaient revenus en Gaule dès le temps de Jules-César, et les Cattes sous Auguste.

Quoi qu'il en soit, l'auteur nous a déjà montré les Français dans quatre pays différens : d'abord dans le Roussillon, leur première patrie; ensuite dans la Vandalie, la Scandie, et enfin dans les régions des Bataves, etc.

L'an 276, chassés de ce nouvel asile par Probus, ils occupèrent leur cinquième siége, qui fut le bord de la mer, du côté de la Zélande et de la Frise. Là ils se réconcilièrent avec l'empereur; mais, troublés par les Senones, ils allèrent se fixer dans des terres que Probus leur donna au fond de la Pannonie, vers les Palus-Méotides; mais ils n'y restèrent que trois ou quatre ans; après quoi ils revinrent prendre leur septième siége en Batavie, dans la Tongrie, nommée aussi *Toxandrie*, et dans la Sicambrie, comprenant les pays qu'on appelle aujourd'hui *Hollande*, *Tongres*, *Liége*, *Maestricht*, *Gueldres*, *Juliers* et *Clèvès*.

De cette diversité de siéges des Français restés en Hollande, et de ceux qui après en avoir été chassés par Constance Chlore, passèrent dans le pays des Tré-

virois et des Nerviens, puis au-delà du Rhin, sur les bords de cette rivière, se formèrent les noms de *Saliens* et de *Ripuaires*, dont le premier demeura propre aux Français de Batavie, de Tongrie et de Sicambrie, et celui de Ripuaires, aux autres, qui furent aussi appelés simplement *Français*.

Ces derniers n'avaient pas encore fixé leur vie errante; ils furent obligés, vers l'an 383, de se porter du côté du Rhin. Par la suite, les Saliens ayant été à leur tour chassés de leurs places, ils allèrent rejoindre les Ripuaires dans la Germanie trans-rhénane, où ils se mêlèrent avec les Bructères, les Chamaves, les Ansibariens, les Cattes, les Chérusques et les Usipiens, et ne formèrent plus avec eux qu'un seul peuple, sous le nom de *Français;* et comme ils occupaient une partie de la Germanie, les historiens les désignent aussi parfois sous le nom de *Germains*.

Les Ripuaires furent gouvernés par des ducs, et les Saliens par des rois, jusqu'à ce qu'en 419, ils se soumirent tous à l'empire de Pharamond, roi des Saliens, qui dirigea leur nombreuses courses sur les deux bords du Rhin. En 437, sous Clodion, ils pénétrèrent en Artois, en Cambrésis et en Picardie; et quoique battus par Aétius, ils n'en demeurèrent pas moins dans les Gaules, où Clodion fixa sa résidence à *Dispargum*, qui, selon l'auteur, est la ville de Duysbourg, située entre Bruxelles et Louvain. Ses successeurs s'étendirent par degrés dans les Gaules, et finirent par se rendre maîtres de tout le pays.

Après avoir fait connaître le sentiment particulier

d'Audigier, que nos lecteurs trouveront sans doute un peu romanesque (1), nous arrivons à la partie la plus curieuse et la plus substantielle de son ouvrage, que nous croyons devoir faire connaître textuellement. C'est celle dans laquelle il rapporte douze opinions différentes sur l'origine des Français.

« La première, dit l'auteur, est de Vopisque, d'Eumène, de Fréculphe, qui tirent les Français de Scandie, suivis d'Adrien Turnèbe, estimant qu'ils dérivent des peuples de cette presqu'île, nommés dans Ptolomée *Phirassi*, d'où serait émané le nom *Français*.

« La seconde opinion est celle de l'empereur Julien, d'Ammien Marcellin, de l'auteur de l'Itinéraire publié sous le nom de l'empereur Antonin, de saint Jérôme et de Paul Orose, qui tirent les Français du milieu de la Germanie et de la contrée que les Hermiens avaient autrefois occupée; ce que suivent Erasme de Rotterdam, Goldast, Lindenbroch, Denis Petau, Jean-Jacques Chifflet, Nicolas Vignier, Philippe Cluwer et Wolfgang Lasius. — Erasme, Goldast, Lindenbroch, Petau et Chifflet rapportent la source du nom *Français* à la Franconie, région située dans cette partie de la Germanie. Vignier (2) et Clu-

---

(1) Cette opinion a été partagée, en quelques points, par le Père Tournemine, dont il sera question dans un autre lieu.

(2) *Traité de l'état et de l'origine des anciens Français*, par Nicolas Vignier, de Bar-sur-Seine, docteur en médecine.

Cet écrit savant, mais un peu confus, sert d'introduction

wer (1) la rapportent aux termes *frey* et *fry*, signifiant, en vieux germain, franc, libre, noble; et La-

---

à un autre ouvrage de l'auteur, intitulé *Sommaire de l'histoire de France*. D'après cet écrivain, les Français tirent leur origine de la Basse-Germanie; et le nom de *Francs*, qu'ils reçurent sous l'empire de Gallien, viendrait de ce que les Romains n'ont jamais assujetti leur contrée. Les Sicambres ayant été transportés dans les Gaules sous Auguste, les Francs occupèrent d'abord leur pays, d'où ils s'étendirent ensuite dans la Hollande et la Frise, et firent revivre le nom de Sicambre. Ils furent gouvernés, en premier lieu, par des rois, et puis par des ducs. Ce fut sous la conduite de l'un de ces derniers, nommé *Pharamond*, qu'ils passèrent le Rhin, et s'établirent dans la Tongrie, où ils conférèrent de nouveau à leur chef le titre de *roi*.

(1) *Philippi Cluverii Germaniæ antiquæ libri tres. Opus post omnium curas elaboratissimum, tabulis geographicis et imaginibus priscum germanorum cultum moresque referentibus exornatum.*

Cet ouvrage est divisé en trois livres. Le premier traite de la situation, de l'origine et des mœurs des anciens Germains. L'auteur prétend que, dans l'ancienne Celtique, il faut comprendre l'Illyrie, la Germanie, la Gaule, l'Espagne et les îles Britanniques, et que l'on aurait tort de penser, avec certains auteurs, que la Gaule seule a porté ce nom. Le père commun de tous ces peuples est, selon lui, Aschenas, fils de Gomer et petit-fils de Japhet, qui obtint l'Europe en partage, quand Noé fit la division du monde connu entre ses trois enfans. Cluwer suit sur ce point le système des auteurs rabbiniques, dans les livres desquels la langue française s'appelle la *langue d'Aschenas*. A cet égard, il croit prouver, par des passages des auteurs anciens, que le même langage

sius à ceux de *frianhersem*, libre, seigneur, et de *frisen ansen*, libre, demi-dieu.

« La troisième est de saint Sidoine, de saint Remi et de saint Fortunat, suivis par François de Belleforest (1) et Claude de Rubis, qui tirent les Français de Sicambrie, c'est-à-dire de Gueldres, de Juliers, de Clèves et de Hollande.

« La quatrième est de Zozime et de Libanius, qui l'attribuent à la contrée maritime de Germanie, où l'on avait logé les anciens Ingævons, à l'endroit où le Rhin se décharge dans l'Océan; à quoi se réduit Abraham Ortelius, quand il les fait sortir des marais de Frise, aussi bien que de Hollande: de même que

---

était à tous les pays qu'il comprend sous le nom de *Celtique*, sauf la différence des dialectes. Pour expliquer le nom particulier donné aux Gaulois, il dit que le mot *gallen*, en celtique, signifie *voyager*.

C'est dans le vingtième chapitre de son troisième livre qu'il parle pour la première fois des Francs, qui, d'après son sentiment, devinrent la nation la plus florissante de l'ancienne Germanie. Ils habitaient entre le Rhin, l'Océan, l'Elbe, le fleuve Sala et le Mein. Les Romains les subjuguèrent par parties; mais les Francs s'affranchirent de leur joug sous le règne de Caracalla, et ce fut à cette occasion qu'ils prirent le nom de *Franken*, en signe de leur liberté. Ce nom resta à ceux qui demeurèrent en Allemagne, tandis que ceux qui passèrent le Rhin en latinisèrent la terminaison, et de *Franken*, firent *Franci*.

(1) *Diverses considérations sur l'origine des Français*, par François de Belleforest.

Beat-Rhénan (1), François Hotman (2), Vadian et Chaumeau, qui les tirent des terres marécageuses situées sur l'Océan septentrional, spécialement de celles de Zélande, de Frise et de Caucie; parmi lesquels auteurs Libanius dérive le nom français de φρόκτοι, terme grec signifiant *munis*, à cause qu'ils étaient naturellement munis à tous usages de guerre : *Tam*

---

(1) Beati Rhenani, Selestadiensis, *Rerum Germanicorum libri tres.*

Les Français, dit Rhénan, sont Germains d'origine; ils habitaient les côtes de l'Océan septentrional, près des Cauces et des Saxons. Sortis de leur pays sous l'empire de Constantin, vers 304, ils ravagèrent la Batavie. Le désir qu'ils avaient de s'établir dans les Gaules, leur fit surmonter tous les obstacles, et les défaites les plus sanglantes ne purent les en détourner. Ils s'avancèrent d'abord vers le Mein et la Sala, et occupèrent la rive droite du Rhin, sous les fils de Constantin. Ils passèrent ensuite sur la rive gauche; et après la mort d'Aétius, ils occupèrent, pour n'en plus sortir, la première Germanie et la seconde Belgique. Ils donnèrent à ce pays le nom de *France teutonique*, parce qu'on y parlait le Germain, l'opposant à la France romaine. Par *France romaine*, ils entendaient la partie de la Gaule dont ils étaient maîtres, dans laquelle on parlait latin, et qui fut nommée plus tard *Austrasie* et *Neustrie*. L'auteur rend compte aussi des guerres que les Français soutinrent contre leurs voisins; il parle de leurs lois, de leur manière de vivre, de leur costume, de leurs armes, et montre autant de sagacité que d'érudition dans son ouvrage. Rhénan est mort en 1547.

(2) Francisci Hotomani, jurisconsulti, *Franco-Gallia.*

præclarè à naturâ ad bellorum usus muniti, ut appellationem ab ipsis actis nacti, franci *nominentur, quasi à græcanicâ dictione* φράκτοι, *hoc est septi, munitive, ab imperito vulgo corruptâ.*

« La cinquième opinion est de Grégoire de Tours, qui se tient à la Pannonie, ainsi que sur ses pas Etienne Forcatel, prétendant que les Français avaient porté le nom de *Scordisques*, et qu'ils descendaient des anciens Gaulois qu'on avait vus courir pendant long-temps l'Italie, la Grèce, l'Asie et la Pannonie; ce qu'ont aussi voulu dire Mutius et Curion (1), quand ils ont tiré les Français des *Brances*, qu'ils se figurent avoir été logés dans la Germanie, par Strabon, entre les Vindeliciens et les Noriques, quoique cet auteur n'en ait fait nulle mention en décrivant la Germanie, non plus que Mela, Ptolomée, Pline, Tacite, et que ce fût dans la Pannonie et dans l'Italie où furent leurs siéges.

« La sixième opinion, qui seule a tenu la campagne depuis le déclin de la maison de Clovis jusqu'au dernier siècle, est celle qui va fouiller les Français dans les cendres de Troie. Elle a pour auteurs l'anonyme des *Gestes des rois de France*, Frédegaire, Roricon, Hunibald, Manethon, telle que l'a produite Jean Annie de Viterbe, avec des notes de sa façon; Aimoin, Adon de Vienne, Sigebert, Philippe Rigord, Guillaume Breton, Conrad d'Usperg, Vincent de

(1) *De Francorum rebus et origine Epistolæ, vel libri duo; auctore* Joan. Curione.

Beauvais, Jean de Marmoutiers, Thomas de Loches, Paul-Constantin Phrygien, Robert Gaguin, Jean Trithème (1), Æneas Sylvius, Flavius Blondus, Sébastien Munster, Jean Bouchet (2), Pierre Ronsard, Jean le Maire de Belges (3), et Jacques de Cassan (4).

---

(1) Joannes Trithemius, Abbas Spanhemius, *de Origine Francorum, ex sex libris Wastaldi de Introitu Sicambrorum ad partes Rheni in Germaniam, et duodecim ultimis Hunibaldi libris de Francis, epitome, usque ad imperium Arnulphi Cæsaris.*

L'abrégé de Trithème, qui est fort décrié, a été victorieusement réfuté par un grand nombre d'auteurs. On est même convaincu aujourd'hui que Hunibald, dont la prétendue existence est rapportée au règne de Clovis, est un personnage imaginaire, et depuis long-temps on ne le désigne plus que sous le nom de *faux Hunibald.*

(2) *Les Anciennes et modernes Généalogies des Roys de France, et mesmement du roy Pharamond, avec leurs épitaphes et effigies.* Paris, petit in-4°, gothique.

(3) *De la Généalogie des princes descendus des Troyens, et nommément des Français,* par Jean le Maire de Belges.

Cette généalogie se trouve dans le troisième livre d'un ouvrage de l'auteur, intitulé : *les Illustrations de Gaule et Singularités de Troye, intitulées nouvellement de France orientale et occidentale; auxquelles principalement est comprinse au vrai la généalogie hystoriale de très-saint, très-digne et très-chrétien empereur Charles-le-Grand, en ligne masculine, depuis Francus, fils d'Hector de Troyes :* par Jean le Maire de Belges, *secrétaire judiciaire* (historiographe) *de madame Marguerite Auguste.* C'est un ouvrage rempli des fables les plus grossières ; il est dédié à la reine Anne de Bretagne.

(4) *Les Dynasties, ou Traité des anciens rois des Gaules et*

« A quoi nos propres monarques semblent avoir applaudi, se trouvant des titres tendant à cela sous chaque

---

des Français, depuis Gomer, premier roi de France, jusqu'à Pharamond, par Jacques de Cassan, *juge de Béziers.*

L'auteur fait descendre les Gaulois de Gomer, fils aîné de Japhet. Il suppose que le nom qu'ils prirent, et les armes qu'ils adoptèrent, eurent pour but de conserver le souvenir du voyage qu'ils avaient fait par mer pour s'établir dans leur nouvelle patrie, le mot de *Gallim* signifiant une galère. Gomer, leur premier roi, est plus connu, dit-il, sous le nom de *Dès* ou de *Samothès.* Le successeur de Gomer fut Magus, qui bâtit plusieurs villes, telles que Reomagus (Rothomagus). Presque tous ses descendans furent de grands hommes, et se distinguèrent, soit par des exploits guerriers, soit par des établissemens utiles. Cassan compte, depuis Gomer jusqu'à Mérovée, soixante-cinq rois, qu'il divise en trois classes : la première, qui régna depuis Gomer jusqu'à la fondation de Rome; la seconde, jusqu'à Vercingentorix, qui vivait à l'époque de la conquête des Gaules par Jules-César; et la troisième, jusqu'au temps où les Français, vrais Gaulois d'origine, s'emparèrent de nouveau du pays. L'auteur pense que les Gaulois conservèrent long-temps la connaissance du seul et vrai Dieu, que Gomer leur avait donnée, et que leur créance sur l'immortalité de l'âme était entièrement conforme à celle des Hébreux. Cette opinion a été partagée par des hommes très-savans, selon lesquels les fausses divinités dont le culte était établi dans les Gaules, y auraient été apportées par les Romains. D'autres vont jusqu'à prétendre que la vénération des druides pour le chêne, tirait son origine du chêne de Mambré. Cassan croit que la langue grecque a été celle que les Gaulois ont parlée de toute antiquité, et que ce sont eux qui l'ont donnée aux Hellènes.

race; parmi lesquels, sous la maison de Clovis, une chartre de Dagobert porte : *Ex nobilissimo et antiquo Trojanorum reliquiarum sanguine nati.* Sous celle de Charlemagne, on lit dans une autre chartre de Charles-le-Chauve : *Ex præclaro et antiquo Trojanorum sanguine orti;* et dans une inscription de Trèves, que le cardinal Baronius n'avait pas ignorée: *Ego qui persecutor domini et sponsæ suæ ecclesiæ fui, videlicet Ragnerus, qui non sum dignus vocari dux, sed prædo, filii justi ac boni Sadigeri, filii Ferrici, filii Licheri, filii Lamperti, ex beato sanctoque genere beatorum Martini, Clodulphi, Arnulphi, filii Arnoaldi, filii justi ducis Ansberti, clari romanorum senatoris, filii Vambenti senis, filii Alberti, filii Marcomici, filii Clodii, filii Dagoberti, ex præclarâ Trojanorum familiâ orti, Francorum Orientalium et Occidentalium regum et ducum filiis;* et sous la maison capétienne, la devise de Louis XII était composée d'un porc-épic, avec ces mots : *Ultus avos Trojæ,* à dessein d'exprimer que, par le gain de la bataille de Ravenne, il avait vengé les injures faites aux Français en Italie.

« Le gros des auteurs de cette opinion, avec Hunibald (1) et Manethon, tire les Français de *Francus* ou *Francion,* supposé prince troyen. L'anonyme des *Gestes des anciens rois de France,* et Sigebert, suivis de Conrad d'Usperg et de Godefroy de Viterbe, ont recours à φράκτοι, terme grec ou attique, revenant

(1) *Voyez* ci-dessus, la note 1, p. 24.

à *féroce;* ce qui trouve quelque appui dans le panégyriste de l'empereur Maximien, dans Nazare, dans Claudien, et dans l'auteur anonyme de la *Vie de saint Léobin*, où la férocité semble former le vrai caractère des vieux Français. Le panégyriste s'énonce ainsi : *In Romanos transtulit nationes, ut non solùm arma, sed et ferocitatem ponere cogerentur.* Nazare : *Francos præter cæteros truces, quorum vis cum ad bella affervesceret, ultrà ipsum Oceanum æstu furoris evecta, Hispaniarum etiam oras, armis infestas habebat.* Il le répète : *Ferocissimis regibus Ascario et Ragasio captis, puberes qui in manus venerunt, quorum nec perfidia apta erat militiæ, nec ferocia servituti ad pœnas spectaculo dati, sævientes bestias multitudine suâ fatigarunt.* Et ensuite : *Aut trucem Francum ferinâ solâ carne distentum, quantæ molis sit superare, vel capere, quod tu, imperator, ipso conspectu barbariæ paulò antè fecisti.* Claudien confond la férocité des Français avec celle des Allemands, en cette manière :

Illi terribiles quibus otias vendere semper
Mos erat.

« Et l'auteur de la *Vie de saint Léobin* parle des seuls Français en celle-ci : *Interea dùm Francorum dura ferocitas contra Burgundiones bella concitaret, et ejusdem villæ monachi eorum metu hùc illùcque diffugerent, prædictus sanctus cum altero sene illìc mansit intrepidus.*

« La septième opinion est celle de Paul Emile, prenant les Français pour ces gens que Cicéron, dans sa lettre 10 du livre 14 à Pomponius Atticus, nomme en effet *Francones*. *Redeo*, dit-il, *ad Thebassos, Scævas, Frangones* (1). *Hoc tu existimas confidere se illa habituros stantibus nostris, in quibus plus virtutis putarunt, quam experti sunt? Pacis isti scilicet amatores, et non latrocinii auctores?* Voici comme s'énonce là-dessus Paul Emile : *Cicero verò* (*ut nos ab eo tot antè Valentinianos Cæsares ætatibus initium auspicemur*) *ad Atticum scribens, Francones nuncupat, eosque ex his Germanorum gentibus esse significat, undè in Galliam ad Aurelium ab Hircio præpositum venisse legati dicerentur, qui se quod imperatum esset, facturos profitentur; sed ea tantùm ostentatio fuit, sua enim libertas incolumis tutaque permansit, bellis inter Romanos civilibus continuò renascentibus* (2).

« La huitième opinion est de Jean Gojopius Bucanus, assignant leur principe vers l'extrémité de l'Europe qui tend à l'Orient, et le tirant d'un prince nommé *Urancus*, qu'il prétend rencontrer dans Hérodote, et convertissant son nom premièrement en Verrane, puis en Franc et en Français.

« La neuvième est de M. de Mézerai (3), qui se re-

---

(1) *Scæva* et *Frangon* sont des noms propres de personnes, suivant Cicéron, dont le texte porte *Frangones*, et non *Francones*. (*Edit.*)

(2) Pauli Emilii, *de Rebus gestis Francorum libri decem*, l. 1, f. 1.

(3) *Histoire de France avant Clovis*, par Mézerai. Cet his-

tranche dans la Scythie, sur ce que les Français retenaient quelque coutume des vieux Scythes, et sur ce que l'auteur des *Gestes de nos rois*, et quelques autres, les font passer dans la Scythie, en venant de plus loin (1).

---

torien ne dit pas positivement qu'il croit les Francs originaires de la Scythie; mais en rapportant les diverses opinions des auteurs sur ce sujet, il s'étend avec plus de complaisance sur celle-ci, et semble la partager. Il fait observer, entre autres choses, que suivant la Chronique Alexandrine, l'empereur Decius mourut en allant à la guerre contre les *Francs*, et que c'est la première fois qu'on trouve dans l'histoire le nom de cette nation, tandis que les autres historiens disent bien expressément que Décius perdit la vie dans une bataille contre les Scythes et les Goths. « Tellement, ajoute-t-il, que s'il y avait quelque étincelle « de vérité en ce que dit cette chronique, il faudrait croire « que les Francs étaient Scythes, et qu'en cette occasion-là « ils étaient joints avec les Goths. »

(1) Au nombre des écrivains anciens qui suivent la même opinion, et qu'Audigier ne cite point, se trouve Rouffiniac, dans son ouvrage intitulé : *De Regnorum Galliæ et Francorum origine, incremento et continuatione : auctore Christophoro Roffiniaco, in senatu Burdegalensi præside.*

Cet auteur prétend que les Francs ne sont autres que les Marcomans, les Scythes, les Cimbres, les Sicambres, et qu'ils prirent successivement ces noms dans leurs différentes transmigrations. La dernière, selon lui, eut lieu l'an 433 avant Jésus-Christ. Ils étaient au nombre de 175,658 hommes (l'exactitude est une belle chose), sans compter les femmes et les enfans, qui, sous la conduite d'un chef nommé *Marcomir*, vinrent par de longs détours, de l'extrémité de la

« La dixième est de Guillaume du Bellay-Langeay (1), de Guillaume Paradin et de Jacques de Charron-Monceau, qui les vont puiser en Provence, où les anciens historiens et géographes ont rencontré des peuples du nom de *Salii*, que les Français ont depuis porté dans leurs siéges de Sicambrie et de Germanie.

« La onzième est de Jean Turpin, de François Conan, de Jean Lebon et de M. de Montigni, qui composent les anciens Français de divers peuples émanés de toutes les parties de la Gaule, mais bien différemment, et pour le temps et pour la cause; car Turpin veut que la chose se soit passée sous Charle-

---

Scythie, s'établir près de l'embouchure du Rhin. Un autre de leurs chefs, nommé *Francus*, qui régnait l'an 714 de Rome, leur donna le nom de *Francs*. Clogio, leur trente-cinquième souverain, laissa à sa mort deux fils, Hélénus et Richimer, qui furent exclus du trône, parce qu'ils n'avaient pas encore atteint l'âge de vingt-quatre ans, condition que les lois fondamentales du pays exigeaient du chef de l'Etat. Leur oncle Clodomir fut élu à leur place, l'an 320. Le quarantième roi des Francs s'appela *Marcomir*. Il fut tué dans un combat contre l'empereur Valentinien. Après sa mort, il y eut un interrègne de vingt-six ans, au bout desquels Pharamond fut élu. Celui-ci publia la loi salique, qui fut rédigée par Salagast, grand-prêtre de Jupiter. Enfin, selon Rouffiniac, ce fut sous Mérovée que le pays reçut le nom de *France*.

(1) *Épitomé de l'antiquité des Gaules et de France*, par Guillaume du Bellay, seigneur de Langeay.

Cet ouvrage est si fabuleux, que François Hotman dit à son sujet : *Non Franco-Galliæ historiæ, sed* Amadisicarum *fabularum instituisse tractationem videtur*. L'auteur est mort en 1553.

magne, et que le nom *Français* provienne de l'offrande faite alors à l'abbaye de Saint-Denis en France, pour le bâtiment de son église, d'où celui qui s'en acquittait portait le nom de *Franc*.

« Les autres auteurs envoient le fait aux temps antiques, et du moins sous le haut empire, attirant ces Gaulois outre le Rhin par l'amour naturel de la liberté, qu'on y maintenait exempte des lois romaines. *Non una gens erat*, dit Conan, l'un d'eux, *sed quædam hominum factio, libertatis appetens, ex omnibus Galliæ populis constata.* Il fonde ensuite ce caractère de liberté particulière aux Gaulois, sur le fameux passage de Tacite, où Civilis et Classicus animent les Gaulois, les Hollandais et les Germains, dont leur armée était composée, par le souvenir de ce que chacune de ces nations ambitionnait le plus, savoir : les Gaulois, la liberté; les Hollandais, la gloire; et les Germains, le butin : *Suis quoque locis pugnam ciebant, Gallos pro libertate, Batavos pro gloriâ, Germanos ad prædam instigantes.*

« La douzième opinion est d'Adrien Schrieck, qui ramasse les Français de diverses régions, tant gauloises que germaines, liguées de même pour la conservation de leur liberté naturelle; à quoi concourt assez M. le Roy de Gomberville (1), joignant les Némètes gaulois aux Cauces, aux Amphivariens, aux Chérusces, aux Cattes et aux Teuctères germains, mais

(1) *De l'Origine des Français*, par Martin le Roy, sieur de Gomberville.

prétendant que le nom français soit un nom de nation, et non pas de ligue (1). »

---

(1) Depuis la publication de l'ouvrage d'Audigier, plusieurs écrivains modernes ont cherché à renouveler, en tout ou en partie, quelques-unes des douze opinions dont il donne l'analyse. Tels sont, outre Freret, dont il est parlé en détail en un autre lieu, les auteurs suivans :

Le Père Barthélemi Germon, jésuite, qui, dans une dissertation placée en tête du tome 1er de l'*Histoire de France* du Père Daniel, édition de 1751, soutient que les Français sont les mêmes que les peuples désignés sous le nom de *Germains*, qui habitaient les contrées du Bas-Rhin. Ils se seraient fait connaître, selon cet auteur, pour la première fois, sous le nom de *Francs*, en 253.

Gilbert-Charles le Gendre, marquis de Saint-Aubin. Son ouvrage est intitulé : *Des Antiquités de la nation et de la monarchie française*. Paris, Briasson, 1741, in-4°. Les Français sont, suivant lui, sortis des deux Phrygies. Après avoir traversé le Pont-Euxin, ils s'établirent sur le bord du Tanaïs et des Palus-Méotides, où ils prirent le nom de *Francs*, ou *Scythes libres*. Hérodote se sert, en effet, du mot d'ἐγεύθερος, qui, s'il faut en croire l'auteur français, n'est autre chose que la traduction du mot celtique *franc*. Pendant leur séjour dans ce pays, les Français firent de fréquentes irruptions dans l'Ionie et l'Eolide. Chassés par les Scythes nomades, ils s'emparèrent d'abord de la Lydie, d'où, poursuivis par le roi Haliatès, père de Crésus, ils s'embarquèrent sur le Pont-Euxin, et remontèrent le Danube jusqu'en Pannonie. Là, on les retrouve sous le nom de *Brenci*, Βρέγκοι, dans Strabon, Pline, Suétone, Ptolomée, Dion et Nicétas. Leur séjour en Pannonie dura plusieurs siècles; mais toujours persécutés par les Scythes, qui cette fois eurent la peste pour auxiliaire, ils passèrent en Germanie, que les

CRITIQUE SINGULIÈRE

DES VIEILLES TRADITIONS SUR LES ORIGINES CELTIQUES; PAR UN ÉCRIVAIN DU SEIZIÈME SIÈCLE (1).

Les propagateurs de ces gothiques rêveries ont trouvé un plaisant adversaire dans l'auteur du *Discours non plus mélancolique que divers, de choses mesmement qui appartiennent à notre France; et à la fin, la manière de bien et justement entoucher les lucs et guiternes* (2).

---

victoires de l'empereur Maximin avaient rendue presque déserte, et se fixèrent sur la rive droite du Rhin, dans l'ancien séjour des Sicambres. L'auteur se vante d'avoir, par son système, concilié quatre opinions entre six, qui, prises séparément, lui paraissent insoutenables.

Le Père Lacarry, jésuite. Le système de cet écrivain a cela de remarquable, qu'il distingue l'ancienne France générale de la France particulière. La première comprenait les Saliens, les Bructères, les Chamaves, les Ansivariens, les Cattes, les Chérusces, les Cauces, les Sicambres, et s'étendait entre le Mein, l'Elbe et le Rhin; tandis que la seconde, renfermée dans l'autre, ne se composait que des Cattes et des Ansivariens. Ils occupaient une partie de la Westphalie, tout le territoire de Hesse, l'évêché de Paderborn, l'abbaye de Fulde et la Thuringe ancienne. Ce pays était situé entre l'Elbe et le Mein, et comprenait une petite partie de la Franconie. Enfin, les Francs Saliens habitaient les environs de la comté de Zutphen, d'où ils s'étendirent, à différentes époques, dans la Batavie, la Zélande et la Toxandrie.

(1) *Edit.* C. L.

(2) Poitiers, 1557.

Ce livre est d'autant plus remarquable, qu'il rappelle des faits tirés d'ouvrages qu'on ne connaît plus, et que l'auteur se montre supérieur à son siècle, par son mépris pour les fadaises historiques, dont les écrivains les plus graves de son temps berçaient leurs contemporains. Son style, naturellement railleur, quelquefois un peu libre, mais toujours spirituel et piquant, donne un certain charme aux sottises qu'il raconte, et prévient l'ennui qu'entraîne la discussion sérieuse de fables qui se réfutent d'elles-mêmes. C'est un malin conteur qui, se jouant de son sujet, ne fait que lancer à droite et à gauche des traits vifs ou légers, sans s'arrêter à rien, et pour ainsi dire en courant, chose assez rare dans son temps. Voici comment il explique l'origine des Celtes, Gaulois et Bretons :

De nos historiens qui cherchent l'origine des Gaulois et Français.

« Les philosophes veulent scauoir les causes et commancemens de toutes choses, quoy que cela soit a eus difficile ; et nos historiens aussi les origines et sources de tous nos Gaulois et François, quoy que cela soit entierement hors de leur pouuoir. Mais si ont ils bonne grace cependant, car ils se disent tenir ie ne sçay quoy des poëtes et des paintres, et estre de leur confrairie, ausquels Orace dit en son Art de poësie, auoir de toute ancienneté esté permis de mentir en arracheur de dens : par le moien de laquelle imme-

morable prescription, quand nosdits historiens ne scauent où ils sont de leurs heures, ils ne vous font que dire la belle petite oraison,

Mousai Pieriethen, ou
Espete nun moi Mousai, ou
Quis deus ô Musæ, ou

quelque autre telle : et soudain n'y a Apollo, Muse, ni pie, en toute l'Italie, Grece, Armenie, Surie, Egypte, bref, ni dessus ni dessoubs cete boule, qui est toute tant mangée de ras, qui ne leur coure gazouilher au ventre toutes les vérités du liure des Quenoilhes, il n'i a Parisiens qui ne sortent du grec *parrhesia* a cause qu'aus femmes de Paris ne gela encores iamais le bec, qu'on sache : ni Lutetia, qui ne soit *leucotechia*, a cause que les murs et parois sont tous de plastre, et par ce moyen *leuca*, c'est a dire *blancs*. Libourne, sur la Dordogne, pas plus en Perigort que Berbezil en Angoumois, a esté bastie par les Liburniens, qui vindrent en la Gaule auecques Hercules : de sorte qu'elle est plus ancienne de beaucoup que Rome, iaçoit que les guerres des François et Anglois pour la Guienne, l'aient bâtie. Remus fait reins aupres des hanches, et Tournay joustes : le Trect vient d'arbeleste; Treues, de guerre; Poi*tiers*, de poi*premier*, de poi*second*, etc. Nouuelles meruelheusement fresches et plaisantes pour attacher a celles de Messer Boccacio, fondees presque toutes sur le gentil Berose (s'il est possible que ce Berose, grand philosophe que les anciens nous alleguent, aye escrit telles fre-

naisies); sur un Xenophon equiuocateur, sur je ne sçay quel Manethon et aultres tels; et despuis peu appuyees d'un Jean de Viterbe, d'vn autre plus que frère Jean, surnommé *le Maire*, et d'autres encores plus nouueaus, que ne doy nommer, autant grans ioueurs de rebec, qu'Hippocrene en pissa jamais. Lesquels entre autres bonnes choses, ont fait cela de galant qu'ils ont tiré du sang de ces gentils de Troiens, voire maugré nature, non seulement les Françoys, qui ne sortirent de la Germanie que mardi eut onze ans, mais aussi nos grands peres les Gaulois : comme que cela estait autant bien conuenant ausdits Gaulois et François, qu'aus Romains et autres qui se ventoient par trop brauement estre descendus du grand dieu Jupiter, de la belle commere Venus, d'Enée et de tels autres. Est-ce pas cela songé bien creus? Que pleust au bon Dieu, lequel et par le bon hebrieu appellé *le Dieu des dieux*, que ces beaus jaseurs eussent presché telles origines en nostre Gaule, au temps que les bons druides y auoient crédit; vous eussiés veu en mon avis, qu'on eust fait de gentils sacrifices de leur ceruelle (s'ils en ont les bons seigneurs) au grand Dieu et pere des richesses *Dis*, duquel tenoient lesdits druides, et disoient les Gaulois estre sortis, comme conte Cesar au seiziesme liure de ses Mémoires de nous guerres. Que les Gaulois de l'hors eussent jamais enduré le deshonneur d'estre dis issus du couart Paris, de la trahison d'Enée, d'Antenor; de là vous m'entendes bien, de Ganymedes, quelque puissance qu'eust pour lors monsieur Jupiter? plus-tost mourir; ores

qu'Hector aye defié le plus fort des Gregeois, et que Cassandre la belle aye este tant rebelle et obstinée, que de refuser le dieu Apolin. Ce seroit un moult grand bien pour la chose publique, que ces gentils escriuans eussent aussi belle enuie de se taire et repouser, que de mettre tels songes par escript, pour monstrer qu'ils sçauent je ne sçai quoi de bon plus que les autres.

. . . . . .

« L'autre compte qu'on fait d'Hercules ne vaut pas moins que le premier, et est que le pauvre désolé de la mort et mesmement telle de s'amie Pyrène, partant des terres de Bebrix, aueque le troupeau qu'il auait osté à Gerion (c'estoient de bien belles vaches), et tenant son chemin vers l'Italie ou la Germanie, vint se refreschir chés vn roi de Gaule et des isles prochaines, nommé *Brettan*, dont est venu le nom de *Bretagne;* j'entends et est à dire que l'isle que les Anglois ont despuis ostée aus Brettons, laquelle nous nommons pour le jourd'hui *Angleterre*, premiérement appellée *Albion*, comme dit Ptolemée, et autres anciens. Lequel roi Brettan auoit aussi vne galante filhe, et de bon vouloir, qu'on nommoit *Celtine;* laquelle aussitost qu'eut veu ce beau ribaut d'Hercules, entra en si enragée amour, qu'elle luy fit finement cacher sa proie; et s'en vint sans plus languir tout droit, luy dire elle-mesme (il ne luy estait besoing d'autre truchement, car en ce temps là nous sçauions tous parler gregeois en Gaule) : « Beau cousin, le bruit est qu'estes le plus excellent champion du monde, et

le plus ferme. Or, je vous aime comme vne desesperée, et faut que m'accolés, si voulez sçauoir nouuelles de voz veaus. » Ce bon vacher aimait bien ses bestes, mais plustost perdre tout l'honneur qu'il auait acquis de la conqueste d'Espagne, que refuser et esconduire la tant ciuile et requeste de ladite suppliante. Conclusion, il..... *fit droit à la demande*....., pour voir ses beufs de plus loing, et

> Incontinant les lettres veuës,
> Ses vaches luy furent renduës,

puis au trot, fouet. Madame Celtine fit si bien son profit de cet amour, que dedans quelques mois en sortit vn beau petit filhot, qu'on nomma *Celte*, qui fut après roi en la Gaule, et du nom duquel furent despuis les Gaulois appelés *Celtes*, et la Gaule, *Celtique*, ce jurent-ils. Vous ne doutés point que plusieurs autres telles galhardes prouesses n'aye fait ce gentil Hercules, aueque sa riboule, je dis encore en nostre Gaule : mais il vaut mieus se taire du tout, que ne conter, comme elle le mérite, la glorieuse histoire de la blanche Galathée, » etc., etc. (1).

---

(1) P. 1 et 16 de l'ouvrage cité.

EXPOSÉ

DE L'OPINION QUI EUT LE PLUS DE PARTISANS DANS LE 16e SIÈCLE, ET SUIVANT LAQUELLE LES FRANCS SERAIENT DESCENDUS DES TROYENS.

PAR MALINGRE (1).

Hvgue de Saint-Victor, en sa chronique, conformement aux anciennes annales de France, comme aussi celuy qui a fait la diuision du monde, au liure qui se commence ainsi, *In exordiis*, parlans de la naissance des François, disent qu'après la totale subuersion de la très-noble cité de Troye, qui fut enuiron 3977 ou 80 ans apres la creation du monde, et 1190 ans auant l'incarnation de Jesus-Christ, enuiron deux ans auant le trepas de Samson, juge d'Israël, vn nommé Francion et ses freres, enfans d'Hector aisné, fils du roi Priam, auec Turcus, fils de Troilus, et en leur copagnie Helenus leur oncle, grand deuineur et astrologien, s'enfuirent et eschapperent subtilement le danger des flammes et le glaiue des Grecs, auec grande multitude de Troyens, comme aussi firent semblablement Enee, fils d'Anchises, Anthenor le ieune, Priam, nepveu d'Enee, et plusieurs autres qui peurent, s'euaderent et se sauuerent. Helenus s'en alla auec mille et deux cens hommes au pays de

(1) Extr. du recueil intitulé : *Traité de la loi salique, armes, blasons et devises des Français.* Paris, 1614, petit in-8°.

(*Edit.* C. L.)

Caonie, y fit edifier plusieurs villes, citez et chasteaux, et y demeura lui et sa postérité. Enee auec son fils Ascanius, Anthenor et le ieune Priam, s'en vindrent en Italie, où estans, Enee espousa la fille du roi latin, qui tenoit et possedoit tout le pays où de present est la cité de Rome : puis après ledit roi latin venant à mourir, se fit roi de la prouince, et chassa d'aupres de luy Brutus, roi des Rhutiliens, et s'empara de sa terre; lequel Brutus se voyant chassé de son pays, monta sur mer, ayant en sa compagnie Turnus, son nepveu, et vindrent amener leurs gens à Nantes en Bretaigne, entra en la terre de Poictou, où il desconfit Galfanum, qui en estoit roi; puis monta ledit Brutus contre mont sur la riuiere de Loire, iusques à la cité de Tours, qui n'estait alors qu'vne petite bourgade, où il eut bataille contre les pairs qui gouuernaient la France, desquels il eut victoire. Finalement, apres grande quantité de ses gens occis, et meme le dict Turnus son nepveu, qui y laissa la vie, en mémoire de luy, et pour l'amitié qu'il luy portoit, fist amplifier la susdicte ville de Tours, la fist clorre de murailles, fist edifier le chastel, et voulut que la cité fût appelée *Tours*, pour l'amour d'iceluy Turnus, qu'il y fit ensepulturer. Apres cela ledit Brutus passa la mer Oceane, et arriva en l'isle pour lors appellee *Albion*, laquelle il conquit, et de son nom l'appella *Bretaigne*, qui est de présent l'Angleterre, où il fonda la cité de Londres, qu'il nomma pour lors *Troye-la-Neufue*. Semblablement, en Italie, descendirent dudit Enee, par diuerses generations, Remus et Romu-

lus, qui fonderent la cité de Rome, et ce 430 ans apres la destruction de Troye. Par apres, Anthenor et Priam le ieune allerent auec deux mille cinq cens hommes en la marche de Venise, et là, fonderent icelle cité de Venise, au milieu de la mer Adriatique (1).

Et quant à Francion et Turcus (2), ils diuiserent leurs gens en deux parties, dont l'vne suiuit Francion, et l'autre Turcus, lequel s'en alla habiter le pays de Scythie, d'où sont descendus les Ottomans, qui, à cause dudit Turcus, s'appellent à present *Turcs*; et disent pour ce subject que nul homme ne doit estre dit cheualier, s'il n'est Turc ou François, pour la generosité de courage d'Hector et de Troilus, dont leurs ducs premiers sont yssus. Francion et ses gens s'en allèrent en Pannonie, auiourd'huy appellee *Hongrie*, où ils edifierent vne cité qu'ils nommerent *Sicambre*, laquelle long-temps apres fut destruicte, et aupres du lieu où elle estoit, fust rebastie vne autre belle cité, qui de present est appellee *Bude*. Et commencèrent alors les Sicambres, habitans de ladite ville de Sicambre, à s'appeler *François*, à cause du dict Francion, fondateur de leur cité, et qui premier les auoit là menez, ce qui arriua enuiron le temps que Dauid régnoit en Judée. Quand ils eurent là demeuré enuiron 230 ans, leur peuple creut et multiplia de telle sorte, qu'il n'y auoit pas assez de pays ny de terre pour les nourrir. Et pour ce se debande-

(1) *La Grande Chronique*, c. 3.

(2) Des Gallieres, au liure de sa *Franciade*.

rent d'eux bien 22 mille hommes soubz la conduicte d'un duc nommé *Ubros*, pour aller ailleurs chercher lieu à eux conuenable pour habiter : ils passerent à cèste fin le pays de Germanie, traverserent les fleuues du Rhin et de Marne, et vindrent iusques en Gaule, ez pays de la riuiere de Seine, où demeurerent ainsi les premieres nations de Gaule, appellees *François*, de *Francion*. Ce fut là la naissance du nom françois.

DISSERTATION

DANS LAQUELLE ON TACHE DE DÉMÊLER LA VÉRITABLE ORIGINE DES FRANÇAIS, PAR UN PARALLÈLE DE LEURS MŒURS AVEC CELLES DES GERMAINS.

PAR L'ABBÉ DE VERTOT (1).

Il est assez surprenant qu'il n'y ait point d'endroits de notre histoire plus négligés par les anciens historiens, ni traités avec plus de soin par les modernes, que la question de l'origine de la nation française. Les premiers, plus voisins des commencemens de notre monarchie, et qui en devaient être les mieux instruits, ou n'en ont rien dit, ou n'ont fait que rapporter simplement des bruits vulgaires et des opinions incertaines : mais parmi les derniers, quelques-uns, aidés des lumières de la critique, ont percé les ténèbres répandues sur les commencemens de notre histoire, et remonté assez heureusement vers sa source. Plusieurs aussi de ces historiens modernes, moins appliqués, et devenus plus hardis par l'éloignement des temps, ont trouvé des preuves à la fable même ; et

(1) De l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

malgré ce grand nombre de siècles qui nous séparent de notre origine, ils n'ont pas laissé d'en parler avec cette confiance que devrait donner seulement la découverte de la vérité.

Mon dessein n'est pas d'examiner les opinions différentes de ces historiens, dont les uns font venir nos premiers Français des Palus-Méotides (1); d'autres de la Pannonie (2); quelques-uns de la Scandinavie (3); d'autres, avec plus de fondement, de la Germanie (4) ou de l'Allemagne. Il se trouve aussi un grand nombre d'auteurs (5) qui les font sortir originairement des Gaules mêmes, et y rentrer par de nouvelles conquêtes, et par une circulation qu'ils font faire à une ancienne colonie de Gaulois; car je ne parle point de ces écrivains (6) fabuleux qui prétendent avoir démêlé notre origine dans les cendres de l'ancienne Troie : *Ultus avos Trojæ*.

On sait que notre histoire ancienne est un chaos rempli de ténèbres, et où l'on a placé bien des chimères impunément. Il est même certain que la plupart de ces opinions flatteuses qui vont chercher si loin l'antiquité de notre origine, n'ont guère d'autre

---

(1) Goropius Beec; du Haillan.

(2) Grégoire de Tours, l. 2, c. 9.

(3) Freculphe, l. 2, c. 19.

(4) Beat. Rhenanus.

(5) Bodin, Gosselin, Forcatel, Audigier.

(6) Le moine Hunibald, Trithème, l'auteur anonyme des *Gestes des rois de France*, Hincmar, etc.

fondement que de faibles conjectures, de légères allusions, souvent un jeu de mots, et tout au plus des étymologies un peu forcées.

Je ne sais si, au milieu de tant d'opinions différentes, j'oserai tenter de démêler une origine perdue, pour ainsi dire, dans les ruines de l'antiquité, et s'il me sera permis de proposer un nouveau système, ou, pour mieux dire, d'apporter de nouvelles preuves pour confirmer une opinion déjà ancienne, et qui a des partisans célèbres.

Quand on ne peut pas faire de nouvelles découvertes dans la république des lettres, il faut tâcher du moins de s'ouvrir quelques routes moins fréquentées. Ainsi, sans m'arrêter à cette foule de passages et d'autorités dont chaque auteur a prétendu fortifier son opinion, et qui, dans un besoin, prouveraient souvent fort bien le contraire de ce qu'on veut établir; pour remonter à la source et à l'origine de notre nation, je me suis renfermé dans la seule conformité qui se trouve entre les mœurs de nos premiers Français et celles des Germains; et c'est ce parallèle que j'entreprends de faire ici dans toute son étendue.

Il m'a paru, et j'ai cru avoir découvert que l'un et l'autre peuple avaient le même langage, les mêmes lois, ou, pour mieux dire, les mêmes coutumes; qu'ils en usaient de la même manière dans leurs assemblées publiques; et tant à l'égard de leurs souverains que dans le choix de leurs généraux, qu'ils observaient la même discipline et la même forme de combattre, soit dans les guerres générales de la nation ou dans

leurs querelles et leurs combats particuliers, et qu'ils tenaient enfin la même conduite dans leur domestique, et tant à l'égard de leurs femmes, de leurs enfans, que de leurs esclaves.

C'est ce qu'il faut examiner un peu plus en détail; et pour mettre ce parallèle dans un point de vue juste et facile à observer, je représenterai d'abord en abrégé, et par forme d'extrait, les mœurs des Germains, telles que nous les a dépeintes Tacite; je passerai de là à celles de nos anciens Français. On ne rapportera aucun usage des premiers qui ne se retrouve dans les seconds. Grégoire de Tours parlera comme Tacite, quoique ce ne soit pas, comme on sait assez, avec autant de force ni de dignité que l'historien romain.

Je crois, dit Tacite, que les Germains sont originaires du pays qu'ils habitent, et que cette nation s'est formée sans l'alliance d'aucun peuple étranger: c'est pourquoi, continue cet auteur, on n'en trouve presque aucun, dans un si grand nombre, qui ne se ressemble. Ils ont tous les cheveux blonds, les yeux bleus, et dans lesquels on remarque leur fierté naturelle, la taille haute et avantageuse, et cependant le corps incapable de soutenir un long travail, et qui jette d'abord, pour ainsi dire, tout son feu. Ils ne portent pour tout vêtement qu'un sayon attaché d'une agrafe; le reste du corps est nu. Les riches ont des habits plus complets, non pas toutefois larges et amples, à la façon des Parthes et des Sarmates, mais étroits, et qui marquent la proportion des membres

et la forme du corps. *Veste strictâ, ac singulos artus exprimente.*

Le pays, à le prendre en général, est rempli de bois et de marais. Chacun se loge séparément et selon qu'il lui plaît, soit près d'une forêt, au bord d'une rivière ou au milieu d'une campagne. Ils ont de certains jours pour s'assembler. Les moindres affaires sont décidées par l'avis des premiers de la nation. Il faut le concours et le consentement de tout le peuple pour régler celles qui sont d'importance. Ils n'ont égard qu'à la noblesse de l'origine, lorsqu'il est question de reconnaître un souverain; mais la valeur seule décide du choix des généraux. *Reges ex nobilitate, duces ex virtute sumunt.*

La puissance royale a ses bornes, et les chefs doivent plutôt l'obéissance de leurs soldats à l'exemple qu'ils leur donnent, qu'à leur propre autorité. On les suit sans peine dans les plus grands périls, s'ils s'y jettent les premiers (1); mais le principal motif qui excite la valeur du soldat, vient de ce qu'il ne s'enrôle pas au hasard et sous des étendards inconnus : chacun combat sous l'enseigne de son canton et de sa famille, d'où il peut entendre les cris de sa femme et de ses enfans, qui sont les plus fidèles témoins de son courage, et de qui il reçoit les louanges les plus précieuses. *His cuique sanctissimi testes, hi maximi laudatores.*

Ils ne regardent point comme une lâcheté une

(1) *Si conspicui, si prompti, si ante aciem agant.*

fuite adroite qui ne les éloigne du péril que pour se rallier, et pour revenir à la charge avec un nouveau courage; mais c'est une honte que d'abandonner son bouclier : ceux à qui ce malheur est arrivé n'oseraient plus paraître; et plusieurs, échappés aux périls de la guerre, se sont étranglés eux-mêmes pour ne pouvoir soutenir les reproches du public. *Infamiam laqueo finierunt.*

Ils célèbrent par des chansons et par d'anciens vers, leurs dieux et leurs héros, et entre autres le dieu Tuiston, qu'ils disent né de la Terre, et son fils appelé *Man*, qu'ils reconnaissent pour les auteurs de la nation et les fondateurs de l'Etat. Ils ne croyaient pas qu'il soit de la grandeur ni de la dignité de leurs dieux de les représenter comme des hommes, ou de les renfermer dans des temples : les bois et les forêts leur sont consacrés; et cette horreur secrète qu'inspirent le silence et l'obscurité des bois, servait à ces peuples d'une divinité inconnue. *Deorumque nominibus appellant secretum illud quod solâ reverentiâ vident.*

Il n'y a que les prêtres et les ministres de la religion qui aient droit de punir les coupables; et les peines qu'ils ordonnent ne sont pas tant considérées comme un effet de leur autorité ou de celle de leur général, que comme une inspiration et des ordres exprès de la divinité qu'ils croient présider aux combats. *Velut deo imperante, quem adesse bellantibus credunt.*

La peine est proportionnée à la nature du crime.

Les moindres fautes se rachètent par une amende, qui se paie ordinairement en différentes espèces de bestiaux : une partie appartient au roi ou au peuple, selon la forme du gouvernement, et le reste à celui qui est offensé ou à ses parens. L'homicide même s'expie par une pareille amende, que la famille du mort reçoit comme une compensation et un soulagement à sa douleur : *Luitur enim etiam homicidium, certo armentorum ac pecorum numero, recipitque satisfactionem universa domus.*

Les troupeaux font leurs seules richesses, et les dieux leur ont refusé l'or et l'argent, soit par haine ou par bonté. Le public et les particuliers font divers présens au prince; il en reçoit aussi de ses voisins: ces présens consistent ordinairement en chevaux de prix, ou ce sont des armes bien travaillées, des colliers et des baudriers : *Electi equi, magna arma, phaleræ, torquesque.*

Un Germain n'ose paraître en public sans ses armes, et il ne les quitte pas même dans sa maison. Il ne peut cependant les prendre pour la première fois, et lorsqu'il est parvenu à l'âge viril, que par l'autorité du souverain magistrat, l'un des principaux de l'assemblée. Le père du jeune homme, ou son plus proche parent, lui donne publiquement ses premières armes : c'est là sa robe virile; c'est là son entrée dans les charges. Avant cette cérémonie militaire, il faisait partie d'une maison particulière; alors il devient membre de l'Etat : *Ante hoc domûs pars videntur, mox Reipublicæ.*

On met quelquefois au rang des princes, c'est-à-dire des commandans, de jeunes gens, mais qui sont recommandables ou par une illustre naissance, ou par les services de leurs ancêtres : il n'y a point de honte à leur obéir et à les suivre dans les combats : *Nec rubor inter comites aspici.*

Il y a, dans la troupe qu'ils commandent, différens degrés d'honneur, et on n'y parvient que par les preuves que l'on a données de son courage. Les soldats se disputent les premiers rangs, et à qui combattra le plus près du prince; et les princes se piquent entre eux d'une pareille émulation. C'est à qui occupera les postes les plus dangereux, et à qui aura à sa suite un plus grand nombre de braves et d'un courage plus déterminé. *Cui plurimi et acerrimi comites.*

Le prince tire toute sa considération de ses forces, *hæc dignitas*, et sa grandeur consiste à se voir toujours environné d'une florissante jeunesse, qui lui serve de courtisans pendant la paix, et de soldats en temps de guerre : *In pace decus, in bello præsidium.* Dans les batailles, et quand on vient aux mains, ce serait une honte au prince de n'être pas le premier à charger l'ennemi, et un déshonneur à ses soldats de ne pas seconder sa valeur. Ils rapportent à leur chef l'honneur de leurs plus belles actions; ils font vœu de le suivre dans les plus grands périls; et s'il périt dans la bataille, personne ne lui veut survivre.

Plusieurs de ces braves portent des chaînes et un anneau de fer, comme pour marque d'esclavage, jusqu'à ce qu'ils se soient en quelque manière rendu la

liberté à eux-mêmes, par la mort d'un ennemi de la nation, célèbre par sa valeur : *Donec se cæde hostis absolvat.*

Quelques-uns même conservent encore ces chaînes après leur victoire : ils vieillissent sous d'illustres fers ; et ils ne quittent pas même, durant la paix, cette sorte de dévouement militaire et cette obligation publique de s'exposer aux plus grands périls.

La cavalerie n'a pour toutes armes que la lance et le bouclier ; les fantassins se servent des dards et des javelots : chaque soldat en a plusieurs, qu'il sait lancer avec autant de force que d'adresse. La principale force de leurs armées consiste dans l'infanterie ; c'est pourquoi ils la mêlent parmi la cavalerie, dont elle égale la vîtesse. Ils choisissent pour cela les mieux faits de la jeunesse, qu'ils mettent au premier rang : ils en prennent cent de chaque canton, qui ont la pointe dans toutes les attaques ; et ce qui n'était d'abord qu'un certain nombre fixe et déterminé, est devenu une marque de courage et un titre d'honneur : *Quod primò numerus fuit, jam nomen et honor est.*

Leurs soldats chantent en allant à la charge : *Ituri in prœlia canunt.* Ils jugent ordinairement du succès du combat par les cris qu'ils poussent ; et selon qu'ils sont plus forts ou plus faibles, ils sont frappés de terreur ou en inspirent, comme si ce n'était pas tant un concert de voix qu'une expression fière et tumultueuse de leur courage : *Nec tam vocis illæ, quàm virtutis concentus videtur.*

S'il n'y a point de guerres dans leur pays, ces jeunes

princes en vont chercher parmi les nations étrangères, soit qu'ils tiennent le repos indigne de leur courage, ou qu'ils n'aient point d'autre moyen de subsister et d'entretenir les braves qu'ils mènent à leur suite. Ceux-ci reçoivent ordinairement du prince ou du commandant sous les enseignes duquel ils combattent, ou un cheval de bataille, ou des armes encore sanglantes et victorieuses, qui servent de récompense et de témoignage à leur valeur. La table des grands tient lieu de solde aux officiers. Les soldats n'ont pour paie que leur part du butin; ils préfèrent le pillage qu'ils peuvent faire en pays ennemi, aux soins laborieux de cultiver la terre, et aux espérances lentes et incertaines de la récolte; et ils regardent comme une lâcheté d'acquérir avec peine, et par un long travail, ce qui ne peut leur coûter que la mort ou des plaies honorables : *Pigrum quin imo et iners videtur sudore acquirere quod possis sanguine parare.*

Les guerres générales de la nation n'empêchent point les combats particuliers : chacun prend parti et s'engage selon les liaisons ou les querelles de sa famille. Mais les haines ne sont pas immortelles; les torts et les injures se réparent par des amendes; et cette satisfaction a été sagement établie, de peur que la liberté publique ne fût enfin la victime des différends et de l'ambition des particuliers : *Quia periculosiores sunt inimicitiæ juxtà libertatem.*

L'hospitalité est un droit sacré parmi eux, et ils regardent comme un grand crime de fermer sa porte

à un étranger. Les mariages y sont chastes; la galanterie en est sévèrement bannie : *Severa illic matrimonia :* le mari, juge et vengeur de son injure, punit lui-même la femme adultère.

La plupart des Germains n'ont qu'une seule femme, ce qui est assez rare parmi des barbares; et si les chefs et les plus illustres par leur naissance en prennent plusieurs en même temps, c'est moins par déréglement que pour soutenir la dignité de leur naissance : *Non libidine, sed ob nobilitatem, plurimis nuptiis ambiuntur.*

Il y a même des cantons où ils ne souffrent pas que les femmes passent à de secondes noces. Une fille, en épousant son mari, s'y attache comme le corps fait à l'âme; elle n'étend point au-delà ses vues et ses désirs : *Nec ulla cogitatio ultrà, nec longior cupiditas.*

Les femmes n'apportent point de dot à leurs maris; elles en reçoivent au contraire quelques présens; non pas toutefois des bijoux ou des parures, mais des bœufs pour le labourage, un cheval avec son harnois, le bouclier, la lance et l'épée : elle donne aussi, de son côté, des armes à son mari. Voilà les gages de leur union, leurs auspices et leur hyménée, pour la faire souvenir qu'elle n'est point appelée à une vie molle et oisive, mais pour partager avec son mari, ses peines et ses plaisirs, et être associée à l'une et l'autre fortune : *Idem in pace, idem in prœlio passuram.*

Leurs esclaves n'en ont presque que le nom; ils ne s'en servent point aux vils emplois du domestique.

Ces serfs ont leur ménage séparé; leurs patrons exigent seulement d'eux, comme on fait des fermiers, certaine quantité de grains et de bestiaux : *Frumenti modum dominus, aut pecoris, ut colono injungit.* Parmi les différentes saisons de l'année, on ne connaît guère l'automne ni ses richesses; ils comptent par nuits plutôt que par jours, et ils sont élevés dans le sentiment que les ténèbres ont précédé la lumière : *Nec dierum numerum ut nos, sed noctium computant.*

On voit peu d'appareil dans leurs funérailles; ils brûlent seulement le corps des personnes illustres, sans mettre sur le bûcher ni parfums ni vêtemens; on n'y voit que leurs armes, et quelquefois un cheval de bataille. Leurs sépulcres sont rehaussés de gazons, et ils méprisent la magnificence de nos tombeaux, comme une dépense onéreuse pour les vivans et inutile aux morts. Ils quittent plus tôt le deuil que leur douleur; ils laissent les larmes aux femmes, et ne témoignent leur affliction que par le souvenir des vertus de ceux qu'ils ont perdus : *Fœminis lugere honestum est, viris meminisse.*

Tel est à peu près le portrait que Tacite nous a fait des Germains de son temps. On y voit une grande austérité de mœurs et une valeur égale; le gouvernement paraît tout militaire. Justes et équitables entre eux, par le besoin de la société, il semble que la violence seule faisait tout leur droit à l'égard de leurs voisins : la force du corps, un courage intrépide, et une fermeté à l'épreuve des plus grands périls,

leur tenaient lieu de toutes les vertus; et le prince même n'était considéré parmi les siens, qu'autant que durait le bonheur de ses armes et la crainte de ses ennemis.

Voyons maintenant le rapport que des mœurs si féroces et si sauvages avaient avec celles de nos premiers Français, et ce qu'en ont écrit différens auteurs contemporains.

Je commencerai par Sidonius Apollinaris, qui vivait du temps de Childéric Ier, père de Clovis, et vers le milieu du cinquième siècle. Cet auteur nous a laissé un portrait des Français dans son panégyrique de Majorien, qu'il semble avoir copié sur celui que Tacite fait des Germains, tant ils sont semblables.

Les Francs, dit cet auteur, ont la taille haute, les cheveux blonds, les yeux bleus; leurs vestes leur serrent tellement le corps, qu'on en distingue toute la forme, et ces vestes ne passent pas le genou. On les forme au métier de la guerre dès leur plus tendre jeunesse; ils deviennent si adroits, qu'ils frappent toujours où ils visent; et ils sont en même temps si agiles, qu'ils arrivent, pour ainsi dire, plus tôt sur leurs ennemis que les javelots mêmes qu'ils ont lancés contre eux : au reste, si braves et si déterminés dans le péril, que le nombre peut leur ôter la vie, sans leur ôter, pour ainsi dire, le courage :

Puerilibus annis,
Est belli maturus amor; si fortè premantur,
Seu numero, seu forte loci, mors obruit illos,

Non timor; invicti perstant animoque supersunt,
Jam propè post animam.

L'ancienne préface de Hérold, qui se trouve à la tête du manuscrit de la loi salique, tiré de l'abbaye de Fulde, et qu'on croit plus ancien que le règne de Clovis, nous représente les Français comme un peuple qui joignait les grâces mêmes de la beauté à la vigueur et à la force du corps : *Nobilis corpore forma egregia.* Nation hardie, continue cet auteur, fière, entreprenante, toujours en mouvement et en action, *gens velox, audax et aspera,* et qui mettait sa gloire, ainsi que le rapporte Agathias, à aller bien loin de son pays chercher des périls dignes de son courage : *Periculorum præter modum amans*: La mer même ne pouvait pas mettre de bornes à leurs entreprises; et ils justifièrent par d'heureuses témérités, ajoute le panégyriste Eumenius, qu'il n'y avait point d'obstacles ni de routes inconnues à une valeur déterminée : *Eventu temeritatis ostenderunt nihil esse clausum piraticæ desesperationi.*

De là vinrent ces courses et ces expéditions si hardies qu'ils firent avant leurs conquêtes des Gaules, en différens climats, et dans lesquelles, tantôt par terre ou avec de légères barques, ils pénétrèrent en Italie, en Espagne, et jusque dans le fond de l'Asie : *Pedibus et navigando totum pænè orbem vagati sunt,* dit Vopiscus.

Les Romains qui occupaient les Gaules, leur firent une guerre sanglante et opiniâtre pour les obliger à

reconnaître l'autorité de l'empire. Rome était parvenue à un tel degré de puissance, qu'elle regardait comme un outrage la liberté de ses voisins. La haine si naturelle aux Français pour toute domination étrangère, les fit résister courageusement à des armées redoutables : ils triomphèrent plusieurs fois des maîtres du monde. Ils n'étaient pas encore conquérans ; la gloire et les charmes de la domination leur étaient inconnus ; ils ne regardaient même pour leur patrie que les endroits où ils pouvaient conserver leur liberté, et ils n'aspiraient à vaincre que pour ne pas devenir esclaves : *Victoriâ contenti, imperio abstinebant.*

Il semble que le nom de *France*, dans ces temps si éloignés, fût comme un nom vague, plutôt attaché à une nation qu'à un pays particulier, et qui suivait le mouvement de la fortune et de la victoire.

Les entreprises des Romains, le voisinage et la fertilité des Gaules leur firent ensuite naître le dessein de s'en rendre les maîtres. Ils couvrirent le Rhin de leurs barques, à la faveur desquelles ils ravagèrent souvent ces riches provinces avant que de pouvoir s'y établir. Les Romains, et les Gaulois leurs sujets, étaient surpris à tous momens par différens partis de ces aventuriers, jeunes, féroces, pleins de courage, avides de butin, et qui, en faisant pour ainsi dire le métier de brigands et de pirates, apprirent insensiblement celui de conquérans.

Souvent vainqueurs, quelquefois vaincus, mais jamais rebutés de combattre, indifférens sur leurs pro-

pres défaites, ils reprenaient les armes avec une nouvelle fierté, et ils se faisaient encore craindre, même après leur mauvais succès. Nation toujours armée, dit le poëte Claudien, qui ne pouvait souffrir le nom de *paix*, et qui était unie par une fureur commune :

Res avidi conscire novas, odioque furentes
Pacis, et ingenio, scelerumque cupidine fratres.

Ces peuples belliqueux, accoutumés, à l'exemple des Germains, à une guerre utile, ne connaissaient guère d'autres récoltes que celles qu'ils faisaient l'épée à la main, et sur les terres des Romains. Claudien, que je viens de citer, prétend cependant, dans l'éloge qu'il fait des grandes qualités de Stilicon, que ce général des Romains réduisit à la fin les Français, par la terreur de ses armes, à cultiver leurs terres, et à changer le fer tranchant de leurs épées dans les instrumens paisibles du labourage :

Rhenumque minacem,
Cornibus infractis, adeò mitescere cogis,
Ut Saliusjam rura colat, flexosque Sicambri
In falcem curvent gladios.

Il ne tient pas à ce poëte, comme l'on voit, non plus qu'aux panégyristes de ces temps-là, que nous ne croyons que les Romains remportèrent de grands avantages sur les Français ; mais les conquêtes constantes de notre nation ruinent un peu ces trophées

imaginaires; et pendant que les Romains triomphent des Français dans leurs éloges, on est tout surpris de trouver ces derniers en-deçà du Rhin, et déjà maîtres d'une partie des Gaules.

Ces peuples, avant que d'en avoir fait la conquête, s'établissaient ordinairement, comme les Germains, proche des forêts et des marais, qui leur servaient en même temps de demeures et de forteresses : *Paludes hisce in locis non modicè ubi Germani habitabant, qui nunc appellantur Franci*, dit Procope. Et nous apprenons d'un fragment de Sulpice Alexandre, le premier de nos historiens, et dont Grégoire de Tours nous a conservé quelques fragmens, de quelle manière l'armée romaine, commandée par Quintinus, périt pour s'être engagée dans ces forêts, où les Français, qui y étaient retranchés, la taillèrent en pièces.

Les Romains, dit cet auteur, entrèrent dans ces vastes forêts, dont la solitude et le silence causaient une secrète terreur aux soldats. L'ennemi ne se montra d'abord qu'en petit nombre; le Romain les poursuit avec plus d'ardeur que de prudence, et tombe dans des embuscades ou se jette dans des marais impraticables. Pour lors, tous les Francs parurent, et enfermèrent l'armée romaine par un grand abattis de bois. Les légions en désordre, qui ne pouvaient ni avancer ni reculer, tombent sous une nuée de flèches, et se renversent. Tout se confond. Le soldat effrayé cherche sa sûreté dans la fuite; mais de quelque côté qu'il tourne ses pas, il rencontre partout l'ennemi et la mort. Héraclius, tribun des Joviniens, et la plu-

part des chefs y périrent. La nuit et ces mêmes forêts qui avaient causé la défaite des Romains, servirent d'asile à ceux qui échappèrent à la première fureur des victorieux : *Paucis effugium nox et latibula silvarum præstitére* (1).

Leurs maisons ou plutôt leurs cabanes, bâties sans art et dispersées sans aucun ordre, composaient leurs villages; et ces villages formaient différens cantons, qui étaient gouvernés, dit Grégoire de Tours, par des princes à longue chevelure, et qui, à l'exemple des Germains, étaient toujours pris dans la maison dominante et dans la plus noble de la nation : *De primâ, et ut ita dicam, nobiliori suorum familiâ.*

L'autorité de ces rois avait ses bornes parmi les premiers Français, aussi bien que chez les Germains. Les Francs dépendaient, à la vérité, de leurs souverains; mais ces princes dépendaient eux-mêmes de certaines lois militaires qu'ils n'osaient violer; et si on examine bien la suite des rois, depuis Pharamond jusqu'à Clovis, peut-être qu'on trouvera qu'encore qu'ils fussent regardés comme souverains absolus dans leurs conquêtes, on ne les reconnaissait guère, dans leur camp, que comme généraux des soldats conquérans : ils leur donnaient leur part du butin, qui était comme un bien commun acquis par l'armée, et les rois n'entraient eux-mêmes dans ce partage que selon que le sort en décidait.

On sait ce qui arriva à Clovis après la victoire qu'il

(1) Greg., l. 2, c. 9.

avait remportée sur Siagrius, général des Romains. Ce prince, quoique encore païen, voulant rendre à un évêque un vase sacré qui avait été pris dans un pillage général, demande comme par grâce à ses soldats, qu'il ne fût point compris dans le partage qui s'en devait faire; mais un Français féroce, et qui regardait cette pieuse libéralité du prince comme une entreprise sur les droits de l'armée, donna un coup de sa hache d'armes sur ce vase, et lui dit fièrement qu'il ne disposerait que de ce que le sort lui donnerait à lui-même dans le partage du butin : *Nihil hinc accipies, nisi quæ tibi sors vera largitur.*

Clovis, quoique naturellement fier et terrible, selon que son histoire nous le représente, fut contraint de dissimuler une injure qu'il ne se crut pas alors en pouvoir de venger; aussi ne s'en fit-il pas raison par l'autorité royale : il eut recours depuis à celle de général; et il prit son temps dans une revue des troupes, pour tuer le Français de sa main, sous prétexte que ses armes n'étaient pas en bon état.

Thierri Ier ou Théodoric, fils du même Clovis, et roi d'Austrasie, étant resté dans ses Etats pendant que les rois Childebert et Clotaire, ses frères, ravageaient la Bourgogne, ses propres soldats, chagrins d'une oisiveté qui déshonorait leur courage, et accoutumés à une guerre qui leur tenait lieu de solde, prirent d'eux-mêmes les armes, et lui déclarèrent que s'il ne voulait pas se mettre à leur tête, et les conduire sur les terres des Bourguignons, ils iraient se ranger sous les enseignes de ses deux frères. Nation

libre et guerrière, dit Libanius, qui regardait comme une servitude l'obstacle qu'on mettait à ses courses. *Etenim hæc illis servitus est, nullos habere quos deprædentur.*

Il ne paraît point cependant que dans ces pillages, ni que dans les premiers temps de notre monarchie, les Francs recherchassent avec avidité l'or ni l'argent; ils ignoraient heureusement, comme la plupart des Germains, le prix et l'usage de ces métaux si utiles et si dangereux, et ils ne comptaient pour biens solides que la santé, la force, le courage et la liberté: des armes, des chevaux, des esclaves, ou les grains de leurs ennemis, étaient le principal objet de leurs entreprises et de leurs irruptions; et ces peuples guerriers, en sortant de l'Allemagne pour se jeter dans les Gaules, n'apportèrent que du fer pour en faire la conquête.

Souvenez-vous, dit Grégoire de Tours (1), en parlant aux rois petits-fils du grand Clovis, que ce prince votre aïeul a étendu les bornes de son empire sans le secours de l'or ni de l'argent.

Le trésor du prince consistait uniquement dans le courage de ses soldats. Je ne parle point ici de quelques maisons royales qui composaient le domaine de nos rois, depuis leur établissement dans les Gaules, non plus que des tributs qu'ils tiraient des peuples conquis : mais à l'égard des conquérans et des Français, nation toute militaire et jalouse de sa liberté, ils

(1) L. 5, c. 1.

ne connaissaient point d'autres tributs que ceux de payer de leurs personnes à la guerre, et ils se contentaient, à la mode des Germains, d'offrir au prince quelques présens, quand il tenait le champ de mars et les assemblées générales.

L'auteur de la *Chronique de Hildesheim* (1), après avoir rapporté les différentes affaires qui se traitaient dans ces grandes assemblées, et qui étaient *comme le parlement général de la nation*, ajoute : « Et pour lors on offrait aux rois des présens, suivant « l'ancienne coutume des Français (2). »

Ces présens, chez nos premiers Français comme parmi les Germains, consistaient ordinairement en différentes espèces de grains et de bestiaux, et surtout en chevaux ; et il se trouve dans les additions à la loi salique, une ordonnance qui prescrit que les chevaux que l'on aura donnés au roi portent le nom de celui qui les aura présentés.

Le prince distribuait ordinairement ses propres chevaux à ses principaux capitaines. Nos rois n'avaient point d'autres ministres ni d'autres courtisans. Ils les recevaient même à leur table, à l'exemple des princes germains ; ils descendaient humainement dans les plaisirs de la société, sans craindre de se dégrader, et ils accordaient heureusement la liberté avec le respect : bien éloignés des empereurs romains de ces temps-là ; je parle d'Arcadius et d'Honorius, princes

(1) *Ad annum* 750.

(2) *Voyez* les *Annales de Metz, et de saint Bertin.*

toujours obsédés par une troupe d'eunuques, inaccessibles à leurs soldats, cachés et ensevelis dans le fond de leurs palais, et qui, pendant que nos Français démembraient l'empire, affectaient des retraites mystérieuses, au lieu de se montrer à la tête des armées; comme si l'obscurité de la solitude les eût rendus plus respectables, et eût donné un nouvel éclat à leur dignité. Nos rois, au contraire, sûrs de leur autorité par leur valeur, aimaient à se voir environnés par leurs soldats; ils les approchaient avec bonté de leurs personnes. Rien n'est plus commun, dans notre histoire, que le titre de *convive* de ces princes; et c'était ordinairement le privilége de la noblesse, la récompense de la valeur, ou le témoignage de la vertu :

Claro quod nobilis ortu
Convivа est domini,

dit le poëte Claudien; et Fortunat, autre poëte, parlant d'un certain Conda, marque expressément qu'il était parvenu, par ses services, jusqu'à être admis à la table de son roi :

Jussit et egregios inter residere potentes,
Convivam reddens proficiente gradu.

Grégoire de Tours (1), traitant de l'affaire de Prétextat, évêque de Rouen, qui, après la mort de Chil-

(1) L. 7, c. 16.

péric, était venu se plaindre à Gontran des violences de Frédégonde, ajoute que le prince reçut bien ce prélat, et qu'après l'avoir admis à sa table, il le renvoya dans son diocèse.

La *Vie de saint Agile*, abbé, écrite par un auteur anonyme, mais contemporain, parlant d'un seigneur français appelé *Anohald*, rapporte qu'il était d'une très-illustre naissance, conseiller et convive du roi Childebert : *Ejusdem regis Childeberti conviva et consiliarius.*

C'était de ces anciens capitaines qu'on tirait les maires du palais, dignité au-dessus de la condition d'un particulier, et peu différente de celle d'un souverain. Personne n'ignore que chez les Français, comme parmi les Germains, la naissance seule décidait de la couronne; mais l'une et l'autre nation n'avaient égard qu'à la valeur dans le choix de leurs généraux ; et nos premiers Français, à l'exemple des Germains, s'étaient réservé le droit d'élire le maire ou le général sous lequel ils voulaient combattre, et que le prince devait cependant confirmer par son autorité, comme le fit la reine Nantilde pendant la minorité de Clovis II, son fils : *Omnes seniores*, dit son historien, *pontifices cum ducibus ac primoribus regni ad se venire præcepit*, etc. Et un peu plus bas : *Pontificum et ducum electione Majorem domûs stabiliens.*

La dignité royale et la qualité de général furent presque toujours séparées pendant la première race; et on ne les trouve réunies que quand le prince était

assez courageux et assez habile pour ne pas mettre ses armes entre les mains de gens, ou qui les eussent déshonorées par leur peu de valeur, ou peut-être tournées contre lui-même, s'ils avaient eu plus de courage que de fidélité.

Mérouée, de parent de Clodion, se fit son successeur : il laissa seulement aux enfans de ce prince les Etats dont il s'était emparé dans la Gaule Belgique, et, maître de l'armée, il se forma une monarchie de ses propres conquêtes (1). Clovis, son petit-fils, instruit par un exemple si dangereux, réunit en sa personne la dignité de roi et l'emploi de général. « J'apprends, lui écrit saint Remi (2), que vous conduisez vous-même vos troupes ; et il n'est pas surprenant, ajoute ce prélat, qu'un prince sorti de si grands capitaines paraisse à la tête de ses armées. »

Clotaire II, roi de Neustrie ou de la France occidentale, s'étant rendu maître du royaume de Bourgogne, engagea habilement les seigneurs de ce royaume, après la mort du maire Varnacaire, à supprimer en sa faveur cette dignité éminente, et rivale, pour ainsi dire, de celle de souverain (3).

Cet exemple nous fait voir qu'il était au pouvoir des grands de chaque Etat de déférer la qualité de maire à quelqu'un d'entre eux, et que ce ne fut que l'habileté et le grand pouvoir de Clotaire, qui avait

---

(1) *De ejus stirpe quidam Meroueum esse asserunt.* (Gr., c. 2.)
(2) *Conc. Gall.*, t. 1, p. 175.
(3) Fredeg., c. 54.

réuni toute la monarchie sous sa domination, qui engagèrent les Bourguignons à supprimer cette charge pendant son règne. Mais sous ses successeurs, et surtout depuis le règne de Clovis II, son petit-fils, la dignité royale fut toujours séparée de celle de maire du palais, et nos Français se maintinrent dans le droit d'élire celui d'entre eux qu'ils croyaient le plus capable de les commander. Nous avons une preuve assez particulière de ce droit d'élection sous le règne de Sigebert, premier roi d'Austrasie, et oncle du même Clotaire.

Les grands de ce royaume ayant élu pour maire du palais un seigneur appelé *Chrodin*, il refusa généreusement cette grande place; et il allégua, pour raison de son refus, que la plupart des premiers de l'Etat étant ses parens, il serait obligé ou de punir leurs excès, ou de les dissimuler lâchement(1). Toute l'assemblée admira également sa probité et son désintéressement, et le conjura de nommer du moins celui qu'il jugeait digne de cet emploi. Son choix tomba sur un jeune seigneur appelé *Gogon*, qu'il avait élevé auprès de lui, et dont il connaissait la sagesse et la valeur. Il prit le bras de ce jeune homme, et se le passa autour du cou, comme une marque de sa dépendance, et qu'il le reconnaissait pour son chef et son général.

Je ne sais si cette cérémonie, dont il y a peu d'exemples dans notre histoire, n'est pas fondée dans

(1) Fredeg., *Epitom.*, c. 58 et 59.

un ancien usage des Français, parmi lesquels, quand un homme, suivant ce que rapportent les anciennes formules, ne pouvait pas payer à son créancier les sommes qu'il lui devait, il se rendait volontairement son esclave jusqu'à l'entier paiement de sa dette; et pour marque de son engagement, il prenait le bras de son patron, et se le passait autour du cou, comme une manière d'investiture de toute sa personne.

Ne serait-ce point encore de cet ancien usage que serait venue l'accolade que les princes donnaient à ceux qu'ils faisaient chevaliers, comme une marque qu'ils devenaient leurs hommes, comme on parlait en ce temps-là, et qu'ils acquéraient un droit particulier sur leurs personnes et sur leurs armes? Il est au moins très-vraisemblable que Chrodin voulut faire connaître, par cette cérémonie extraordinaire, qu'il se soumettait au nouveau maire comme à son supérieur. En effet, il n'y avait ni rang ni dignité qui dispensât d'obéir aux maires du palais : ministres absolus pendant la paix, généraux indépendans dans la guerre, les armées, les finances, les gouvernemens, les dignités, les emplois, tout était en leur disposition; et ils s'en servirent à la fin pour assujettir leurs propres maîtres, dont la plupart furent souvent plutôt les tyrans que les ministres.

Il n'y avait que les assemblées générales de la nation qui balançassent une autorité si excessive. C'était dans ces plaits et dans ces parlemens généraux, qu'on peut regarder comme l'origine de nos Etats, que les Français, à l'exemple des Germains, décidaient de

la paix et de la guerre, et qu'ils examinaient même les différens réglemens que le prince, ou le maire du palais, sous son nom, avait publiés. Ces ordonnances, qu'on appela au commencement de la seconde race, des *capitulaires*, n'avaient point force de loi, et ne faisaient point partie du corps des lois saliques, jusqu'à ce qu'elles eussent été approuvées et reçues par le concours et le consentement de toute de la nation.

Tels sont, dit Charles-le-Chauve, les capitulaires de l'empereur notre aïeul et de notre père, que les Français ont jugé à propos de reconnaître pour lois, et que nos fidèles ont résolu, dans une assemblée générale, d'observer en tout temps : *Capitularia patris nostri, quæ Franci pro lege tenenda judicaverunt, et fideles nostri in generali placito nostro conservanda decreverunt* (1).

« Nous faisons savoir à tout le monde, disent Char-
« lemagne et Louis-le-Débonnaire, son fils, que les
« capitulaires que l'année précédente nous jugeâmes
« à propos, avec le consentement de tous les Fran-
« çais, d'ajouter à la loi salique, ne soient plus con-
« sidérés comme de simples ordonnances, mais comme
« des lois inviolables, et qu'on ne les distingue pas
« même des lois saliques (2) : » *Generaliter admonemus ut capitula quæ præterito anno legi salicæ, cum omnium consensu, addenda esse censui-*

(1) *Ad annum* 837, c. 8, *ap. Carisiacum.*

(2) *Cap. Car. Mag., an.* 801, t. 2, p. 356. Baluze, *an.* 803 et 821. Théod., c. 5.

mus, jam non ulteriùs capitula, sed tantùm leges dicantur, imò pro legibus salicis teneantur.

Ces assemblées si célèbres, dont le consentement était nécessaire pour donner force de loi aux ordonnances du prince, étaient composées du clergé et de la noblesse, seules conditions reconnues alors pour libres parmi les Français. Les évêques étaient comptés au nombre des grands, et on les considérait même les premiers entre les grands de l'Etat.

Dagobert ayant cédé le royaume d'Austrasie à Sigebert, son fils aîné, son historien parle de cette disposition comme faite, dit-il, par le conseil des grands ou des évêques, *cum consilio pontificum, seu proçerum*, et avec le consentement des principaux seigneurs du royaume, *omnibusque primatibus regni çonsentientibus* (1).

Nos premiers Français avaient reçu de leurs ancêtres, comme par tradition, cette déférence pour les ministres de la religion. Je n'ai point encore traité de leur culte; on en trouve peu de chose dans l'histoire. Grégoire de Tours nous apprend seulement que, semblables aux Germains, ils révéraient les endroits les plus enfoncés des forêts, et qu'ils prenaient pour un sentiment de piété, cette horreur religieuse qu'ils ressentaient dans ces lieux sombres et secrets. Certainement, dit cet auteur dans les livres de son histoire, chap. 10, les Français ne connaissaient pas le vrai Dieu; mais ils s'étaient formé des simulacres de

(1) Du Chesne, t. 1, p. 582 et 585.

forêts et d'eaux qu'ils adoraient comme des divinités (1).

Apparemment qu'ils tenaient des Germains une religion si grossière : le préjugé et la coutume les avaient entraînés, et ils mettaient au rang des vérités, des erreurs anciennes et consacrées par le temps.

Nos évêques, depuis la conversion de Clovis, n'eurent pas moins de considération et d'autorité parmi les Français, que les prêtres des faux dieux en avaient eu parmi les Germains; ils étaient, comme eux, les arbitres des peines des criminels.

Charles-le-Chauve, par son ordonnance de l'an 864 (2), veut que les évêques, conjointement avec ses officiers, veillent à ce qu'on n'excède point les peines portées par la coutume, dans le châtiment des serfs et des esclaves.

Ces prélats devenaient même souvent les juges des ducs et des grands de l'Etat. Nous voyons dans Grégoire de Tours (3) que Gontran, roi de Bourgogne, voulant faire punir les généraux qu'il avait envoyés en Languedoc pour faire la guerre à Leuvigilde, roi des Visigoths, ce prince, mécontent de leur conduite, leur donna quatre évêques pour juges dans une affaire purement militaire, auxquels il joignit quelques seigneurs laïques pour assister à leur jugement.

---

(1) *Sibique silvarum atque aquarum finxere formas, ipsasque et Deum colere eisque sacrificia delibare consueti.* (Gr., l. 2, c. 10.)

(2) *Apud* Pistas, c. 15.

(3) L. 8, c. 30.

Le même Gontran étant près d'en venir aux mains avec Sigebert, roi d'Austrasie, son frère, ces deux princes convinrent, sur le champ de bataille, de remettre leurs différends au jugement des évêques et des principaux de la nation : *Ut quidquid sacerdotes vel seniores populi judicarent, pars parti componeret* (1).

Il semble d'abord assez extraordinaire, et contre les règles de la prudence et de la politique, que ces prélats, qui étaient ou Romains ou Gaulois de naissance, et qui vivaient sous la domination récente d'une nation étrangère et victorieuse, eussent tant de part dans le gouvernement; mais on en sera moins surpris, si on fait réflexion qu'outre la considération que leur attirait la sainteté de leur caractère, ils n'avaient pas, d'ailleurs, peut-être moins contribué que les Français mêmes à l'établissement de la monarchie. Et pour mettre ma pensée dans tout son jour, il faut remarquer que nos premiers rois païens furent plutôt considérés par les Gaulois, sujets des Romains, comme des princes ennemis qui n'avaient d'autre droit dans les Gaules que celui de la force et de la violence, que comme des souverains légitimes et qui régnassent sur des provinces paisibles. Mais depuis la défaite et la mort de Siagrius, dernier général des Romains, et depuis surtout la conversion de Clovis, les évêques de son temps, que leur vertu rendait les oracles des Gaules, lassés des désordres d'un fâcheux

(1) Greg., l. 6, c. 31.

interrègne, et craignant de tomber sous la domination des Bourguignons ou des Visigoths, nations voisines et ariennes, préférèrent Clovis à Gondebaud et à Alaric, ennemis et persécuteurs des évêques catholiques; et ces prélats se servirent utilement du pouvoir qu'ils avaient sur l'esprit des peuples, pour les disposer à reconnaître un prince qui venait de recevoir les lumières de la foi par leur ministère. Les Gaulois, déjà anciens chrétiens et catholiques, ne regardèrent plus comme étrangère une nation convertie par leurs évêques, et ils furent charmés de voir ces conquérans embrasser la religion des vaincus, et leurs maîtres devenir, pour ainsi dire, leurs disciples.

La conversion de Clovis ne fut pas moins un coup d'Etat qu'un miracle de la grâce; et ce prince, depuis son baptême, ne régna plus dans les Gaules parce qu'il était le plus fort, mais parce que le clergé avait disposé le peuple à le reconnaître pour légitime : *Multi tunc ex Gallis,* dit Grégoire de Tours, *habere Francos dominos summo desiderio tenebantur* (1).

On soupçonna même les évêques catholiques qui vivaient sous la domination des Bourguignons et des Visigoths, d'avoir favorisé secrètement cette importante révolution; et nous apprenons de Grégoire de Tours (2) que saint Avor, oncle, évêque de Langres,

(1) L. 2, c. 36.
(2) L. 2, c. 23 et 36.

et que saint Quentien, évêque de Rodez, suspects d'intelligence avec Clovis, n'évitèrent la mort que par la fuite. Ce prince, aussi habile politique que grand capitaine, employa toute son autorité pour leur faire oublier leur disgrâce : il leur procura d'autres évêchés dans ses Etats ; et par reconnaissance pour le clergé, il appela dans ses conseils les évêques de son royaume, qu'on y trouve établis sous le règne des rois ses enfans, et qui s'y maintinrent pendant la première et la seconde race, et jusqu'au règne de Charles VI, qui les congédia du parlement, à l'exception de l'évêque de Paris et de l'abbé de Saint-Denis.

Cette autorité des ministres de la religion dans les affaires civiles, et qui était passée des Germains aux Français, me conduit à une autre conformité qui sert de nouvelle preuve à leur commune origine, et qui justifie ce que j'ai avancé de leur humeur guerrière. Ni l'une ni l'autre nation ne paraissait jamais sans ses armes : un Français était un soldat toujours armé et toujours prêt à combattre. On n'en voyait aucun occupé de ces arts qui ne servent qu'à entretenir le luxe, moins à la vérité par modération que par la dureté de leurs mœurs ; ils étaient tous soldats ; c'était leur unique profession ; et depuis même qu'ils eurent embrassé le christianisme, ils ne quittaient les armes que lorsqu'ils allaient à l'église, ainsi que nous l'apprenons des capitulaires de Charlemagne.

On ne pouvait prendre cependant ces armes, pour la première fois, de son autorité particulière ; il fal-

lait, chez les Français, comme parmi les Germains, les avoir reçues de son prince, de son général ou de quelque fameux capitaine; origine apparemment de notre ancienne chevalerie. L'auteur de la *Vie de Louis-le-Débonnaire* rapporte que ce prince étant encore jeune, vint trouver l'empereur Charlemagne son père, au palais d'Ingelheim, qu'il le suivit ensuite au château de Rensbourg, où il reçut de sa main son épée et ses premières armes (1).

Après cette cérémonie militaire, qui élevait un Français au rang honorable de soldat, c'était une infamie pour lui, aussi bien que chez les Germains, d'abandonner dans une déroute son bouclier; et le reproche était une injure atroce qui ne s'expiait que par des combats sanglans, ou, suivant nos lois saliques, par des amendes considérables (2). Un soldat n'était pas moins déshonoré quand il avait abandonné son pair ou son camarade dans le combat. Nos Français, à l'exemple des Germains, marchaient à la guerre par cantons. Les Tourangeaux, dit Grégoire de Tours (3), les Poitevins, les Bessins, Manceaux et Angevins, passèrent en Bretagne contre Varoc, fils de Maclou : ces troupes étaient commandées par des centeniers, qui leur servaient de capitaines à la

(1) L. 7, tit. 202. *Interea anno 791 sequente, patri regi rex Ludovicus Ingelheim occurrit, inde Renesburg cum eo abiit, ibique ense, jam appellans adolescentiæ tempora, accinctus est.*

(2) Loi salique, tit. 32.

(3) L. 5, c. 20.

guerre, et de juges en temps de paix. La plupart des ordonnances de nos rois de la première race sont adressées à ces centeniers. *Omnis controversia coram centenario definiri potest, exceptâ redditione terræ*, disent les capitulaires (1). Cet usage était passé, avec les Français, de la Germanie dans les Gaules. Beatus Rhenanus (2) rapporte qu'il se trouve encore dans le Palatinat et proche de Heidelberg, des bourgs qu'on appelle *Centgraffen*.

Ces centeniers observaient de mettre ensemble et dans le même bataillon, les parens et les voisins; c'était une espèce d'association et de fraternité d'armée; on les appelait *pairs*, et celui qui était convaincu d'avoir abandonné son compagnon, perdait son rang et son bénéfice, c'est-à-dire cette portion de terres saliques et de conquêtes qu'il tenait de la libéralité du prince, et qu'on lui avait donnée comme le gage et la récompense de sa valeur.

L'infanterie française, aussi bien que celle des Germains, avait plus de réputation et était plus nombreuse et plus redoutable que la cavalerie. On voit, dans la *Notice de l'Empire*, que les Saliens qui servaient dans les armées romaines étaient sous le commandement du général de l'infanterie : *Salii Gallicani, Salii Tubantes, Augustei, cum eorum clypeis sub dispositione Magistri militum.*

Sidonius Apollinaris nous apprend que ces mêmes

(1) L. 4, c. 26.
(2) L. 11, p. 88.

Saliens, qui passaient, au rapport de l'abbé d'Usperg, pour les plus nobles et les plus braves de la nation, ne portaient ce nom de *Saliens* qu'à cause de leur vîtesse et de leur légèreté :

Tibi vincitur illic
Cursu Herulus, Channus jaculis, Francusque natatu,
Sauromata clypeo, Salius pede, falce Gelonus.

Et Grégoire de Tours, parlant d'une revue que Clovis fit de ses troupes, ne leur donne que le nom de *phalange* et d'*infanterie*.

J'ai déjà rapporté un passage de Vopiscus, qui marque expressément que, pendant l'empire de Probus, l'infanterie française ravagea la plupart de ces provinces : *pedibus totum penè orbem vagati sunt.*

Ces soldats français étant en ordre de bataille, et en marchant au combat, excitaient leur valeur par des chansons militaires, où ils célébraient les vertus de leurs anciens héros ; c'est encore une nouvelle conformité qu'ils avaient avec les Germains. Charlemagne, au rapport d'Eginhard, son historien, en fit un recueil ; et cet auteur remarque que ces chansons, comme celles des Germains, faisaient toute notre histoire, et comprenaient les plus belles actions de nos premiers rois.

La chanson de Roland succéda, sous la seconde race, à ces vers barbares ; on l'appelait *Chanson de Roland*, *Cantilena Rolandi*, parce qu'on y exaltait les hauts faits de ce fameux paladin.

Wacce, dans le roman du *Rou*, parlant de la disposition de l'armée de Guillaume-le-Conquérant, qui était près d'en venir aux mains avec les Anglais, ajoute :

Que Taillefer, qui moult bien chantoit
Sus un cheval qui tost alloit,
Devant eux alloit chantant
De l'Allemaigne et de Roland,
Et d'Olivier et de vassaux
Qui moururent à Rainschevaux.

Cette chanson de Roland était encore en usage dans nos armées, sous la troisième race, si nous en croyons Boëtius, dans son *Histoire d'Ecosse*. Cet écrivain rapporte dans son quinzième livre, que notre roi Jean, mécontent de ses troupes, et entendant quelques soldats qui chantaient la chanson de Roland, s'écria qu'il y avait long-temps qu'on ne voyait plus Roland parmi les Français. Sur quoi un vieux capitaine, qui prit cette plainte pour un reproche du peu de valeur de la nation, lui répondit fièrement qu'il ne manquerait point de Roland dans ses armées, si ses soldats voyaient encore un Charlemagne à leur tête.

Le cri de guerre succédait à ces chansons militaires; c'était un usage que nos Français avaient emprunté des Germains. On sait qu'il y avait deux sortes de cris; le cri général, que les soldats poussaient de toute leur force en allant à la charge, ce qui était le cri du prince et de toute la nation, et il y avait en-

core le cri des seigneurs particuliers qui avaient droit de lever bannière, et qui servait dans les batailles à rappeler leurs vassaux sous leurs enseignes. *Montjoie* était le cri général de tous les Français. Orderic Vital, qui est le premier auteur, à ce que je crois, qui en ait parlé, le nomme en latin, *meum gaudium* (1).

Philippe Mouskes, parlant de la bataille de Bovines, sous le règne de Philippe-Auguste,

> Et huchoient, dit-il, à grande haleine,
> Quand on avoit sonné la reine
> Mont-joye, Dieux et Saint-Denis.

Et un peu plus bas :

> Et quand on s'écrie Mont-joye,
> Nioit Flaman qui ne s'apploye.

J'ai dit que les seigneurs bannerets avaient aussi leur cri, d'où vient ce proverbe si commun :

> Des maisons d'Ailli, Mailli et Crequi,
> Tel nom, telles armes et tel cry.

Je ne m'étendrai pas davantage sur un article que M. du Cange a traité si savamment dans ses *Dissertations sur l'Histoire de saint Louis*. Il est inutile de répéter ce que l'impression a rendu public; mais je crois qu'on ne me saura pas mauvais gré de rapporter, au sujet de ces cris militaires, un trait de notre his-

(1) Sur l'an 1119.

toire, curieux par son antiquité, et que j'ai trouvé dans un endroit assez détourné, pour mériter d'avoir ici sa place :

Saint Germain, évêque d'Auxerre, accompagné de saint Loup, évêque de Troyes, étant passé, du temps de Chidéric Ier, dans la Grande-Bretagne, pour y combattre les erreurs des pélagiens, le prêtre Constantius, auteur contemporain, et ami intime de Sidonius Apollinaris, rapporte que le saint prélat, en arrivant dans cette île, y trouva une autre sorte d'ennemis auxquels il ne fut pas moins redoutable; les Saxons et les Pictes avaient joint leurs forces contre les Anglais; ceux-ci implorèrent le secours du saint évêque, qu'ils regardaient comme leur apôtre. Saint Germain se chargea de leur défense, *Germanus ducem se prœlii confitetur.* Il alla lui-même reconnaître l'endroit où il placerait son camp; et ayant rencontré un vallon environné de hautes montagnes propres à réfléchir et à multiplier le son, il y rangea les Anglais en bataille, *componit exercitum ipse dux agminis;* et quand on fut près d'en venir aux mains, il leur commanda de crier ensemble, et de toutes leurs forces, *alleluia!* ce qui effraya tellement les ennemis, si nous en voulons croire l'auteur de sa vie, qu'ils prirent la fuite sans oser rendre le combat.

Je ne prétends pas garantir un fait si merveilleux; et soit histoire ou roman que l'ouvrage de Constantius, et peut-être l'un et l'autre ensemble, comme la plupart de nos anciennes chroniques, il suffit, pour la justesse du parallèle que je me suis proposé, qu'on

y trouve des traces de nos anciens usages, conformes aux mœurs et aux coutumes des Germains.

Les combats particuliers se trouvaient souvent mêlés dans les guerres générales de la nation. Les différends se décidaient par les armes; chacun se faisait raison, l'épée à la main, des torts qu'il avait reçus. La vengeance, chez les Français, comme parmi les Germains, regardait toute la famille de l'offensé, et faisait partie même de sa succession. L'histoire de Grégoire de Tours est remplie de ces sortes de guerres particulières, qu'on appelait *faida*, et ceux contre qui elle s'exerçait, *faidosi*, du mot germain ou allemand *feid*, qui signifiait *inimitié*.

Cette coutume barbare de se faire justice soi-même par la force, et d'associer toute sa famille à sa vengeance, était passée de la Germanie dans les Gaules, et elle s'y conserva pendant plus de six cents ans, malgré les remontrances des évêques et les défenses de nos rois. Les Français élevés uniquement dans la profession des armes, et jaloux de leur liberté, ne pouvaient se résoudre à renoncer à un usage qu'ils regardaient comme le privilége de la noblesse et comme le caractère de leur indépendance.

C'est encore un de ces sujets que M. du Cange a traités avec tant d'érudition. Je me contenterai de remarquer que si quelqu'un de la famille offensée trouvait la poursuite et la vengeance des torts trop dangereuse, en ce cas la loi salique lui permettait de se désister publiquement de cette guerre particulière; mais la même loi, au titre 63, le privait

du droit de succession et de celui de composition, comme étant devenu étranger dans sa propre famille, et pour le punir de son peu de courage.

Cette composition chez nos Français, comme parmi les Germains, se terminait à une amende. L'homicide, dans l'une et l'autre nation, s'expiait par différentes sommes d'argent, ou par une certaine quantité de bestiaux. Une des prérogatives les plus singulières de la nation française, était de ne pouvoir être exposé au dernier supplice ni puni de mort, que pour le seul crime de lèse-majesté, ou de trahison envers la patrie : *Nulla sit culpa tam gravis*, disent les lois que Thierri Ier donna aux Bavarois, *ut vita non concedatur*. On ne pouvait pas même emprisonner un Français. Bouchard de Montmorency ayant refusé opiniâtrément de déférer au jugement que Philippe Ier avait rendu contre lui en faveur de l'abbaye de Saint-Denis, l'abbé Suger, si instruit de nos usages, dit que le roi ne fit point arrêter ce seigneur; qu'on lui permit de se retirer, parce que ce n'était point la coutume d'emprisonner les Français. *Non tentus, neque enim Francorum mos est, sed recedens.*

J'ai dit que tous les crimes, excepté celui de lèse-majesté et la trahison, s'expiaient par des amendes : une partie de ces amendes allait au fisc du prince, et le reste tournait au profit des parties intéressées, ou de leurs héritiers. On payait, par exemple, quatorze livres pour un homicide, savoir : trois livres pour le droit du roi, appelé *bannum dominicum*, ou *fredum*, du mot germain ou allemand *frid*, qui veut dire *paix*

ou *réconciliation*, et onze livres pour la réparation du meurtre. Cette somme, qui se payait au plus proche parent du mort, se nommait *vergelta*, terme composé de deux mots germains, *gelt*, argent, et *weren*, se défendre; et souvent cette composition et ces amendes enrichissaient la famille de celui qui avait été tué. « Vous m'avez beaucoup d'obligation, disait dans une débauche un certain Sichaire Acramisinde, ainsi que le rapporte Grégoire de Tours, de ce que j'ai tué vos parens; ces différens meurtres ont fait entrer dans votre maison beaucoup de richesses qui en ont bien rétabli le désordre (1). »

Cependant, les filles du mort n'avaient point de part à ces droits de composition, « parce que, dit M. Pithou, n'étant point de condition à porter les armes, elles étaient incapables de tirer vengeance de l'injure commise en la personne de leurs parens. *Quia feminæ, neque faidam levare, neque pugnam facere possunt* (2).

Ce droit n'appartenait qu'aux hommes, et même qu'aux hommes nobles, c'est-à-dire aux Francs. Comme ils étaient élevés dans l'exercice continuel des armes, ils se faisaient justice eux-mêmes les armes à la main, ou ils contraignaient leurs ennemis, par la crainte de leur ressentiment, d'en venir à une composition légitime.

Quand la paix ne permettait point à ces guerriers

---

(1) L. 9, c. 19.
(2) L. 1, *Feud.*

de signaler leur courage, soit contre des ennemis particuliers ou ceux de la nation, on voit, vers le commencement de la troisième race, qu'ils avaient recours aux tournois et aux joûtes, aux combats de plaisance ou à outrance, tous exercices qu'on peut appeler des images et des simulacres de la guerre. Ces sortes de jeux militaires avaient été inventés par nos ancêtres, pour entretenir leurs chevaliers dans l'exercice des armes. Le prince, à la moindre ouverture de guerre, les trouvait toujours prêts à changer leurs lances mornées en fer émoulu. La guerre, ou la représentation de la guerre, faisait leurs occupations et leurs plaisirs; ceux mêmes de la galanterie n'y entraient que comme un motif pour les porter à des entreprises plus hardies et plus généreuses. Ils paraissaient à la barrière, tantôt avec la livrée de quelque dame célèbre par sa beauté et par sa vertu, souvent avec des devises inconnues; et quelquefois, à l'exemple des Germains, on les voyait entrer dans les lices avec des chaînes et des fers, qu'ils ne quittaient qu'après s'être délivrés eux-mêmes de ces dévouemens militaires, par la défaite des chevaliers qui combattaient contre eux.

M. de Peiresc nous a conservé, dans ses Mémoires, un cartel de Jean, duc de Bourbon, où l'on trouve un exemple assez singulier de ces sortes de vœux militaires conformes et semblables à ceux des Germains, que je viens de rapporter d'après Tacite.

« Nous Jean, duc de Bourbonnois, désirant échiver

« oisiveté et explecter nostre personne, en avançant
« notre honneur par le métier des armes, y acquérir
« bonne renommée et la grâce de la très-belle de qui
« nous sommes serviteurs, avons naguère voué et em-
« pris que nous, accompagné de seize autres cheva-
« liers et équiers de noms et d'armes, porterons à la
« jambe senestre chacun un fer de prisonnier, qui
« sera d'or pour les chevaliers, d'argent pour les équiers,
« par tous les dimanches de deux ans entiers, com-
« mençant le dimanche prochain, après la date des
« présentes, ou cas que plutôt ne trouverons pareil
« nombre de chevaliers et équiers de noms et d'armes
« sans reproche, que tous ensemblement nous veuil-
« lent combattre à pied jusqu'à outrance, par telles
« conditions que ceux de notre part qui seront outrez,
« seront quittes chascun pour un bracelet d'or aux
« chevaliers, et un d'argent aux équiers, pour donner
« là où bon leur semblera.

« Fait à Paris, le 1er janvier 1414. »

Les esclaves, chez les Français aussi bien que chez les Germains, étaient moins des esclaves que des fermiers; ils avaient leur ménage séparé. Nos Français, après les conquêtes des Gaules, les envoyèrent cultiver les terres qui leur échurent par le sort; et dans le partage qui s'en fit, on les appelait *gens de poëte, gentes potestatis*, attachés à la glèbe, *addicti glebæ;* et c'est de ces serfs que la France fut depuis peuplée. Leur multiplication fit presque autant de villages des fermes qu'ils cultivaient, et ces terres retinrent le

nom de *villæ*, que les Romains leur avaient donné, d'où sont venus les noms de *villages* et de *villains*, *villæ et villani*, pour dire des gens de la campagne, et d'une basse extraction.

Ces serfs appartenaient à leurs patrons, dont ils étaient réputés hommes de corps, comme on parlait en ce temps-là, sujets aux corvées, et tellement attachés à la terre de leurs maîtres, qu'ils semblaient en faire partie; en sorte qu'ils ne pouvaient s'établir ailleurs, ni même se marier dans la terre d'un autre seigneur, sans payer ce qu'on appelait le droit de *fors mariage* ou de *mémariage;* et même les enfans qui provenaient de l'union de deux esclaves qui appartenaient à différens maîtres, pour éviter ce partage, donnait un autre esclave en échange.

« Qu'il soit notoire à tous, dit Guillaume, évêque « de Paris, que nous consentons que Bélire, fille de « Radulphe Gaudin de Villarceaux, femme de notre « corps, épouse Bertrand, fils de défunt Verrières, « homme du corps de Saint-Germain-des-Prés, aux « conditions que nous partagerons avec l'abbé et le « couvent de Saint-Germain, les enfans qui sortiront « de ce mariage (1). »

Dubreuil, dans son *Histoire de Paris*, nous a conservé un autre acte qui prescrit cet échange, et que je rapporterai dans son ancien langage, qui, comme la précieuse rouille de nos médailles, en marque mieux l'antiquité :

---

(1) Glainv., c. 5 et 6.

« Se aucune villaine vait d'aucun casal en autre « qui ne soit de son seignor, et le seignor dou leue « elle sera venue na poir de la mariée, et se il la « marie, il doit donner à son seignor une autre vil- « laine en échange, en la connaissant de bonnes gens « sans faillir (1). »

Ces filles esclaves ne laissaient pas, quand elles étaient d'une rare beauté, de sortir d'une condition si abjecte. Quelques-unes, affranchies par leur patron, en devenaient les femmes légitimes, et on en vit même plusieurs, sous la première race de nos rois, s'élever jusqu'au trône, et épouser leurs souverains. Erchinoalde, maire du palais sous le règne de Clovis II, ayant acheté de quelques pirates une fille d'une rare beauté, appelée *Baudour* ou *Batilde*, il la donna ensuite pour épouse à ce jeune prince, et de son esclave en fit la femme de son roi. Il est vrai que l'histoire lui rend la justice qu'elle n'oublia point sur le trône qu'elle avait été esclave, et que, devenue religieuse après la mort de Clovis, elle ne se souvint jamais qu'elle eût porté une couronne.

Après tout, si la plupart de ces princes, à la faveur d'un divorce souvent peu fondé, changeaient de femmes, cette licence, devenue presqu'en usage par la coutume, quoique condamnée par les conciles d'Agde, d'Epaone, de Clermont, d'Orléans et de Tours, était presque renfermée dans la seule dignité royale (2).

---

(1) Brolius, l. 2, p. 281. *Assis. Hieros. mss.*, c. 271.

(2) *Capitul. Car. Mag.*, c. 5, c. 149.

Le reste des Français, comme les Germains, n'avait qu'une seule femme, et on punissait rigoureusement ceux qui la quittaient pour en épouser une autre.

Les nœuds qui formaient leur union étaient indissolubles, et les femmes étaient même inséparables de leurs maris; elles les suivaient à la guerre; le camp, au commencement de nos conquêtes, leur tenait lieu de patrie; l'armée tirait de là même ses recrues; les enfans nourris dans le bruit des armes, accoutumés au péril et devenus soldats avant l'âge, remplaçaient les morts et les vieillards : ils se mariaient à leur tour, ainsi que nous l'apprenons de Sidonius Apollinaris, qui décrivant les réjouissances qui se firent dans le camp de Clodion, au sujet d'un mariage, rapporte qu'un jeune homme blond, pour dire un Français, épousa une fille blonde, et que les soldats solennisèrent leur union par des danses scythiques et guerrières.

Scythicisque choreis
Nubebat flavo similis nova nupta marito.

Le mari faisait subsister sa famille de ses courses, et de la part qu'il avait dans le pillage fait en pays ennemi. La femme, à son retour, le soulageait, par de chastes caresses, de ses travaux guerriers; une main chère et affectionnée pansait les plaies qu'il avait reçues dans les combats, et sa douceur et sa soumission mettaient dans leur société un charme qui durait autant que leur vie. Cette union était fondée

dans une subordination parfaite. Les Français de ces temps éloignés avaient un pouvoir absolu dans leur domestique; nos lois, comme les coutumes des Germains, les rendaient maîtres de la vie de leurs femmes, quand elles s'écartaient de leur devoir; et il est même surprenant qu'un Français ayant tué sa femme par un emportement de colère, ou dans la vue d'en épouser une autre, les lois ne lui prescrivissent point de plus grand châtiment que celui d'être privé pour quelque temps de porter ses armes, et comme une interdiction de son caractère d'homme de guerre. *Quicumque, uxore sine causâ interfectâ, aliam duxerit, armis depositis habeat pœnitentiam* (1).

Cette autorité absolue formait la dépendance des femmes, qui regardaient leurs maris comme leurs maîtres. Une femme, dans les formules de Marculphe, adressant la parole à son mari, se sert de termes aussi soumis que pourrait faire une esclave : *monseigneur et mon époux; moi, votre humble servante : Domini et jugalis mei, ego ancilla tua* (2). L'usage de prendre les femmes sans dot, et qui était passé des Germains aux Français, contribuait à cette dépendance; et peut-être que nos ancêtres, plus habiles et moins intéressés que ceux qui les traitent aujourd'hui de *barbares*, regardèrent sagement cette privation de dot dans leurs femmes comme un contre-poids nécessaire à leur orgueil, et qu'ils préférèrent une esclave

(1) *Capit.*, l. 5, c. 149.
(2) L. 2, c. 17.

pauvre et docile à une maîtresse riche et impérieuse, et souvent à un tyran domestique. Il est toujours constant que lorsque nos premiers Français voulaient se marier, ils achetaient pour ainsi dire leurs femmes, tant par les biens qu'ils étaient obligés de leur donner en propriété, et dont leur famille héritait, que par les présens qu'ils leur faisaient, et à leurs plus proches parens; en sorte que c'était moins le père que le mari, qui dotait la femme qu'il épousait.

On voit, dans le fameux traité d'Andelau, de l'an 587, que Grégoire de Tours a conservé dans le neuvième livre de son Histoire, que les villes que Chilpéric Ier avait données pour dot à la reine Galsuinde, sa femme, passèrent à la reine Brunehaut, sa sœur, après la mort funeste de cette princesse.

Il y a dans l'abbaye de Saint-Pierre, en Vallée, un ancien cartulaire qui a bien sept cents ans, au jugement de M. le Laboureur, dans lequel on trouve une donation faite à ce couvent par Hildegarde, comtesse d'Amiens, et veuve de Valleran, comte du Vexin. Cette dame déclare, dans ce titre, qu'elle donne à l'abbaye de Saint-Pierre un *alleu* qu'elle a reçu, en se mariant, de son seigneur, suivant l'usage de la loi salique, qui oblige, dit-elle, les maris à doter leurs femmes.

La loi salique, au titre 46, intitulé *Reippus*, engage celui qui épouse la veuve d'un Français, de donner trois sous et un denier au plus proche parent du défunt, et à son défaut, de payer cette somme au fisc du prince, comme pour le prix de son acquisition.

Les Formules de Marculphe marquent expressément que celui qui épouse une fille, doit lui présenter un sou et un denier, selon la loi salique et l'ancienne coutume de la nation. *Secundùm legem salicam et antiquam consuetudinem.*

« Ma très-chère fille, dit un père dans les mêmes formules, il y a parmi nous une ancienne et barbare coutume qui exclut les filles de partager la succession paternelle avec leurs frères. »

Ce qu'il ne faut cependant entendre que des terres saliques ou de conquête, suivant ce qui est porté dans le titre 72 des *Alleux* : « Que la femme ne possède aucune portion de la terre salique, mais qu'elles appartiennent tout entières au sexe masculin. » Et cette exclusion était fondée, parmi ces peuples guerriers, sur ce principe militaire, que ces terres de conquête étant le prix et la récompense du sang qu'ils avaient répandu dans les combats, il n'était pas juste que des biens acquis par la lance et l'épée passassent à la quenouille et au fuseau. *Ne de lanceâ transeat ad fusum.*

Quelque militaire que paraisse l'ancien gouvernement français, il est constant que les vertus paisibles de la société n'en étaient pas exclues. L'hospitalité surtout était également recommandable parmi les Français et chez les Germains. Les capitulaires de Charlemagne prescrivent indifféremment aux pauvres comme aux riches d'ouvrir leurs portes aux étrangers. *Præcipimus in omni regno nostro, neque dives neque pauper peregrinis hospitia denegare audeant.*

Enfin, la coutume de marquer les actes publics par

nuit plutôt que par jour, tant chez les Français que parmi les Germains, est une nouvelle preuve de leur commune origine.

Le titre 49 de la loi salique porte expressément que « si quelqu'un qui vit selon la loi salique, a perdu son esclave, son cheval ou son bœuf, et qu'il les reconnaisse dans la maison d'un autre, si les deux parties demeurent en-deçà de la Loire, Ardennes, et de la forêt Charbonnière, ils aient quarante nuits de délai pour comparaître en jugement; et que si celui qui est saisi de la chose volée demeure au-delà de la Loire, il ait quatre-vingts nuits. » *Quòd si trans Ligerim, in noctibus octingentis lex ista custodiatur.*

Telles étaient à peu près les coutumes des Germains et des Français, que l'on trouvera peut-être sauvages et féroces, mais dont la plupart ne laissaient pas d'enfermer les semences de grandes vertus. Ce fut en effet avec des mœurs si simples et si grossières, que nos premiers Français conquirent la meilleure partie de l'Europe, que leurs successeurs, plus polis, perdirent depuis par leur luxe et par leur oisiveté. L'empereur Justinien écrivant à Théodebert, roi d'Austrasie, et petit-fils de Clovis, et lui demandant dans sa lettre, avec le faste et la vanité si ordinaires aux Grecs, quelle contrée du monde il habitait, comme s'il eût ignoré sa puissance et l'étendue de sa monarchie, ce prince courageux lui répondit, avec une fierté digne de sa haute valeur, que ses Etats s'étendaient depuis l'Océan jusqu'au Danube et à la Pannonie, pour lui faire comprendre qu'ils n'étaient pas

si éloignés qu'ils ne pussent se voir quelque jour les armes à la main. *Per Danubium et limitem Pannoniæ usquè in Oceani littoribus, custodiente Deo, dominatio nostra porrigitur* (1).

En effet, nos premiers rois ne bornèrent pas leurs conquêtes à celles des Gaules. On sait que Clovis, après avoir défait les Allemands à Tolbiac, autrement dit *Zulpick*, passa le Rhin, et étendit sa domination jusqu'aux Alpes rhétiques, habitées par les Grisons. La Saxe, la Thuringe et la Bavière reçurent les lois de Thierri Ier; et Théodebert, son fils, porta ses armes depuis le Danube jusqu'au Pô, en Italie. Ces grandes provinces d'Allemagne s'appelaient la *France orientale*, soit pour les distinguer des Gaules, qu'on nomma depuis *France occidentale*, ou parce que la Germanie était le pays originaire des Francs. Les Tables Peutingériennes, qu'on croit faites dès le temps d'Ammien Marcellin, et, selon d'autres, sous l'empire de Théodose-le-Jeune, donnent le nom de *France* à cette partie de l'Allemagne qui borne le Rhin, et que les Bructères, les Chamaves, les Ansibariens et les Cattes occupaient, au rapport de Sulpice Alexandre. Tous ces peuples, selon cet historien, s'appelaient *Francs;* et il est très-vraisemblable, dit le Père Pétau (2), que c'était parmi eux comme un nom de ligue et de société, et comme une déclaration publique qu'ils voulaient maintenir leur liberté,

(1) Du Chesne, t. 1.
(2) L. 6, p. 1.

et vivre exempts de la domination des Romains. La situation du pays qu'ils occupaient les fait Allemands; et la conformité de leurs mœurs avec celles des Germains m'a fait croire qu'ils n'avaient qu'une même origine.

Je pourrais encore ajouter plusieurs exemples de cette conformité, si ce discours n'était pas déjà trop long, outre que les articles que je supprime sont de peu de conséquence, et n'empêchent point que mes preuves ne subsistent dans toute leur force : je me réduis à dire seulement un mot de la sépulture de nos ancêtres. On voit, par les armes et le cheval qu'on a trouvés dans le tombeau de Chilpéric Ier, que les Français, à l'exemple des Germains, ne quittaient pas même leurs armes après leur mort, et qu'on les mettait avec leurs chevaux dans leurs sépulcres. L'auteur de la *Vie du bienheureux Evermar*, parlant de sa sépulture, rapporte qu'on mit une partie de son bouclier sous lui, et qu'on le recouvrit de l'autre moitié : *Post exequias accuratiori sepulturâ cohonestantes dimidio clypeo corpori ejus superposito, et alterâ clypei parte suppositâ.*

Les Germains, au rapport de Tacite, revêtaient leurs tombeaux de gazons, et nos anciens Français y formaient une espèce de toit avec des planches, que les plus riches couvraient de tapis : *Et sicut in Franciâ mos est*, dit Eginhard, *superposito ligneo culmine linteis ac sericis palliis ornandi gratiâ contexîmus.*

Le chapitre 19 des lois saliques n'est rempli que

de différentes amendes qui y sont décernées contre ceux qui enlevaient ces planches et ces tapis. L'article second leur interdit l'eau et le feu, et défend d'avoir aucun commerce avec eux, jusqu'à ce que, suivant la coutume de la nation, ils aient satisfait à la famille du défunt : *Ut inter homines non habitet autor sceleris antequàm parentibus satisfaciat.*

Je finirai ce parallèle par la conformité qui se trouve encore entre quelques mots qui nous restent de la langue francotheotisque, et des termes allemands.

J'ai déjà dit qu'on donnait autrefois, parmi nos premiers Français, le nom de *vergelta* à cette amende qui se payait pour un homicide; *gelt* signifie encore en allemand, *argent*, et *weren*, *se défendre.*

Fredum était cette partie du même argent qu'on payait au fisc du prince, du mot allemand *frid*, qui veut dire *paix*, et comme le prix de la réconciliation.

Rien n'est plus commun dans nos anciennes lois que le terme de *gravio* (*grafio*), pour dire un *comte* ou un *juge;* les Allemands ont conservé la même signification au terme de *graven*, d'où sont venues les dignités si connues de *lantgrave*, de *burggrave* et de *marcgrave.*

Rachimbourgs étaient les assesseurs de ces mêmes juges, et *ratchen* veut encore dire, en allemand, *concilier.*

Un déserteur, dans nos lois saliques, s'appelle *heresclit*, apparemment du mot allemand *here*, qui veut dire *camp* ou *armée.*

Feida (ou *faida*) était encore cette inimitié déclarée par voies de fait entre des familles, et *freïd* signifie, en allemand, *guerre*.

Terre en *franc alleu* ou *alleu de franc*, terme assez connu par nos lois saliques, semble venir de *deïnanlos*, qui, en allemand, signifie la même chose; c'est-à-dire *terre héréditaire*.

Druchte, dans nos lois saliques, veut dire *une fille accordée et promise à un mari*. Les Allemands disent encore *druchtines gaus*, ce qui vient apparemment du terme allemand *drow*, qui veut dire *foi* ou *fidélité*.

Tanganare, interpeller devant le juge, est composé des mots allemands *ting*, qui veut dire *plaits*, et d'*exguen*, accuser.

J'aurais pu pousser plus loin ce glossaire et la conformité qui se rencontre entre le langage, les coutumes et les mœurs des Germains et des Français; chaque article m'eût fourni sans peine le sujet d'une dissertation particulière, et les faits et les exemples ne m'eussent pas manqué. Mais je sens combien je suis pressé de finir un discours qui ne pourrait avoir de mérite que celui de la brièveté; trop heureux si, au travers de ce grand nombre de preuves que j'ai recueillies en différens endroits, je puis seulement me flatter d'avoir laissé entrevoir la vérité de mon projet.

ESSAI

SUR L'ORIGINE DES FRANÇAIS.

PAR LEIBNITZ (1).

I. Ayant mis dans les Mélanges de Berlin un Essai sur l'Origine des peuples, j'y parlai, en passant, du pays natal des Français, ou du lieu de la plus ancienne habitation de cette nation où l'histoire nous puisse mener, et je remarquai que c'était le rivage de la mer Baltique. Ce sentiment nouveau a paru paradoxe à plusieurs, et on a désiré que j'en publiasse les preuves. Jean-Isaac Pontanus, Adrien de Valois, et autres habiles gens, qui ont fort bien écrit des origines et antiquités françaises, se sont contentés de montrer que les Français, avant de passer dans les Gaules, avaient habité dans la Germanie le long du Bas-Rhin, à main droite; et ces auteurs n'ont pas pu aller plus avant, parce qu'ils ont manqué de certains anciens monumens ou livres qui sont venus à ma connaissance, dont une partie ne se trouve encore qu'en manuscrit.

(1) Extr. du tome 2, page 287 du *Recueil de diverses pièces sur la philosophie, la religion, l'histoire*, etc., par Leibnitz, Clarke, Newton et autres. Amsterd., 1720. 2 vol. in-12.

II. Une opinion ridicule a régné autrefois, que les Français étaient sortis de Troie, après la prise de la ville par les Grecs, et, s'étant mis dans des vaisseaux, étaient venus par le Pont-Euxin, premièrement aux Palus-Méotides, et puis dans le Danube, et jusqu'en Pannonie, appelée aujourd'hui *Hongrie;* que l'empereur Valentinien le premier les en avait tirés pour s'en servir contre les Alains, et qu'après cela ils étaient entrés dans la Germanie et dans les Gaules. L'ancien auteur des *Gestes des rois français* nous fait ce conte, dont les circonstances ne sont pas bien liées : et ce qu'il dit des Français appelés de la Pannonie par l'empereur Valentinien, est une absurdité manifeste, puisqu'il est constant, par des historiens contemporains, qu'ils se sont trouvés déjà au rivage du Rhin, long-temps avant cet empereur.

III. L'abbé Trithème nous a donné une liste fabuleuse des princes ou rois français, depuis leur prétendue sortie de Troie, qu'il dit avoir tirée d'un certain écrivain ancien nommé *Hunibald.* Mais on croit que cet auteur prétendu est de la propre fabrique de Trithème. J'ai vu la lettre que Frédéric, prince électeur, duc de Saxe, lui avait écrite pour avoir communication de ce Hunibald. Mais Trithème s'en excusa sur son changement de lieu, ayant passé de l'abbaye de Hitschau à celle de Wurtzbourg, ce qui était cause, disait-il, qu'il n'était plus le maître de ce manuscrit.

IV. Je soupçonne que la fable de l'origine troyenne est venue de ce qu'on a lu dans *les Fastes* de Prosper Tiron, à la quatrième année de l'empereur Gratien,

que *Priamus* régnait alors sur les Français, et que c'était le plus ancien de leurs rois que l'auteur avait pu déterrer. Ce mot de *Priamus* a suffi pour forger la fable; et une erreur si agréable a été bientôt reçue, car plusieurs peuples affectaient d'être réputés Troyens d'origine. Lucain, dans le premier livre de son poëme, rapporte que les Auvergnats se disaient frères des Romains, et prétendaient être sortis de Troie aussi bien qu'eux.

Arvernique ausi Latio se fingere fratres
Sanguine ab Iliaco.

Et Galfroy de Monmouth, marchant sur les traces de quelques autres auteurs fabuleux, fait venir les Britons, habitans de la Grande-Bretagne, d'un Brutus, fils d'Ascagne, petit-fils d'Enée. Il paraît donc que les anciens Français ont donné dans une semblable opinion, aussitôt qu'ils ont commencé d'avoir des gens capables de s'appliquer à l'histoire.

V. Il y en a qui ont débité, pour fortifier la fable, que Sunnon, prince ou roi des Français, avait été fils d'un *Antenor;* c'est ce que rapporte ledit auteur des *Gestes.* Mais cette opinion est détruite par de meilleures autorités, qui font Sunnon frère de Marcomir; et il est croyable que *Priam* n'est qu'une contraction du nom de *Pharamond,* car les Romains estropiaient fort les noms de ceux qu'ils appelaient *barbares.* J'entends un Pharamond plus ancien que celui qui est connu, et qui serait l'aïeul du dernier,

car, suivant l'auteur de la *Vie du roi Sigebert*, Priam était père de Marcomir, et, suivant l'auteur des *Gestes*, Marcomir était père de ce Pharamond connu, qui paraît avoir eu le nom de son aïeul, comme c'était assez l'usage. Cependant, la fable ayant pris son origine de la corruption d'un nom, a été reçue comme une vérité constante; et Paul le diacre, Lombard de nation, l'a favorisée pour complaire aux Français de son temps, ayant paru dire qu'Anségise, fils d'Arnulphe, évêque de Metz, qui descend sans doute de la maison de Charlemagne, venait d'Anchise le Troyen. C'est ce qu'il insinue, non seulement dans son livre des Evêques de Metz, mais aussi dans l'épitaphe de Rothais, sœur de Charlemagne :

Ast abavus Anchise potens qui ducit ab illo
Trojano Anchisa longo post tempore nomen.

VI. Mais ce n'était pas assez; et pour relever davantage la gloire de la nation, on trouva à propos d'aller à Alexandre-le-Grand et aux Macédoniens. C'est pourquoi Frédegaire avança que les Français sortis de Troie s'étaient divisés en deux troupes, dont l'une était venue dans la Macédoine, et l'autre, sous un roi Friga, était allée en Asie, puis au Danube et au rivage de l'Océan; et qu'enfin, venus en Europe, comme si le Danube était en Asie, ils s'étaient postés au bord du Rhin, sous la conduite de Francion. Il cite saint Jérôme, mais par abus; car saint Jérôme ayant continué la Chronique d'Eusèbe, et Prosper

celle de saint Jérôme, on a attribué à ce Père le passage de son continuateur, où il parle du roi Priam.

VII. Mais puisque les Français étaient venus en Macédoine, il était bien juste qu'ils assistassent le grand Alexandre dans ses expéditions. Olfrid, moine de Weissembourg, qui a vécu du temps des petits-fils de Charlemagne, dit, dans son poëme, à Louis, roi de Germanie (1), que les Français étaient de la cognation ou du sang d'Alexandre-le-Grand, et ne la démentaient point par leur réputation.

In einem buachen ih weiz war,
Sie in Sibbu joh in ahtu
Sin Alexanderes Stantu.

Il dit d'avoir trouvé cela dans un livre, et qu'étant sortis de la Macédoine, ils avaient conservé leur liberté sans vouloir obéir à aucun autre peuple. Mais le moine Aimoin, auteur des *Gestes des Français*, rapportant les contes, tant de Frédegaire que de l'ancien auteur des *Gestes des rois français*, ajoute que c'était avec leur assistance que Philippe et Alexandre avaient fait de si grandes actions. Et il se trouve que les Saxons, à l'exemple des Français, ont aussi prétendu à la gloire d'avoir milité sous Alexandre-le-Grand, aussitôt qu'ils ont commencé d'avoir des écrivains de leur nation, comme on le peut juger par ce

(1) L. 1, c. 1 de sa *Paraphrase des Evangiles en vers teutoniques.*

que dit Witikind, moine de la Corbeje allemande. Aimoin a été suivi par Sigebert de Gemblours et autres postérieurs, qu'il serait superflu de citer.

VIII. Grégoire, évêque de Tours, le plus ancien historien des Français que nous ayons, ne dit rien ni de Troie, ni de Macédoine; mais il fait toujours venir les Français de la Pannonie, où il veut qu'ils aient bâti une ville nommée *Sicambrie*, que quelques-uns croient être Bude : mais il se trompe aussi. Les anciens auteurs qui ont écrit quand les choses se sont passées, ou qui en ont puisé leurs narrations, donnent de tout autres habitans à la Pannonie, et de tout autres habitations aux Français. Les Français ont été appelés quelquefois *Sicambres*, parce qu'ils avaient pris la place des anciens peuples de ce nom, qui demeuraient auprès de la rivière de Siga, vis-à-vis de Cologne, un peu plus haut; mais cela n'a aucun rapport à la Pannonie.

IX. Le Père Lacarry, qui a écrit des colonies des Gaulois, et quelques autres savans hommes de sa nation, ne pouvant point nier ce que Cluwer, Pontanus, de Valois et autres avaient si bien établi de l'origine teutonique des Français, se sont pourtant imaginé, par un zèle mal entendu pour la gloire de leur patrie, qu'il serait plus honorable de tirer les habitans modernes de la Gaule, des anciens Gaulois mêmes. Ainsi, ils font bien venir les Français de la Germanie, mais non pas des peuples germaniques; car ayant lu dans Jules-César que les Gaulois avaient envoyé autrefois des colonies dans la forêt Hercynie, ils ont trouvé

bon d'établir, sans en avoir ni auteur ni preuve, que c'était de ces colonies gauloises que les Français avaient leur origine, et qu'ainsi les Gaulois étaient retournés dans les Gaules. Mais c'est soutenir ce qu'on souhaite, et non pas ce qu'on trouve; et il se trouve tout le contraire. La langue des anciens Français a été teutonique sans contredit, et ce que nous alléguerons répugne à cette déduction. Il est vrai que la religion des Boies a été attribuée aux colonies gauloises. Il est raisonnable de juger que les Gaulois, traversant la Germanie pour aller en Grèce et en Asie, en compagnie de quantité de Germains qui se sont joints à eux, ont laissé quelques-uns des leurs dans la Bohême, et dans quelques autres pays voisins du Danube; mais de croire qu'ils se soient écartés de leur chemin pour aller où rien ne les attirait, c'est-à-dire jusqu'à la mer Baltique, d'où je montrerai que les Français sont venus, et d'avoir pu s'établir et conserver au milieu de tous ces peuples féroces, que Tacite appelle *Suèves*, c'est une chose éloignée de la raison et des autorités des anciens.

X. L'auteur qui m'a appris le pays natal des Français, ou le plus ancien lieu connaissable de leur habitation, est un certain vieux géographe de Ravenne, auteur originaire lui-même, comme il paraît, de quelque peuple teutonique, des Goths peut-être, comme Jornandès, aussi de Ravenne; car il cite d'autres auteurs teutoniques inconnus aux écrivains romains. Il a été déterré et publié par le Père dom Porcheron, très-savant moine de la fameuse abbaye de Saint-

Germain; puis M. Gronovius le fils, aussi célèbre que le père, en a donné une seconde édition sur le manuscrit de Leyde, que Grotius avait déjà indiqué. Cet auteur, dont le nom nous est inconnu, dit (1) : « A la quatrième heure de la nuit, est la patrie ou « région des Normands, que les anciens appelaient la « *Danie*, au-devant de laquelle est la région de l'Elbe, « que les anciens appelaient *Mauringanie*, et c'est « dans cette région de l'Elbe où la ligne des Fran- « çais a eu sa demeure durant plusieurs années. »

XI. L'on sait par le livre où Paul le diacre, cité ci-dessus, rapporte les marches ou expéditions des Lombards, quoique fabuleuses en partie, que cette Mauringanie, ou plutôt Mauringavie, que ce diacre appelle *Mauringie*, était située le long de la mer Baltique. Le nom aussi le marque, car il signifie une région maritime, comme le nom des peuples appelés *Morini*, et des *Armoriques;* et cette même province, en partie au moins, s'appelle aujourd'hui *Poméranie*, ce qui veut dire, en esclavon, *pays auprès de la mer*, comme *Polabi* étaient des peuples sur le bord de l'Elbe, que les Wendes ou Slaves appellent *Labe*.

XII. Il paraît donc par le géographe de Ravenne, que *la ligne des Français*, c'est-à-dire leurs ancêtres, habitait entre l'Elbe et la mer Baltique, et apparemment dans les pays situés environ entre l'Eider et l'Oder, et même un peu au-delà de ces rivières :

---

(1) L. 1, c. 11.

ce qui, selon les noms modernes, comprend le Holstein, le Lawenbourg, le Meckelbourg et la Poméranie, au moins en partie; de sorte que les premiers Français auraient été un détachement de plusieurs peuples qui habitaient alors dans ces provinces. Tacite nomme les Reudignes, ou, selon Cluwer, Deuringues, les Avions, puis Cavions ou Chaibons, les Angles, les Werins ou Warnes, les Eudosiens et autres; auxquels je crois qu'on pourrait ajouter les Hérules, les Rugiens, et ceux que les anciens appelaient *Cimbres*, et même les Saxons; et au-delà de l'Eider, une partie des Danois et des Jutes; porté à cela par l'autorité d'un Nigellus, que je citerai tantôt.

XIII. Cette colonie cherchait de nouveaux pays, ce que les anciens appelaient *ver sacrum*, portée à cela, ou par l'abondance des habitans, ou peut-être par la marche et par les exemples d'autres peuples devant eux, qui leur faisaient place : et cela est arrivé apparemment dans le temps de la grande guerre entre les Romains et les peuples du Nord, sous l'empereur Marc-Antonin, appelée *Marcomanique*, du nom des Marcomans, habitans pour lors de la Bohême et de la Moravie, mais où quantité d'autres peuples prenaient part, toute la Barbarie voisine se remuant pour ainsi dire : et l'on peut juger qu'environ dans les mêmes temps, les Goths sont allés vers l'Orient, et les Français vers le Midi, ceux-là se tournant un peu au Midi, et ceux-ci à l'Occident, tous venant de la mer Baltique, les premiers du pays au-delà de l'Oder, et les derniers des pays en-deçà.

XIV. Le témoignage du géographe de Ravenne est renforcé par celui d'Ermold le Noiret, *Ermoldus Nigellus*, écrivain français, dont il nous est resté le poëme qui n'a pas encore été imprimé, adressé à l'empereur Louis-le-Débonnaire, où, parlant de Harald, prince du sang royal danois, qui avait embrassé la religion chrétienne à la cour de cet empereur, il dit positivement que les Français étaient compatriotes des Danois, et descendaient même d'eux; ce que j'entends d'une partie des Français, les autres parties de cette nation venant des peuples voisins, de la même origine avec les *Danois :* et je fais cette remarque pour concilier notre Ermold avec l'auteur de Ravenne. Voici les paroles d'Ermold, où il dit que les peuples dont était le prince Harald avaient été appelés *Dénes* ou Danois; qu'on les appelait aussi *Nortmans;* qu'on en louait la vîtesse et l'agilité, et qu'ils passaient pour de grands guerriers; qu'ils étaient fort connus; qu'ils cherchaient leur subsistance par leurs navires, et qu'il semblait que la mer était leur habitation; qu'ils étaient bien faits, bien mis, beaux de visage, et de belle taille; et que la renommée disait *que les Français descendaient d'eux;* enfin, que l'empereur, poussé par l'amour de Dieu, et ayant pitié des descendans de ses aïeux, tâchait de les gagner au vrai Dieu:

Hic populus porro veteri cognomine Deni
Ante vocabantur, et vocitantur adhuc.
Nort *quoque Francisco dicuntur nomine* manni

Veloces, agiles, *armigeriquè nimis.*
Ipse quidem populus latè pernotus habetur,
Lintre dapes quærens, incolit atque mare.
Pulcher adest facie, cultuque statuque decorus,
Undè genus Francia *adfore fama refert.*
Victus amore Dei, generisque *misertus* aviti
Temptat et hos Cæsar lucrificare Deo.

XV. Il les appelle *Dénes* ou *Daines*, comme on fait encore aujourd'hui en Allemagne, et non pas *Danes*, à la façon des Latins. Je juge que ce nom leur est venu de la rivière de Dane ou Dine, qui est l'ancien nom de la rivière d'Eider, dont le vestige est resté dans le nom de la ville de Dening ou Toning, à l'embouchure de cette rivière; car il est constant qu'Eider est un nom postérieur, venu de *hegge-dor*, c'est-à-dire haye, *hegge* ou *hecke* en allemand, avec une porte ou ouverture, ce qui signifie l'ouvrage que les anciens Danois y avaient fait, et que les postérieurs ont quelquefois renouvelé, comme on le voit dans l'évêque Ditmar, pour fermer l'entrée de leur pays. L'ancien nom de la rivière m'a encore été enseigné par le géographe de Ravenne, qui m'a fourni en même temps le moyen de donner quelque jour aux premières antiquités danoises, comme aux françaises. Et quoique les Danois ne se trouvent point nommés des anciens, avant Jornandès ou Jourdain, au moins dans les ouvrages qui nous restent, le géographe de Ravenne nous apprend qu'ils étaient estimés et loués des Romains; et il rapporte un dicton militaire romain : *Laudabatur Parsus Marco, dum non nove-*

rat Gothos, sed ô ubi est Danus? « Marc (peut-« être Marc-Antonin) louait les Perses, quand il ne « connaissait pas encore les Goths; mais que dirait-il « des Danois? » C'est préférer, ce semble, les Goths aux Persans, et les Danois aux Goths. J'ai voulu faire ces remarques en passant, parce qu'elles sont encore peu connues, quoique je les aie déjà touchées dans mon *Recueil des anciens écrivains qui servent à l'histoire de Brunswick* (1), et parce qu'elles sont encore honorables aux anciens Français et Saxons, peuples autrefois voisins, et pour ainsi dire proches parens des anciens Danois. Orose a dit que les Saxons étaient terribles par leur agilité, *Saxones agilitate terribiles;* mais l'auteur de Ravenne dit que la vîtesse des Danois passait celle de toutes les autres nations. Il paraît qu'anciennement les Danois, les Werins ou Warnes, qui ont formé depuis un royaume à part, et autres peuples voisins, comme les Anglais et les Jutes, ont été compris sous le nom des Saxons, qui couraient l'Océan et ravageaient les côtes de la Gaule et de la Grande-Bretagne; car il n'y a point d'apparence que les autres peuples plus septentrionaux que les Saxons, appelés depuis *Normands*, se soient alors tenus en repos. Ethelwerd, auteur descendu de la famille royale des Anglo-Saxons, dans un livre dédié à la princesse Mathilde, fille de l'empereur Othon-le-Grand, dit que les Saxons occupaient tout le rivage de l'Océan, depuis le Rhin jusqu'à la ville qu'il ap-

(1) T. 1, p. 29.

pelle *Donie*, qui ne peut être autre que *Toningue : A Rheno fluvio usque ad Doniam urbem*, c'est-à-dire, depuis le Rhin jusqu'à l'Eider. Et Cambden, rapportant ce passage dans sa *Grande-Bretagne*, chapitre des Danois, croit qu'Ethelwerd s'est imaginé que les Danois avaient leur nom de cette ville; mais ils l'ont eu de la rivière du même nom à peu près dont la ville a eu le sien, et dont les Danois tenaient les bords du côté droit; et il paraît que ce nom de *Danois*, qui anciennement n'appartenait qu'à une nation peu étendue, a été donné peu à peu à tous les peuples au-delà, dans la Jutlande et dans les îles voisines, comme cela arrive assez souvent. C'est ainsi que les Français ont donné le nom d'*Allemands*, appartenant aux seuls Suabes et Suisses, à tous les peuples germaniques ultérieurs; et que les anciens Gaulois ont donné le nom de *Germains*, appartenant aux seuls Herminons ou Hermunders, qui étaient voisins du Rhin, à tous les peuples teutoniques au-delà, jusqu'en Scandinavie, y comprenant tous les peuples septentrionaux dont la langue est originairement teutonique, jusqu'aux Finlandais et Lapons, qui ont un autre langage et une autre origine.

XVI. La troisième preuve de l'origine que je viens d'assigner aux Français, se peut tirer des auteurs mêmes qui ont dit le contraire, surtout de l'auteur des *Gestes des anciens rois français*, et de ceux qui le suivent, en ce qu'ils font venir les Français des Palus-Méotides; car il faut savoir que les auteurs éloignés, par rapport aux temps et aux lieux, ont

confondu quelquefois la Méotide avec la mer Baltique. C'est ce qu'Adam de Brême, auteur de l'onzième siècle, a déjà remarqué, liv. 4. « Je crois, dit-il, que, par un changement des noms, cette mer (la Baltique) a été quelquefois entendue, par les anciens Romains, sous le nom des *Palus Scythiques* ou *Méotiques.* » Il a raison, et Procope nous en donne un exemple bien visible; car il dit, dans son premier livre de *la Guerre des Vandales*, que le premier lieu de l'habitation des Vandales avait été aux environs de la Méotide; au lieu qu'on sait par Tacite et autres, qu'ils sont venus de la Germanie et du rivage de la mer Baltique, comme les Goths et les Bourguignons. Je n'ajouterai point ici les conjectures d'un de mes amis, qui n'ont rien de déraisonnable : car, pour confirmer mon sentiment, il croit que la Pannonie pourrait avoir été assignée aux anciens Français par ceux qui ignoraient ce que c'est que le fleuve *Panis* ou *Pene*, qui coule dans leur ancien pays, et se rend dans la mer Baltique, en Poméranie; et que le roi Friga, que Frédegaire met à la tête des anciens Français, pourrait avoir été un *Fricio*, puisque les septentrionaux ont eu des anciens héros ou rois de ce nom, qu'ils ont mis parmi les dieux, comme on peut le juger de ce que Paul le diacre dit des Lombards. Le même Frédegaire, aussi dans sa narration confuse, met une partie des anciens Français auprès de l'Océan.

XVII. Nous avons, ce semble, assez montré, par les témoignages du géographe de Ravenne et d'Er-

moldus Nigellus, et par d'autres preuves, que le premier pays où les Français aient habité, autant qu'on le peut connaître par l'histoire, doit être cherché entre l'Elbe et la mer Baltique : maintenant je ferai voir, par la préface de la loi salique, peu étendue jusqu'ici, que leur second établissement a été entre l'Elbe et le Weser, avant qu'ils soient venus dans leur troisième pays, entre le Weser et le Rhin, où ils ont commencé d'être connus des Romains par leurs courses, et d'où ils ont passé enfin dans les Gaules, et ont établi un très-grand et très-florissant empire, tant au-delà qu'en-deçà du Rhin, ayant chassé les Romains et les Visigoths, soumis les Allemands, les Bourguignons, les Thuringiens, les Werins et les Barjoariens, et enfin les Lombards et les Saxons.

XVIII. Il est certain que la loi salique, publiée il y a long-temps avec d'autres lois des anciens peuples germaniques, a été faite par les Français, quand ils n'avaient encore aucune teinture de la religion chrétienne. Il paraît aussi que la nation n'avait point de roi pour lors, non plus que les Saxons n'en avaient, quand Charlemagne les a combattus, ou, selon un ancien poëte de leur nation, ils avaient

Quot pagos tot pene Duces,

autant de chefs que de pays ou de cantons : car la préface de la loi salique rapporte que, pour faire cette loi, des députés de divers cantons s'assemblèrent; et il n'y a aucune mention d'un roi, qui devait raison-

nablement présider l'assemblée. Olfrid insinue, à l'endroit cité ci-dessus, que les anciens Français n'avaient point de roi; et ce qui se trouve dans la loi salique, du roi, des lois du roi, de ses ambassadeurs ou misses, et choses semblables, vient des altérations des postérieurs; car l'ancien écrit de la loi salique, fait quand les Français habitaient dans le cœur de la Germanie, a été retouché depuis, mis en latin, changé en plusieurs manières et accommodé aux temps, sous les rois Clovis, Théodoric, Childebert, Clotaire et Dagobert, comme nous l'apprenons par la même préface.

XIX. Plusieurs ont cru que lorsque les Français firent la loi salique, ils avaient déjà passé le Rhin, et s'étaient établis dans la Gaule Bélgique, dans le pays des Tongres et des Aduatiques, aux environs de la Meuse et de l'Escaut, où est aujourd'hui le Liégeois, le duché de Brabant et la comté de Flandre. Ce fut l'opinion du célèbre M. Chiflet et de M. Wendelin, qui l'a voulu prouver par un livre exprès, qu'il a fait du pays natal de la loi salique.

XX. Mais il est sûr que c'est bien plus tard que les Français ont pu s'établir dans ces Pays-Bas, comme il paraîtra tantôt, et les raisons de Wendelin sont très-faibles et en partie ridicules. Il a eu une étrange imagination sur les vieux mots teutoniques qui se trouvent insérés dans l'édition de la *Loi salique* donnée par Heroldus. Ces mots expriment souvent la chose dont il s'agit dans la loi, et étaient en usage apparemment dans les *malbergues* ou assemblées, quand la justice s'y rendait, comme ces lettres M, A,

L, B, qui y sont ajoutées, le font connaître : et M. Eccard, à qui la langue germanique aura beaucoup d'obligation, les a bien expliquées en plusieurs endroits; aussi attend-on de lui une nouvelle édition de cet important monument des antiquités teutoniques, où il donnera quantité de belles remarques. Mais Wendelin, qui n'y connaissait rien, alla s'imaginer que c'étaient des noms des villages du Brabant, où, disait-il, ces malbergues avaient été tenues, et où, selon lui, ces lois avaient été faites, chacune, si nous le croyons, dans un village à part, et il en a fait une carte géographique; ce qui donne un plaisant exemple de l'égarement où une fausse supposition peut mener même un savant homme, mais qui donne trop à ses imaginations, pour ne rien dire de plusieurs autres choses qu'il dit pour soutenir sa thèse, qui ne sont pas moins vaines, et qu'il serait trop long d'examiner ici.

XXI. Ce qui a contribué beaucoup à tromper ces auteurs, a été le passage corrompu de Grégoire de Tours, où ils ont lu *Tongre* au lieu de *Thuringe*, et ils en ont tiré que les Français venus de Pannonie avaient passé le Rhin de bonne heure, pour s'établir dans le pays des Tongres, c'est-à-dire dans le Liégeois : mais le Père dom Ruinart, qui nous a donné la dernière édition de cet auteur, a fort bien remarqué que presque tous les manuscrits ont *Thuringe;* et c'est ainsi que tous les anciens copistes de Grégoire de Tours ont lu ce passage.

XXII. Voici ces paroles : *Tradunt multi eosdem*

(Francos) *de Pannoniâ fuisse digressos, et primùm quidem littora Rheni amnis incoluisse, dehinc transacto Rheno Thuringiam transmeasse, ibique juxtà pagos vel civitates reges crinitos super se creavisse.* C'est-à-dire : « Plusieurs rapportent que les Français « sont venus de Pannonie, et ont habité premièrement aux bords du Rhin, et que puis ayant passé « le Rhin, ils sont venus dans la Thuringe, et se « sont donné des rois chevelus, selon les différens « cantons ou cités. » Mais la Thuringe est plus voisine de la Pannonie que le Rhin; et pour venir du rivage du Rhin en Thuringe, on n'a point besoin de passer ce fleuve. C'est pourquoi M. Adrien de Valois, au lieu du Rhin, lit ou entend le Mein (*pro Rheno Mænum*). Et en effet, on satisfait par cette correction à ce qu'il paraît que l'auteur a voulu dire, en faisant venir les Français de la Pannonie, mais non pas à ce qui se trouve dans la vérité de la chose, puisque les Français ne sont point venus du Danube, mais des pays au-delà de l'Elbe, pour s'établir dans celui qu'on appelle aujourd'hui *la Thuringe*.

XXIII. Quelques autres habiles gens, surtout en Hollande et dans les autres Provinces-Unies, ont voulu trouver chez eux le lieu natal de la loi salique, ayant cru qu'elle avait son nom de la rivière d'Issel; qu'ils appellent *Issale*, ou même *Sale*. Mais il ne se trouve point que l'Issel ait jamais été appelée *Sale*. Il est vrai qu'un jour les Français Saliens sont venus s'établir dans l'île des Bataves, aujourd'hui le Betow; mais c'était plus tard, quand ils avaient déjà quitté leurs

anciennes habitations, où ils avaient fait la loi salique; et nous verrons tantôt que ce n'est pas de l'Issel, mais de la Sale, rivière de la Franconie, qu'ils ont eu le nom de *Saliens*.

XXIV. Or, le second établissement des Français ne se peut mieux connaître que par ladite préface de la loi salique, jointe à d'autres anciens monumens. On y marque trois grands districts, pays (*pagos*) ou cantons des Français, qu'on appelle *Gaven* ou *Geven* en allemand; savoir, *Salageve*, *Bodageve* et *Windogeve*, selon l'édition de Heroldus; ou, comme d'autres ont lu déjà autrefois, ce qui revient pourtant à la même chose, *Salaheim*, *Bodoheim* et *Windoheim*. Et dans ces trois districts ont été tenus trois *malles*, ou assemblées, apparemment l'une après l'autre, où se sont rendus les députés des quatre grands cantons ou provinces, pour lors des Français. Ces députés sont appelés *Wisogast*, *Bodagast*, *Windogast* et *Salagast*. M. de Valois a pris ces appellations pour des noms propres, ce qui a fait qu'ils lui ont paru suspects; mais elles ne signifient que les provinces dont ils étaient les députés. *Gast* veut dire *Hospes*, un passant, un nouveau venu, et paraît avoir quelque rapport au mot *gau*, *geve*, *goa*, γαῖα. C'est-à-dire, au pays où l'on vient, ou dont on vient. Ainsi *Salagast* serait celui qui vient du canton de la Sale ou de Salageve, et ainsi des autres. Il n'y a là que trois malles consécutifs en trois provinces; mais il y a eu encore une quatrième province appelée *Wisogeve*, qui a envoyé son wisogast ou député, dans les

trois autres. Les noms des lieux et des députés se trouvent fort défigurés dans Adon, Sigebert et autres; mais on se tient à l'ancien manuscrit de Fulde, qui a été suivi par Heroldus, lorsqu'il a publié cette loi; et le sens que ce manuscrit nous fournit est le plus net.

XXV. Or, j'ai déterré la situation du Salageve, qui paraît avoir été le canton principal, et qui a donné le nom à toute la loi, quoiqu'il semble qu'on n'en ait fait dans ce canton qu'une partie; et j'ai déterminé cette situation, non pas par des conjectures, mais par des titres ou monumens plus anciens en partie que Charlemagne, où ce *gau* ou pays est marqué très-expressément et très-souvent : ce sont les traditions ou titres de l'ancien monastère de Fulde, dont une partie a été publiée par Jean Pistorius de Nidda, et j'en ai obtenu le reste, qu'il n'avait point vu, et qui est encore plus important que ce qu'il a publié. On y trouve le *pagus* ou pays dit *Salageve*, nommé cent fois dans des écritures faites du temps du roi Pepin, père de Charlemagne, et un peu après; et on voit clairement que la rivière de Sale, dont il a son nom, n'est pas la Sale de la Thuringe, dont plusieurs ont voulu tirer le nom de la loi salique, mais la Sale de la Franconie, qui se perd dans le Mein, y entrant par le côté droit de ses bords, auprès de Geminde, lieu qui en a son nom; car *Munde* ou *Geminde*, en allemand, veut dire *bouche* ou *embouchure*. Or, une bonne partie des villages de ce *pagus* ou *gau*, nommés dans ces vieux titres, s'y trouvent encore;

de sorte qu'il n'y a plus aucun lieu de douter de la situation du canton Salageve.

XXVI. C'est cette Sale de Franconie où Charlemagne s'est trouvé quelquefois, et où il a eu un palais royal, qui n'est plus, mais dont le lieu garde encore aujourd'hui le nom de *Konigshofe*, qui veut dire *cour* ou *habitation royale*, dont l'ancien poëte saxon parle, marquant qu'elle était voisine de la source de la Sale :

Nascenti vicina Salæ.

Et que là se fit une capitulation ou espèce de pacte entre les Français et les Saxons, par lequel les Saxons furent associés et égalés aux Français dans leur république, comme si c'était un même peuple ; et des habiles gens qui ont cru que le lieu de ce traité avait été *Salfeld*, situé auprès de la Sale de Thuringe, se sont trompés.

XXVII. Quant aux provinces des Français appelées *Bodogeve* et *Wisogeve*, rien n'est plus convenable que de les placer aussi auprès des rivières qui ont dû donner ces noms ; c'est-à-dire auprès de la *Bode* et auprès du *Wiser*, dit *Wisurgis* par les Romains, vulgairement *Weser*, rivière très-connue, qui sépare aujourd'hui la Westphalie de la Basse-Saxe. La Bode vient des montagnes du Hartz, et tombe enfin, bien que non immédiatement, dans l'Elbe. Le pays appelé depuis *Hartegau* doit avoir été une partie de cette province, et il se trouve assez que les noms

des grands *gaus* ont été perdus ou changés, mais que les petits cantons ont retenu les leurs, ou même se sont approprié le nom de la province entière.

C'est ainsi que le *pagus Leingau* devait comprendre autrefois tout le pays le long de la Leine, et puis on ne le trouve appliqué dans les titres qu'à la partie supérieure de ce fleuve, aux environs de Gottingue. Je ne saurais si bien marquer le *Windogeve* : peut-être qu'il avait son nom de l'*Unstrut*, fleuve principal qui coupe la Thuringe, où les Français habitaient alors. Il semble qu'*Unstrut* veut dire autant qu'*Indriesta*, qui est encore aujourd'hui le nom d'une autre rivière qu'on voit couler auprès de Hildesheim; et comme l'on sait que la lettre W, initiale, est souvent omise, l'ancien nom pourrait avoir été *Windrista*, et, par contraction ou par le retranchement de la terminaison, *Winda*. En effet, le *Windogeve* ne peut être raisonnablement entendu que de la Thuringe.

XXVIII. On peut juger par ces quatre provinces ou grands cantons des Français, qui en comprenaient plusieurs petits, qu'ils devaient habiter depuis les montagnes du Hartz, dont la Bode a ses sources, jusqu'à la rive du Mein, dans lequel la Sale franconienne se décharge. Ainsi, ils embrassaient une partie du pays de Brunswick, du Halberstat et Magdebourg, de la Hesse, presque toute la Thuringe, et la partie de la Franconie qui est du côté droit du Mein; et par conséquent ils s'étaient plantés dans les pays des Lombards, des Chérusques, des Cattes, et surtout des Hermundures, et s'étaient peut-être unis à la partie

de ces peuples que ceux qui étaient allés plus avant avaient laissée dans leur pays : et on peut croire que la troupe de braves gens venus de la mer Baltique a crû en chemin comme une balle de neige, d'autres s'y associant de gré ou de force. Ainsi, les limites des Français ont été alors le Mein au midi; les montagnes du Hartz au septentrion; la Sale de Thuringe avec l'Elbe, où elle se rend, à l'orient; et le Weser continué, en remontant par la Fulde, à l'occident. Ainsi, ils ont tenu principalement le pays des Herminons ou Hermundures (*Hermundurorum*), dont le nom ne diffère que par la manière de prononcer, de celui des Germains, comme j'ai montré ailleurs : et de cela peut être venu que saint Jérôme et autres ont marqué que ceux qu'on appelait alors *Francs* ou *Français*, avaient été autrefois appelés *Germains*, dans un sens plus borné qu'à l'ordinaire.

XXIX. Il paraît que les Français, pensant à aller plus avant et à passer le Weser, ont voulu se faire des lois qu'ils ont mises par écrit, sans doute, dans leur langue naturelle. Quelques mots restés apparemment de cet original, perdu depuis, signifiant le plus souvent les principaux points de la loi, se trouvent encore insérés dans l'ancienne version latine, telle qu'elle a été publiée par Heroldus; et quoiqu'ils manquent dans les autres éditions et dans la plupart des exemplaires manuscrits, on les voit pourtant dans quelques-uns des plus anciens. On peut croire que la version latine n'a été faite que lorsque les Français étaient déjà établis dans les Gaules; et il faut que

leurs ancêtres aient déjà eu quelque usage des lettres et de l'écriture dans leur propre langue. Ce qui nous en reste, dispersé dans ladite version, où il y a pourtant quelques gloses mêlées qui viennent de quelque plume postérieure, est ce qu'on a de plus ancien du langage teutonique, passant encore en antiquité la version des Evangiles d'Ulfila, évêque des Goths, qui n'a été faite qu'après Constantin-le-Grand, et qui a été conservée en bonne partie par le moyen du *Codex argenteus*, qui, dans la grande guerre d'Allemagne, a été enlevé de l'ancien monastère de Werde, et transféré depuis en Suède; et l'on peut dire que cette version des Evangiles est le plus ancien livre de l'Europe, et peut-être du monde, qui subsiste encore, et qui soit écrit dans une langue différente des trois langues qu'on appelle *savantes*, et qui sont l'hébraïque, la grecque et la latine.

XXX. La nouvelle migration des Français doit avoir été faite un peu après le commencement du troisième siècle de Notre-Seigneur; car, suivant les anciens auteurs, le bruit des armes françaises a été entendu des Romains sous Valérien-Auguste. Flave Vopisque rapporte qu'Aurélien, qui est parvenu depuis à l'empire, commandant à Mayence et aux environs, les repoussa quand ils pensaient attaquer les Gaules. On peut donc juger qu'ils étaient déjà venus dans le reste du pays des Cattes et dans les pays des Sicambres, Bructères, Chamaves, Ansibariens et autres peuples voisins : c'est ce qu'on appelle aujourd'hui *la Weddéravie*, *le Westerwald*, *la Hesse* et

la Westphalie. J'ai déjà dit que les Sicambres habitaient auprès de la rivière de Sige, et j'ai remarqué ailleurs que les Ansibariens étaient auprès de la rivière d'Ems, et les Chamaves aux environs de Ham; et c'est de ces pays que les Français ont fait, depuis, des courses dans les provinces romaines.

XXXI. Ceux qu'ils avaient laissés dans la région des Hermundures et autres, et généralement entre le Hartz et le Mein, en ont été chassés depuis par les Thuringiens survenus, qui y ont établi un royaume. C'est ce que nous apprenons par un passage fort mémorable du liv. 3 de Grégoire, évêque de Tours, où Théodoric, roi des Français, fils de Clovis, animant les siens contre les Thuringiens, qu'il voulait attaquer, dit qu'autrefois les Thuringiens étaient tombés sur leurs parens, et leur avaient fait beaucoup de mal. La suite de cette expédition de Théodoric fut la destruction du royaume de Thuringe, de laquelle nous avons un poëme de Venantius Fortunatus.

XXXII. Mais pour revenir aux Français arrivés au Rhin, l'on sait qu'ils ont fait souvent de grandes courses au-delà de ce fleuve, et qu'étant parvenus jusqu'à l'Océan germanique, et ayant attiré à eux les Frisons, Marsaciens et Bataves, ils ont été des écumeurs de mer, comme depuis les Saxons et les Normands; et ayant eu la hardiesse d'entrer dans la Méditerranée par le détroit qu'on appelle aujourd'hui *Gibraltar*, ils ont pillé la côte de l'Espagne terraconnaise, c'est-à-dire les côtes de la Catalogne et de Valence. Il est vrai qu'ils souffrirent un grand échec

au Rhin, ayant été défaits par l'empereur Probus.

XXXIII. Quelques années après, les Saxons, survenus avec d'autres peuples septentrionaux joints à eux, originaires de ces mêmes provinces ou environs, dont les Français étaient sortis autrefois, excluront les Français de la mer; et ayant attiré dans leur société et dans leur nom les Frisons, Chauces, Chérusques, Angles, Warnes, Danois, ils inquiétèrent toute la côte de la Grande-Bretagne et les provinces gauloises situées le long de l'Océan; tellement que ces côtes eurent le nom de *littus Saxonicum*, le rivage des Saxons. Ce fut alors qu'ils chassèrent les Français Saliens de l'île des Bataves, comme Zosime le rapporte.

XXXIV. Mais les affaires de l'empire romain allant en décadence de plus en plus; les Français, maltraités et tenus en bride auparavant par Constantin-le-Grand et par Julien, reprirent vigueur, surtout lorsque toute la nation se soumit à un roi, vers les commencemens de Théodose-le-Grand, quand Prosper leur donne ce Priam, dont j'ai parlé ci-dessus: car, disant que c'était le premier roi qu'il leur avait pu trouver, il fait assez connaître qu'il parle de toute la nation; car il ne pouvait point ignorer qu'ils avaient eu de petits rois déjà du temps de Constantin-le-Grand, qui, en ayant pris quelques-uns, les traita fort cruellement, jusqu'à les faire déchirer par les bêtes féroces dans un spectacle public. Prosper dit que ce Priam, ou plutôt Pharamond, régnait *dans la France;* cela voulait dire alors dans la Germanie, le long du Rhin,

depuis Mayence jusqu'aux Bataves, où l'ancienne table géographique de Conrad Peutinger, faite apparemment dans ce temps-là, place les Français. L'auteur des *Gestes des rois de France* donne Marcomir pour fils à ce Priam, et d'autres y ajoutent Sunnon et Gennebaud. Et Claudien, parlant de Marcomir et de Sunnon, fait connaître, au jugement de M. de Valois, qu'ils étaient frères, les appelant dans le livre 1er des *Louanges de Stilicon* :

Ingenio scelerumque cupidine fratres.

Voulant dire, ce semble, qu'ils n'étaient pas moins frères de génie et d'inclination à faire du mal (aux Romains s'entend), que de nature.

XXXV. Or, que Pharamond, connu jusqu'ici le second, selon ma conjecture, ait été le fils de Marcomir, et Clodion fils de ce Pharamond, c'est ce que dit l'auteur des *Gestes*. Le nom de Clodion, que Sidoine appelle Clogion, est apparemment le même que celui de Clovis ou Illudevic, aujourd'hui Louis. Or, Clodion ayant attaqué de nouveau la Gaule belgique, parvint jusqu'à Arras; mais il fut repoussé par Aétius, général des Romains. On juge, par le rapport d'un fragment de Priscus, qu'il eut deux fils qui contestèrent le sceptre; que l'aîné fut favorisé par Attila, et le second par les Romains. Il semble que Mérovée, qui a régné un peu après, les a exclus tous deux, et qu'il a été le chef d'une nouvelle famille royale, puisqu'il lui a donné le nom. Et néanmoins

l'auteur des *Gestes* peut avoir eu raison de dire qu'il avait été *de genere Clodionis* (de la race de Clodion), car cela se dit souvent de ceux qui ne sont parens que par femmes. Ainsi, il aurait pu être fils de la sœur, ou proche d'une autre manière. Au reste, il est constant que Mérovée a été père de Childéric, et aïeul de Clovis.

XXXVI. Un des princes exclus, c'est-à-dire celui qui s'était attaché aux Romains, pourrait avoir été ce prince dont Sidoine décrit les noces avec une demoiselle romaine, fille d'un préfet de prétoire, qui pourrait avoir été Tonantius Ferreolus; et j'aimerais mieux en dériver les ancêtres de Charlemagne, avec quelques savans hommes, que d'une famille romaine, comme fait M. du Bouchet, suivant lequel Charlemagne ne serait point de race française. Ainsi, Arnulphe, évêque de Metz, aurait pu être d'origine sénatorienne, mais par une insertion de mariage. Le sentiment contraire est fondé sur les vies de saint Firmin et de saint Ferréol, dont il faudrait examiner l'autorité pour en bien juger.

XXXVII. L'opinion commune porte que Clodion s'était établi dans la Gaule belgique. M. de Valois a de l'inclination à le croire, alléguant le passage de Salvien (1) où il nomme les Français parmi les peuples sous lesquels les Romains se trouvaient mieux que sous les Romains mêmes, et l'épître 1re du livre 1er de Sidoine, où il est dit que les Gaulois méprisaient

(1) *De Gubern. Dei*, l. 1.

la simplicité des Sicambres, ou Français, des Alains et des Gélons, habitant parmi eux, mais qu'ils en craignaient la férocité; et l'épître 17, où Sidoine marque que le droit romain avec la langue était déjà aboli quasi dans les provinces belgiques.

XXXVIII. Mais ces autorités ne sont pas assez décisives, et on peut leur opposer un autre passage de Sidoine (1), où il paraît appeler les Français *Barbaros ad Vahalim* (des Barbares aux bords du Wahl), disant qu'Evaric, roi des Visigots, avait fait un traité avec eux. Ce lieu de leur demeure au Rhin ou au Wahl, marque qu'ils n'étaient pas encore allés bien avant alors. Le tombeau de Childéric, père de Clovis, trouvé auprès de Tournay, paraît insinuer qu'ils avaient fait de plus grands progrès depuis. Cependant, le révérend Père Daniel, qui a donné de grandes preuves de son esprit et de son savoir, juge qu'il a pu être enterré là dans une expédition, quoiqu'il n'y eût pas encore été établi, et il réserve à Clovis la gloire d'avoir transporté l'empire des Français au-delà du Rhin dans les provinces romaines. Procope parle de certains *Arboriches* qui s'étaient joints aux Français; ce savant Père croit que c'étaient des peuples particuliers, et quelques-uns les cherchent dans le Brabant; mais je suis du sentiment de M. de Valois, que ce ne sont que les habitans de la Gaule armorique, depuis l'Escaut jusqu'à la Basse-Bretagne, qui commencèrent alors de quitter les Romains, et se soumirent aux Français. Le passage de

(1) L. 8, ép. 3.

Zosime (1), qui les appelle *Armoriches*, me paraît décisif, et il semble que Procope a pris ce nom de lui, et l'a mal lu ou corrompu. Aussi était-il fort mal informé des affaires de l'Occident. Mais ce n'est pas de quoi il s'agit maintenant; et il nous suffit ici d'avoir montré le pays natal des Français, et d'avoir marqué leurs migrations pendant qu'il sont demeurés dans la Germanie.

---

(1) L. 6.

OPINION

DE FRÉRET

SUR L'ORIGINE DES FRANÇAIS.

(Analyse.)

On ne doute plus aujourd'hui, dit Fréret, que les Français ne soient originaires de la Germanie; et l'opinion qui les fait descendre des Troyens par un Francus, fils d'Hector, ou sortir des marais du Tanaïs, est abandonnée de tout le monde.

L'opinion la plus commune, parmi nos ancêtres, était que les Francs, originaires de la Pannonie, avaient servi les empereurs romains jusqu'au temps de Valentinien; qu'alors, en récompense de leur valeur et de leur fidélité, ils avaient obtenu une exemption de tribut pour dix ans; que ce temps étant écoulé, ils se soulevèrent pour se maintenir dans cette liberté; passèrent le Danube, et prirent le nom de *Francs*.

Si les auteurs de cette fable, répond Fréret, avaient eu plus de connaissance de l'ancienne histoire, ils auraient su que cette origine des Francs était non seulement démentie par les écrivains les plus authentiques, mais encore qu'elle était près de cent cinquante ans d'antiquité aux Francs, puisque l'on a des preuves

incontestables que, dès l'an 240, ils étaient établis sur les bords du Rhin, depuis l'Océan jusqu'à Cologne, et qu'ils y étaient très-puissans.

La fable de l'origine troyenne de nos ancêtres n'a peut-être d'autre fondement que la ressemblance des mots *Phrygia* et *Frisia*, ce dernier pays étant celui de la nation des Francs, qui passa la première dans la Gaule, et s'établit en-deçà du Rhin, long-temps avant le règne de l'empereur Julien. On changea de même le nom d'*Ansegisen* en celui d'*Anchise;* de *Priavius*, roi des Allemands, on fit un *Priamus :* dans la suite, on imagina d'autres rois. Un abbé Trithème forgea une histoire complète des Français, depuis leur sortie de Troie jusqu'au règne de Clovis.

D'autres écrivains, tombant dans un excès contraire, ont cru que l'histoire et les antiquités de notre nation ne méritaient aucune créance avant le règne de Clovis : ils supposent que jusqu'alors les Francs étaient des barbares errans, sans demeures fixes et sans forme de gouvernement.

En travaillant à démêler l'origine de la nation française, Fréret observe qu'il ne s'est proposé aucun système particulier, mais que ce système s'est trouvé fait de lui-même à la fin du travail. On n'en rappellera ici que les principaux points.

Les Francs sont une nation ou plutôt une ligue de différens peuples de la Germanie, établis sur le Rhin, en remontant depuis son embouchure jusqu'à Cologne, et composée à peu près des mêmes peuples qui, du temps de César, formaient la ligue des Si-

cambres. Ces Francs, ligués pour se mettre à couvert de l'invasion des Romains, ne se tinrent pas toujours sur la défensive; ils passèrent souvent le Rhin, et vinrent enfin à bout de se faire un établissement fixe dans la Gaule, long-temps avant 358. Les Saliens étaient maîtres des pays situés depuis le Rhin et la Meuse jusqu'aux environs de Tongres. Quelques années après, les Chamaves s'établirent entre la Meuse et le Rhin, au-dessous de Cologne, dans le pays nommé *Ripuaire,* parce qu'il était voisin des rives de ces deux fleuves. Ces deux nations s'étant étendues peu à peu, sont devenues si considérables, qu'elles ont compris dans la suite le corps entier des Francs, comme on le voit par leurs anciennes lois, dont les deux codes portent le nom, l'un de *Loi salique,* l'autre de *Loi ripuaire.* Ces Francs servaient en corps de troupes considérables dans les armées romaines, et ils étaient commandés par des généraux de leur nation. Ils avaient en outre des rois en assez grand nombre, parce que le corps de la nation ne fut tout à fait réuni sous un seul chef qu'au temps de Clovis, après la mort duquel il se partagea de nouveau entre ses fils.

Les peuples de la Germanie et de la plus grande partie des Gaules semblent avoir eu une origine commune. Les Germains furent long-temps inconnus aux Grecs et aux Romains : les premiers les confondaient avec les Gaulois, sous le nom commun de *Celtes;* celui de *Germains* vient de *Heerman,* homme de guerre.

Lorsque les Romains attaquèrent les Germains, ces

peuples étaient divisés en plusieurs nations, dont les Suèves et les Sicambres étaient les plus considérables. Les Sicambres habitaient à l'occident des Suèves, le long du Rhin, commençant environ trente milles au-dessous de Cologne, et s'étendant de là jusqu'à l'Océan, vers l'occident et au nord, du moins jusqu'à l'embouchure de l'Elbe; et il est probable qu'ils n'étaient pas distingués des Cimbres établis au nord de ce fleuve et sur les bords de la mer Baltique.

Le nom des Sicambres ne se trouve plus dans les écrivains des temps postérieurs à Tibère, si ce n'est quelquefois chez les poëtes. On ne le retrouve que dans les écrivains des derniers siècles de l'empire, qui l'emploient souvent en parlant des Francs, soit uniquement parce qu'ils habitaient le pays occupé par les anciens Sicambres, soit parce qu'ils étaient une ligue des mêmes nations qui avaient composé celle de ces Sicambres, et qu'ils se distinguaient du reste des nations germaniques par leurs cheveux noirs et rassemblés sur le sommet de la tête.

Vers la fin du règne de l'empereur Alexandre Sévère, c'est-à-dire vers l'an 235, les Germains passèrent le Rhin et le Danube en même temps, et firent de grands ravages sur le territoire romain. Maximus, successeur d'Alexandre, les battit, entra dans la Germanie, et ravagea sans obstacle plus de quatre cents milles de pays, en avançant vers la forêt Hercynienne. C'étaient surtout les Suèves qui souffrirent dans cette occasion. Leurs pertes firent ouvrir les yeux aux peuples voisins du Rhin : ils envisagèrent le danger qui

les menaçait; et pour y remédier, ils formèrent de nombreuses ligues, ou resserrèrent les nœuds des anciennes. La ligue des Suèves prit le nom d'*Allemands:* elle occupa le pays depuis Mayence jusqu'à la source du Rhin, et jusqu'au pays des Marcomans, voisins du Danube, tandis que le long du Bas-Rhin et à l'occident de Mayence, il se forma une autre ligue, qui fut celle des *Francs,* nom commun à toutes les nations particulières qui la composaient. Les Francs s'étendaient jusqu'à l'Océan, et même jusqu'à l'Elbe, quoique les Saxons occupassent l'embouchure de ce fleuve et celle du Weser. Leur ligue comprenait un grand nombre de peuples : c'étaient les Bructères, les Chamaves, les Ampsivariens, les Cattes, les Angrivariens, les Ansuariens ou Attyriens, les Saliens, les Chauces, les Chérusques, et les peuples qui habitaient des deux côtés de l'Elbe.

Leibnitz prétend que les premiers Francs étaient sortis des bords de la mer Baltique, et qu'ils avaient habité d'abord au nord de l'Elbe, dans le pays de Mecklembourg et dans la Poméranie; que leur second gîte a été entre la rivière du Mein et les montagnes du Hartz; le troisième entre le Weser et le Rhin, et le quatrième dans les Gaules.

A cela, Fréret objecte que ces différentes migrations ne sont appuyées sur aucun témoignage ancien; qu'au contraire, on trouve les Francs sur le Rhin, dès que l'on entend parler d'eux; d'où l'on doit inférer qu'ils occupaient une vaste contrée, et formaient une nation très-nombreuse. Si cette nation avait quitté ses pre-

miers établissemens pour chercher une nouvelle demeure vers les bords du Rhin, il aurait fallu qu'elle eût chassé les anciens habitans de ce pays, qui était très-peuplé, et que ceux-ci eussent été chercher une retraite ailleurs, ce qui n'aurait pu se passer sans une guerre et sans des combats dont les Romains, en garnison sur le Rhin, auraient été témoins. Que sont devenus ces peuples chassés par les Francs? Leibnitz n'en dit rien. D'où vient que cet évènement est demeuré inconnu à tous les historiens romains et français? D'où vient que les premiers commencent à parler des Francs, sans rien dire de leur établissement, si ce n'est parce que cette ligue s'étant formée tout d'un coup, sans guerre et sans conquête, par la seule liaison des anciens habitans du pays, qui se réunirent par un traité? Les Romains ne connurent le nom de *Francs* que par les premières entreprises des nations liguées contre les peuples de deçà le Rhin soumis à l'empire : on ne doit donc pas faire remonter l'origine des Francs au-delà du temps de cette ligue, ni rechercher les traces de leur prétendue migration, puisque ce n'était pas une nation nouvelle.

(*Edit.* J. C.)

DISSERTATION

SUR L'ORIGINE DES FRANÇAIS :

OÙ L'ON EXAMINE
S'ILS DESCENDENT DES TECTOSAGES, ANCIENS GAULOIS
ÉTABLIS DANS LA GERMANIE (1).

L'OPINION qui donne aux Français une origine gauloise est aussi moderne qu'elle paraît destituée de fondemens bien solides. Les premiers qui l'ont embrassée ou insinuée, sont les deux jurisconsultes Connan (2) et Bodin (3), qui, ainsi que Genebrard et

(1) Par dom Joseph Vaissette, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, auteur principal de l'*Histoire générale de Languedoc*, en 5 vol. in-f°. Cette pièce, dans laquelle Vaissette combat avec chaleur le Père Tournemine, parut sans nom d'auteur à Paris, en 1722, in-12; mais on sait qu'elle est de lui, et la *Bibliothèque des écrivains de la congrégation de Saint-Maur* ne laisse aucun doute à cet égard (*voyez* p. 488). Elle est citée aussi dans la *Bibliothèque des historiens de France*, comme un morceau de critique également bien *écrit*, *clair* et *solide*; à quoi le Père le Long ajoute : « Il faut « convenir qu'il est plus aisé de réfuter, qu'il n'est facile d'é- « tablir parfaitement un système sur l'origine des Français. » Nous trouvons que le Long a deux fois raison. (*Edit.* C. L.)

(2) *Comment. jur. civ.*, l. 2, c. 9.

(3) *Méth. pour l'histoire.*

quelques autres, ne l'ont traitée qu'en passant, dans leurs écrits faits au seizième siècle. Mais depuis ce temps-là, Trivorius (1) autre jurisconsulte, Audigier (2) et les Pères Lacarry (3) et Tournemine (4), jésuites, l'ont défendue dans de savantes dissertations capables de l'accréditer. J'avouerai sans peine, qu'ébloui par un système si glorieux à la nation, je me serais laissé aisément entraîner par le suffrage d'aussi habiles gens, si l'envie de me persuader entièrement de cette origine ne m'avait engagé à une discussion qui, bien loin de me convaincre là-dessus, m'a persuadé malgré moi du contraire.

Quelqu'intérêt donc que je prenne pour la province d'où sont sortis les Tectosages, qui auraient eu la gloire de donner la naissance aux Français, selon cette opinion, je me vois contraint de l'abandonner; et c'est uniquement pour rendre hommage à la vérité, qui doit être le fruit de toutes nos recherches, que j'ose opposer aujourd'hui à toutes les raisons qu'ont employées ces auteurs pour prouver l'origine gauloise des Français, celles que j'ai d'en douter, pour ne pas dire la conviction tirée des mêmes autorités dont les partisans de cette opinion se servent pour la défendre.

Comme le Père Tournemine a écrit le dernier sur

---

(1) *Observ. apolog.*

(2) *Origine des Français.*

(3) *Hist. colon. Gallor.*

(4) *Mém. de Trévoux*, janvier 1716.

cette matière, dans sa dissertation ou réflexions insérées dans les Mémoires de Trévoux, du mois de janvier de l'année 1716, et qu'il a rassemblé et mis dans un nouveau jour, avec sa précision ordinaire, tout ce que ceux qui l'ont précédé ont écrit de plus fort là-dessus, je m'attacherai principalement à réfuter les raisons et les preuves qu'il a apportées, comptant que si je puis venir à bout de détruire tout son raisonnement et toutes ses preuves, les argumens des autres tomberont aussitôt, et n'auront plus de force (1).

C'est au sujet du Traité de feu M. le baron de Leibnitz sur l'origine des Français, que le Père Tournemine a pris occasion d'embrasser la défense de l'opinion qui fait cette origine gauloise (2). Ses ré-

---

(1) Le Père Tournemine admet bien que les Francs ont habité, sous différens noms, le pays qui s'étend entre l'Elbe, le Weser, le Rhin, le Mein et la forêt Hercynienne; mais il prétend qu'ils ne sont autres que les peuples appelés *Germains;* que ceux-ci n'étaient que des Gaulois qui passèrent le Rhin avec Sigovèse, et qu'ils prirent le nom de *Francs* sous l'empire de Gallien, pour conserver la mémoire de leur indépendance, et pour s'animer à la défense de leur liberté, qui n'a jamais pu leur être entièrement ravie par la domination romaine.

Leibnitz répliqua au Père Tournemine par des objections écrites en français, sous le titre latin de *Leibnitii responsio ad R. P. Turnominium.* Cette pièce se trouve dans l'ouvrage d'Eccard, intitulé : *Leges Francorum salicæ*, etc., p. 261.

(*Edit.* C. L.)

(2) *Mém. de Trévoux,* janvier 1716.

flexions sur l'ouvrage de cet habile homme ont deux parties. Dans la première, le Père Tournemine prétend faire voir, contre ce savant Allemand, que les Français ne sont point originaires du Holstein, de la Poméranie, et des côtes de la mer Baltique. Je n'entreprends pas d'examiner cette partie de sa dissertation, et s'il a eu là-dessus l'avantage sur son illustre adversaire; je lui en laisse volontiers la gloire; ce n'est pas de quoi il s'agit. Je me borne uniquement à faire voir, contre ce savant jésuite, que le principe qu'il pose et les preuves qu'il donne pour convertir en un *raisonnement convaincant* ce qu'on avait dit avant lui touchant l'origine gauloise des Français, pèchent également, ne font rien moins qu'un *raisonnement convaincant*, et que du moins, doit-on mettre cette origine gauloise des Français au rang des choses obscures ou entièrement incertaines, sur lesquelles les anciens ne nous ont rien laissé de précis.

Pour entrer en matière, examinons d'abord le principe du Père Tournemine. « Les Français, dit-il, « sont sortis du pays que les Gaulois ont occupé, sans « en avoir été chassés depuis qu'ils l'eurent envahi; « les Français sont donc originairement Gaulois. Il « est constant, continue-t-il, et personne ne l'a con- « tredit, que les Français sont sortis des pays situés « entre l'Elbe, le Weser, le Rhin, le Mein et la forêt « Hercynie, du pays où César, livre 6 de la *Guerre*

(1) *Mém.*, p. 14.

« *des Gaules*, place les Gaulois Tectosages, dont il « loue l'équité, etc. » Il faut avouer que ce raisonnement paraîtrait *convaincant*, si les faits qu'il contient étaient aussi certains que l'assure le Père Tournemine; mais ce savant jésuite ne prend pas garde qu'il met en preuve ce qui est en question; savoir : si les Français sont sortis du pays occupé anciennement par les Tectosages. On accordera, s'il veut, que les Français sont sortis des pays situés entre l'Elbe, le Weser, etc.; mais quelle preuve donne-t-il que les Tectosages dont parle César habitèrent le même pays? aucune. Et certes, il aurait bien de la peine à en donner; car aucun ancien ne nous dit en quel endroit de la Germanie les Tectosages fixèrent leur demeure.

César (1), il est vrai, raconte que « les Volces « Tectosages avaient envahi un pays très-fertile de la « Germanie, aux environs de la forêt Hercynie, et « qu'ils s'y maintenaient encore de son temps dans « une grande réputation d'équité et de valeur. » Mais c'est tout ce que César dit de la situation de ce peuple. En est-ce assez pour le placer dans le pays des Français? S'ensuit-il de là, comme en conclut le Père Tournemine, que les Tectosages occupèrent les pays situés entre l'Elbe, le Weser, le Rhin, le Mein

---

(1) *Itaque ea quæ fertilissima sunt Germaniæ loca circùm Hercyniam silvam.... Volcæ Tectosages occuparunt, atque ibi consederunt. Quæ gens ad hoc tempus iis sedibus se continet, etc.* (Cæs., *de Bel. Gal.*, l. 6.)

et la forêt Hercynie? Je n'en vois pas la conséquence, sachant surtout, après cet historien qui nous l'apprend au même endroit (1), « que la forêt Hercynie « était d'une étendue immense, qu'elle avait neuf « journées de largeur, qu'elle s'étendait selon le cours « du Danube jusqu'aux frontières de la Dace; qu'en- « suite elle remontait à gauche, et que personne en- « core n'en avait pu trouver la fin après soixante « journées de marche. » Que les Tectosages se soient établis auprès de la forêt Hercynie, on n'en peut disconvenir après César; mais qu'ils se soient fixés du côté que cette forêt répondait précisément à l'Elbe, au Weser et au Mein, plutôt qu'à quelqu'un des côtés opposés, ou aux extrémités orientales de la même forêt; c'est ce que César ne dit pas, et ce que le Père Tournemine ne saurait prouver.

Mais, dira-t-il peut-être avec Trivorius (2), il est très-probable que les Tectosages se sont placés de ce côté-là. Il était bien plus naturel et plus aisé à ce peuple de s'établir auprès de la forêt Hercynie, à l'endroit où elle était la plus proche des Gaules, que

---

(1) *Hujus Hercyniæ silvæ, quæ suprà demonstrata est, latitudo novem dierum iter expedito patet.... rectaque fluminis Danubii regione pertinet ad fines Dacorum et Anartium. Hinc se flectit sinistrorsùs diversis à flumine regionibus, multarumque gentium fines propter magnitudinem attingit. Neque quisquam est hujus Germaniæ, qui se adisse ad initium ejus silvæ dicat, quum dierum iter sexaginta processerit, aut ex quo loco oriatur, acceperit.* (Cæs., *ibid.*)

(2) *Trivor. Obser.*, p. 60, 61 et 63.

d'aller se chercher des demeures éloignées parmi des nations belliqueuses. Trivorius se contredit ici lui-même, puisqu'il avoue au même endroit que ces Tectosages pénétrèrent jusque dans l'Illyrie et la Pannonie. Mais quand même on lui accorderait qu'ils prirent leurs demeures dans les endroits de la forêt Hercynie les plus proches des Gaules, n'y avait-il que le côté de cette même forêt, voisin de l'Elbe et du Weser, qui fût à leur bienséance, et qui fût assez fertile pour leur procurer des établissemens? Ne pouvaient-ils pas se placer du côté du Neckre, comme l'ont cru Rhenanus (1) et Munster (2); ou dans les provinces de Wirtemberg, de Souabe et du Palatinat? Qu'il soit donc aussi probable que le prétend Trivorius, que les Tectosages habitèrent dans la Germanie le pays des Français, une semblable probabilité ne fera jamais un *raisonnement convaincant.*

D'ailleurs, quand les Tectosages se seraient placés dans le pays des Français, qui lui a dit qu'ils l'occupaient tout entier, et que l'étendue qui est entre l'Elbe, le Weser, le Rhin, le Mein et la forêt Hercynie, n'est pas assez grande pour contenir à la fois plusieurs peuples, dont les uns Germains ou Teutons d'origine, auraient donné la naissance aux Français? Ne voit-on pas dans les Gaules et ailleurs, du temps de César et dans les siècles suivans, des peuples très-nombreux occuper à la fois un beaucoup moindre espace?

---

(1) *In Tacit.*

(2) *Cosmog.*, l. 3.

Mais bien loin qu'il soit probable que les Tectosages aient pris leurs demeures dans les pays anciennement habités par les Français, puisqu'il s'agit de vraisemblance, il y en a infiniment davantage de les placer depuis les sources de la Vistule jusqu'au Danube, vers Presbourg en Hongrie, et les frontières de la Pannonie. Tous les textes des auteurs qui nous parlent de la transmigration de ces peuples, nous le persuadent; et c'est l'unique moyen de les concilier. César (1) n'y est pas contraire, puisque ce pays était dans la Germanie et aux environs de la forêt Hercynie, qui s'étendait jusque-là, et encore plus loin (2). L'autorité de Justin (3) ne peut s'adapter qu'à cette situation, puisque, selon lui, les Gaulois qui conquirent l'Asie (c'étaient les Tectosages), avaient pénétré auparavant jusque dans l'Illyrie et la Pannonie, d'où ils firent la guerre à leurs voisins pendant fort longtemps, guerre que ces Gaulois firent dans la Thrace, dans la Grèce et dans l'Asie, ainsi que nous l'apprennent les anciens historiens, et où ils pouvaient la porter plus aisément des frontières de la Germanie et de la Pannonie, que des bords de l'Elbe et du Weser (4). Enfin, Plutarque nous assure, parlant de cette transmigration, que les Gaulois, après avoir passé les monts Riphées, s'étaient emparés du pays jusqu'aux

(1) *Ibid.*
(2) Strab., l. 7, p. 295.
(3) L. 24, n. 4, et seq.
(4) *In Camillo.*

côtes de l'Océan septentrional, et s'étaient étendus jusqu'aux extrémités de l'Europe. D'où il paraît qu'il est bien plus naturel et plus probable de placer les habitations des Tectosages dans la Germanie, vers le Danube et les frontières de la Pannonie, qu'auprès du Rhin et du Mein.

Ce texte de Plutarque, qui dit précisément que ces Gaulois s'établirent au-delà des monts Riphées, embarrasse fort le Père Lacarry (1); et cet auteur n'ignorant pas qu'on place ces montagnes dans la Sarmatie, il a recours à quelques anciens, qui donnent aux Alpes le nom de *monts Riphées*. Quoi qu'il en soit de ces auteurs anciens, ce savant jésuite ne persuadera jamais que le sens de Plutarque soit que les Gaulois de Sigovèse prirent la route des Alpes, et qu'ils ne trouvèrent que les passages de ces montagnes à surmonter pour aller aux extrémités de l'Europe et de l'Océan; tandis que César nous dit en propres termes (2), que les Gaulois qui passèrent dans la Germanie, prirent la route du Rhin; et que pour aller des Gaules dans les anciennes demeures des Français, on n'a que faire de prendre le chemin des

---

(1) *De Colon.*, p. 56 et seq. D. Vaissette indique ici l'*Histoire des Colonies* du Père Lacarry, imprimée à Clermont, in-4°, en 1677, dans laquelle se trouve la dissertation sur l'origine des Français, que combat notre auteur. Elle est intitulée : *De Origine Francorum, qui trans et cis Rhenum habitaverunt, quique alii sunt à Gallis antiquis.* (*Edit.* C. L.)

(2) *Trans Rhenum colonias mitterent.* (Cæs., *de Bel. Gal.*)

Alpes, et de faire gratuitement un si long circuit. Mais ce qui me confirme dans mes conjectures touchant la situation du pays occupé par les Tectosages de la Germanie, c'est qu'on appelle du nom de *Riphées* les montagnes qui sont vers la Moravie et la Silésie (1). Ce sont les montagnes appelées aussi *Sudetes* par les anciens, qui séparent par une longue chaîne, la Silésie de la Bohême et de la Moravie, et qui se divisant en deux branches, s'étendent jusqu'aux monts Crapatz ou les montagnes de Szepuff, qui séparent la Hongrie de la Pologne. Il est donc plus vraisemblable que les Tectosages de la Germanie, après avoir passé les monts Sudetes ou Riphées (lesquels étaient auprès de la forêt de Hercynie, qui, selon Ptolomée (2), s'étendait entre ces montagnes *Sudetes* et les montagnes de la Sarmatie), se sont arrêtés vers le Danube, frontière de la Pannonie, entre cette rivière, les mêmes montagnes Sudetes, et la forêt Hercynie, qui en était voisine, que d'aller chercher les montagnes Riphées dans les Alpes, ou aux extrémités de la Sarmatie. D'ailleurs, selon quelques auteurs (3), il n'y avait pas même de montagnes dans ces extrémités de l'Europe, ou plutôt, il n'y en a jamais eu qui aient porté le nom particulier de *Riphées;* ce nom général étant donné par les anciens à toutes

---

(1) *Jongelin., not. abbat. ord. Cister.*, l. 5, p. 59.
(2) *Géogr.*, l. 2, c. 11.
(3) Voss., *ad Mel.*, l. 1, c. 10.

celles où les vents soufflent avec impétuosité (1).

A cela, j'ajouterai l'autorité de Tacite. Cet historien (2), qui a fait avec tant de soin le détail et l'énumération de tous les peuples de la Germanie, qui a pris à tâche de donner l'origine de tous ceux qui en avaient une gauloise ou étrangère, ne nomme pas seulement les Tectosages, peuple si célèbre cent ans auparavant, du temps de César. Le Père Lacarry (3) en est surpris avec raison; et c'est ce qui lui donne occasion d'aller chercher les Tectosages sous un autre nom dans le même pays des Germains. Son système les lui fait trouver parmi les Cattes, nation française; mais il ne prend pas garde que Tacite, qui dans son livre des mœurs des peuples de la Germanie, a pris à tâche, comme je l'ai dit, de découvrir l'origine de tous ceux qui en avaient une gauloise, ne dit pas un mot qui puisse faire soupçonner que les Cattes descendissent des Tectosages ou des Gaulois; ce qu'il n'aurait pas manqué de faire, si ces deux nations avaient été confondues en un même peuple. Eh! comment Tacite aurait-il pu ignorer, lui qui était si bien instruit sur les peuples de la Germanie, que les Tectosages, si célèbres du temps de César, dont il cite même l'autorité là-dessus, sans pourtant nommer ces mêmes peuples, avaient donné l'origine aux Cattes, dont il parle peu de lignes après, et dont il fait l'é-

(1) Dalech, *in not. ad Plin.*, l. 5, c. 27.

(2) *De mor. Germ.*

(3) *De Colon.*, l. 1, c. 4.

loge? Si cet historien le savait, d'où vient que, parlant de tous les peuples germains qui avaient une origine gauloise, il ne dit rien de celle des Cattes? c'est que ces peuples ne descendaient pas des Gaulois (1). Cellarius le démontre, en faisant voir que les Cattes sont les mêmes que ces Suèves que César et Strabon placent auprès du Rhin, et par conséquent très-différens des Tectosages et des autres Gaulois de la Germanie. On doit en dire de même des Bataves et des Mattiaques, autres peuples Français, colonies des Cattes.

Mais, dira-t-on peut-être, si Tacite ne dit rien des Tectosages, c'est que de son temps ils n'habitaient plus la Germanie, qu'ils pouvaient avoir abandonnée, à l'exemple des Helvétiens et des Boïens, pour aller se chercher ailleurs de nouvelles demeures. Les Pères Lacarry et Tournemine n'en conviendront point. Et, en effet, Tacite (2) ne nomme-t-il pas ces mêmes Helvétiens et ces mêmes Boïens, quoiqu'ils n'habitassent plus la Germanie, parce qu'ils l'avaient autrefois habitée? Il fallait donc que les Tectosages eussent changé de nom du temps de Tacite, et j'en conviendrai avec les défenseurs de l'opinion que j'attaque; mais je n'irai pas les chercher chez les Cattes, nation germanique; ce sera plutôt chez les Gothins, peuple Gaulois, situé, selon Tacite, *le long du Danube*, ou un peu au-dessus,

---

(1) *Géogr. antiq.*, l. 2, c. 5.
(2) *De mor. Germ.*

au-delà des Quades, dont la langue gauloise (1), *qu'ils parlaient encore*, à l'exemple de leurs compatriotes d'Asie dont je parlerai dans la suite, *prouvait l'origine, et qui habitaient, la plupart, ou les forêts, ou les collines.* Ce sont ces Gothins que Cellarius place avec raison, sur l'autorité de Tacite, depuis les sources de la Vistule jusque vers Presbourg en Hongrie, sur les frontières de la Pannonie, qui était de l'autre côté du Danube; c'est-à-dire au même endroit où j'ai déjà dit que je croyais que les Tectosages de la Germanie avaient fixé leur demeure.

La situation des Scordisques, qui n'étaient pas fort éloignés des Gothins, confirme mes conjectures. On sait que les premiers étaient du nombre de ces Gaulois Tectosages qui furent de l'expédition de Brennus dans la Macédoine et dans la Grèce (2); qu'après la défaite de ce capitaine devant Delphes, ayant suivi une partie de leurs compatriotes qui prirent la route de la Thrace, ils s'en séparèrent pour reprendre le chemin de leurs anciennes demeures; qu'étant arrivés au confluent de la Save et du Danube, dans la Pannonie, une partie se fixa entre ces deux rivières, sous le nom de *Scordisques*, aux environs du même pays qu'eux-mêmes, ou d'autres de leurs compatriotes, avaient habité auparavant sous le même nom; que

(1) *Gothinos Gallica, Osos Pannonica lingua coarguit non esse Germanos*, etc. (Tacite, *de Mor. Germ.*)

(2) Justin, l. 32.—Liv., *ep.* 63 et 64.—Strab., l. 7, p. 313 *et sequent.*

ces Scordisques ou Tectosages de la Pannonie firent ensuite diverses excursions dans la Thrace, dans la Macédoine et ailleurs; qu'ils s'étendirent des deux côtés du Danube, dans la Germanie et dans la Pannonie, et qu'en 578 de Rome (1), ils étaient voisins des Bastarnes, qui demeurant de l'autre côté de la même rivière, sur les frontières de la Sarmatie et de la Dace, n'étaient pas non plus fort éloignés des Gothins; et que ces Scordisques (2) ayant souvent donné de l'exercice aux Romains, le consul M. Drusus, en 642 de Rome, les obligea de se contenir dans leurs limites au-delà du Danube; qu'enfin ces peuples continuèrent leurs courses à la droite de cette rivière, jusqu'à ce que l'empereur Tibère (3) les soumit avec le reste des Pannoniens. D'où on voit que les Gothins et les Scordisques étant tous Gaulois d'origine, ayant leurs demeures assez voisines les unes des autres, habitant les uns et les autres dans les bois et sur les montagnes (4), ces derniers étant Tectosages; il est très-vraisemblable que les premiers l'étaient aussi.

Telle est donc l'histoire de la transmigration des Tectosages des Gaules, sur ce que nous pouvons en recueillir des anciens. Ces peuples, sous Sigovèse, ou sous tout autre capitaine (car on n'a aucune certitude de l'époque précise de leur transmigration), passèrent

---

(1) Tit.-Liv., l. 40, c. 57; l. 41, c. 19.
(2) Liv., *ep.* 56 et 63. — Flor., l. 3, c. 4.
(3) Eutrop., l. 5. — Vell. Paterc., l. 2. — Dio., l. 54.
(4) Tac., *de Mor. Germ.* — Flor., l. 3, c. 4.

le Rhin; et s'étant fait jour à travers les peuples les plus belliqueux de la Germanie, après avoir surmonté les passages des monts Sudètes ou Riphées, s'établirent au-delà des mêmes montagnes, et s'étendirent des deux côtés du Danube (1).

Les uns, à la gauche de cette rivière, dans la Germanie, sur les frontières de l'Autriche, de la Moravie, de la Hongrie et de la Silésie, jusqu'aux sources de la Vistule, étaient situés aux environs de la forêt Hercynie, qui s'étendait de ce côté-là. Ce sont les Tectosages de César et les Gothins de Tacite, qui se fixèrent dans leurs demeures, et n'en délogèrent pas; quoique vraisemblablement ils se soient étendus, en envoyant des colonies dans la Sarmatie, au-delà de la Vistule, jusqu'à l'Océan septentrional (2), et que sans doute ils soient entrés de leur part dans les différentes guerres que leurs autres compatriotes qui s'établirent à la droite du Danube, firent en divers temps à leurs voisins communs et aux peuples de la Thrace et de la Grèce.

L'histoire de ces derniers Tectosages est beaucoup plus connue (3). Les anciens nous apprennent qu'après avoir séjourné long-temps dans la Pannonie et l'Illyrie, qu'ils habitèrent d'abord, après y avoir fait la guerre à leurs voisins, et diverses excursions

---

(1) Cæs., *de Bell. Gall.*, l. 6. — Justin, l. 24, n. 4. — Plutar., *in Camillo.*

(2) Plutar., *in Camillo.*

(3) Justin, l. 24 et 32. — Liv., l. 28.

dans la Thrace, dans la Grèce et dans la Macédoine, ceux qui restèrent de l'expédition de Brennus se partagèrent en diverses troupes, sous différens chefs; que les uns, sous Leonorius et Lutarius, fondèrent l'empire des Gaulois d'Asie, et les autres, sous le général Commontorius (1), s'étendirent dans la Thrace, y établirent un royaume, et rendirent tributaire la ville de Bysance. Qu'une partie de ces mêmes Gaulois (2), sous leur chef Bathanatus, s'étant séparés des autres, reprirent le chemin de leurs anciennes demeures dans la Pannonie; et que de ces derniers, les uns s'arrêtèrent au confluent de la Save et du Danube, sous le nom de *Scordisques*, dont je viens de parler; les autres prirent le chemin de Toulouse, dans les Gaules, leur ancienne patrie, où les richesses qu'ils apportèrent de leurs différentes excursions donnèrent l'origine à ce fatal trésor connu sous le nom d'*or de Toulouse*.

Du reste, quelque vraisemblables que pussent paraître les conjectures que je viens de proposer touchant la situation des Tectosages dans la Germanie, je les donne pour ce qu'elles valent. Je n'ai garde de vouloir les faire passer par des *raisonnemens convaincans*, quoique peut-être mieux fondés que ceux qui placent les mêmes Tectosages auprès du Rhin, du Mein, de l'Elbe et du Weser.

Il est vrai que, si nous croyons le dernier défen-

---

(1) Polyb., l. 4.

(2) Justin., l. 32, c. 3.

seur de l'origine gauloise des Français (1), « nous ap-
« prenons de César, de Tacite et de Tite-Live, que
« les Gaulois, pour décharger le pays de la trop grande
« multitude d'habitans, firent partir deux nombreu-
« ses colonies : l'une, sous Bellovèse, marcha vers
« l'Italie ; l'autre, sous Sigovèse, passa le Rhin, et se
« divisa en trois grands Etats : les Boïens occupèrent
« la Bohême, les Helvétiens le pays où sont les Suisses,
« les Tectosages la contrée que M. de Leibnitz ap-
« pelle la *seconde demeure des Français*, » c'est-à-dire les pays renfermés entre l'Elbe, le Weser, etc. Par où il semble que le Père Tournemine veuille dire que César, Tacite et Tite-Live placent les Tectosages entre ces deux rivières ; mais les deux derniers historiens ne nomment pas même les Tectosages de la Germanie ; et César, comme je l'ai déjà rapporté, dit seulement qu'ils s'étaient établis aux environs de la forêt Hercynie, sans dire de quel côté. D'ailleurs, Tacite, bien loin de donner aux Tectosages, dont il ne dit rien, la contrée située entre le Rhin, le Mein, l'Elbe et le Weser, dit (2) au contraire que le pays dont le Père Tournemine fait la demeure de ces Tectosages, auteurs des Français, fut anciennement occupé par les Helvétiens, qui n'y demeuraient plus de son temps.

Il faut que cet endroit de Tacite ait embarrassé le

---

(1) *Mém. de Trévoux, ibid.*, p. 16 et 17.

(2) *Igitur Hercyniam silvam, Rhenumque et Mœnium amnes Helvetii, ulteriora Boii, Gallica utraque gens, tenuere.* (Tacit., *de Mor. Germ.*)

savant jésuite, puisque, dans la distribution qu'il fait de la Germanie aux peuples des Gaules, il ne met pas les anciens Helvétiens dans le pays du Rhin, du Mein et de la forêt Hercynie, comme Tacite; qu'il ne les place pas même au-delà du Rhin, contre l'autorité de cet historien; et qu'il leur fait seulement occuper *le pays où sont les Suisses* (1). Mais, dans ce cas-là, ce peuple gaulois n'aura donc pas passé dans la Germanie, que le Rhin séparait des Gaules, et il n'aura point quitté ses anciennes demeures? Tacite, comme on le voit, dit le contraire; et puisqu'il place les anciennes demeures des Helvétiens de la Germanie dans les pays d'où le Père Tournemine fait les Français originaires, et que les mêmes Helvétiens n'y habitaient plus du temps du même historien romain, il s'ensuit que ces Gaulois n'ont point donné l'origine aux Français, qui n'ont été connus que deux siècles après Tacite. Il s'ensuit encore que puisque les Helvétiens s'étaient anciennement emparés des environs de la forêt Hercynie, qui répondent au Rhin et au Mein, le même pays n'avait pas été le partage des Tectosages, et que ni l'une ni l'autre de ces deux nations n'a point donné l'origine à la française.

Qu'après cela « Rhenanus (2) trouve des vestiges « des Angevins, des Beauvoisins et des Senonais dans « le pays conquis par les Tectosages; que d'autres en« core y en trouvent des Saliens, anciens habitans de

(1) *Mém.*, p. 17.
(2) *Ibid.*, p. 17.

« la Provence; » qu'il y ait de la ressemblance tant que le même Rhenanus (1) voudra, entre la vallée d'Andegast et le nom des *Angevins;* qu'on trouve des vestiges des Beauvoisins dans le nom de la petite rivière et de la vallée de *Volfa-chertal* ou *Volvacum;* que les Senonais aient donné encore le leur à la forêt qu'il appelle *Simonis;* tant qu'on ne s'arrêtera qu'à la ressemblance de quelques noms, ou aux étymologies incertaines des peuples et des villes, cela ne prouvera rien. A ce prix, il n'y a point de conjecture qu'on ne puisse hasarder; on confondra, si l'on veut, les Anglais et les Angevins; les Warnes et les Auvergnats; les Thuringes et les Tourangeaux, etc. (2); on donnera aux uns et aux autres une origine commune, dont on fera même l'histoire; mais on n'avancera rien de positif. D'ailleurs, on a toutes les raisons de croire que les Beauvoisins, peuples de la Belgique, ne furent point de l'expédition de Bellovèse ou de celle de Sigovèse; car Ambigat, l'oncle de ces deux généraux, qui les employa, ne régnait que dans la Celtique, troisième partie des Gaules, comme le dit positivement Tite-Live (3).

Ecoutons maintenant le Père Tournemine *donner de l'ordre aux preuves de l'opinion qu'il défend, les éclaircir et les fortifier autant qu'il sera nécessaire :* voyons ces *preuves appuyées sur des faits*

(1) *Castig. in Tacit.*, p. 427, édit. de 1544.
(2) Audigier, t. 1, p. 20, 30, etc.
(3) *Hist.*, l. 5, n. 33.

historiques, qui ont toute la certitude que peuvent donner des témoignages clairs d'historiens accrédités, dont quelques-uns racontent ce qui se passait de leur temps. « Les Gaulois, dit-il (1), établis dans « la Germanie, ont porté les premiers le nom de *Ger-* « *mains.* Or, les Francs étaient les mêmes que les « Germains; donc les Francs sont les mêmes que les « Gaulois de Sigovèse. » Examinons l'une après l'autre les preuves dont le Père Tournemine appuie ce raisonnement; elles demandent de l'attention; et voyons s'il est aussi heureux dans le choix des faits historiques, qu'il est convaincant dans sa manière de raisonner.

Le premier fait qu'il rapporte est tiré du livre 53 de l'histoire de Dion, qu'il traduit ainsi : « Quelques peu- « ples de la Gaule, que nous appelons *Germains,* « ayant occupé tout le pays qui s'étend depuis les « sources du Rhin jusqu'à l'Océan britannique, on a « donné le nom de *Germanie* à cette contrée (2). » Pour juger sainement si ce passage de Dion est favorable au système du Père Tournemine, rapportons-le en entier, en observant qu'il s'agit ici du partage des provinces de l'empire entre Auguste et le peuple romain. « C'est pour cela, dit Dion (3), que les provinces d'A- « frique, de Numidie, etc., furent données au peuple. « Les Espagnes, etc., demeurèrent à César, ainsi que

(1) *Mém.*, p. 15, 16, 17 et 19.
(2) *Ibid.*, p. 18.
(3) *Histor.*, l. 53, p. 503, édit. de 1606.

« toutes les Gaules; savoir (1) : la Narbonnaise, la « Lyonnaise, l'Aquitainique et la *Celtique*, avec les « peuples qui en étaient les membres; car quelques « Celtes, que nous appelons *Germains*, ayant occupé « toute la Celtique qui est le long du Rhin, firent qu'on « lui donna le nom de *Germanie*, divisée en haute, « qui est la plus proche des sources du Rhin, et en « basse, qui s'étend depuis celle-là jusqu'à l'Océan « britannique. » L'on voit par-là que le Père Tournemine, dans sa traduction, a substitué le mot de *Gaulois* à celui de *Celtes*, en disant : « Quelques peuples « de la Gaule, que nous appelons *Germains;* » au lieu de traduire : « Quelques *Celtes*, que nous appelons « *Germains*. » Mais s'il a traduit ainsi ce passage, il a eu ses raisons; car de ces deux mots de *Celte* et de *Celtique* dépend la solution de toute la difficulté, comme nous l'allons faire voir dans les observations suivantes :

Il s'agit 1° dans cet endroit de Dion, du nom de *Germanie* donné par les Celtes ou Germains d'au-delà du Rhin, à tout le pays des Gaules qui s'étend le long du même fleuve dans la Belgique, jusqu'à son embouchure vers les côtes britanniques, et non pas, comme semble l'entendre le Père Tournemine, du nom de *Germanie* donné par les Celtes des Gaules

---

(1) οἱ Γαλάται παντες, οἵ τε Ναρβωνήσιοι, κὶ οἵ Λουγδουνήσιοι, Ακυιτανοί τε καὶ ΚΕΛΤΙΚΟΙ... ΚΕΛΤΩΝ γαρ τινὲς οὕς δὴ Γερμανοὶς καλουμεν πᾶσαν την πρὸς τῳ Ρ'ηνῳ ΚΕΛΤΙΚΗΝ κατεχοντες, Γερμανίαν ονομάζεσθαι εποίησαν την μὲν ἄνω, ετκ.

ou Gaulois, à la Celtique d'au-delà du Rhin, qu'on appelle aujourd'hui *Allemagne*. Pour en être persuadé, on n'a qu'à faire réflexion que la province celtique dont Dion parle en cet endroit, et à laquelle les Germains avaient donné leur nom, devait être une province des Gaules, puisqu'elle était tombée en partage à Auguste, ou, pour mieux dire, que cet empereur se l'était réservée pour lui-même; car le Rhin, du temps de cet empereur, faisait la frontière de l'empire, les Romains n'ayant rien au-delà. D'ailleurs, que cette province celtique, ou Germanie de Dion, fût une des quatre provinces ou parties dont les Gaules étaient pour lors composées; cet historien ne permet pas d'en douter. Il nomme les trois autres; savoir : la Narbonnaise, la Lyonnaise et l'Aquitanique. Il entend donc par la Celtique ou Germanie, non pas la Lyonnaise, mais la Belgique, quatrième partie des Gaules, à la plus grande partie de laquelle les Celtes ou Germains d'au-delà du Rhin avaient donné le nom de *Germanie* en s'y établissant; qui, en effet, s'étendait le long de cette rivière, et était divisée en deux parties : la haute, qui s'approchait le plus près des sources du même fleuve, dont Mayence était la capitale; et la basse, qui continuait depuis les frontières de la haute jusqu'à l'Océan britannique, et dont Cologne était la métropole.

2° Il est évident, par cet endroit de Dion, que chez lui *Celte* et *Germain* sont deux mots synonymes. Pour s'en convaincre encore davantage, on n'a qu'à parcourir cet historien : on verra que dans tous les en-

droits (1) où il a eu occasion de parler des Germains ou des peuples d'au-delà du Rhin, il donne indifféremment le nom de *Celtes* ou de *Germains* (2) à ceux que nous appelons aujourd'hui *Allemands* (3), et celui de *Celtique* ou de *Germanie*, à ce que nous nommons *Allemagne;* quoiqu'il emploie plus souvent le nom de *Celtes* ou de *Celtique*, pour désigner ces mêmes peuples, et le pays qu'ils habitaient pris en général. On verra aussi qu'il n'appelle jamais les Gaulois du nom de *Celtes*, mais de celui de *Galates* (4), et la Gaule du nom de *Galatie*. Ainsi, chez lui, *Celte* veut toujours dire *Germain*.

Cela posé, que peuvent conclure, du passage de Dion, les défenseurs de l'opinion qui donne aux Français une origine gauloise? Car il est constant que les peuples qui donnèrent le nom de *Germanie* à cette partie de la Belgique qui est le long du Rhin, étaient, selon Dion, Germains d'origine, et non pas Gaulois, puisque, selon le même historien, *Celte* et *Germain* veut dire la même chose; et que ce nom, chez lui, ne signifie pas plus quelque peuple particulier du vaste pays où les Gaulois s'étaient anciennement établis, que tous les peuples en général de ces grandes pro-

---

(1) *Vid.* Dion. *Hist.*, l. 39, p. 112; l. 40, p. 139; l. 46, p. 315; l. 53, p. 314; l. 55, p. 568; l. 60, p. 678, etc.

(2) Κέλτοι.

(3) Κελτικὴ.

(4) οἱ Γαλάτοι, ἡ Γαλατία. (*Vid.* Dion. *Hist.*, l. 39, p. 112 et 114; l. 60, p. 677, *et alibi passim.*)

vinces. Que si le nom de *Celte*, chez Dion, désigne tous les Germains en général, tant ceux qui avaient une origine teutone, que ceux qui avaient une origine gauloise, il s'ensuit que cet historien ne disant pas que ceux qui donnèrent leur nom à la partie de la province Belgique qui est le long du Rhin, fussent originairement Gaulois, on ne peut faire aucun usage du passage qu'on en cite.

Mais, diront les défenseurs de l'opinion que j'attaque, les Germains sont appelés *Celtes* par Dion; or, *Celte* et *Gaulois* c'est la même chose; par conséquent, ces Germains que Dion appelle *Celtes* étaient Gaulois d'origine : c'est tout ce qu'ils peuvent proposer de plus plausible en faveur du passage de Dion. Mais comme c'est sur l'équivoque du mot de *Celtes* qu'ils fondent tout leur argument, et que c'est ce qui les a trompés, il faut expliquer ce que les anciens entendaient par le mot de *Celte* et le nom de *Celtique*.

Il est certain, et mes adversaires ont trop d'érudition pour en disconvenir, que dans les temps les plus reculés, les anciens, et surtout les Grecs (1), donnaient le nom commun de *Celtique*, non seulement à toute la Gaule en général, mais encore à la plus grande partie de l'Europe septentrionale, et qu'ils en appelaient les peuples du nom commun de *Celtes*. « Les anciens comprenaient, dit Strabon (2), presque

(1) *Vid. Cosm. Ægypt.*, t. 2, p. 149. *Collect. nov. Pat. Græc.*—Plutar., *in Mario et Camillo*, etc.

(2) *Géogr.*, l. 1, p. 33 et 34, édit. de 1620.

« tous les peuples de l'Occident sous le nom de *Celtes*, « appelant ainsi diverses nations sous un même nom, « parce qu'elles n'étaient pas connues. » Voilà la véritable origine du nom de *Celtes*, commun aux Gaulois et aux Germains. Sur quoi il faut observer que Strabon ne dit pas un mot qui puisse faire conclure que les Celtes ou Gaulois qui s'établirent au-delà du Rhin, aient donné leur nom aux Celtes de la Germanie. Ceux-ci furent ainsi nommés, uniquement parce que les Celtes des Gaules, plus connus qu'eux, firent que les Grecs donnèrent le même nom à toutes les parties de l'Occident qu'ils ne connaissaient pas; comme, selon le même Strabon (1), les provinces méridionales des Gaules, qui furent les premières connues par les Grecs, et qu'ils appelaient du nom de *Celtique*, firent qu'ils donnèrent le même nom au reste des Gaules. En effet, tous les anciens auteurs grecs ont donné aux Gaulois et aux Germains en général, le nom commun de *Celtes*, jusqu'à ce que les auteurs postérieurs, comme Dion, se conformant aux Romains, n'appelèrent plus *Celtes* (2) les habitans des Gaules, mais *Gaulois* ou *Galates*, et conservèrent aux Germains leur ancien nom de *Celtes*; par où ils faisaient la distinction des deux nations déjà beaucoup plus connues, mais toutes deux d'origine celtique.

Ces principes, qui sont incontestables, une fois sup-

(1) L. 4, p. 189.
(2) Pausan., *in Atticis*, p. 6.

posés, comment le Père Tournemine prouvera-t-il, par le passage de Dion que j'examine (1), *que les Gaulois qui passèrent au-delà du Rhin ont porté les premiers le nom de* Germains; *que les victoires remportées sur leurs voisins rendirent fameux ce nom de* Germains, *et le firent donner à tout le pays, qui depuis a pris celui des* Allemands? Comment prouvera-t-il, dis-je, *que les Gaulois, conquérans du pays d'où sont sortis les Français, ont pris le nom de Germains?* Pour le faire, il faudrait qu'il prouvât, par ce passage de Dion qu'il produit en témoignage, que les Celtes ou Germains qui donnèrent leur nom au pays de la Belgique qui est à la gauche du Rhin; étaient non seulement Gaulois d'origine, mais qu'ils étaient encore les seuls qui portassent le nom de *Germains*, et qu'ils l'avaient donné à tous les autres peuples de la nation. Mais ce passage de Dion ne dit rien de tout cela; et j'ai prouvé que le nom de *Celtes* ou de *Germains*, que portaient les peuples qui passèrent en-deçà du Rhin, étant commun à toutes les nations qui habitaient le pays auquel on donne aujourd'hui le nom d'*Allemagne*, on ne peut pas inférer du passage de Dion, que ceux qui vinrent dans les Gaules pour douner leur nom à la Germanie, ou au pays qui est le long et en-deçà de cette rivière, étaient plutôt Gaulois d'origine, que tous les autres peuples de la nation germanique. Ainsi, les Gaulois qui passèrent le Rhin sous Sigovèse, n'ont point donné le nom

(1) *Mém.*, p. 17 *et seq.*

de *Celtique* et de *Celtes* au pays et aux peuples de l'Allemagne; et il est encore moins vrai que (1) *les mêmes Gaulois aient porté les premiers le nom de* Germains, *et qu'ils l'aient donné ensuite à tout le pays, qui depuis a pris celui des* Allemands.

Ce qui le confirme d'une manière invincible, c'est que Tacite, beaucoup mieux instruit de l'origine du nom de *Germains*, nous en donne la véritable étymologie. « Du reste, dit-il (2), le nom de *Germanie* est « un terme nouveau et ajouté depuis peu, parce que « les premiers qui passèrent le Rhin pour venir s'em- « parer du pays des Gaulois, étaient appelés tantôt « *Tongres*, tantôt *Germains*. Ainsi, le nom de la « nation, et non pas celui d'un peuple particulier, a « prévalu peu à peu; en sorte que la crainte qu'on « avait de ces vainqueurs, fit qu'on donna le nom « de *Germains* à tous les peuples qui sont au-delà « du Rhin, nom qu'ils se donnèrent ensuite à eux- « mêmes. » De ce passage de Tacite il résulte que les peuples du pays que nous nommons aujourd'hui l'*Allemagne*, qui passèrent les premiers en-deçà du Rhin pour s'établir dans les Gaules, furent cause qu'on

---

(1) *Mém.*, p. 18.

(2) *Cæterum Germaniæ vocabulum recens et nuper additum; quoniam qui primi Rhenum transgressi Gallos expulerint, nunc Tungri, tunc Germani vocati sint. Ita nationis nomen, non gentis evaluisse paulatim, ut omnes primùm à victore ob metum, mox à se ipsis invento nomine Germani vocarentur.* (Tacit., *de Mor. Germ.*)

appela du nom commun de *Germains* tous les autres peuples de leur nation, tant en-deçà qu'au-delà de la même rivière. Or, parmi tous les peuples qui passèrent ou qui s'établirent en-deçà du Rhin, connus d'abord, selon Tacite, sous le nom général de *Tongres*, ensuite de *Germains*, lesquels, selon Dion (1), donnèrent leur nom à la petite Germanie, ou à la Germanie d'en-deçà du Rhin, César (2) et le même Tacite (3), qui en font l'énumération, ne disent pas un mot des Tectosages, des Helvétiens, des Boïens et des autres peuples originaires des Gaules, anciennement établis dans la Germanie. Ils nomment véritablement les *Tribocci*, les *Vangiones*, les *Sedusii*, les *Ceresi*, les *Pœmani*, les *Condrusi*, les Némètes, les Ubiens, les Harudes, les Marcomans, les Eburons, les Suèves, et plusieurs autres qui passèrent le Rhin à la fois, ou en divers temps, pour s'établir dans les Gaules; mais il ne paraît pas le moins du monde, ni dans César ni dans Tacite, que ces peuples eussent une origine gauloise. Au contraire, ce dernier historien prouve qu'ils ne l'avaient pas, puisque, dans l'énumération qu'il fait d'eux et des autres peuples de la Germanie, il n'oublie point, comme je l'ai déjà dit, de nous apprendre ceux qui étaient originairement Gaulois. César, qui nomme aussi la plupart de ces peuples, qui étaient déjà en-deçà du Rhin au temps

(1) L. 53.
(2) *De Bel. Gal.*, l. 1 et 2.
(3) *De Mor. Germ.*

de la défaite d'Arioviste, et qu'on (1) croit s'y être établis peu auparavant, mais non pas d'abord d'une manière entièrement fixe et permanente, les appelle toujours *Germains*, et ne dit rien qui puisse faire soupçonner leur ancienne origine gauloise. Il en est de même de Pline (2), de Strabon (3), et des autres anciens géographes, qui font tous ces peuples situés en-deçà du Rhin, Germains, c'est-à-dire Teutons d'origine.

Il faut donc que le Père Tournemine, contre l'autorité respectable de tous ces anciens, prouve que les peuples appelés *Tongres*, *Némètes*, *Vangiones*, *Tribocci*, etc., lesquels, selon Tacite, eurent les premiers le nom de *Germains*, descendaient des Gaulois établis dans la Germanie, ou qu'il avoue que, selon le même historien, les premiers qui ont eu et donné le nom de *Germains* à toute la nation celtique d'au-delà du Rhin, étaient des peuples qui tiraient leur plus ancienne origine du même pays, d'où ils vinrent dans les Gaules, c'est-à-dire de la Germanie; et qu'ils étaient descendus de ces anciens Germains, que Tacite appelle *Marses*, *Gambriviens*, *Suèves*, *Vandales*, etc. (4), qui certainement, de l'aveu même du Père Tournemine, n'avaient rien de commun avec les Gaulois.

---

(1) *Vid.* Cluv., l. 2. *German. antiq.*, c. 10.—Vales., *Not. Gall.*, p. 230, 386.—Cellar., *Géogr.*, l. 2, c. 3.

(2) L. 4, c. 17.

(3) L. 4.

(4) *Germani indigenæ.* (Tac., *ib.*)

A cela, j'ajouterai que l'étymologie que Strabon (1) donne au nom de *Germains*, quoiqu'un peu différente de celle de Tacite, n'en est pas plus favorable aux défenseurs de l'origine gauloise des Français. Car de ce que ce géographe dit que les Germains avaient été ainsi appelés, parce qu'on les regardait comme les frères *germains* des Gaulois, il ne s'ensuit nullement que les peuples qui dans la suite ont porté le nom de *Français, aient été les premiers appelés du nom de Germains.*

Je me suis peut-être un peu trop étendu pour éclaircir le passage de Dion que le Père Tournemine croit victorieux pour sa cause; mais j'y ai été obligé, parce que cet endroit faisant la principale force de ceux dont le Père Tournemine défend l'opinion, il ne peut être une fois tourné contre eux-mêmes, que tout leur système ne tombe en ruine.

En effet, de là on voit la faiblesse du second texte du même historien, que le Père Tournemine cite encore en sa faveur (2). « Dion, dit ce Père, avait dit, « dans le livre 39, que les peuples des deux bords du « Rhin s'appelaient *Gaulois* avant de s'appeler *Ger-* « *mains.* »

Mais ayons encore une fois recours au texte entier de Dion; il nous fera voir que cet historien est beaucoup plus contraire à l'opinion du Père Tournemine, qu'il ne lui est favorable. Dion, en parlant

(1) L. 7, p. 290.
(2) *Mém.*, p. 18.

du Rhin, dit que *cette rivière* (1) *sépare à sa gauche la Gaule et ses habitans; et à sa droite, les Celtes* (c'est-à-dire les Germains). « Car, continue-t-il, le « Rhin sert encore aujourd'hui de limite à ces deux « régions, depuis qu'elles ont eu des noms différens; « car anciennement les peuples qui habitaient des « deux côtés de cette rivière, s'appelaient *Celtes* par « un seul nom. »

On voit par ce que rapporte le Père Tournemine de cet endroit de Dion, qu'il y abuse encore du nom équivoque de Κελτοι, qu'il a traduit par le mot *Gaulois*, au lieu de le traduire par celui de *Celtes*. On peut vérifier la fidélité de sa traduction sur le texte même de Dion; mais il est évident par ce texte, qu'on doit rendre le mot de Κελτοι par celui de *Celtes*, puisque cet historien appelle ainsi les peuples qui habitaient de son temps à la droite du Rhin, et dont il nomme le pays en général, comme je l'ai déjà dit, du nom de *Celtique* ou de *Germanie*, et les peuples, de celui de *Celtes* ou de *Germains*, par opposition à la Gaule et aux Gaulois. En effet, il met ceux-ci à la gauche de la même rivière; il les appelle toujours *Galates*,

---

(1) ὁ δε δὴ Ρῆνος..... προχωρων δε εστὶ ἡυσμῶν, ἐν ἀριςερᾷ μεν, τλύ τε Γαλατίαν, καί τους ἐποικούντας αὐτῇ ἐν δεξιᾷ δὲ, τους ΚΕΛΤΟΥΣ ἀποτέμνεται, καί τελευτων ἐς τὸν Ωκεανὸν ἐμβάλλει. ουτος γαρ ὁ ὅρος ἀφ' ου γε κὶ ἐς τὸ διάφορον των ἐπικλήσεων ἀφίκοντο, δεῦρο αει νομίζεται, ἐπεὶ τό γε πάνυ αρχαίον ΚΕΛΤΟΙ, ἑκάτεροι οἱ ἐπ αμφότερα του ποταμου οἰκουντες, ὠνομάζοντο. (Dion, *Hist.*, l. 39, p. 113.)

et il donne à leur pays le nom de *Galatie*. Sans cela, on ferait dire à Dion une absurdité dont cet historien était bien éloigné; savoir : que le Rhin séparait la Gaule de la Gaule; mais cet endroit de Dion n'a pas besoin d'un plus grand éclaircissement. Je me contenterai de remarquer qu'il confirme ce que j'ai déjà prouvé : que les anciens appelaient d'abord indifféremment la Gaule et la Germanie du nom commun de *Celtique*, et leurs habitans du nom de *Celtes*, jusqu'au temps où ces deux pays étant plus connus, on ne donna aux Gaulois que ce dernier nom, ou celui de *Galates*, dont les Grecs se servaient communément; et le nom de *Celtes* demeura aux Germains, nom dont les mêmes Grecs se servirent encore pour les distinguer des Gaulois.

C'est ainsi qu'en a usé Dion; et de là nulle conséquence de l'endroit de cet historien, dont il s'agit, pour assurer (1) *que les Gaulois ont pris eux-mêmes les premiers, et ont donné aux peuples d'au-delà du Rhin le nom de* Germains. Nulle conséquence encore pour dire qu'*Arminius* (2) *fut un des héros de ces Gaulois Germains, et que la gloire de la défaite de Varus appartient à ce peuple;* puisqu'Arminius étant Celte, c'est-à-dire Germain au sens de Dion (3), et Varus ayant été défait par les peuples de la Celtique ou de la Germanie d'au-delà du Rhin, au

(1) *Mém.*, p. 18.
(2) *Mém.*, ibid.
(3) L. 56, p. 582 et 586.

sens du même historien, on n'a pas plus de raison d'attribuer la défaite de ce général romain aux Germains Gaulois d'origine, qu'aux Germains d'origine teutone, ou anciens habitans du pays, Dion se servant d'un terme commun aux uns et aux autres.

Mais enfin, le Père Tournemine (1) est si persuadé *que les Francs sont les mêmes que les Germains, les mêmes que les Gaulois de Sigovèse, que, pour en convaincre les plus opiniâtres, il lui suffit de faire remarquer que les Français occupaient le même pays qu'avaient habité les Germains et les Gaulois; qu'on ne voit rien, dans les anciens historiens, qui fasse soupçonner que les Gaulois en aient été chassés; et que les conjectures de ceux qui font passer les Français d'un autre pays dans celui-là, sont de pures conjectures.* Sur tout cela, nous avons déjà vu combien le Père Tournemine est peu fondé à placer les Tectosages dans l'ancien pays de la Germanie habité par les Français; que si quelque peuple gaulois avait habité ce pays, ce seraient plutôt les Helvétiens, qui n'y étaient plus du temps de Tacite; que le nom de *Germains* n'était pas particulier à un seul peuple, mais à tous ceux qui étaient établis dans la contrée que nous appelons aujourd'hui *Allemagne;* enfin, que ceux qui ont porté les premiers ce nom de *Germains* n'étaient pas Gaulois d'origine, ou que du moins on l'ignore absolument. Mais quand même *les Gaulois auraient habité le pays*

(1) *Mém.*, p. 19 et 20.

qui a été la demeure des Français; quand même *les conjectures de ceux qui font passer les Français d'un autre pays dans celui-là seraient de pures conjectures,* le Père Tournemine nous permettra de croire qu'il nous en propose de semblables, et non *des témoignages clairs et décisifs,* tant qu'il n'aura pas d'autres preuves à nous donner de son opinion, que celles que nous avons déjà examinées; tant qu'il ne nous prouvera pas, par des autorités certaines, que supposé que les Gaulois aient habité anciennement le pays des Francs, ceux-ci en sont véritablement descendus; que ceux-là n'ont point changé de demeure dans l'espace de neuf siècles, au milieu de peuples extrêmement remuans, fort remuans eux-mêmes, et malgré les diverses révolutions qui arrivèrent parmi les nations germaniques dans les cinq premiers siècles de l'empire; que les premières demeures des Francs ont été d'abord où il les place; et enfin, que les mêmes Gaulois ont été les premiers qui ont porté le nom de *Germains;* que d'abord ils l'ont porté seuls, et qu'ils l'ont transmis ensuite aux seuls Français leurs descendans.

Il est vrai que pour prouver ce dernier paradoxe, le Père Tournemine a recours à l'autorité de saint Jérôme et à celles de Procope et d'Agathias, et qu'il regarde leur témoignage *comme clair et décisif dans une cause,* dit-il (1), *qui abonde en preuves.* Examinons encore ces passages, et avouons que s'ils ne

(1) *Mém.*, p. 20.

prouvent rien, la cause du Père Tournemine, au lieu d'abonder en preuves, en est entièrement destituée.

« Saint Jérôme, dans la *Vie de saint Hilarion* (1), « dit le Père Tournemine, parle ainsi d'un Français « (ou plutôt au sujet d'un Français) : « La nation, plus « vaillante encore qu'elle n'est étendue, habite entre « les Saxons et les Allemands, le pays que les histo- « riens appellent *Germanie*, et qui se nomme aujour- « d'hui *France*. » Rapportons le texte latin : *Inter Saxones quippe et Alemannos gens est non tàm lata quàm valida : apud historicos Germania, nunc Francia vocitatur* (2). Je laisse à examiner aux critiques s'il ne faudrait pas restituer, dans ce texte de saint Jérôme : *Apud historicos Germanica, nunc Francica vocitatur;* et s'il n'est pas plus vraisemblable de dire qu'une nation était appelée *germanique* et *française*, que *Germanie* et *France*. Allons à la conclusion qu'en veut tirer le Père Tournemine : c'est sans doute que les Français seuls portaient autrefois le nom de *Germains*. Mais où sont les historiens cités par saint Jérôme qui le disent? le Père Tournemine n'en apporte pas un seul. Saint Jérôme veut donc dire que la nation française était une nation germanique, et qu'on appelait les Français du nom général de *Germains* avant qu'on leur donnât ce nom, comme tous les autres peuples qui sont à la droite du Rhin; et c'est de quoi tout le monde convient avec

(1) *Mém.*, ibid.

(2) S. Hier., *Vit. Hilar.*, t. 4, nov. ed., part. 2, p. 81.

ce saint docteur (1). Mais que saint Jérôme ait voulu dire, par ce passage, que les Français seuls avaient autrefois le nom de *Germains*, c'est ce que ce Père n'a pas eu intention assurément d'avancer. Il aurait contredit les historiens qu'il appelle en témoignage, il se serait contredit lui-même; car, de l'aveu du Père Tournemine, les Saxons, les Quades, les Vandales, les Hérules, et les autres peuples d'au-delà du Rhin qui ravagèrent les Gaules au commencement du cinquième siècle, n'étaient pas Français. Saint Jérôme leur donne cependant à tous le nom de *Germains*, lorsque, parlant de ces Barbares qui avaient pris les villes de Reims, d'Amiens, d'Arras, etc., il dit (2) *que les peuples de ces villes avaient été transférés dans la Germanie*, parce que ces Barbares les avaient faits captifs, et les avaient emmenés chez eux.

Le texte de Procope est encore moins favorable aux défenseurs de l'opinion qui donne une origine gauloise aux Français. *Cet historien*, ajoute le Père Tournemine (3), *parle encore plus expressément :* « Les Germains, dit-il, qu'on appelle aujourd'hui « *Français*. Il répète la même chose dans le premier « livre de la *Guerre des Goths*. » Il est vrai que Procope (4) dit que les Français portaient anciennement

(1) *Vid.* Vales., *Rer. Francic. præf.*, t. 1.

(2) *Remorum urbs præpotens, Ambiani, Attrebatæ, etc., translati in Germaniam.* (S. Hier., t. 4, *Ep. ad Ageruch.*, p. 748.)

(3) *Mém.*, p. 20.

(4) *De Bell. Vandal.*, l. 1.

le nom de *Germains*, et lui-même, dans son histoire, leur donne indifféremment ces deux noms. Mais s'ensuit-il de là qu'ils fussent les seuls peuples qui portassent ce même nom de *Germains?* Procope n'en conviendrait pas, puisqu'il le donne aux *Warnes*, peuple situé au-delà du Danube, depuis les côtes de l'Océan septentrional jusqu'au Rhin, et qu'il les distingue des Français. « Les Warnes (1), peuple « au-delà du Danube, dit-il, s'étendent jusqu'à l'O- « céan septentrional et au Rhin, qui les sépare des « Francs et des autres peuples qui sont voisins des « Francs. Or, continue-t-il, autrefois toutes les nations « qui sont le long du Rhin avaient véritablement cha- « cune leur nom particulier; MAIS ON LES APPELAIT « TOUTES DU NOM COMMUN DE GERMAINS. »

Agathias, que le Père Tournemine assure parler en sa faveur, de même que Procope, ne parle pas en effet différemment de ce dernier. Il dit à la vérité que les Français sont les mêmes que ceux qu'on appelait autrefois du nom de *Germains;* mais c'est parce qu'ils l'étaient d'origine; car en même temps cet historien (2) donne le même nom de *Germains* aux Alle-

---

(1) Ουαρνοι μλὺ υι ὑ περ Ιςρὸ ποταμὸν ἵδρυνται διήκοισι δε ἄχρι τε ἐς Ὠ κεανὸν την αρκτῶον, καὶ ποταμὸν Ρληῦον. ὅσωρ αὐτοις τε διορίζει, καὶ φράγγοις, κὰι τᾶλλα Εθνη, ἃ ταυ τη ἵδρυνται. Οὗτοι ἅπαντες, ὅσοι τοπαλαιὸν ἀμφὶ Ρλήῦον ἑκατέρωθεν ποταμὸν ὡ κηντο ἰδίου μλύ τινος ὀνόματος ἕκαςοι μετελάγχανον. ὧν δὴ ἔθνος ἓν Γερμανοὶ ὀνοδμάζονταί. σπικοινῆς δε Γερμανοι εκαλυῦτο ἅπαντες. (Procop., *de bell. Goth.*, l. 4, c. 20, p. 620, édit. Reg.)

(2) *Hist.*, l. 1 et 2.

mands et aux Hérules, et ne dit rien qui puisse persuader que le nom de *Germains* fût autrefois particulier à ceux qu'on appelait *Français* de son temps, « le « nom de *Germains*, comme dit Paul, diacre (1), « étant commun à tous les peuples situés depuis le « Don ou Tanaïs jusqu'au couchant, quoique chacune « de ces nations eût aussi son nom particulier. »

De toutes ces autorités rassemblées, le Père Tournemine conclut (2) « que les Français sont les Ger- « mains; les Germains, les Gaulois qui passèrent le « Rhin sous Sigovèse; et qu'ainsi l'origine des Français « est toute gauloise. » Et moi de la discussion des mêmes autorités, je conclus que les Français étaient véritablement Germains; mais non pas les *Germains*, puisque leur nation seule ne fut jamais appelée de ce nom privativement à toute autre, et que le même nom de *Germains* fut également commun à tous les autres peuples qui habitaient depuis le Rhin (3) jusqu'aux frontières de la Sarmatie et de la Dace; qu'il n'y a aucune preuve que les Français aient porté les premiers le nom de *Germains*, qu'ils l'aient communiqué aux autres, et (quand cela serait) qu'ils soient descendus des Gaulois qui passèrent le Rhin sous Si-

---

(1) *Ut non immeritò universa illa regio Tanaï tenùs usque ad occiduum, licet et propriis loca in ea singula nuncupentur nominibus, generali tamen vocabulo Germania vocitetur.* (Paul. Warnefrid., *de Gest. Longob.*, l. 1, c. 1.)

(2) *Mém.*, p. 20.

(3) Tacit., *de Mor. Germ.*

govèse ; qu'y ayant même plutôt des preuves du contraire, l'origine des Français n'est point gauloise, ou que, si elle l'est, nous n'avons là-dessus chez les anciens, rien qui puisse, je ne dis pas nous *convaincre*, mais même nous donner un juste motif de crédibilité.

Quant à la preuve que le Père Tournemine (1) prétend tirer du nom *de Lothaire, que portait un des princes gaulois qui ravagèrent la Grèce, et dont le nom*, dit-il, *était commun parmi les Français*, ce savant jésuite fait bien de dire *qu'il aurait pu négliger ce rapport*. En effet, le nom de *Lothaire* n'était ni écrit, ni prononcé chez cette nation, ainsi que nous l'écrivons et que nous le prononçons aujourd'hui, comme on le voit dans nos plus anciens historiens. C'est l'ancien nom barbare de *Chlotacharius* (2), dont les auteurs postérieurs ont fait *Chlotarius*, et les plus modernes celui de *Lotharius*. Or, quel si grand rapport y a-t-il entre *Chlotacharius* et *Lutarius*, ou *Lutarix*, qui est le vrai nom du prince gaulois? Mais s'il y a une si grande ressemblance entre les noms des deux nations, la gauloise et la française, d'où vient que parmi un si grand nombre d'anciens noms propres à ces deux peuples, que les historiens nous ont transmis, le Père Tournemine ne trouve que celui de *Lutarius* où il y ait quelque vraisemblance? D'où vient, si les Français descendent des Tectosages, que

(1) *Mém.*, p. 20 et 21.

(2) Gregor. Tur., *Hist.*, l. 5, c. 25, *et alibi passim.*

nous ne voyons pas parmi les premiers, les noms de *Sigovèse*, de *Leonorius*, de *Brennus*, d'*Acichorius*, de *Dejotarus*, d'*Albiorix*, d'*Ateporix*, et plusieurs autres que les auteurs et les monumens nous ont conservés, et que portaient les Tectosages de la Grèce et de l'Asie, compatriotes de ceux de la Germanie, noms qui étaient encore en usage dans la Galatie sous les empereurs romains (1)? D'où vient au contraire que nous ne voyons pas, parmi ces Gaulois, les noms barbares de *Chlodovechus*, de *Theodebert*, de *Chlodomir*, de *Childebert*, de *Warnacharius*, et une infinité d'autres communs parmi nos premiers Français, dont on pourrait dire ce que disait plaisamment Sidoine Apollinaire (2) des noms des princes bourguignons de son temps : que ceux qui dans la suite des siècles voudraient s'en ressouvenir, seraient obligés de donner la torture à leur mémoire?

Mais, dira-t-on, ces Français-Gaulois, dans un si long intervalle, pouvaient avoir changé d'idiome, et avoir quitté leur ancienne langue pour prendre celle des vaincus : ainsi, ils pouvaient fort bien parler tudesque quand ils rentrèrent dans les Gaules, et avoir des noms conformes au génie de leur nouvelle langue. Cela certainement n'a aucune vraisemblance; car quelle preuve a-t-on qu'entre peuples barbares, le vainqueur ait jamais pris la langue du vaincu? Quelle douceur, quelle politesse y avait-il dans la tudesque

(1) *Voyez* Tournefort, *Voyage du Levant*, t. 2.
(2) L. 5, *ep.* 8.

plus que dans la celtique ou gauloise, pour engager les Gaulois victorieux à se conformer à l'idiome des Germains assujettis? Au contraire, nous avons bien plus de raison d'être persuadés, que si les Français étaient Gaulois d'origine, ils auraient conservé leur langue jusqu'à leur entrée dans les Gaules, à l'exemple de leurs compatriotes de la Galatie. Nous savons en effet que ceux-ci, infiniment plus éloignés de leur patrie, ayant fort peu de relation et de commerce avec leurs concitoyens, au milieu des charmes de la langue grecque, conservaient cependant encore en entier leur langue gauloise au commencement du cinquième siècle, au rapport de saint Jérôme, quoique soumis depuis long-temps aux Romains (1). Les Français toujours libres pouvaient donc bien l'avoir conservée aussi cette langue gauloise, s'ils l'eussent jamais parlée, à l'exemple des Gothins, dont j'ai déjà fait mention, qui la parlaient encore dans la Germanie, du temps de Tacite (2), au milieu des Quades et des Sarmates, quoiqu'assujettis en quelque manière par ces peuples.

Qu'on ne dise pas, au reste, qu'il n'y avait pas beaucoup de différence entre la langue tudesque que parlaient les Français quand ils vinrent dans les Gaules (ce qui suffit presque pour prouver leur origine), et la gauloise. Ce serait démentir le même Tacite, qui fait sentir cette différence au même endroit, en di-

(1) S. Hier., *Præf. in 2 part., Ep. ad Galat.*
(2) Tacit., *de Mor. Germ.*

sant de ces mêmes Gothins, Gaulois d'origine, et des *Oses*, peuples pannoniens qui habitaient dans la Germanie : « La langue gauloise (1) que parlent les Go-« thins, et la pannonienne dont se servent les Oses, « prouvent que ces peuples ne sont pas Germains. » On sait assez, d'ailleurs, la différence essentielle qu'il y a entre le bas-breton, qu'on prétend être l'ancien gaulois, et la langue germanique ou tudesque.

C'est là tout ce que le Père Tournemine a pu ramasser de plus favorable pour l'opinion qu'il défend; car je ne m'arrêterai pas à réfuter ce qu'ajoute le Père Lacarry (2), après Trivorius (3), comme la plus forte preuve de son opinion; savoir : que l'éloge que fait César (4) de la valeur et de la justice des Tectosages, convient parfaitement aux Cattes et aux autres Français, peuples extrêmement belliqueux; comme si la valeur des Tectosages de la Germanie, du temps de César, n'avait pas pu s'affaiblir dans la suite des siècles, à l'exemple de ceux d'Asie; ou comme si cet historien, par cet éloge des Tectosages, eût accusé de lâcheté tous les autres peuples de la Germanie, et qu'il n'y eût eu que les Tectosages capables de fonder l'empire français. On n'a qu'à lire ce que dit le même César (5)

---

(1) *Gothinos gallicâ, Osos pannonicâ linguâ coarguit non esse Germanos*, etc. (Tacit., *de Mor. Germ.*)

(2) *De Colon.*, l. 1, c. 4.

(3) *Observ.*, c. 15, n. 1 et 2.

(4) *De Bel. Gal.*, l. 6.

(5) *Ibid.*

des Germains en général, et voir l'éloge qu'en fait Tacite, pour se convaincre du contraire.

Je ne m'arrêterai pas non plus à ce qu'ajoute encore le Père Lacarry (1), qui, pour donner aux Français une origine gauloise, à quelque prix que ce soit, semble adopter l'opinion que rapporte Grégoire de Tours (2), laquelle fait venir les Francs de la Pannonie sur le Rhin, et de là dans la Thuringe. Ce savant jésuite prétend que ces Pannoniens étaient des descendans de ces anciens Tectosages qui, selon Justin, s'étaient établis dans l'Illyrie et dans la Pannonie. Mais, outre que cette supposition détruit le sentiment du Père Tournemine, qui assure que les Gaulois situés entre l'Elbe, le Weser, le Rhin, le Mein et la forêt Hercynie, n'ont jamais changé de demeure depuis Sigovèse, jusqu'à ce que, sous le nom de *Francs*, ils se rendirent maîtres des Gaules, il faudrait que le Père Lacarry prouvât, supposé que l'opinion rapportée par Grégoire de Tours fût admise des savans autant qu'elle en est rejetée, que ces Pannoniens descendaient véritablement des Tectosages établis dans la Pannonie, et non pas d'autres peuples pannoniens. Il faudrait qu'il prouvât encore que ces Tectosages n'avaient jamais quitté ce pays pour aller s'établir dans la Grèce, dans l'Asie et ailleurs, comme le dit le même Justin au même endroit, et que le Père Lacarry le rapporte de Pausanias.

---

(1) *De Colon.*, l. 1, c. 4, et l. 5, c. 1.
(2) *Hist.*, l. 2, c. 9.

Il me reste à dire un mot en passant du système tout à fait particulier qu'Audigier (1) nous a donné sur l'origine gauloise des Français. Cet auteur va la chercher parmi les Suardons de Tacite (2), peuple suève, ou plutôt vandalique, selon lui; en quoi on peut voir qu'il s'écarte du système du Père Tournemine. Audigier prétend que les Suardons de la Germanie étaient des descendans des Sardons des Gaules, peuples de la côte de Roussillon, du nombre des Volces Tectosages. Il ajoute que ces Suardons des Gaules et de la Germanie sont les mêmes que les *Farodini* de Ptolomée; et il assure fort sérieusement que la ressemblance des noms ne permet pas de douter que ces *Farodini* et les Français ne soient le même peuple. Tel est le système d'Audigier touchant l'origine gauloise des Français.

Cet auteur va encore plus loin. Non content de donner une origine gauloise à ce dernier peuple, il prétend aussi que les Vandales, les Goths, les Bourguignons, les Anglais, les Hérules, les Huns, les Silinges, les Gépides, les Alains, les Quades, les Warnes, les Russiens, les Thuringeois, les Lombards, les Turcs, les Tartares, les Perses, les Normands, et plusieurs autres nations en ont une semblable. Il dit que tous les peuples qu'on vient de nommer, avec les Suardons ou Farodins, étaient autant de peuples gaulois qui passèrent le Rhin sous la conduite de Si-

(1) *Origine des François*, t. 1.

(2) *De Mor. Germ.*

govèse, et composèrent sa colonie. Il y aurait bien des choses à dire sur ce système; mais comme les preuves qu'Audigier nous en donne, ainsi que de la plupart de ses autres opinions singulières, ou sont uniquement tirées de son imagination, ou ne disent rien, nous croyons que ce serait perdre son temps que de l'employer à les réfuter.

J'aurais pu m'étendre encore davantage dans cette Dissertation, et répondre pied à pied à toutes les autres raisons, quelles qu'elles soient, que Trivorius et le Père Lacarry ont avancées pour prouver leur opinion; mais, comme je l'ai déjà dit, le Père Tournemine les ayant habilement ramassées, les ayant mises dans tout leur jour, et leur ayant donné toute la force et la grâce dont elles sont susceptibles, je crois qu'ayant réfuté l'un après l'autre et le principe et les preuves de ce savant jésuite, j'ai pleinement satisfait au dessein que je me suis proposé. Ce dessein a été seulement de faire voir qu'on n'a aucune preuve que les Français soient descendus des anciens Gaulois établis dans la Germanie, et que toutes les conjectures qu'on en donne ne font rien moins qu'un *raisonnement convaincant*, n'étant fondées sur aucun argument solide. Du reste, nous sommes obligés d'avouer que nous souhaiterions qu'une opinion si glorieuse à la nation se trouvât véritable, et que cette Dissertation donnât lieu à de plus amples et à de plus heureuses recherches, pour la rendre croyable. Nous osons les attendre, soit du Père Tournemine même, soit de quelqu'autre personne également versée dans les antiquités de notre histoire.

OBSERVATIONS

SUR LE NOM DE MÉROVINGIENS.

PAR FRÉRET (1).

Le nom de *Mérovingiens* n'a été donné aux princes de la première race de nos rois, que sur la fin du règne de cette famille, ou même au commencement du règne des Carlovingiens. Je crois que le plus ancien écrivain où il se trouve est Jonas, moine de Bobio ou Béobio, en Italie, mort en 665, qui l'emploie dans la *Vie de saint Colomban.*

On le voit aussi dans la préface ajoutée à la loi des Allemands et à celle des Bajoariens, où il est dit que ces deux lois ont été établies pour les peuple soumis aux Mérovingiens : *Qui intra regnum Merwwingorum consistunt.*

(1) Ces observations sont dirigées contre un Mémoire de Gibert qui avait été lu quelques jours auparavant, en avril 1746, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Gibert y répondit par la Dissertation qu'on trouvera à la suite de la critique de Fréret. Son premier Mémoire ayant été refondu dans l'autre, qui ne parut qu'en 1759, et qui doit être plus exact, nous avons cru inutile de le donner ici. (*Edit.* C. L.)

Sur quoi il faut observer que cette expression ne se trouve que dans les préfaces où il est fait mention de la révision de ces lois par Dagobert, mort en 640. On ajoute même que la loi s'observait encore au temps où les préfaces ont été ajoutées : *Quæ usque hodiè perseverat.* Ces termes supposent un temps un peu considérable écoulé depuis Dagobert, ou depuis l'an 640. Dans les anciennes éditions, cette observation ne se trouve pas dans la préface qui est à la tête de la loi des Allemands, préface où il n'est point parlé de la révision faite par Dagobert, mais seulement de la promulgation par le roi Théodoric, et de la confirmation par Childebert et par Clotaire. On ne peut douter que ces éditions, où il n'est point parlé des *Merwungi*, ne représentent des manuscrits d'un temps antérieur à Dagobert. L'édition de la loi des Bajoariens, où se trouve le nom des *Merwungi*, a été faite sur un manuscrit postérieur à Charlemagne.

Au reste, ces trois témoignages ne prouvent point que le nom de *Merwingi* fût en usage parmi les Francs. Le moine Jonas était un Italien; les auteurs de la préface des deux lois étaient des étrangers soumis, à la vérité, à la domination des Francs, mais qui ne faisaient point corps avec leur nation.

Quant à Frédegaire et à Eginhard, ils ont écrit l'un et l'autre sous la seconde race, et dans un temps où il était devenu nécessaire de distinguer la famille régnante de celle à qui elle succédait. Frédegaire écrivait sous Pepin, et a continué l'histoire de Grégoire de Tours jusqu'à l'an 732.

L'anonyme, auteur des miracles de saint Agile, qui emploie le terme de *Merovingia*, était encore postérieur à ces cinq écrivains; le passage que du Cange en cite nous en donne la preuve : *Rotberto obtinente jus regium apud Merovingiam quæ alio nomine dicitur Francia.* Ce Robert ne peut être tout au plus que celui qui monta sur le trône en 922. Ce passage est singulier, en ce que l'écrivain donne à la France le nom de *Merovingia*, dans un temps où les Mérovingiens ne subsistaient plus depuis près de deux siècles.

Dès qu'il est prouvé que le nom de *Merovingi* n'a été en usage que dans le septième et le huitième siècle, il me semble qu'on n'a plus aucune raison de penser qu'Adon, mort en 874, n'était pas instruit de l'intention de ceux qui l'avaient établi : il assure qu'ils avaient voulu désigner par-là les descendans de Mérovée, aïeul de Clovis. Sur quel fondement imaginerons-nous donc un autre Mérovée qui soit le même que *Maroboduus*, roi des Suèves-Marcomans, nation qui n'a jamais rien eu de commun avec les Francs? *Maroboduus*, antérieur de plus de six cents ans au premier usage connu du nom des *Mérovingiens*, mort dans l'exil, dépouillé de ses États, et sans laisser de postérité, pouvait-il être connu aux Francs du septième siècle? et peut-on se persuader, comme l'a remarqué M. Schœpflin, que ceux qui ont les premiers employé ce mot, aient pensé à un autre Mérovée qu'à celui qu'ils connaissaient, qui avait régné avec éclat sur les Francs établis dans la Gaule, et qui avait été l'aïeul de Clovis?

Grégoire de Tours nous apprend que, de son temps, on doutait que Mérovée fût le fils de Clodion : quelques-uns le disaient seulement un de ses parens, *de stirpe ejus*. C'était donc à Mérovée, aïeul de Clovis, qu'on devait faire commencer la tige de la famille régnante, parce que c'était seulement depuis lui que la filiation était marquée avec une pleine certitude.

D'ailleurs, on pouvait regarder Mérovée comme celui qui, par ses conquêtes, par ses liaisons avec Aétius, et par la part qu'il avait eue à la défaite d'Attila, avait donné une consistance assurée à la domination des Francs dans les Gaules. C'en était assez pour déterminer les écrivains postérieurs à donner son nom aux rois descendus de lui. Par un motif à peu près semblable, le nom germanique de Charlemagne a formé celui des rois de la seconde race, ou des Carlovingiens, et on n'a point pensé à Pepin, père de Charles, qui a été cependant le premier roi de cette nouvelle famille.

Dans l'opinion qui veut que le nom de *Mérovingiens* ne vienne pas de *Mérovée*, roi des Francs, aïeul de Clovis, mais de *Maroboduus*, roi des Suèves-Marcomans et des Quades, chassé de ses Etats, et mort dans l'exil plus de quatre cents ans avant Mérovée, il se trouve des difficultés sans nombre, comme je le ferai voir en examinant cette opinion.

1° Peut-on supposer que le nom de *Maroboduus* ait formé celui de *Mérovée* et celui des *Mérovingiens?*

2° Est-il probable que les Francs aient choisi, pour

désigner la famille de leurs rois, le nom du roi d'une nation qui n'avait aucune affinité, ni même aucune liaison avec eux; d'un roi chassé de ses Etats, qui était mort dans l'exil, et après lequel l'Etat qu'il avait formé était passé sous une domination étrangère?

ARTICLE Ier.

J'observerai d'abord que le nom de *Merovechus*, changé en celui de *Meroveus* par la prononciation populaire des Gaulois romanisés, a été réellement porté par plusieurs princes descendus de *Merovechus*, aïeul de Clovis; on en compte quatre différens, savoir : un fils de Chilpéric Ier, un fils de Clotaire II, un de Théodoric, roi de Bourgogne, et un de Théodebert, roi d'Austrasie. Ce nom de *Meroveus* se lit sur une monnaie frappée pour quelqu'un de ces quatre princes. Dans le même temps, le nom de *Marobodus*, ou *Marbodus*, était resté en usage chez les Francs : on trouve encore, au commencement du douzième siècle, un *Marbodus*, évêque de Rennes. Ces deux noms de *Meroveus* et de *Marbodus* ayant été en usage en même temps dans la même nation, on ne peut supposer que les Francs ont corrompu ce dernier, et que cette corruption a produit le nom de *Merovée* et des *Mérovingiens*.

Les noms propres des Germains, dans les différentes nations théotisques ou tudesques, étaient ordinairement composés de deux mots, qui formaient un sens complet, et presque toujours une espèce d'éloge ou

d'épithète honorable. Dans les noms d'hommes, cette épithète exprimait les qualités guerrières, et quelquefois celles qui sont nécessaires à un roi et à un chef de nation. Dans les noms de femmes, elle a presque toujours rapport aux agrémens du corps et de l'humeur, ou aux qualités de l'esprit qui peuvent rendre une femme estimable. Quelquefois, mais plus rarement, ces noms n'étaient formés que par un seul mot qui avait une semblable signification.

Ces deux mots, différemment combinés, formaient deux noms différens, qui avaient cependant le même sens, comme *Fridericus* et *Richofredus*, *Marcomirus* et *Richomeres*. C'était la même chose chez les Grecs : *Hippocrates* et *Cratippus*, *Nicolaus* et *Laonicus*, *Philodemus* et *Demophilus*, etc.

Quelquefois, pour varier, on changeait un des deux mots en un autre de même sens ; car le nombre de ces titres honorables qu'on pouvait donner aux hommes et aux femmes, était assez borné. Nous voyons dans l'Edda, et dans les vieilles poésies runiques, que les Germains avaient un grand nombre de termes synonymes pour exprimer les mêmes choses, et qu'on substituait souvent aux termes appellatifs, des épithètes qui n'avaient guère avec eux qu'un rapport fondé sur les fables des Scaldes. Ces poésies sont écrites dans un style aussi figuré que celui des Orientaux, et ce style en faisait le principal mérite.

Il y avait peu de ces noms, surtout parmi les peuples de la Germanie méridionale, qui fussent fondés sur des défauts personnels, et qui fussent semblables

aux sobriquets dont l'usage est devenu si fréquent dans les siècles suivans : l'orgueil des nations germaniques aurait pris alors de semblables noms pour des injures.

La prononciation des peuples de la Gaule, de l'Italie et de la Grèce, altérait ces noms germaniques en les adoucissant; elle en effaçait presque toujours les aspirations gutturales; mais cette altération suivait certaines règles, et il y a des mots dont le son n'a jamais changé.

Le *b* se changeait souvent en *vé*, en *p* et en *f*, et quelquefois en *m*. Le *kh* et le *gh* se changeaient en *c* et en *g*, et devenaient même quelquefois une simple aspiration ou esprit doux, ce qui faisait disparaître la consonne gutturale. Le *dh* et le *d* se changeaient en *t*. Dans la bouche d'un Allemand, il est souvent difficile de distinguer le *b* et le *p*, le *vé* et le *fé*, le *d* et le *t*, le *c* et le *g*.

Comme les peuples de la Gaule et de l'Italie n'avaient point dans leur langue le son du *dh* ou *th*, semblable au *théta* des Grecs, et qui subsiste encore en anglais, ils l'effaçaient entièrement. C'est ainsi que *Lhodovig* a fait Louis; *Medericus*, Merri; *Lotharingia*, Lohéraigne et Lorraine; *Leodegarius* ou *Liutkerus*, Léger. Dans les mots d'un usage plus rare, et qui ont été par conséquent moins corrompus, ce *dh* s'est changé en un simple *t*; comme dans Lothaire, dans Clotilde, dans Bathilde, etc.

La terminaison *baldus*, *bodus* ou *baudus*, est une de celles qui ont subsisté sans changement : *Gene-*

baudes et *Gundibaudus* ou *Gundibaldus*, ont fait les nom français de Guénebaut et de Gondebaut. Jamais *bodus* ou *baldus* n'ont fait *veus* : je crois pouvoir assurer qu'on n'en trouvera aucun exemple prouvé.

C'est de *Gundiochus* ou *Gundieuchus* que s'est formé *Gundoveus*, qui se trouve dans Adon. Suivant cette règle, *Maroboduus* et *Merobaudes* n'ont jamais pu faire *Meroveus*. Le nom de *Meroveus*, qui se lit sur une monnaie de quelqu'un des descendans du premier Mérovée, a été formé sur celui de *Merovechus*, qui se trouve dans Grégoire de Tours, et qui est l'ancienne prononciation germanique. L'aspiration exprimée par la gutturale *ch* et *gh* a disparu dans la prononciation romaine et française, de tous les noms gaulois et germains qu'elle terminait, et même au milieu ou au commencement des mots, surtout lorsqu'elle était suivie d'une voyelle; c'est là une règle générale dont je ne connais pas d'exception. C'est en conséquence de cette règle que le nom de *Clovis*, qui se trouve écrit *Hludovicus* dans le testament de saint Remi, et *Clothowechus* dans les lettres de Clovis aux évêques de la Gaule, ainsi que dans celle que lui adressa le concile d'Orléans en 511, se lit sur les monnaies CHLODOVIUS et CLODOVEUS. Les monétaires suivaient la prononciation gauloise. Les Grecs en avaient fait ΧΛΟΔΑΙΟΣ, *Clodæus* : c'est ainsi qu'il se lit dans Agathias. Les Romains d'Italie avaient supprimé l'aspiration initiale; Clovis est appelé *Luduin* ou *Lodoin* dans les lettres latines que Théodoric lui écrivait.

Le nom de Louis, qui se trouve HLUDOVICUS sur les monnaies, est même écrit sur quelques-unes HLUDUIH, avec une simple aspiration à la fin. Dans le serment des enfans de Louis-le-Débonnaire, il est écrit *Ludwig*, tant dans le serment en langue tudesque que dans celui en langue rustique. Ce nom de *Ludovicus* était très-ancien, et on ne peut guère douter qu'il ne soit le même que celui de *Lutavicus* dans César : on trouve *Ludowic* dans la liste des noms propres allemands, publiée par Goldast d'après un manuscrit. Dans Tite-Live, on voit les noms de *Lutarius* et de *Clondicus* ou *Claudicus*, rois des Gaulois d'Illyrie; ces noms sont ceux de *Clotholharius* ou Lothaire, et de *Clothovecus* ou *Cloudovig*, c'est-à-dire Clovis.

Helmoldus Nigellus, auteur d'une *Vie de Louis-le-Débonnaire*, assure que le nom de *Hludovicus* signifiait *præclarus bellator*; ainsi, il le dérivait de *Hlud*, qui, dans l'anglo-saxon, signifie au propre *sonorus*, bruyant; et au figuré *célèbre, dont le nom fait beaucoup de bruit*. Ce mot, employé seul, formait le titre de *Clyto*, qui se donnait à l'héritier présomptif des anciens rois saxons et danois de l'Angleterre (1). On pourrait cependant dériver ce mot de *hlot*, portio; *hlotan*, partiri; d'où *hlotu*, præda; *hlodian*, prædari; *hlodere*, prædator; et de cette racine, on tirerait facilement *Chloio*, *Clodio*, *Chlogio*, *Chlotarius*.

Le roi que nous appelons *Clodion*, est nommé

(1) Spelman, *Archæolog.*

Chloio dans Sidonius, et *Chlogio* dans Grégoire de Tours ; mais l'ancienne prononciation germanique s'est probablement mieux conservée dans *Clotovechus, Clodoaldus, Clodevicus, Clotildis, Clotarius.*

Le mot *vicus* ou *vechus*, bellator, vient de la racine *vig, viga*, prælium, præliator ; *vigan*, præliari, etc. ; elle est en usage dans tous les dialectes théotisques : ainsi, il serait superflu d'en rapporter des exemples.

Le nom de *Merovechus* et celui de *Maroboduus* étaient deux noms absolument différens, qui ne signifiaient pas la même chose, et qui ont été quelquefois portés dans le même temps par des hommes différens ; ainsi, on ne peut imaginer sur quel fondement il serait possible de supposer que l'un était une corruption ou une altération de l'autre.

Morovechus signifiait à la lettre *magnus prœliator, qui magnus fit prœliis. Meer*, dans l'allemand d'aujourd'hui, signifie proprement *plus, magis*; et de là s'était formé l'ancien mot *mœren ampliari, crescere*, rapporté par Pontanus et par Vredrius (1), d'après Otfrid et Villérame. Dans l'anglo-saxon, *mœre* et *mara* signifient *grand; mœre mann, magnus, illustris homo.*

A l'égard du mot *vechus* ou *vichus*, on a vu, dans les noms de *Ludovicus* et de *Clotovechus*, en quel sens il se prenait.

Les mots *marus, merus, meres, mirus* et *mero*,

---

(1) Pontani, *Orig. Fr.*—Vred., *Podr. hist. com. Flandr.*

entrent dans la composition d'un très-grand nombre de noms, et toujours avec le sens de *crescere* ou d'*augere*, soit qu'ils commencent, soit qu'ils terminent ces noms : c'est celui auquel il faut prendre ce mot dans le nom de *Maroboduus* ou *Maroboudos*, comme il est écrit dans Strabon. Dans les temps postérieurs, on trouve *Marbodus*, et ces deux mêmes mots, diversement placés, formaient un autre nom, savoir : celui de *Bodmarus* ou *Bothmarus*. *Boduus*, *boudos* et *bod*, ou *both*, viennent du gothique *botan; batten*, teuton; *boeten*, belge; *to boot*, anglais, etc.; *prodesse*, *juvare*, dont la racine *bot*, *lucrum*, gain, profit, a fait notre mot français *butin* : ainsi, *Maroboduus*, *Marbod* et *Merbod*, signifient celui qui s'accroît ou qui s'enrichit par le butin.

Le nom propre *Marbodus* n'a souffert aucun changement en français; et il (l'auteur de ce nom) est appelé *Marbode* et *Marbot* dans les vieilles traductions de son poëme sur les pierreries (1).

Le nom de *Marbœuf*, bourg du diocèse d'Evreux, est en latin *Marbovium*. *Bovium*, dans ce nom de lieu, de même que dans ceux d'*Aubeuf*, *Elbeuf*, *Criquebeuf*, vient d'un ancien mot saxon *buan*, *buc*; dans les autres dialectes, *bou* et *pou* : *domus*, *manerium*.

Quelques critiques ont cru que le mot *bodus* était le même dans *Maroboduus*, et dans *Genebaudus* et *Genebaudes*, ou *Mallobaudes*; et qu'il ne différait

(1) *Vita Ludovic. Pii*, l. 5, c. 1.

point de celui de *baldus*. Ce qui les a déterminés, c'est que les Gaulois romanisés ont prononcé ce mot *baldus* comme celui de *baudus*, ayant changé *Theodebaldus* ou *Tihetbaldus*, en *Thiébaut* ou *Thibaut*.

Le mot *bald* ou *baldus* signifiait *hardi* dans la langue des Goths, selon Jornandès (1) : *baltha, audax* : c'est de là qu'il dérive le surnom de *Baltha*, donné à la famille des rois goths. *Baldo* se trouve au même sens dans Otfrid ; en anglo-saxon, c'est *bald* et *beald;* en anglais, c'est *bold*, qui se prononce *bald;* en flamand, c'est *boude*. Les mots *baud* et *baude*, qui, dans notre vieux français, signifiaient *impudent*, viennent de la même racine.

Dans les poésies runiques, de *balla*, qui signifie *pouvoir*, on a fait, par le changement du *b* en *v*, commun dans toutes les langues, *welde*, potentia; *walda*, posse; *walde*, imperium; et *walder*, imperans; d'où vient le nom de *Walterius*, ou *Gualterius* : dans le gothique d'Ulphilas, *waldan;* et dans l'anglo-saxon, *walden*, dominari. Il est probable que le nom de la célèbre *Welleda*, cette prophétesse des anciens Germains, qui recevaient ses avis comme des ordres du Ciel, venait de la même racine. C'est peut-être encore de *walda*, posse, que venait le surnom de *Baltha*, donné à la famille royale des Goths.

Cependant, j'aurais beaucoup de peine à me rendre à cette conjecture, qui dérive de *bald* les noms de *Maroboduus* et de *Merobaudes*. Les Romains pro-

(1) C. 29.

nonçaient *baldus*, et la prononciation originelle est restée en usage dans la langue italienne pour le mot *baldanza*, hardiesse, et pour le nom propre *Baldo*. Ainsi, il n'y a point d'apparence qu'ils aient changé la prononciation germanique *bald* en celle de *baudes* ou *boduus*, comme nous avons fait en français.

Le nom de *Merobaudes*, Franc de nation, mais attaché à l'empire, et deux fois consul, en 377 et 383, se trouve sur deux inscriptions rapportées dans Gruter et dans Spon (1) : ainsi, l'orthographe en est certaine. Il en faut dire autant de celui de *Bauthon*, capitaine franc, duquel Arcadius épousa la fille Eudocie (2). Zozime et Philostorge écrivent ce nom Βαύδων. Les Romains et les Grecs s'accordant à prononcer le mot *baud* dans les noms de *baudon* et de *Merobaudes*, de même que celui de *bodus* ou *boudos* dans *Maroboduus*, il faut en conclure que ce mot n'était point le même que celui de *baldus*.

De là il suit, à ce qu'il me semble, que le nom de *Maroboduus* est le même que celui de *Merobaudes*. Le changement des voyelles est une chose commune à toutes les langues; et dans les noms germaniques, on trouve *marus*, *merus*, *meres*, *mirus*, employés indifféremment dans le nom du même personnage. Ammien Marcellin fournirait seul bien des exemples de cette variété d'orthographe.

Le nom de *Merobaudes* ou de *Marobodus* était un

(1) Grut., p. 370.
(2) Spon, *Miscell.* 86.

nom commun parmi les Francs et les nations germaniques; depuis la fin du quatrième siècle de Jésus-Christ, jusqu'au milieu du cinquième, j'en trouve quatre différens, savoir : 1° *Merobaudes*, Franc de nation, consul en 376 et 383, qui périt, l'année même de son second consulat, avec l'empereur Gratien; 2° un autre *Merobaudes*, duc ou commandant des troupes romaines en Egypte en 384 (1).

Nous en voyons un troisième, qui était gendre de Patrice Asterius, et qui fut envoyé avec le titre de *magister militum*, ou de général, dans la partie de l'Espagne qui obéissait encore aux Romains (2).

On trouve un quatrième *Merobaudes*, qui avait été élevé à Rome, et qui avait fait des vers latins sur un sujet chrétien.

Les écrivains romains nous apprennent que les Francs étaient en très-grand nombre à la cour et dans les armées des empereurs d'Orient et d'Occident, et nous voyons dans Claudien, que les Suèves ou Allemands ne pouvaient obtenir le même privilége, et qu'il ne leur était pas permis de joindre leurs troupes à celles de l'empire.

Le *Merobaudes, magister militum* en 443, était contemporain de *Merovechus* ou de *Mérovée*, puisque, suivant Idace, le traité d'Aétius avec Clodion, père, ou du moins prédécesseur de *Merovechus*, était de l'an 431. Il résulte de là que les Romains de la

(1) *Cod. Theod.*
(2) *Idat. Chronic.*

Gaule et de l'Espagne n'avaient point altéré, au temps de Mérovée, le nom de *Maroboduus* ou de *Merobaudes*, et ne l'avaient point changé en *Merovechus*, ainsi qu'on l'a supposé. On doit observer encore qu'ils ne l'ont point changé dans la suite, puisque nous trouvons dans le onzième siècle un *Marbodus*, évêque de Rennes, dont le nom est très-certainement le même que celui de l'ancien *Maroboduus*.

Ainsi, ce ne peut être que par la seule raison de convenance, qu'on a supposé que les Francs avaient changé le nom de *Maroboduus* en celui de *Mervez* ou *Merveis*.

L'exemple des noms propres des Grecs nous montre que dans ceux qui sont composés de deux mots, on n'observe pas les règles de l'inflexion grammaticale, et que le premier n'est jamais qu'une racine dépouillée de sa terminaison. C'était la même chose pour les noms propres composés de deux mots germaniques. On en a trop d'exemples pour qu'il soit nécessaire de s'y arrêter.

Mais il est, je crois, important de remarquer, comme un principe général, dans ces sortes de recherches sur l'origine des noms propres, que la prononciation actuelle de ces noms, devenus français, nous sert rarement pour déterminer quelle était l'ancienne orthographe de ces mêmes noms. Ce n'est que par plusieurs altérations successives, et par la corruption d'une prononciation déjà corrompue, qu'ils ont acquis le son qu'ils ont maintenant. Plus ces noms sont devenus communs, et plus ils ont été défigurés : de

là vient qu'ils ne conservent plus qu'une ressemblance très-éloignée avec les noms dont ils sont dérivés (1). Si leur *généalogie* n'est pas connue et prouvée en détail, leur origine sera toujours très-douteuse.

Sans la preuve que nous en avons, croirait-on que *Chlothovecus*, *Hludovicus*, *Clodoveus*, *Chlodocus*, *Luduin* et *Clovis*, sont les noms d'un seul et même roi?

Mais il ne sera jamais permis, en bonne critique, d'argumenter de cet exemple et de quelques autres, pour supposer sans preuve que des noms différens sont des altérations d'un même nom; par exemple, d'assurer que *Maroboduus* a été changé en *Merveis*, et que ce nom est le même que *Merovechus*. Deux noms peuvent même paraître presque semblables, et être cependant absolument différens. Chez les Germains, *Merobaudes* et *Mellobaudes*, avec une infinité d'autres; chez les Grecs, *Nicocles*, *Nicocleon*, *Nicoleon* et *Nicolaos*; chez les Romains, *Mamilius* et *Manilius*, *Mammius*, *Memmius* et *Mummius*, sont des noms très-différens.

En voilà, je crois, beaucoup plus qu'il n'en fallait pour montrer qu'on ne peut supposer que le nom des *Merovingi* vient de celui de *Maroboduus*, et que ce dernier nom est le même que celui de *Merovechus*.

---

(1) Jornandès donne à Clovis le nom de *Luduin*, et Sigebert emploie ce même nom comme synonyme de *Ludovicus*. *Aviti epist. ad episc. Gall.*, Chlotovechus; *et epist. Synodi Aurelian.*, *an.* 511, Chlothovecho; *Chart.* Clodoveus, *fil. Dagoberti regis.*

ARTICLE II.

Je vais passer à l'examen du fait considéré historiquement, et chercher si on a pu supposer que les Francs établis dans la partie de la Germanie, voisine de l'Océan, aient donné à la famille de leurs rois le nom d'un prince suève qui, ayant régné dans la partie orientale de la Germanie et sur la frontière des Sarmates, fut chassé de ses Etats vers l'an 19 de l'ère chrétienne, mourut dans l'exil, ne laissa point d'héritiers de son sang qui soient connus, et vit son royaume passer sous une domination étrangère. A quoi il faut ajouter que les plus anciens exemples de l'usage du nom de *Merovingi* n'étant que de l'an 650, ils sont postérieurs de plus de six cents ans à l'expulsion de *Maroboduus*.

Les Marcomans et les Quades, sur lesquels a régné Maroboduus, étaient des Suèves venus des bords du Rhin, entre ce fleuve et le Nekre, où ils étaient encore au temps de César. Ils quittèrent ce pays sous le règne d'Auguste, pour aller dans le Boiohæmum, où ils assujettirent les Boïens, et formèrent en peu d'années un Etat très-puissant.

Le nom des Suèves était celui d'une ligue ou nation de la Germanie, qui comprenait plusieurs peuples ou cités différentes, mais qui s'accordaient toutes dans la même manière de relever et de nouer leurs cheveux sur un des côtés de la tête : *Insigne gentis obliquare crinem nodoque substringere; sic Suevi a cæteris Germanis separantur.* Tous ces peuples par-

laient aussi le même dialecte, ou du moins la même langue.

C'étaient à ces deux marques qu'on distinguait les Suèves de tous les autres Germains. Tacite, parlant des *Burii* et des *Marsigni*, dit : *Sermone cultuque Suevos referunt.*

Les rois et les princes suèves relevaient leurs cheveux sur le sommet de la tête, et en formaient une espèce d'aigrette : *In ipso solo vertice religant principes et ornatiorem habent.* Les Alamanni, qui étaient Suèves, ou qui prétendaient l'être, ont conservé longtemps cet usage. On voit une ancienne figure d'un duc des Alamanni (1), dont les cheveux sont ainsi renoués en partie sur le haut de la tête, tandis que le reste forme deux tresses qui descendent par-devant, des deux côtés du visage.

Les anciens Germains, qui étaient presque nus comme les sauvages de l'Amérique, se distinguaient aussi comme eux par la manière de couper ou de nouer leurs cheveux. Il semble, par différens endroits de César, qu'il y avait de son temps deux ligues générales dans la Germanie, qui comprenaient chacune un certain nombre de cités différentes, distinguées par des noms particuliers, mais dont le nom général était ordinairement celui du peuple qui tenait le pre-

(1) C'est celle du duc Oéthicus, qui vivait dans le septième siècle, et dont la fille Odila fonda l'abbaye religieuse de Hohembourg, dans l'Alsace. Cette sculpture passe pour un très-ancien monument.

mier rang. La ligue des Suèves, dont nous venons de parler, occupait la partie orientale, et s'étendait au nord du Danube, depuis le Mein jusqu'aux frontières des Sarmates vers l'Orient, et depuis le Rhin jusqu'à la mer Baltique vers le Nord.

La partie occidentale, qui comprenait le reste de la Germanie, depuis le Mein jusqu'à l'Océan vers le Nord, et depuis le Rhin jusque dans le Danemarck, était occupée par la ligue des peuples nommés *Cimbres* ou *Sicambres*. Quoique cette ligue fût moins étendue que celle des Suèves, diverses circonstances avaient rendu son nom beaucoup plus célèbre.

Les peuples qui la composaient relevaient leurs cheveux sur le haut de la tête comme les princes des Suèves, tandis que les rois et les princes portaient les cheveux épars et flottans sur les épaules. Cette coutume subsista parmi les Francs jusqu'au temps de la conquête de la Gaule.

Sur la fin du règne d'Auguste, la ligue occidentale fut détruite, et le nom de *Sicambres* fût éteint par les intrigues de Tibère, qui vint à bout de mettre de la division entre les différens peuples qui la composaient; et depuis, ils ne furent plus connus que par leurs noms particuliers. Ils conservaient cependant une sorte d'alliance entre eux, et gardèrent la marque extérieure qui les distinguait des Suèves, dont ils furent toujours séparés d'affection et d'intérêt. Les cités qui avaient composé la ligue des Sicambres ne s'alliaient point aux Suèves, et le plus souvent elles étaient en guerre avec eux.

Les choses étaient en cet état au temps de Pline, de Tacite et de Ptolémée. Le pays abandonné par les Marcomans et les Quades, entre le Rhin et le Nekre, avait été rempli par un mélange d'hommes venus de la Germanie, et même de la Gaule, pour occuper les terres vacantes. Les autres Germains, et les Romains après eux, leur donnèrent le nom d'*Alamanni*, nom injurieux qui désignait ce ramas d'hommes de toutes sortes de nations, ainsi que l'avait observé Asinius Quadratus, cité par Agathias; mais les *Alamanni* n'adoptèrent point ce nom, qui n'a été en usage que chez les étrangers. Ils se disaient Suèves, et ils en avaient pris la marque distinctive, qu'ils gardaient même sous nos rois de la première race. On nomme encore ce pays *Schwaben* ou *Souabe*.

Vers l'an 240, c'est-à-dire après le règne d'Alexandre, fils de Mammée, la Germanie prit une nouvelle face, et il se forma de nouvelles ligues; ou plutôt les anciennes ligues reprirent, sous de nouveaux noms, une nouvelle force et un nouvel éclat. Les peuples compris entre le Mein, le Rhin et le Danube, formèrent la ligue des *Alamanni*, ainsi que les Romains les nommaient. Cette ligue ne cessait d'attaquer les terres de l'empire, et enfin elle vint à bout de s'emparer de l'Alsace, de la Suisse, et de plusieurs pays au midi du Danube.

Au nord du Mein, les peuples qui avaient composé la ligue des Sicambres prirent le nom de *Francs*. Ils s'étendaient depuis le Mein jusqu'à l'Océan, et depuis le Rhin jusqu'auprès de l'Elbe. Ils se distin-

guaient par leur chevelure, relevée et nouée en panache sur le sommet de la tête. Au nord des Francs était la ligue des Saxons, qui occupaient alors tout le Danemarck et le pays des anciens Cimbres.

Lorsque les Francs eurent envahi la Gaule, les Saxons s'avancèrent au midi de l'Elbe, dans les pays abandonnés par les Francs, et forçant d'autres peuples de se joindre avec eux, ils s'étendirent dans le milieu des terres, et abandonnèrent même presque tout à fait les côtes de l'Océan.

La ligue des Francs fut toujours opposée à celle des Suèves Alamanni. Elles ne s'unissaient pas même lorsqu'elles étaient en guerre avec les Romains, et leurs guerres particulières étaient rarement suspendues par celle qu'ils avaient à soutenir contre l'empire.

Cette division des cités germaniques, qui subsistait dès le temps de Tacite, est ce qui a retardé si longtemps la ruine des Romains. Tacite reconnaît que c'était la plus grande marque de protection que les dieux pouvaient alors leur accorder : *Quando urgentibus imperii fatis, nihil jam præstare fortuna majus potest quàm hostium discordiam.* La haine entre les Francs et les Suèves Alamanni ne cessa jamais. Elle subsista jusqu'au temps de Clovis, qui, après avoir battu les Alamanni, les subjugua, et en fit une province tributaire.

Son fils Théodoric lui donna des lois, et la gouvernait par des ducs et des comtes amovibles qu'il établissait dans ce pays.

Les deux ligues orientale et occidentale parlaient deux langues ou dialectes différens, qui subsistent encore dans l'Allemagne. On peut consulter sur cette différence, l'ouvrage de Gesner, intitulé *Mithridates*. Je me contenterai d'en donner ici un exemple, pour rendre le fait plus sensible. Les Goths nommaient l'eau en leur langue, *wate;* c'est en suédois, *watow;* en anglo-saxon, *wæter;* en anglais et en flamand, *water*. Ce mot se prononce *wasser* dans le dialecte commun aux différens peuples de la ligue des Suèves, aux Teutons, aux Suabes, aux Bavarois, aux Suisses, etc.

Il y avait eu chez les Grecs une semblable variété dans la prononciation de certains mots, les uns prononçant *thalassa* et *tessara*, les mots que les autres prononçaient *thalatta* et *tettara*. De cette observation générale sur l'ancienne division des peuples de la Germanie, je passe aux Marcomans en particulier. Ce détail était nécessaire pour donner une idée distincte de l'état des peuples de la Germanie.

Maroboduus, qui avait conduit les Marcomans dans le Boiohæmum, était d'une famille particulière, et ne descendait point de rois ou chefs de sa nation. Il avait été conduit à Rome dans sa jeunesse, et il avait appris dans cette ville à joindre la politique ou la finesse romaine à la fierté germanique. De retour chez les Suèves-Marcomans, ses intrigues le mirent à la tête de sa nation (1). C'est ce que Strabon nous

(1) Strab., l. 7, c. 190.

assure, et Velleius dit qu'il l'assujettit à un gouvernement absolument despotique : *Neque mobilem, et ex voluntate parentium constantem inter suos occupavit principatum.*

Le voisinage des Romains, dont il n'était séparé que par le Rhin, et la puissance des Hermundures, qui bornaient les Marcomans vers l'Orient, lui paraissant un obstacle à ses projets d'agrandissement, il engagea ses nouveaux sujets à passer avec lui dans le Boiohæmum, pays fertile, entouré de tous côtés par des montagnes dont il était facile de garder les passages, et qui était habité par les Boïens, nation alors peu nombreuse, et amollie par une longue paix.

Dès que Maroboduus se fut établi dans la Bohême, il commença à étendre sa domination vers le nord de ce pays. Il soumit les *Marsigni* et les *Burii*, les *Semnones*, les *Burgundiones* et les *Langobardi*, qui étaient Suèves, et s'étendit au Nord jusqu'auprès de la mer Baltique. Il avait à l'Occident les Hermundures ou Herminones, qu'il n'osa attaquer. Ces peuples étaient les Suèves proprement dits. Ils occupaient une partie de la Misnie, de la Franconie et du palatinat de Bavière; ils étaient très-puissans, et les Romains les regardaient comme leurs alliés. Tacite dit qu'ils étaient les seuls à qui il fût permis de venir librement sur les terres de l'empire.

Maroboduus, qui connaissait les forces de l'empire, et qui ne voulait pas s'exposer à une guerre dont il prévoyait que les suites auraient été funestes à un nouvel établissement, avait de grands ménage-

mens pour les Romains, et ne songeait qu'à les amuser par des négociations où il mêlait de temps en temps les menaces aux protestations d'amitié et d'attachement, tandis que, par ses intrigues, il étendait sa puissance dans l'intérieur de la Germanie.

Sa politique ne put en imposer à Tibère, qui fit enfin comprendre à Auguste qu'il n'était pas de l'intérêt de l'empire de souffrir une monarchie qui s'accroissait tous les jours, et qui étant, pour ainsi dire, aux portes de Rome, pouvait envahir l'Italie au moment qu'on s'y attendrait le moins. Auguste prit pour prétexte de rupture, les plaintes de quelques nations alliées dont Maroboduus avait usurpé les terres, et il envoya Tibère contre les Marcomans, à la tête d'une armée, la plus nombreuse qu'on eût vue depuis les guerres civiles. Maroboduus dit, dans Tacite, qu'elle était de douze légions; ce qui aurait fait soixante et douze mille hommes d'infanterie, sans la cavalerie et sans les alliés.

Les Marcomans devaient être attaqués par différens côtés à la fois; les Cattes donnaient passage aux Romains par leur pays, du côté de la Germanie. Ainsi, quoique Maroboduus eût joint de nouvelles troupes au corps de soixante et dix mille hommes qu'il tenait toujours sur pied, il aurait été accablé; car les Germains n'étaient pas en état de résister aux légions romaines, qui avaient sur eux l'avantage des armes et de la discipline. Le brave Arminius, le héros de la Germanie, devait uniquement à l'imprudence de Varus l'avantage qu'il avait remporté sur

les Romains, la neuvième année de Jésus-Christ; et Tibère, qui joignait la plus grande circonspection à la bravoure et à l'habileté militaire, n'était pas un général facile à surprendre.

La révolte de la Pannonie et de l'Illyrie, qui éclata précisément dans le même temps, sauva Maroboduus d'une perte presque certaine. Auguste, qui voyait de quelle importance était cette révolte, accorda la paix aux Marcomans à des conditions honorables, *æquis conditionibus*.

Cependant, la puissance de Maroboduus dans la Germanie étant devenue suspecte aux peuples de la ligue occidentale, ils se préparèrent à lui faire la guerre : ils craignaient sa politique et ses intrigues, mais ils n'avaient qu'une médiocre opinion de sa bravoure. Arminius, chef des Chérusques, commandait l'armée de cette ligue occidentale. Les Semnones et les Langobardi quittèrent le parti des Marcomans pour se joindre à Arminius, tandis que Maroboduus trouva, de son côté, le moyen de débaucher Inguiomer, oncle d'Arminius. Il y eut un combat où la perte fut égale des deux côtés. Maroboduus n'osant en risquer un second, se retrancha, et se retira ensuite dans le Boiohæmum, d'où il envoya demander du secours à Tibère (1), qui répondit qu'on ne donnerait pas de troupes à un allié qui n'avait point secouru les Romains dans leurs guerres contre les Chérusques.

---

(1) *Misit legatos ad Tiberium oraturos auxilium.* (Tacit.)

Cependant, comme Arminius serait devenu trop puissant par la défaite des Marcomans, et qu'on le craignait beaucoup plus que Maroboduus, Tibère chargea Drusus de moyenner un accommodement entre les Chérusques et les Marcomans. Ce traité est de l'an 17 de Jésus-Christ.

La défection de deux grandes nations ayant affaibli Maroboduus, les Marcomans, auxquels la dureté de son gouvernement l'avait rendu odieux, appelèrent Catvalda, qu'il avait obligé de quitter le Boiohæmum pour se retirer chez les Gothons, sur les bords de la mer Baltique. La défection fut universelle. Maroboduus, abandonné de tout le monde, se réfugia sur les terres de l'empire, d'où il envoya implorer la protection des Romains : *Maroboduo undique deserto non aliud subsidium quàm misericordia Cæsaris fuit.*

Tibère lui accorda une retraite, et l'envoya à Ravenne, où il lui assigna une somme pour son entretien; mais il ne forma aucune entreprise en sa faveur. Il parlait cependant quelquefois du projet de le rétablir, mais seulement pour contenir les Suèves, et pour les obliger à ménager les Romains : *Si quando insolescerent Suevi, quasi rediturus in regnum ostentabatur.*

L'expulsion de Maroboduus est de l'an dix-neuvième. Catvalda ne jouit pas long-temps du pouvoir qu'il avait usurpé, ayant été chassé l'année suivante par Vibillius ou Jubillius, roi des Suèves Hermundures, qui sont ceux que Tibère menaçait de temps en temps du rétablissement de Maroboduus. Catvalda

alla aussi chercher une retraite chez les Romains, qui l'envoyèrent à Fréjus. Le choix d'une ville de la Gaule, et le nom de *Catvalda*, qui est celtique, me feraient soupçonner qu'il était d'origine gauloise. Les *Gothini* soumis aux Marcomans étaient, à ce que nous apprend Tacite, une peuplade de Gaulois établie au milieu de la Germanie.

Tibère joignit ceux des Marcomans qui avaient suivi Catvalda dans sa retraite, à ceux qui avaient accompagné Maroboduus, et leur procura un établissement au-delà du Danube, sur la frontière orientale des Quades, entre le Marus et le Cusus. Il leur donna pour roi Vannius, qui était de la nation des Quades : *Barbari utrumque comitati, ne quietas provincias immixti turbarent, Danubium ultrà inter flumina Marum et Cusum locati, dato rege Vannio gentis Quadorum.*

On ignore ce que devint Catvalda. Pour Maroboduus, il survéquit dix-huit ans entiers à sa disgrâce; et par son attachement à la vie, il perdit, aux yeux mêmes des Romains, la réputation qu'il s'était acquise par son habileté : *Consenuitque multùm imminutâ claritate ob nimiam vivendi cupidinem.*

Velleius parle de Maroboduus et de sa puissance d'une manière très-emphatique; mais c'était pour se conformer à ce que Tibère lui-même en avait dit au sénat, dans un discours qui subsistait encore au temps de Tacite. Tibère, pour faire valoir le service qu'il avait rendu à l'empire en le délivrant de Maroboduus, ne craignait pas de comparer ce roi avec An-

tiochus, avec Pyrrhus, et même avec Philippe, père d'Alexandre. Mais il fallait beaucoup rabattre de ces éloges; car l'histoire nous montre que Maroboduus avait eu plus d'ambition et de manége que de courage et de vraie habileté. On sait que l'histoire de Velleius, écrite avant la disgrâce de Séjan, est un ouvrage dicté par la plus basse flatterie.

Dion (1), qui décrit avec quelque détail la guerre contre les Pannoniens, ne fait aucune mention de Maroboduus ni des Marcomans. Il se contente de dire, en général, que les Germains se révoltèrent plusieurs fois, et qu'on leur accorda la paix, pour tourner toutes les forces de l'empire contre les Pannoniens.

Vannius régna pendant trente ans entiers sur les Suèves, placés entre le Marus et le Cusus, dans cette partie de la Haute-Hongrie qui forme les comtés de Poson et de Comore. Ces Suèves étaient ceux qui avaient accompagné Maroboduus et Catvalda dans leur fuite; mais comme ils s'étaient séparés du corps des Marcomans, ils n'en prenaient plus le nom : Pline les appelle simplement *Suèves*. Tacite, qui écrivait sous Nerva et sous Trajan, leur donne encore le même nom. Sous Marc-Aurèle, ils étaient confondus avec les Quades, dont cet empereur étendit les frontières jusqu'au Granua (2). C'est le Gran, rivière qui tombe dans le Danube, vis-à-vis de Strigonie, nommée alors *Brigetio*.

---

(1) L. 55, p. 568.

(2) M. Anton., l. 1, sect. 24 et 25.

Vannius fut chassé du royaume que lui avaient donné les Romains, par ses neveux Vangion et Sidon, fils d'une de ses sœurs; ce qui arriva treize ans après la mort de Maroboduus, et l'an 50 de Jésus-Christ (1). Vibillius ou Jubillius, roi des Hermundures, qui régnait encore, ligué avec les Sarmates Ligiens, et avec les neveux de Vannius, marcha contre lui avec une armée beaucoup plus forte que la sienne. Vannius perdit une bataille dans laquelle il fut blessé, combattant avec bravoure. Il fut obligé de traverser le Danube, et de chercher une retraite sur les terres de l'empire, ainsi que les Suèves, qui le suivirent, ou qui vinrent le joindre. Son malheur ne diminua point la considération qu'il s'était acquise : *Quanquam rebus adversis laudatus*, dit Tacite. L'empereur Claude donna des établissemens à ces Suèves dans la Pannonie, qui comprenait alors la Basse-Autriche et la Hongrie, entre le Danube et le Drave. Il n'est plus fait aucune mention de ces Suèves de Vannius. Apparemment ils se confondirent avec les nations celtiques et germaniques, anciennement établies dans le pays, et qui avaient donné des noms gaulois aux villes qu'elles avaient bâties (2).

Sidon régnait encore l'an 69, c'est-à-dire dix-neuf ans après l'expulsion de Vannius; mais Vangion était

---

(1) Tacit., *Ann.*, l. 12, c. 30.

(2) *Vindobona, Carnuntum, Bononia, Mogentianæ, Brigetio, Carrodunum, Cimbriana, Taurunum, Noviodunum, Visontium, Viruncum, Gesodunum.*

mort. C'était Italicus qui régnait à sa place. Le royaume des Quades avait été partagé en deux ; les Quades occidentaux, ou proprement dits, et les Quades orientaux ou Suèves, du *regnum Vannianum*, ainsi que Pline les nomme, quoique de son temps il ne fût plus question de Vannius. Pline a écrit après le sixième consulat de Titus, et par conséquent l'an 78, c'est-à-dire vingt-neuf ans après la retraite de Vannius.

Au temps dans lequel Tacite écrivit sa description de la Germanie, c'est-à-dire en 98 ou 99, entre le second et le troisième consulat de Vannius, les Quades et les Marcomans obéissaient à des rois d'une autre nation : *Marcomannis Quadisque usque ad nostram memoriam reges manserunt ex gente ipsorum, nobile Marobodui et Tudri genus. Jam et externos patiuntur; sed vis et potentia regibus ex auctoritate romanâ : rarò armis nostris, sæpius pecuniâ juvantur.*

Les termes de Tacite, *usque ad memoriam nostram*, ne signifient pas jusqu'au temps dans lequel il écrivait, mais jusqu'au temps duquel on conservait le souvenir. En 99, il y avait déjà long-temps que les Marcomans n'avaient plus de rois de leur nation. Il faut expliquer les paroles de Tacite par les faits que lui-même nous apprend dans ses Annales, et desquels il résulte que, dès l'an 20 de l'ère chrétienne, les Marcomans obéissaient à Vibillius, roi des Suèves Hermundures. Maroboduus avait vécu dix-huit ans après son expulsion, comme je l'ai déjà observé, sans que les Romains fissent aucune tentative pour le réta-

blir sur le trône des Marcomans. On en menaçait seulement les Suèves lorsqu'ils paraissaient vouloir remuer, et cela pour les contenir : *Si quando insolescerent Suevi, quasi rediturus in regnum ostentabatur.* Ce n'étaient pas les Marcomans, mais les Suèves qu'on retenait par cette crainte. Ces Suèves étaient les Hermundures, qui, sous la conduite de leur roi Vibillius, avaient chassé Catvalda, et s'étaient emparés de la Bohême, la vingtième année de Jésus-Christ. Ce même Vibillius est celui qui chassa Vannius du royaume des Suèves, ou Quades orientaux, trente ans après. S'il n'avait régné que sur les seuls Hermundures, qui occupaient une partie de la Franconie et de la Misnie, et si les Marcomans ne lui avaient pas été soumis, il n'aurait pu faire la guerre à Vannius sans traverser la Bohême, qui sépare les Quades d'avec les Hermundures. Les peuples de ce pays se seraient opposés à cette entreprise, ou du moins il serait fait mention de leur union avec lui. Au reste, Tacite n'est pas un écrivain duquel on doive prendre les expressions suivant la rigueur; chez lui, il faut souvent deviner ce qu'il pensait en écrivant, et expliquer ses termes par les faits qu'il rapporte. Or, ces faits ne permettent pas, comme on l'a vu, de supposer que la postérité de Maroboduus ait régné sur les Marcomans. Ainsi, l'expression *nobile Marobodui et Tudri genus* ne peut être vraie que de la postérité de Tudrus, dont la famille régnait apparemment sur les Quades. Pour Maroboduus, s'il a laissé des enfans, il est sûr qu'ils n'ont pas régné sur les Marcomans. Ce

prince fut détrôné par Catvalda, et celui-ci fut chassé par Vibillius, roi des Hermundures, qui était encore maître de la Bohême l'an 50 de Jésus-Christ, quarante-huit ans avant le temps auquel Tacite écrivait.

Le Marus, dont il est parlé plus haut à l'occasion des Suèves de Vannius, a conservé son nom. Les Slaves l'appellent *Morawa*, mais les Allemands de la Basse-Autriche l'appellent encore *Mahren*. Pline dit, comme je l'ai déjà observé, qu'il sépare les Daces et les Suèves : *Dacos à Suevis regnoque Vanniano dirimens*. Le *Cusus*, dont il n'est parlé que dans Tacite, est moins connu. Ce doit être le *Vag*, qui se jette dans le Danube, à l'occident de Presbourg ou Poson. Cette rivière ne prend le nom de *Vag* qu'au-dessous de la jonction de diverses rivières qui se réunissent dans un même canal, et dont la plus occidentale porte encore aujourd'hui le nom de *Kisouseh*, qui est manifestement le même que celui de *Cusus* ou *Cousous*.

Les Quades et les Marcomans continuèrent toujours d'occuper la Bohême et la Moravie. On a vu qu'au temps de Marc-Aurèle, ils s'étaient étendus jusqu'au Granua, vers l'orient; mais ils ne s'avancèrent point au midi, et ne traversèrent jamais le Danube, dont le passage était défendu par des villes et par des camps retranchés qui bordaient cette frontière. Ils essayaient de temps en temps de forcer ces passages, et de faire des courses dans la Norique et dans la Pannonie : c'est seulement à l'occasion de ces guerres qu'il en est parlé dans les historiens. Mais comme

nous n'avons que des abrégés de l'histoire de ces temps-là, on n'y trouve que le nom de ces peuples; et celui de leurs rois est rarement marqué.

On voit, par exemple, qu'en 86 ils firent quelques mouvemens, et que Domitien ayant passé le Danube pour entrer dans leur pays, perdit une bataille contre eux, et fut contraint de leur accorder la paix. Au temps de Tacite et de l'empereur Trajan, ils demeurèrent tranquilles; mais sous Marc-Aurèle, ils reprirent les armes, et perdirent plusieurs batailles qui les affaiblirent beaucoup. Cependant ils se relevèrent dans la suite, et subsistèrent jusqu'au temps d'Attila et de l'invasion des Huns. On continue de voir dans les historiens de ces temps-là, le nom des Marcomans et celui des Quades. Il est vrai qu'ils n'étaient maîtres que de la Bohême et de la Moravie, et que les peuples qui avaient obéi à Maroboduus, ne relevaient plus d'eux; mais ils étaient encore assez puissans.

Ils furent obligés de se soumettre aux Huns sous Attila, comme les autres nations germaniques. Mais la puissance de ce prince ayant été détruite par la guerre civile excitée entre ses fils, les divers peuples germaniques secouèrent le joug, et formèrent de nouvelles ligues. On ne trouve plus alors le nom de Marcomans ni celui de Quades. Des nations venues des bords de la mer Baltique se mirent à la tête de ces ligues, et leur donnèrent les noms de *Gépides*, de *Rugiens*, d'*Hérules* et de *Lombards*.

Ces différentes ligues passèrent le Danube les unes après les autres, et s'emparèrent successivement de

l'Italie; mais le changement de climat, le défaut de discipline et les divisions, détruisirent ces peuples. Les Lombards, qui les remplacèrent, se maintinrent jusqu'au règne de Charlemagne, et le pays qu'ils occupaient porte encore leur nom. Lors d'une nouvelle invasion, ce qui restait de ceux qui avaient fait la première, se joignait et se confondait avec les nouveaux venus. C'est par cette raison que les noms d'Hérules, de Rugiens et de Gépides, furent comme anéantis, et que celui des Lombards a subsisté seul.

Comme ce fut alors qu'on commença à parler des Bavarois ou *Boïoarii* (qui occupaient non seulement la Bavière d'aujourd'hui, mais encore une partie du cercle d'Autriche), il y a beaucoup d'apparence que ce nouveau nom désignait aussi une nouvelle ligue, à la tête de laquelle étaient des peuples sortis du Boiohæmum ou de la demeure des Boïens, dont le nom a toujours subsisté et subsiste encore aujourd'hui. Ce n'est pas qu'ils eussent continué de faire un corps de nation distinct et séparé, ou du moins un corps un peu considérable, c'est que ces *Boïoarii* étant composés des débris de divers peuples de la ligue des Suèves, ils avaient pris un nom nouveau qui désignait seulement le pays d'où la plupart étaient sortis.

Ce précis très-abrégé de l'histoire de Maroboduus, des Marcomans et des peuples du Boiohæmum, était nécessaire pour donner une idée nette des faits avec lesquels on doit comparer l'opinion qui tire le nom des Mérovingiens de celui de *Maroboduus*.

Ce précis nous montre, 1° que les Marcomans, depuis leur entrée dans la Bohême, faisaient un corps absolument séparé de la ligue des Suèves, et n'avaient plus rien de commun avec les *Alamanni*, qui étaient venus occuper les pays qu'ils avaient abandonnés sur le Rhin;

2° Que les Suèves Hermundures, qui soumirent les Marcomans sous Vibillius, étaient ennemis de Maroboduus, et très-éloignés de conserver son nom;

3° Que Maroboduus ayant été chassé par les Suèves, ne laissa point de postérité connue; que sa nation fut assujettie à des étrangers, et que lui-même, par un amour de la vie regardé comme un manque de courage par les Germains, et même par les Romains, perdit la considération personnelle que sa puissance lui avait acquise;

4° Que les Chérusques, les Cattes, les Sicambres, et les autres peuples qui ont depuis composé la ligue des Francs, haïssaient et méprisaient Maroboduus; qu'ils le regardaient comme un homme sans courage, comme l'ennemi de la nation germanique, et comme un prince vendu aux Romains : *Fugacem Maroboduum, prœliorum expertem..., proditorem patriæ, satellitem Cæsaris.* Ces termes sont ceux d'Arminius, haranguant l'armée des Chérusques dans Tacite, et il ne s'agit que de l'opinion qu'on avait de Maroboduus dans cette partie de la Germanie dont les peuples ont formé la ligue des Francs deux siècles après.

Comment se persuadera-t-on que ces mêmes Francs,

plus de six cents ans après la mort de Maroboduus, chassé et dépouillé de ses Etats par ses propres sujets, ont été choisir son nom pour former celui de la famille de leurs rois, et non pas celui de Mérovée, aïeul de Clovis, et de qui descendaient tous ces rois?

Quel jugement portera-t-on de cette opinion, si on ajoute que le nom de *Merovingi*, n'a jamais pu être formé sur celui de *Maroboduus*, qui aurait fait *Marobodingi?*

On a remarqué, comme une chose très-propre à confirmer l'origine marcomanique du nom des rois Mérovingiens, 1° que Ptolémée avait placé des *Marovinghi* dans la Germanie; 2° que l'anonyme de Ravenne avait parlé d'un peuple qu'il nomme *Maurungani*. On aurait pu ajouter, 3° que Paul Diacre faisait sortir les Viniles, ou Lombards, du pays de Maurenga ou Mauringia. Mais que peut-on conclure pour l'origine marcomanique des Mérovingiens, de la ressemblance du nom de *Merovingi* avec celui de trois cantons différens de la Germanie, éloignés du pays des Francs, et qui n'ont jamais été de leur domination? D'ailleurs, comment cette ressemblance prouverait-elle que le nom de *Merovingi* vient de *Maroboduus*, et non pas de *Mérovée?*

Les Marovinghi de Ptolémée sont des peuples placés sur la frontière orientale de la Germanie, et limitrophes des Sarmates Ligiens : on le voit par l'ouvrage de ce géographe; car il ne faut pas s'en rapporter à la carte de Mercator, qui est contraire à la description. Ptolémée met les Marovinghi au-dessous,

c'est-à-dire au midi des Dandouti. Sous les Marovinghi sont les Couriones; et plus bas les Kætonori, qui s'étendent vers le midi jusqu'aux plaines de Parma, situées sur le Danube. Au-delà de ces peuples sont, vers l'orient, les Jasyges et les Sarmates Ligiens. Par-là il est visible qu'ils faisaient partie de la ligue des Quades, qui occupaient la frontière orientale de la Germanie, et dans le pays desquels Ptolémée place des villes qui ont des noms germaniques, ou même celtiques : *Eburum, Robodunum, Meliodunum*, etc.

Cluvier, Sanson et Spéner croient que les *Marovinghi* de Ptolémée sont les mêmes que les *Marsigni* ou *Marsingi* de Tacite, qui étaient limitrophes des Marcomans et des Quades : ces Marsigni de Tacite étaient Suèves, comme on le connaissait à leur langue et à la façon de nouer leur chevelure. Mais sans vouloir m'appuyer de cette conjecture, quelque probable qu'elle soit, je me contenterai d'observer que le pays des Quades, dont les Marovinghi de Ptolémée faisaient partie, est appelé aujourd'hui, en allemand, *Mahronlandt*, et *Morawia* en esclavon. Il est visible qu'il a pris ce nom de celui de *Marus* ou *Mahrer*. C'est sans doute de là que les Marovinghi de Ptolémée avaient aussi tiré le leur, en ajoutant au mot *Maron* la terminaison *sng*, qui sert à former les noms ethniques et patronimiques. Nordalbingi sont les peuples qui habitent au nord de l'Elbe. On voit, vers les sources du Mahr, un bourg qui porte encore le nom de *Marau*. De *Maroboduus* on aurait formé *Marobodinghi*, et non *Marovingi*.

Le nom de Quades était celui d'un peuple qui était venu avec les Marcomans s'établir sur le *Marus*; mais ce n'était pas celui du pays. Lorsque les Slaves l'occupèrent dans le sixième siècle, on les désigna par le nom de *Mahavenses* et de *Marvani*, pour les distinguer des autres Slaves; ce qui prouve que dès lors ce nom était celui du pays dont ils s'emparèrent.

Les Maurungani, de l'anonyme de Ravenne, sont, à ce qu'il nous apprend lui-même (1), les peuples voisins de l'embouchure de l'Elbe, qui habitaient le pays nommé de son temps *Dania* ou *Danemarck*.

Le canton de Mauringa est, dans Paul Diacre, celui où les *Vinili* (2), c'est-à-dire les Lombards, vinrent aborder au sortir de la Scoringa.

La Géographie de Paul Diacre est très-brouillée; mais le grammairien saxon (3) rapportant, d'après cet écrivain, la même histoire des différentes migrations des Vinili, nous apprend qus le pays nommé *Moringia* était dans la *Scandinavia*, entre la *Blekingia* et la *Gothlandia*; ce qui en détermine la position. Une discussion plus étendue serait très-inutile. Il est visible que les noms de *Maurungani*, *Moringa* et *Moringia* avaient rapport à la situation maritime de ces pays, et ne venaient ni des *Merovingi* ni des *Marovinghi*, encore moins de *Marboduus*, roi des Marcomans.

---

(1) Anonyme de Ravenne, p. 25 et 75.
(2) L. 11.
(3) L. 8.

Pline observe que les Cimbres, qui habitaient le Danemarck, donnaient à cette partie de la mer du Nord, dont les eaux gèlent en hiver jusqu'à une certaine distance des côtes, le nom de *Moris Marusa*, qu'il traduit, après un écrivain grec plus ancien que les guerres des Romains dans la Germanie, *mare Mortuum* et *mare Congelatum*. Les noms d'*Armovici* et de *Morini*, donnés au temps de César, par les Gaulois, aux habitans des côtes de l'Océan, montrent que le mot gaulois et germanique *mor* ne vient pas du *mare* des Latins, mais qu'il est originaire des langues de ces peuples.

La ressemblance des noms de peuples, de pays et d'hommes, ne doit s'employer qu'avec la plus grande réserve pour rétablir l'identité des hommes ou des pays désignés par ces noms.

Cette ressemblance toute seule ne fonde qu'une légère probabilité, et qui a besoin d'être fortifiée par un grand nombre d'autres convenances. On a souvent donné les mêmes noms à des peuples et à des hommes très-différens. La prononciation a souvent rendu semblables des noms étrangers qui différaient essentiellement, et elle a rendu différens des noms qui étaient les mêmes. C'est par cette raison que les preuves étymologiques ne seront jamais que des preuves extrêmement subsidiaires, et qui ne doivent marcher qu'à la suite de toutes les autres.

MÉMOIRE

SUR LES MÉROVINGIENS.

PAR GIBERT.

Lorsque je lus à l'Académie, en 1746, mon Mémoire sur les Mérovingiens, je ne le présentai que comme l'esquisse d'une discussion plus approfondie, que je m'étais proposé de donner sur ce point de notre histoire, après que j'aurais recueilli les avis que l'on voudrait bien me donner dans la compagnie. M. Fréret me fit, par écrit, des observations auxquelles je me contentai pour lors de répondre de vive voix : l'Académie parut satisfaite de mes réponses, puisqu'elle décida que mon Mémoire, tel qu'il était, serait lu à l'ouverture publique de ses séances. Il a depuis été imprimé dans le recueil de l'Académie, avant que j'eusse pu lui donner la forme et l'étendue qu'il devait avoir, et l'on a ajouté à la suite les observations de M. Fréret, à la fin desquelles on a annoncé que l'on mettrait ma réponse à ses observations dans quelques-uns des volumes suivans. C'est pour satisfaire à cette parole que je présente aujourd'hui ce nouveau Mémoire, dans lequel j'ai non seulement refondu le premier, mais encore renfermé la solution de toutes

les objections que M. Fréret m'avait proposées; non pas, à la vérité, en y répondant directement, mais en établissant par assertion, sur chacun des points qu'il avait traités, l'opinion contraire à celle qu'il a soutenue. J'ai pris ce parti, soit afin d'éviter le ton polémique, qui n'est pas toujours propre à fixer l'attention, soit parce que c'était la forme que M. Fréret avait cru devoir donner à ses observations. Je me suis seulement prescrit le même ordre qu'il y a suivi, afin qu'on pût comparer plus aisément mes opinions avec ses remarques, et s'assurer de la justesse des unes ou des autres.

Ainsi, j'examinerai d'abord si l'on connaît l'époque de l'usage du nom de *Mérovingiens;* je discuterai ensuite les rapports de ce nom avec celui dont je crois devoir le faire dériver; et enfin j'exposerai les conformités et les relations qu'il y a entre les Francs et les peuples chez qui je trouve le prince auquel je fais remonter le nom et l'origine de la première race de nos rois.

ARTICLE 1er.

Remarques sur l'époque de l'usage du nom de *Mérovingiens*.

L'origine du nom de *Mérovingiens* m'a paru tellement liée à l'origine de notre nation, que j'ai pensé qu'elle avait été jusqu'à présent trop négligée, et qu'il pouvait être utile et intéressant de l'examiner.

Je sais qu'on la rapporte communément à Mérouée, le troisième de nos rois depuis Pharamond, et l'aïeul

du grand Clovis : mais sur quel fondement peut-on donner à ce prince la gloire d'avoir communiqué son nom à nos premiers rois, et même à toute la nation? Le nom de *Mérovingiens* était connu et en usage avant lui en Germanie : Mérouée n'est lui-même ni le chef de notre première race, ni le fondateur de la monarchie : enfin, aucune circonstance, aucun trait caractérisé ne distinguent son règne de celui de ses prédécesseurs ou de ceux qui lui ont succédé. D'ailleurs, cette opinion, mise en vogue par des légendaires ou des compilateurs dont les ouvrages, remplis de fables ou d'erreurs, servent à remplir, tant bien que mal, les vides que l'ignorance et la barbarie ont laissés dans les commencemens de notre histoire, manque tout à la fois de faits et de raisons qui puissent l'appuyer, et de garans qui puissent suppléer à ces raisons; et si elle se trouve si généralement adoptée, il y a lieu de croire que c'est apparemment parce que personne ne l'a encore sérieusement approfondie.

Qu'il me soit donc permis d'en proposer une autre, que je crois mieux fondée et plus sûre : elle fait remonter l'origine et le nom de la famille Mérovingienne à un prince qui fonda un royaume du temps d'Auguste, et dont la famille, célèbre et chérie par les Germains, donna long-temps des rois à ces peuples. C'est cette opinion dont j'entreprends aujourd'hui d'exposer les preuves; et je dois d'abord examiner si l'on sait en quel temps a commencé l'usage du nom de *Mérovingiens*.

Le plus ancien ouvrage, de date certaine, où se

trouve le nom de *Mérovingiens*, est l'abrégé de Grégoire de Tours, qui porte le nom de *Frédegaire le scolastique*. L'auteur raconte que la mère de Mérouée, se baignant un jour au bord de la mer, fut attaquée et poursuivie par un monstre marin, et que ce monstre devint père de Mérouée, du nom de qui, ajoute-t-il, les rois des Francs s'appellent depuis *Mérovingiens : A quo reges Francorum postea Merovingii vocantur*. Cet abrégé a été composé l'an 641; c'est ce qu'a très-bien prouvé dom Ruinart, après Adrien de Valois, le Cointe et plusieurs autres savans; et tous ont observé qu'on devait distinguer l'ouvrage de Frédegaire, qui finit cette année-là, de celui de ses continuateurs, qui va jusqu'à 752 : faute d'avoir fait cette distinction, on avait cru autrefois que Frédegaire n'avait écrit que sous la seconde race. Cette erreur serait d'autant moins tolérable aujourd'hui, qu'on a des manuscrits de l'abrégé de Frédegaire écrits plus de cent ans avant Pepin, au temps même de Frédegaire, vers l'an 650 : tel est celui qui était dans la bibliothèque du collége de Clermont, et qui a appartenu au Père Sirmond. Avant que l'on connût ces manuscrits, le Père le Cointe avait conjecturé que ce qui est dit des Mérovingiens avait été ajouté, dans l'abrégé de Frédegaire, depuis la seconde race, par des interpolateurs; mais sa conjecture est pleinement détruite par le manuscrit du Père Sirmond, où le passage dont il s'agit se trouve tout entier. Dom Ruinart en a fait, dans son édition, une remarque expresse, que les auteurs du Recueil des

historiens de France ont conservée : *Falsam esse hanc viri eruditi conjecturam ex eo patet quod hic locus integer habeatur in codice Claromontano, qui ab annis mille, sub primâ regum nostrorum stirpe, descriptus est.*

Il ne faut pas, au reste, être étonné qu'on trouve ce nom si tard dans l'histoire, ni en conclure que l'usage n'en a commencé qu'alors, d'autant plus que Frédegaire ne nous le présente pas comme un nom nouvellement inventé, mais, au contraire, comme un nom usité depuis long-temps.

Avant Grégoire de Tours, qui a composé son histoire à la fin du sixième siècle, c'est-à-dire cinquante ans avant Frédegaire, nous n'avons point d'auteur qui ait écrit à dessein sur les Francs : ceux qui en avaient pu écrire quelque chose avant lui se sont perdus; et si d'autres ont fait mention de nos ancêtres, ce n'a été qu'en passant, et sans nous rien apprendre de ce qui pouvait le plus nous intéresser dans leur origine et dans leurs antiquités. Grégoire de Tours même n'est venu jusqu'à nous qu'avec bien des lacunes, et tronqué ou interpolé en plusieurs endroits, en sorte qu'il ne faudrait pas décider qu'il n'a rien dit des Mérovingiens, sur le fondement que nous n'en trouvons réellement rien aujourd'hui dans les manuscrits ni dans les éditions de son histoire : au contraire, de ce qu'il en est parlé dans un abrégé de cette histoire, composé cinquante ans après, on pourrait, avec plus de vraisemblance, conclure qu'il en avait aussi dit quelque chose.

Le second auteur où nous trouvons le nom de *Mérovingiens* est Jonas (1), moine de Bobio. Il était né à Suze, en Italie, dans un temps où cette ville était encore de la domination des rois français : d'ailleurs, le séjour qu'il fit en France à la cour de Clotaire III, et les commissions dont il y fut chargé, ne permettent pas de le regarder comme étranger. Il est mort en 665. La manière dont il emploie le nom de *Mérovingiens* n'annonce pas, à beaucoup près, que ce fût un nom qui ne fût point encore reçu chez les Francs, et dont l'usage fût nouveau, puisqu'il le met dans la bouche d'un roi français et dans celle de ses courtisans, en 612.

Il raconte, en effet, qu'après que Théodebert eut été défait par Théoderic ou Thierri II, saint Columban (2) ayant abordé ce prince, lui proposa de se faire moine : Théodebert et ses courtisans trouvèrent la proposition ridicule; et ils disaient, ajoute Jonas, qu'on n'avait jamais ouï dire qu'un roi mérovingien fût descendu volontairement du trône pour se faire moine. Il n'y a certainement personne qui ne juge, sur un pareil récit, que le nom de *Mérovingiens* était alors déjà ancien et usité dans la nation.

Le troisième auteur connu qui ait parlé du nom de *Mérovingiens*, est celui qui a écrit les *Gestes des*

---

(1) *Inscriptio vitæ Johann. abbatis Reomaens. præfixa in cod. Fossatensi.* Recueil des Hist. de France, t. 3, p. 708.

(2) *In Vitâ S. Columbani.* Recueil des Historiens de France, t. 3, p. 482.

rois de France. Il a composé son ouvrage l'an 720, trente-deux ans avant le règne de Pepin. En faisant remonter à Mérouée, père de Childéric, l'origine du nom de *Mérovingiens*, il donne ce nom formellement pour fameux : *A Meroveo..... celebre nomen, reges Francorum Merovinchi nuncupati sunt.* Il n'en faudrait pas, je crois, davantage pour montrer combien il est absurde de reculer jusqu'à la seconde race, le premier usage du nom que des auteurs français qui écrivaient sous la première, citent avec l'épithète de fameux, *celebre nomen Merovinchi.*

Entre les autres auteurs qui ont nommé les Mérovingiens, je n'indiquerai plus que l'auteur d'une formule qu'on trouve dans quelques exemplaires de nos anciennes lois, parce qu'il est certainement renfermé dans les termes de la première race, et que très-probablement il est beaucoup plus ancien qu'aucun de ceux que j'ai nommés jusqu'à présent. Cette formule est à la tête du corps de lois que Thierri Ier, fils du grand Clovis, fit rédiger et promulgua pour ses sujets francs, allemands et bavarois, qui fut depuis revu et approuvé par Childebert et par Clotaire, ses frères, et enfin réformé encore et perfectionné par Dagobert Ier, comme on l'apprend des préfaces qu'on y a mises, et qui ont été faites ou rajustées pour les différentes éditions qu'en donnèrent ces princes, dont le dernier mourut en 638. Ce que je dis ici de ces éditions, sur la foi des préfaces qui les précèdent, est important pour faire connaître que la formule dont il s'agit se trouvant dans ces éditions, et faisant en quelque sorte

corps avec elles, doit être rapportée au plus tard au règne de Dagobert, et pourrait bien être de celui de Thierri Ier.

C'est à la suite des préfaces qu'est cette formule, et elle en est distinguée quant à la forme et quant au fond. Quant à la forme, car elle est non seulement hors de ligne, mais encore imprimée en caractères différens, italiques dans quelques éditions, majuscules dans d'autres, comme une énonciation solennelle et authentique du genre, de l'autorité et de la publication des lois qui la suivent : quant au fond, elle n'a aucune liaison avec ces préfaces pour le sens et la suite du discours; les préfaces finissent par une réflexion sur l'objet et l'utilité des lois en général, et la phrase qui contient cette réflexion a un sens complet. La formule est ensuite conçue en ces termes : *Hoc decretum est apud regem et principes ejus, et cunctum populum christianum qui infra regnum Merwungorum consistit;* c'est-à-dire : « Voici ce qui « a été réglé et arrêté devant le roi, devant les sei- « gneurs du roi, et devant tout le peuple chrétien « qui est dans le royaume des Merwungiens. » Il est évident que ces mots ne demandent et ne supposent rien qui les précède, et annoncent seulement les lois qui doivent les suivre.

Quand cette formule, au reste, appartiendrait aux préfaces, elle n'en serait peut-être pas moins ancienne; car je crois que ces préfaces ont été composées et jointes à ces éditions au moment même qu'elles ont été données, ayant seulement été rajustées, comme

j'ai dit, pour chacune, avec des additions convenables : du moins la formule serait toujours de la première race, comme en sont toutes ces préfaces; car la plus récente a été faite pour l'édition de Dagobert, dans un temps où elle avait encore cours, *quæ usquè hodiè perseverat.* Or, dès le commencement de la seconde race, cette édition fit place à une nouvelle, que Charlemagne lui substitua en 798, ou, suivant un manuscrit de la loi salique, en 768 (1), dans l'année en laquelle il commença à régner, au mois d'octobre.

Il y a lieu d'être étonné qu'on ait donné ces préfaces et cet intitulé pour l'ouvrage de quelque étranger, sous prétexte qu'ils sont à la tête d'un recueil de lois étrangères; car, outre que rien n'empêcherait encore qu'un Français eût donné un semblable recueil, est-il possible d'ignorer ou de dissimuler qu'avec les lois des Allemands et des Bavarois, le recueil dont il s'agit contient aussi celle des Francs, et a été rédigé et publié par l'ordre et sous l'autorité de leurs rois? d'où il serait sans doute bien plus naturel de conclure que ce sont des Français qui y ont travaillé. Voici comme s'en explique une de ces préfaces : *Theodoricus rex Francorum..... jussit conscribere legem Francorum, Allamannorum et Bajoariorum... Post*

(1) On lit, dans les manuscrits, 768, 778 et 798. M. Baluze s'est déterminé pour 798, parce qu'il est dit que ce fut en la sixième indiction; mais l'an 768 concourt aussi avec une sixième indiction.

hæc Childebertus rex inchoavit corrigere, sed et Chlotarius rex perfecit. Hæc omnia Dagobertus rex gloriosissimus..... renovavit. Je ne puis m'empêcher de remarquer sur ces mots, que l'épithète *gloriosissimus*, jointe au nom de Dagobert, et qui ne l'est point au nom d'aucun de ses prédécesseurs, prouve toute seule que ce prince était alors encore vivant, et par conséquent que cette préface, qui est la plus récente, a été composée avant l'an 638.

Il est donc hors de doute que c'est au temps de la première race, et par des auteurs français, qu'a été employé le nom de *Mérovingiens* dans la formule qui est à la tête d'un recueil de nos anciennes lois; et j'ai eu raison de joindre cette formule aux passages des *Gestes des rois francs*, du moine de Bobio et de l'abréviateur de Grégoire de Tours.

De tout ce que je viens d'exposer, il résulte que nous trouvons le nom de *Mérovingiens* chez les Francs, dès le moment où les Francs ont eu des historiens, et qu'alors nous ne le trouvons pas comme un nom singulier et nouveau, mais comme un nom célèbre et ancien, qui distinguait la famille de leurs rois, et qu'on donnait même quelquefois à toute la nation (1); car c'est en ce dernier sens qu'il est pris dans la formule de la loi salique, comme le remarque très-bien M. Eccard, dans son savant commentaire sur cette

(1) Il y a aussi beaucoup d'auteurs des neuvième et dixième siècles, qui le donnent aux Francs en général, comme Hincmar, Sigebert de Gemblours, etc.

loi ; et par-là on voit qu'il est impossible de supposer que ce nom ne s'est mis en usage que sous la seconde race, et pour distinguer la race éteinte de la régnante, puisque ce nom était usité et fameux plus de cent ans avant que celle-ci parvînt au trône.

Il serait également impossible de ne dater l'usage de ce nom que du moment où les historiens l'emploient, puisqu'encore une fois ils l'emploient comme un nom déjà célèbre et ancien : d'ailleurs, l'argument négatif, tiré du silence des écrivains antérieurs, serait ici d'autant moins proposable, qu'il ne nous reste point d'auteurs qui en aient pu parler avant ceux que nous avons cités.

Ainsi, tout ce qu'on sait et tout ce qu'on peut affirmer à cet égard, c'est que ce nom était très-ancien chez les Francs ; et l'on n'en peut rien dire de plus jusqu'à ce que son origine, mieux connue, en fixe l'époque à un temps ou à un autre, soit depuis l'établissement des Francs dans les Gaules, soit même auparavant.

Les premiers qui nous font connaître ce nom nous indiquent, comme je l'ai déjà dit, pour cette origine, le nom de *Mérouée*, aïeul du grand Clovis, et ils content à ce sujet la fable ridicule qui donne à ce prince un monstre marin pour père. Dans tout cela, je crois qu'il n'y a de certain et de constant qu'un seul point, qui est que le nom de *Mérovingiens* vient du nom de *Mérouée*. Mais ce Mérouée était-il l'aïeul de Clovis ? c'est ce que je crois pouvoir révoquer en doute, par toutes les raisons que j'ai déjà marquées

au commencement de ce Mémoire; et surtout, 1° parce qu'à la fable près qu'on débite sur sa naissance, on ne cite aucune action, aucun trait mémorable de ce prince qui ait pu lui mériter l'honneur de transmettre son nom à la postérité, et le lui mériter à lui plutôt qu'à Pharamond, qu'on prétend avoir fondé la monarchie, ou à Clovis, qui en a le plus étendu la gloire et la domination; 2° parce que la famille royale des Francs était avant lui sur le trône, et avait été choisie anciennement comme la plus noble et la plus illustre de la nation, pour lui donner des rois (1); d'où il résulte qu'elle avait avant lui un nom célèbre et distingué dans la nation, qui n'a pas dû s'oublier si tôt; 3° parce que long-temps avant lui, le nom de *Mérovingiens* existait dans la Germanie, où Ptolémée nous indique un peuple de ce nom dès le second siècle de l'ère vulgaire; en sorte que s'il est patronimique, comme on ne peut guère en douter, il s'ensuivra qu'il y avait eu d'anciens rois dans ce pays qui avaient rendu le nom de *Mérouée* fameux, et l'avaient donné à leurs descendans et à leurs peuples, comme le remarque Jean Aventin, dans l'explication des noms allemands qu'il a mise à la fin de ses Annales des Boïens, au mot *merbeg;* 4° enfin, parce que je crois en avoir découvert, en effet, un qui a réellement laissé son nom à sa famille et à ses sujets, et dont l'histoire

---

(1) *Juxtà pagos vel civitates reges crinitos super se creavisse de primâ, et ut ità dicam, nobiliori suorum familiâ.* (Greg. Tur., l. 2, c. 9.)

se lie merveilleusement bien avec celle des Francs. Ce sera au public à juger du mérite de cette découverte, que je me suis proposé de mettre dans tout son jour.

J'ai déjà observé qu'on citerait vainement tous nos anciens chroniqueurs en faveur de l'opinion commune, qu'ils n'ont tous fait que se copier les uns les autres, sans examen et sans critique, qu'aucun n'a oublié la belle fable de la naissance de Mérouée, et qu'en un mot leur nombre n'en doit pas imposer dans un siècle éclairé comme le nôtre.

Ce serait une bien faible ressource de dire qu'Adon, l'un d'entre eux, mort en 874, a dû être informé de l'intention de ceux qui ont introduit l'usage du nom de *Mérovingiens*.

1° Personne n'ignore que le bon archevêque de Vienne n'a fait que copier l'auteur des *Gestes* dans tout ce qu'il dit des Francs; et si celui-ci est un mauvais garant qu'on n'oserait citer, ses fables n'acquièrent pas, dans la copie, plus d'autorité qu'elles n'en ont dans l'original.

2° Quand même on ne daterait l'usage du nom de *Mérovingiens* que du milieu du septième siècle, il y aurait encore de là jusqu'à Adon, plus de deux cents ans, qui seraient bien suffisans pour avoir dérobé à sa pénétration l'intention des premiers auteurs de cet usage. Enfin, pour bien juger du mérite de son suffrage en pareille matière, et jusqu'où s'étendent ses connaissances et son discernement, on n'a qu'à consulter l'étymologie qu'il donne du nom de *Cologne*,

presque immédiatement après celle du nom de *Mérovingiens*. Il suppose que cette ville n'a été appelée *Cologne* que sous les enfans de Mérouée, et dit qu'Egidius étant patrice dans les Gaules, les Francs prirent Agrippine, et l'appelèrent *Colonie*, parce qu'ils y établirent leur colonie. Une pareille étymologie n'a besoin, sans doute, que d'être proposée pour convaincre celui qui la donne d'ineptie, et pour ne pas permettre de s'en rapporter à lui sur des particularités obscures et peu connues de nos origines, lorsque sur des faits communs, certains, et répétés dans tous les historiens, il montre tant d'ignorance, et avance d'aussi étranges absurdités.

ARTICLE II.

Examen grammatical du nom dont est formé celui des Mérovingiens.

J'ai dit que l'ancien Mérouée, auquel je rapporte le nom de *Mérovingiens*, est ce fameux prince germain qui nous est connu par l'histoire romaine, au temps d'Auguste et de Tibère, sous le nom de *Maroboduus*. Ce n'est pas que j'aie jamais cru ou pensé que le nom de *Maroboduus* ait formé celui de *Mérouée* ou celui de *Mérovingiens*, ce qui serait insoutenable et ridicule, et ne vaudrait pas seulement la peine d'être réfuté sérieusement; mais ce que je crois à cet égard, c'est que *Mérouée*, ou plutôt *Merwu*, est le nom tudesque que les Latins ont rendu en leur langue par celui de *Maroboduus*. Il est vrai que le

même nom tudesque a été rendu autrefois en latin par celui de *Merweus;* mais ce sont des Romains contemporains d'Auguste qui l'ont latinisé de la première façon ; et ce sont des Gaulois ou demi-barbares qui l'ont latinisé de la seconde, quatre cents ans après Auguste. On ne doit pas, je crois, être étonné après cela de la différence : ce qu'il y a de bien sûr, c'est que, quelque différens que soient les sons et les lettres qui composent les noms de *Maraboduus* et de *Meroveus*, la forme latine dans laquelle ils nous sont présentés cache, au moins en partie, leur forme originale et tudesque : or, c'est cette forme originale et tudesque qui peut seule décider de leur différence réelle ; il faut donc tâcher de la découvrir, et pour cela analyser et résoudre ces deux noms suivant les règles de la grammaire et de la critique. Commençons par celui de *Maroboduus*.

Ce n'est point ici un nom tudesque mis grossièrement en latin par des écrivains qui sussent imparfaitement cette langue; ce sont les Romains mêmes du siècle d'Auguste qui l'ont, pour ainsi dire, habillé à la latine. Ce n'est point non plus un nom que les Romains n'aient connu que par quelques discours rapides et passagers des Germains : Maroboduus avait vécu long-temps à Rome et à la cour d'Auguste ; et depuis qu'il se fut élevé à la royauté dans sa patrie, il fut continuellement en relation de guerre ou de paix avec eux ; en sorte qu'il est constant que son nom a dû leur être bien connu et bien familier, et qu'ils ne l'ont pas latinisé au hasard.

Il n'y a aucune difficulté sur la première partie de ce nom, *maro*, qui est indubitablement fait de *mar*, ou *maer*, ou *mer* : quant à la seconde partie, *boduus*, si on en retranche la finale ou la terminaison latine, il restera *bodu*, qui peut venir indifféremment de *bod* ou *vod*, et de *bou* ou *vou;* car il y a une grande analogie entre la diphtongue *ou* des langues septentrionales et les syllabes latines *od*, *odo*, *odu*, *ot*, *oto*, *otu;* en sorte que la permutation réciproque en est très-fréquente, comme on le voit par les noms d'*Ouen*, d'*Ouaine*, de *Cloud*, de *Clovis*, de *Louis*, de *Raoul*, comparés avec ceux d'*Odoenus*, d'*Odoenna*, de *Clodoalcus*, de *Clodoveus*, de *Ludovicus*, de *Rodulphus*. J'en citerais une foule d'autres, si ce n'était une chose qui ne peut être contestée. Ce qui me détermine ici pour *bou* ou *vou*, plutôt que pour *bod* ou *vod*, c'est la manière dont les Grecs ont rendu le même nom dans le même temps; car pour le *bodu* du nom latin *Maroboduus*, ils ont mis réellement *bou* dans leur *Maroboudos*. En effet, l'on doit faire attention que le latin *boduus* a trois syllabes; au lieu que le grec *boudos* n'en a que deux; d'où il suit que répondant tous deux au même mot tudesque, et par conséquent devant être équivalens l'un à l'autre, il faut qu'une des syllabes grecques équivale à deux des syllabes latines. Comme donc des deux syllabes grecques, il n'y a que la première, *bou*, qui, dans les principes de l'analogie, en demande deux latines pour être rendue; et que réciproquement des trois latines, il n'y a que les deux premières, *bodu*, qui puissent

être réduites à une seule grecque, il s'ensuit que ce sont ces deux syllabes latines, *bodu*, que rend la syllabe grecque *bou*, et que celle-ci, qui est commune à la langue grecque et à la tudesque, et qui passe par conséquent sans aucun changement d'une langue à l'autre, devant se trouver dans le tudesque comme dans le grec, le mot tudesque aura été *bou* ou *vou*, par conséquent tout le nom *Marbou* ou *Marvou;* et dès là on aura le mot latin *Maraboduus*, formé sur le tudesque *Marvou*, *Marwe* ou *Marwue*, suivant toute la rigueur de l'analogie, et conformément au génie de chaque langue.

Examinons maintenant le *Meroveus* de nos écrivains des sixième et septième siècles. J'observe d'abord que la raison seule demande ici que l'on consulte plutôt le son des syllabes que leur analogie grammaticale, pour savoir de quel mot ces écrivains l'ont formé, parce qu'ils n'ont fait probablement qu'ajouter à ces sons, tels qu'ils les entendaient, une terminaison latine. Il ne serait pas probable, en effet, que des hommes qui parlaient par habitude un latin demi-barbare, et qui ignoraient souvent les règles de la grammaire, et à plus forte raison les principes de l'analogie et le génie de la langue latine, se fussent écartés des sons qui frappaient leurs oreilles, pour réduire à leur latin les noms étrangers qu'ils avaient à exprimer : ils devaient, sans doute, communément se contenter d'y ajouter une terminaison latine.

Cela posé, il est tout naturel qu'ils aient fait de *Marwue*, *Meroveus* plutôt que *Maroboduus*.

Il est vrai que si l'orthographe de *Meroveus* était fausse, et qu'il ait dû s'écrire *Merovechus*, ce nom devra s'être formé de *marvech* ou *marvegh*, ce qui semble un peu différent de *Marwue;* mais je ne vois pas sur quel fondement on préférerait cette dernière orthographe, puisque les monnaies, qui sont des monumens contemporains et au-dessus de toute critique, écrivent uniformément ce nom *Meroveus*, et qu'on ne peut y opposer que des manuscrits qui varient tous, et dont l'orthographe, après tout, n'est fondée que sur l'autorité des copistes. Il y a même lieu de soutenir que *Merovechus* n'est point l'orthographe originale de ce nom, puisque les auteurs allemands, qui doivent mieux savoir que nous le génie du tudesque, nous assurent que le *ch*, que nous trouvons dans plusieurs noms de ce temps, est une lettre introduite dans ces noms par les Gaulois, pour exprimer la prononciation gutturale des Germains; d'où il suivrait que la vraie orthographe n'a point connu ce *ch*, et que les Gaulois, bien loin de l'avoir retranché dans *Meroveus*, l'ont ajouté, sans assez de raison, dans *Merovechus*.

Et cela me paraît encore confirmé par la formation du patronimique *Marvungi* ou *Marvingi*, qui aurait dû être *Merovechingi*, si le *c* avait été radical et de l'essence du nom primitif, d'autant plus que le patronimique a la forme tudesque, et non pas la gauloise ni la latine.

Enfin, quand l'orthographe de *Merovechus* serait mieux fondée qu'elle n'est, la variété qu'on y trouve

autoriserait toute seule au moins à croire que le *ch* de *Merovechus* n'est qu'une aspiration; et de là il s'ensuivrait qu'il serait moins judicieux de former ce nom de *maervec*, *maerbeg* ou *maerveg*, dont le *c* et le *g* sont des lettres radicales et essentielles, et non de simples aspirations, que de le faire venir de *marwu* ou *marwue*, auxquels la seule différence de prononciation peut faire ajouter ou ôter l'aspiration qu'on a dans *Merovechus*, et qu'on n'a pas dans *Meroveus*.

Ce serait, après cela, se perdre dans les conjectures, que de vouloir deviner l'étymologie de cet ancien nom. Je remarquerai seulement, pour satisfaire ceux qui les aiment, qu'il peut être composé de *mar*, qui signifie *prince*, *grand*, etc., et de la finale *wa*, *we*, qui est une simple marque de dérivation; car cette terminaison est, comme dit Wacher dans son Glossaire germanique, *medium derivandi antiquum omnibus penè dialectis familiare*. On pourrait aussi le tirer d'un mot simple, *mærva*, *maeru* ou *maerwe*, que nous fournit l'anglo-saxon; il signifie *tendre* et *délicat*.

Mais c'est trop insister sur ces recherches purement grammaticales. Je les termine en ramenant à deux points tout ce que je prétends en conclure, afin qu'on ne me prête pas ce que je n'ai pas dit et ce que je n'ai pas voulu dire : le premier est qu'il est hors de doute et incontestable que le nom latin *Maroboduus* est formé sur un nom tudesque que nous ne connaissons pas avec certitude; le second, que le nom tudesque *Mervoe* est, suivant toutes les règles éta-

blies à cet égard, un de ceux sur lesquels on a pu former le nom latin *Maroboduus*.

Cherchons maintenant dans l'histoire des sujets de Maroboduus, et dans celle des Francs, les rapports qui soutiennent mon opinion.

ARTICLE III.

Observations historiques sur l'origine des Francs.

L'origine des Francs, presque ensevelie dans les ténèbres de l'antiquité et de l'oubli, a été abandonnée tour à tour aux fables des temps d'ignorance et de crédulité, et aux opinions des siècles savans et éclairés. Les premières, qui faisaient naître nos ancêtres des cendres de Troie, paraissent aujourd'hui être proscrites sans ressource, et mériter à peine d'être citées : les secondes, qui donnent aux Francs une origine plus ou moins vraisemblable, trouvent toutes des partisans, et aucune ne réunit encore tous les suffrages.

Cependant celle qui en fait une ligue de plusieurs peuples de la Basse-Germanie, joints ensemble, et qui a Cluvier pour auteur, est celle qui domine aujourd'hui parmi les savans, malgré les difficultés dont Mézerai, et plusieurs autres, avant et après lui, l'ont jugée susceptible (1). Pour moi, ces difficultés me paraissent tellement fortes, que je suis tenté de croire que si cette opinion a fait fortune, c'est plutôt par le

(1) Avant-Clovis, l. 2, c. 12, édit. in-4°, p. 97.

désespoir de lui en substituer une meilleure, qu'à cause de sa propre solidité.

Quoi qu'il en soit, accréditée comme elle l'est, je crois en devoir exposer ici tout le système avant que d'en présenter une nouvelle, où j'aurai peut-être souvent à combattre les préjugés de l'ancienne.

Personne n'a encore développé ce système d'une manière plus plausible que M. Fréret, dans ses *Observations sur le nom de Mérovingiens*, et c'est d'après lui que je copierai le tableau que je vais tracer.

« Il y avait, dit-il, du temps de César, deux ligues « dans la Germanie, qui comprenaient chacune un « certain nombre de cités différentes, distinguées par « des noms particuliers : la ligue des Suèves, qui oc- « cupait la partie orientale, et s'étendait au nord du « Danube, depuis le Mein jusqu'aux frontières des « Sarmates vers l'orient, et depuis le Rhin jusqu'à la « mer Baltique vers le nord : la ligue des Cimbres « ou des Sicambres (car M. Fréret a cru pouvoir « confondre ces deux noms), qui occupait le reste « de la Germanie, depuis le Mein jusqu'à l'Océan « vers le nord, et depuis le Rhin jusque dans le Da- « nemarck.

« Sur la fin du règne d'Auguste, la ligue occiden- « tale fut détruite, et le nom de Sicambres éteint par « les intrigues de Tibère, qui vint à bout de mettre « de la division entre les peuples qui la composaient, « en sorte qu'ils ne furent plus connus que par leurs « noms particuliers : ces peuples persévérèrent seu- « lement à ne point s'allier avec les Suèves, ou même

« le plus souvent ils étaient en guerre avec eux.
« Quant à la ligue de ceux-ci, elle abandonna, dans
« le même temps, une partie du pays qu'elle habitait
« sur les bords du Rhin, pour se retirer dans la
« Bohême, et ce pays fut occupé par un mélange
« d'hommes qu'on a appelés Allemands.

« Vers l'an 240, la Germanie prit une nouvelle
« face, et il se forma de nouvelles ligues, ou plutôt
« les anciennes reprirent, sous de nouveaux noms,
« une nouvelle face et un nouvel éclat; les peuples
« d'entre le Mein, le Rhin et le Danube, formèrent
« la ligue des *Alamanni;* au nord du Mein, les
« peuples qui avaient composé la ligue des Sicambres,
« prirent le nom de *Francs.* »

Tel est le plan des ligues qu'on a cru devoir imaginer, pour en tirer l'origine de quelques peuples nouveaux qu'on trouve dans la Germanie depuis le milieu du troisième siècle, et entre autres des Francs. Je dis qu'on a cru devoir imaginer, parce que le moindre reproche qu'on puisse faire à ceux qui les proposent, est qu'on n'en trouve aucun vestige réel dans tout ce que l'histoire nous apprend de positif sur les anciens Germains. Je ne craindrai pas même d'ajouter que tout ce que nous en savons de plus certain, est absolument contraire et inconciliable avec le système de ces ligues.

Suivant les auteurs les plus voisins des temps où il faut remonter, et les mieux instruits sur les Germains de leur temps, c'est-à-dire, suivant Tacite et suivant Pline, on divisait les Germains en trois et en

cinq sortes de peuples. Ceux qui les divisaient en trois sortes, les distinguaient (1) en Ingevons, qui habitaient les pays qui sont sur les bords de l'Océan, vers le Nord; en Istevons, qui habitaient sur les bords du Rhin; et en Hermions, qui occupaient le milieu des terres. Ceux qui en comptaient cinq sortes, ajoutaient aux trois précédentes les Windiles ou Wandales, et les Peucins ou Bastarnes. Les premiers étaient les peuples qui habitaient au Nord, depuis la Chersonnèse Cimbrique vers l'est, jusqu'à la Sarmatie ou la Pologne; les autres étaient ceux qui habitaient au Midi, depuis la Morave jusqu'aux embouchures du Danube et au Pont-Euxin. Mais comme il y avait du doute si les uns et les autres étaient Germains ou Sarmates, de là venait que des auteurs ne les mettaient pas dans la division des Germains, tandis que d'autres les y comprenaient.

Ces différentes espèces de peuples germaniques ne

---

(1) De ces noms, les deux premiers sont composés de la finale *vones*, dérivée de l'ancien mot tudesque *vonen*, *manere*, et d'un mot relatif à la position de leurs demeures, savoir : *Istævones*, de *stathe* ou *stade*, signifiant *ripa*, *littus*, parce qu'ils habitaient les bords du Rhin; *proximi Rheno*, dit Pline : *Ingævones*, de *ein*, et dans la composition *einge*, *intus*, parce qu'ils demeuraient dans le fond de la Germanie, jusqu'à l'Océan. *Hermiones*, que je crois adouci pour *Hermidjones*, signifie ceux qui s'étaient retirés dans le milieu des terres, *versùs mediterranea profectos*, de *her*, préposition de mouvement, et *mid* ou *midjum*, le milieu : *mediterranei Hermiones*, dit Pline.

formaient pas des corps ou des ligues dont les peuples ne s'associassent chacun qu'à ceux de son espèce, ou marchassent toujours sous les mêmes étendards : du temps d'Auguste, les Chérusques, les Suèves et les Sicambres s'allièrent contre les Romains; et l'une des conditions de cette alliance fut que, dans le partage du butin, les Chérusques auraient les chevaux, les Suèves l'or, les Sicambres les prisonniers (1).

On voit déjà par-là, pour le dire en passant, que le nom de Sicambres n'est pas un nom de ligue, qui comprît tous les peuples qui sont au nord du Mein jusqu'à l'Océan, puisqu'en ce cas il aurait compris les Chérusques, qui n'auraient pas fait un peuple à part et une tête de plus dans cette alliance. On voit aussi qu'il n'est pas vrai que les peuples qui composaient la prétendue ligue des Sicambres ne s'alliassent jamais avec les Suèves, puisque voilà les Sicambres nommément alliés avec eux; et il ne serait pas difficile d'en trouver d'autres exemples (2). Ainsi, sous Tibère, dans la querelle qui s'éleva entre Arminius et Maroboduus, les Semnons et les Lombards, peuples suèves, étaient ligués avec les Chérusques, tandis qu'une partie des Chérusques, au contraire, s'était unie à d'autres peuples suèves pour soutenir Maroboduus.

Chaque espèce de Germains renfermait donc bien plusieurs peuples sous une même dénomination; mais

(1) Flo., l. 4, c. 12. Oros., l. 6, c. 21.
(2) Tacit., *Annal.*, l. 2, c. 45.

ces peuples, indépendans les uns des autres, s'alliaient ensemble ou se combattaient, suivant leurs affections particulières, ou suivant les circonstances et l'intérêt du moment, sans tenir compte d'une dénomination commune qu'on leur donnait, ou parce qu'ils demeuraient dans une certaine partie et d'un certain côté de la Germanie, comme si on disait les peuples du Rhin ou les peuples occidentaux, ou parce qu'ils avaient certaines coutumes semblables, comme si on eût dit les *Chevelus*, les *Portenattes*, etc.

Les Sicambres étaient un de ces peuples particuliers de la Germanie; César dit qu'ils demeuraient sur les bords du Rhin; on croit communément, avec assez d'apparence, qu'ils occupaient au moins une partie de la Westphalie. S'étant ligués, comme j'ai dit, vers l'an de Rome 795, neuvième avant l'ère vulgaire, avec les Suèves et les Chérusques, contre les Romains, ils furent vaincus, et obligés de se rendre à discrétion aux vainqueurs, qui en transportèrent quarante mille dans les Gaules; ce qui resta dans la Germanie abandonna le voisinage du Rhin (1), et s'alla établir, avec la plupart des autres peuples qui demeuraient le long de ce fleuve, dans l'intérieur du pays : c'est ce que rapporte Strabon (2), auteur con-

---

(1) Tacit., *Annal.*, l. 12, c. 39; l. 2, c. 26; *cui junge* Str., l. 7, *init. et* Sueton., *in Aug.*, c. 21.

(2) *Populi hujus partis alii à Romanis in Galliam traducti sunt, alii in penitiores terras migraverunt; ut Marsi (quorum quidem pauci supersunt) et pars Sicamborum.* Je rapporte ce pas-

temporain, au commencement du livre 7 de sa Géographie; et quelques lignes plus bas, il nous apprend que ce fut Maroboduus, Marcoman de nation, qui se mit à la tête de tous ces peuples, et les emmena, avec ses compatriotes, dans l'intérieur de la forêt Hercynie, où il s'établit, et fonda un nouvel Etat, après avoir chassé les Boïens, et avoir soumis à sa puissance plusieurs nations voisines.

Il est d'autant plus important d'observer ce fait, et de faire attention au sort qu'eut ce qui resta de Sicambres dans la Germanie, qu'on ne peut guère se dispenser de donner au moins quelque part aux Sicambres dans l'origine des Francs, puisque le nom de *Sicambres* est attribué presque aussi communément que celui de Francs et de Germains, à nos ancêtres, par les premiers auteurs qui nous en ont appris quelque chose, et que même saint Remi, adressant la parole à Clovis dans son baptême, ne lui donne pas d'autre titre. « Sicambre, lui dit-il, baissez « la tête et humiliez votre cœur. » Si donc l'origine des Francs doit remonter aux Sicambres, c'est uniquement dans l'histoire des sujets de Maroboduus que l'on peut la chercher, puisque les Sicambres qui restèrent dans la Germanie le suivirent tous dans

---

sage, parce que le traducteur ne l'a pas entendu, faute de faire attention à la parenthèse. Ce que Strabon dit des Marses, dont quelques-uns étaient restés sur les bords du Rhin, est confirmé par Tacite, *Annal.*, l. 1.

son établissement en Bohême, et firent partie du nouveau peuple qu'il y forma.

La prétendue ancienne ligue de Sicambres est démentie par la distinction qu'on trouve partout entre les Sicambres et les peuples qu'on prétend qui composaient cette ligue; on peut s'en convaincre surtout par le commencement du huitième livre de Strabon. Elle l'est par la translation ou émigration entière des Sicambres hors de leur pays; au lieu qu'on retrouve encore depuis, dans le leur, tous les peuples qu'on veut avoir été compris sous le nom de *Sicambres*. La haine supposée des Sicambres et des Suèves, qui ne permettait, dit-on, jamais aucune liaison, aucune alliance entre ces peuples, est également démentie par des faits bien positifs, puisqu'un des premiers traits que l'histoire nous apprend d'eux, est une ligue des Sicambres et des Suèves, et que depuis on voit continuellement des peuples suèves s'allier indistinctement avec ceux à qui on étend le nom de *Sicambres*, et ceux-ci réciproquement avec les Suèves.

Le renouvellement de cette ancienne ligue, sous le nom de *Francs*, est donc aussi une chimère, puisqu'il est bien clair que si elle n'a jamais existé, elle n'a pas pu se renouveler. Si on dit qu'en tout cas, les Francs sont une ligue entièrement nouvelle, je réponds qu'une ligue est une association de plusieurs peuples, ou pour se défendre ou pour attaquer; qu'on ne voit, en aucune occasion, les peuples francs associés ni pour leur défense ni pour quelque entreprise que ce soit; qu'au contraire on en trouve presque

toujours une partie dans les armées romaines, tandis que l'autre fait la guerre à l'empire ou en ravage les terres. C'est sur quoi Mézerai s'était expliqué, il y a long-temps, comme je l'ai déjà observé. Voici ses termes : « Mais, à dire vrai, plusieurs ne sauraient « souffrir qu'on dise que le corps des Français ait été « une ligue, parce qu'ils croient voir, dans tous les « auteurs de ce temps-là, que c'était une nation effec- « tive; et d'ailleurs, bien loin qu'il y eût liaison entre « tous les peuples dont on prétend l'avoir composée, « qu'au contraire ils agissaient si peu de concert, qu'ils « mettaient rarement de grandes armées sur pied, « qu'ils ne faisaient ordinairement leurs incursions « que par petites troupes, et que souvent une partie « était à la solde des Romains, et faisait la guerre à « ses compatriotes. »

Ainsi, il me semble qu'à tous égards rien n'est moins propre à expliquer les antiquités germaniques et les origines françaises, que toutes ces ligues imaginaires, ignorées de tous les historiens, et combattues par tous les faits qu'ils nous apprennent.

Revenons donc aux sujets de Maroboduus, qui n'étaient pas, comme on a vu, les seuls Marcomans, mais encore une foule d'autres peuples des bords du Rhin, et entre autres ce qui y était resté de Sicambres après la guerre de l'an 745.

Vers l'an 20 de l'ère vulgaire, une conjuration que forma, contre Maroboduus, un jeune seigneur nommé *Catualda*, qu'il avait exilé, l'obligea d'abandonner ses Etats, et de se réfugier, avec ceux qui lui demeu-

rèrent attachés, sur les terres de l'empire : au bout d'un an, Catualda fut lui-même détrôné à son tour par un parti que soutenaient les Hermondures et Jubillius leur roi ; il se retira, comme Maroboduus, dans les provinces romaines. Tibère donna à l'un et à l'autre une retraite honorable, et assigna aux troupes qui les avaient suivis, la Moravie pour quartiers, et Vannius, prince quade, pour roi. Ce que Tacite dit, que, jusqu'à son temps, les Marcomans et les Quades avaient toujours eu des rois de l'illustre maison de Maroboduus et de Tuder, me ferait croire que ce Vannius pourrait bien être de la même famille que Maroboduus. Quoi qu'il en soit, Vannius fut aussi chassé de ses Etats, au bout de trente ans de règne, par Sidon et Vangion, deux de ses neveux, appuyés par ce même Jubillius, roi des Hermondures, dont les forces avaient été autrefois employées contre Catualda. Les Hermondures étaient les fidèles alliés des Romains, qui les distinguaient de tous les autres Germains, et leur avaient accordé des priviléges singuliers. « Ils vont et viennent, dit Tacite, sur nos terres « sans escorte ; nous leur permettons de commercer « dans l'intérieur de l'empire ; et tandis que nous ne « montrons aux autres que nos légions et nos camps, « nous ouvrons aux Hermondures nos palais et nos « maisons de campagne. »

Une alliance si étroite et si intime me persuade que Jubillius ne fut que l'instrument des Romains, pour perdre des princes dont la puissance et les forces leur faisaient ombrage.

Vannius se retira dans l'empire, comme avaient fait Maroboduus et Catualda, et y emmena, comme eux, avec lui une partie de ses sujets qui lui étaient demeurés fidèles; ce sont eux que les Romains logèrent en Pannonie. *Secuti eum mox clientes*, dit Tacite, *acceptis agris in Pannoniâ locati sunt.* Il est donc certain que les anciens sujets de Maroboduus, outre la peuplade qui se fixa en Bohême et celle qui s'établit en Moravie, en formèrent une troisième qui passa dans la Pannonie, l'an 50 de l'ère vulgaire. On apprend de Tacite qu'un corps de Sicambres auxiliaires avait alors déjà des quartiers dans cette province; et il est naturel de penser que ces Sicambres grossirent encore ce qu'il pouvait y avoir de leurs compatriotes dans la peuplade qu'on logeait si près d'eux.

Depuis ce moment, on perd entièrement de vue cette peuplade; et l'on sait assez combien l'histoire de ce temps-là et de ceux qui les suivent est superficielle et imparfaite, pour n'être pas étonné de n'y trouver aucune particularité touchant un corps d'étrangers tel que celui dont il s'agit, lorsqu'à peine les écrivains romains nous ont transmis en gros, et sans aucun détail, les évènemens qui devaient le plus les intéresser.

On voit seulement qu'environ cent ans après, sous Marc-Aurèle, tous les barbares dont les quartiers s'étendaient sur les frontières de l'empire, le long du Danube et du Rhin, depuis la Pannonie jusque dans la Gaule, se révoltèrent, et donnèrent matière de triomphe à cet empereur.

On voit aussi qu'ils avaient alors pour chef un Marcomarus, c'est-à-dire un Marcomer ou Marcomir, nom qui doit rappeler celui d'un prince français qui fut exilé en Toscane à la fin du quatrième siècle, qu'on croit communément être le père de Pharamond, et qui, suivant les vieilles fables qu'a copiées l'auteur des *Gestes*, donna à nos ancêtres la première idée de mettre des rois à leur tête.

On voit enfin, dans le même temps, un remuement général dans la Germanie, et je ne sais combien de migrations d'essaims de Germains qui passent dans l'empire, et demandent des terres aux Romains, ou les leur arrachent de force.

C'est cent ans encore après tout cela qu'on trouve pour la première fois, en Basse-Germanie, un peuple qu'on n'y connaissait pas, je veux dire les Francs; et la tradition la plus générale est, suivant Grégoire de Tours, qu'ils y sont venus de la Pannonie : *Tradunt multi eosdem de Pannoniâ fuisse digressos, et primùm quidem littora Rheni amnis incoluisse.*

Ne seraient-ils point ces anciens sujets de Maroboduus que les Romains avaient logés en Pannonie? Examinons les rapports qui sont entre eux, et guidons-nous, s'il est possible, dans ces ténèbres par toutes les lumières que peuvent nous prêter leur nom, leur langue, leurs mœurs et leurs usages.

Dans les détails et dans les descriptions que les historiens et les géographes nous ont laissés, soit de la Germanie, soit de la Pannonie, nous ne voyons pas le moindre vestige du nom des Francs, et il y a tout

lieu de croire qu'apparemment ils avaient été jusqu'alors connus sous un autre : mais quel est ce nom? c'est ce que nous ignorons.

Cependant l'anonyme de Ravenne, auteur fort ancien, antérieur même, comme on croit, à la domination des Francs dans les Gaules, et qui écrit d'après des ouvrages nationaux encore plus anciens, qui se sont perdus, nous apprend que les Francs ont demeuré long-temps dans un pays appelé *Maurunganie*. Paul Diacre parle du même pays sous le nom de *Mauringa*. Par la situation qu'ils lui donnent l'un et l'autre, on découvre que sous ces noms altérés et corrompus, comme ils le sont presque tous dans ces écrivains, ils désignent le pays que Ptolémée assigne à un peuple qu'il appelle *Marouingi* ou *Marvingi*.

L'anonyme de Ravenne en parle, après la description d'une Danie, qu'il nomme aussi *Saxonie* et *pays des Saxons*, et qu'il fait confiner d'un côté au pays des Frisons, de l'autre à la Thuringe. « Cette Danie, « dit-il, était autrefois une dépendance de l'autre Da- « nie, c'est-à-dire du Danemarck ; elle est arrosée par « l'Emi...., la Lippe, la Leine ; en tirant ensuite au « Midi, est le pays de l'Elbe, appelé *Maurunganie*, « que les Francs ont habité long-temps. » Il est bien évident que la Danie que l'anonyme de Ravenne met au nord de ses *Maurungani*, est le cercle de la Basse-Saxe, et que par conséquent ses *Maurungani* demeuraient auprès de la Thuringe, dans la Franconie et dans la partie de la Haute-Saxe qui est en-deçà de l'Elbe.

Paul Diacre sépare sa Mauringie de la Scandinavie par un pays qu'il appelle la *Scoringie*, où s'arrêtèrent d'abord les Veniles ou Lombards, lorsqu'ils sortirent de la Scandinavie. La Scoringie ne pouvant être que la Basse-Saxe, la Mauringie sera dans la même position que l'anonyme a donnée à ses *Maurungani*. Il est vrai que le grammairien saxon transporte la Mauringie au fond de la Scandinavie; mais dom Porcheron a très-bien remarqué, dans ses notes sur l'anonyme de Ravenne, que cette Mauringie ne pouvait être la nôtre : *Ut tamen quod est fatear, Mauringia illa, de quâ Saxo-grammaticus, intrà fines Scandinaviæ videtur conclusa, quod de nostrâ verum non est.* J'ajouterai que ce grammairien saxon n'a fait qu'embrouiller la narration de Paul Diacre, qu'il n'entendait pas, pour l'ajuster à ses idées, et qu'il a confondu entre autres la Gothlande, qui est en Suède, avec la Gothlande de Paul Diacre, qui était voisine de la Bulgarie.

Ainsi, la Mauringie de Paul Diacre est bien certainement, comme les *Maurungani* de l'anonyme de Ravenne, la Franconie et la partie de la Haute-Saxe qui est en-deçà de l'Elbe. La Mauringie et les *Maurungani* sont donc aussi, sans aucun doute, les Marvingiens de Ptolémée. Ce géographe, en effet, les joint aux Thuringiens (*Turoni* ou *Turogi*), dans le voisinage des Hessois (*Cattæ*), qu'il nomme immédiatement après eux, et les loge entre les monts Abnobes ou la forêt Noire, et les monts Sudètes ou les montagnes occidentales de Bohême; car il place la

Bohême ou forêt Hercynie (1) entre les monts Sudètes à l'Occident, et les monts Sarmatiques à l'Orient :

(1) On ne saurait douter que Ptolémée, par la forêt d'Hercynie, ὁ Ὀρκύνος δρυμὸς, qu'il met entre les monts Sudètes et les monts Sarmatiques, n'ait entendu la Bohême, ou plutôt le cercle de montagnes et de forêts qui l'environnent. Velleius Paterculus en avait la même idée, lorsqu'il dit que les Etats de Maroboduus occupaient les plaines enfermées par la forêt Hercynie : *Incinctos Herciniæ sylvæ campos.* Strabon suppose la même chose, lorsqu'il place les Quades, les Marcomans et les autres sujets de Maroboduus au-dedans de la forêt Hercynie. Il s'exprime, quelques lignes après ce passage, encore plus clairement, en disant que la forêt Hercynie forme un grand cercle, au milieu duquel est le pays fertile et habité dont il a parlé précédemment. Enfin, pour lever toute difficulté, il marque le chemin que l'on fait en allant de la Gaule, par le haut Rhin, à la forêt Hercynie : « On passe, dit-il, le lac qui est entre « les sources du Rhin et celles du Danube (c'est le lac de « Constance); on passe ensuite le Danube; et après avoir « traversé un pays assez uni, on gagne la forêt Hercynie par « des plaines élevées. » On voit évidemment qu'il laisse, dans cette route, la forêt Noire à gauche, et qu'il en sépare la forêt Hercynie par un pays d'une nature toute différente, et qui ne peut être que celui qui est entre la Souabe et la Bohême. C'est encore à la Bohême que s'applique le reproche qu'Arminius, dans Tacite, fait à Maroboduus, de s'être soutenu contre les Romains, à la faveur de la forêt Hercynie, qui l'avait dérobé à leurs armes : *Defensum latebris Herciniæ sylvæ.*

Il semblerait, après cela, que la détermination de la forêt Hercynie n'aurait point dû souffrir de difficulté; cependant la plupart des savans ont pris jusqu'à présent la forêt Noire,

ainsi, il ne peut y avoir de doute sur la position des monts Sudètes, ni par conséquent sur celle d'un pays

---

qui est à plus de soixante lieues de la Bohême et des anciens Etats de Maroboduus, pour la forêt Hercynie; seulement quelques-uns, pour tout concilier, ont dit que la forêt Hercynie couvrait presque toute l'Allemagne, et que la forêt Noire en était au moins une principale partie.

Ils se trompent également les uns et les autres, et ils n'entendent pas la description que César a faite de cette forêt, description qui sert de fondement à leurs opinions. César dit que la forêt Hercynie commence aux frontières des Helvétiens Rauraques et Némètes; mais par ces Helvétiens Rauraques et Némètes, il ne faut pas entendre ceux qui étaient en-deçà du Rhin, dans les Gaules, mais, comme nous l'apprend expressément Tacite, ceux qui, ayant passé ce fleuve, s'étaient établis entre le Rhin et le Main, jusqu'à la Bohême. Tacite dit jusqu'à la forêt Hercynie, et il ajoute en même temps qu'au-delà d'eux étaient les Boïens, *ulteriora Boii;* ce qui prouve que la forêt dont il veut parler, est celle qui renfermait le pays de ces derniers, et par conséquent les montagnes et forêts qui contiennent la Bohême, qui est incontestablement le pays des Boïens.

Et ce qui confirme de plus en plus que ce sont les Helvétiens de Germanie, dont César donne les frontières pour le commencement de la forêt Hercynie, c'est ce qu'il ajoute, qu'elle commence directement en face du Danube, ce qui ne peut convenir à la forêt Noire, et ne peut s'expliquer que des montagnes de Bohême.

César observe qu'elle a neuf journées de chemin en largeur; c'est exactement l'étendue de la Bohême du nord au sud, à raison de dix de nos lieues par journée, comme on compte ordinairement. Pour sa longueur, il rapporte que des voyageurs disaient y avoir fait soixante jours de marche

situé entre la forêt Noire et ces montagnes, auprès de la Thuringe et de la Hesse. Aussi les géographes n'ont-ils pas balancé à placer les *Marvingi*, dans leurs cartes, à l'occident de la Bohême. Mercator, Ortelius, Bertius sont entièrement d'accord à cet égard; et Cluvier lui-même, qui a voulu corriger le texte de Ptolémée, et y substituer les *Marsigni* de Tacite aux *Marvingi*, est obligé d'avouer que la description de Ptolémée est contraire à sa conjecture, et qu'elle place les *Marvingi* trop en-deçà de l'Elbe.

---

sans en avoir trouvé le bout, et qu'elle s'étend d'abord le long du Danube (c'est vers l'est), jusqu'aux frontières des Daces et des Anartiens, c'est-à-dire jusqu'à la Teisse et à la Transylvanie. La Transylvanie est l'ancien pays des Daces, et son nom caractérise assez sa situation au-delà des forêts. César ajoute que la forêt Hercynie tourne à gauche (vers le nord), et, s'écartant du Danube, confine successivement à bien des nations. Les soixante journées mènent jusqu'aux montagnes qui séparent la Russie de la Sibérie.

Sur quoi il faut prendre garde que cette forêt prenait différens noms chez les différentes nations où elle s'étendait, et que le nom d'*Hercynie*, qui est son nom germanique, ne lui était propre que pour la partie qui était en Germanie; en sorte que depuis César on a communément borné le nom de *forêt Hercynie* à cette partie, et désigné les autres chacune sous leurs noms particuliers.

Ainsi, César est parfaitement d'accord avec tous les auteurs postérieurs, qui fixent, comme on a vu, la position de la forêt Hercynie aux montagnes qui environnent la Bohême, et c'est une erreur grossière de la confondre, comme on fait communément, avec la forêt Noire, qui en est à plus de soixante lieues.

La discussion géographique où je viens d'entrer, sur la situation des *Mauringani* de l'anonyme de Ravenne, du *Mauringa* de Paul Diacre et des *Marvingi* de Ptolémée, était nécessaire pour qu'on demeurât bien convaincu que ces noms désignent le même pays, et que ce pays ayant aussi été celui des Francs, selon le témoignage exprès de l'anonyme de Ravenne, les Francs ont habité un pays qui, assez peu de temps avant qu'ils paraissent dans l'histoire sous le nom de *Francs*, est appelé le pays des *Marvingi* par les auteurs du temps.

D'après cette observation, la première conjecture qui vient s'offrir à l'esprit est que les Francs, avant le nom de *Francs*, ignoré dans tous les auteurs jusqu'au milieu du troisième siècle, s'étaient peut-être appelés *Marvingi* : or, combien cette conjecture ne prend-elle pas de force, lorsqu'on retrouve ce même nom de *Marvingi* dans leur histoire, comme un nom célèbre parmi eux, qui désigne leur famille royale, ou qu'ils se donnent eux-mêmes de préférence à la tête de leurs lois ?

Le nom de *Marvingi* nous éclairerait-il plus que celui de *Francs* sur le rapport qu'ils peuvent avoir avec les anciens sujets de Maroboduus ? Sa forme caractérise un nom patronimique. Il est ordinaire que la terminaison *ing*, dans les noms tudesques, marque la descendance ; elle a, comme on croit, sa racine dans un mot que conserve encore l'ancien celtique ; ce mot est *engi*, qui veut dire *mettre au monde* ou *naître*. *Marvingi* signifie donc les descendans ou les

sujets de *Marwe* ou *Marwu;* et il annonce des descendans ou des sujets de Maroboduus, si *Marwe* ou *Marwu* est, comme je crois l'avoir établi, le nom tudesque rendu en latin par celui de *Maroboduus.* Ce que ce nom annonce sera confirmé, et par la migration des sujets de Maroboduus, qu'on ne trouve plus en Pannonie lorsque les Mérovingiens paraissent en Germanie, et par l'arrivée des Marvingiens, qu'on ne connaît en Germanie que lorsque les sujets de Maroboduus ont disparu de la Pannonie.

Ainsi les Francs, pris pour les Marvingiens de Ptolémée, que les mêmes demeures et le même nom semblent en effet confondre avec eux, ont dans ce nom une convenance d'autant plus remarquable avec les sujets de Maroboduus, qu'elle explique la seule tradition positive qui nous reste touchant leur origine, savoir, qu'ils étaient venus de Pannonie.

Tout ce qu'on sait après cela des Francs, est que leurs mœurs et leur langue dénotaient incontestablement un peuple germanique, qu'ils étaient au moins mêlés de Sicambres, et qu'ils en affectaient le nom; enfin qu'ils avaient, pour l'arrangement de leurs cheveux, cette mode ou coutume par laquelle les Suèves et ceux qui se faisaient gloire de leur appartenir, se distinguaient de tous les autres Germains, et que leurs rois portaient avec affectation cette marque caractéristique de la nation suévique. Or, tous ces traits nous ramènent encore presque nécessairement aux sujets de Maroboduus.

1° Ces sujets de Maroboduus sont les seuls Ger-

mains que nous sachions avoir été établis dans la Pannonie. Il est vrai qu'on pourrait soupçonner qu'il s'y en était établi d'autres, sur ce que Tacite dit, qu'il est incertain si les Avarisques de Pannonie y sont venus du pays des Oses de Germanie, ou si les Oses de Germanie y ont passé du pays des Avarisques de Pannonie; mais ce qu'il observe ensuite, que les uns et les autres parlent la même langue, et que cette langue, qui est la pannonique, prouve que les Oses ne sont pas Germains, lève l'incertitude qu'il avait d'abord témoignée, et détruit ce qu'on en pourrait conclure, qu'il y avait en Pannonie d'autres Germains que les sujets de Maroboduus. Si donc les Francs sont des Germains d'origine, et qu'ils aient demeuré quelque temps dans la Pannonie, ils ne peuvent être que ces sujets de Maroboduus qui y avaient été logés.

2° C'est encore d'eux seuls que les Francs ont pu tirer leur nom de *Sicambres*, puisque depuis la défaite des Sicambres et la dévastation de leur pays, sous Auguste, il n'en resta plus d'autres en Germanie que ceux qui suivaient Maroboduus.

3° Enfin, rien ne rapproche davantage les Francs des anciens sujets de Maroboduus, que l'affectation de porter leur chevelure à la manière des Suèves, et la coutume particulière de leurs rois, de se distinguer de leurs sujets par l'élégance de la leur. Il en résulte en effet que les Sicambres, et autres peuples compris sous le nom de *Francs*, étaient Suèves ou associés aux Suèves, qu'ils se piquaient de leur appartenir, et

qu'au moins leurs rois étaient Suèves. Or, les peuplades de Maroboduus nous donnent et peuvent seules nous donner des Sicambres et autres peuples germains incorporés aux Suèves, et soumis à une famille de princes suèves. Je dis peuvent seules nous donner, puisqu'il n'y avait plus, comme j'ai dit, d'autres Sicambres en Germanie que ceux qui se joignirent à ces peuplades.

La chevelure des Suèves était, au rapport de Tacite, une mode qui leur était si particulière, qu'elle les distinguait de tous les autres Germains. Elle ne consistait point à relever et nouer ses cheveux sur un côté de la tête, mais simplement à les tordre ou à les tresser et à les nouer; c'est ce que signifient ces mots de Tacite : *Insigne gentis obliquare crinem ac nodo substringere.* M. Wachter, dans son Glossaire, a observé que c'était même de cet usage que venait le nom de *Suèves*, soit qu'on le tirât de *schveis*, qui est une queue, *et quidquid caudæ simile est ut syrma in veste;* soit qu'on le tirât de *swippe*, qui signifie *flagellum.* Il remarque qu'on pouvait donner ce dernier nom aux nattes ou tresses des Suèves, *quia caput humerosque continuò verberabant;* il dit que l'un et l'autre mot conviennent admirablement bien à cet usage, *res ipsa mirè respondet utrique vocabulo.* Il pouvait ajouter que Grégoire de Tours s'est formellement servi de *flagellum* pour désigner ces nattes : *Diligenti curâ nutritus, ut istorum regum mos est, crinium flagellis per terga demissis.*

On a quelquefois cru que les Suèves, et on l'a dit

aussi des Francs, retroussaient leurs cheveux, et les nouaient sur le haut de la tête; M. Fréret l'a assuré des princes suèves, et il y a appliqué un passage de Tacite, qu'il cite ainsi : *Religant in solo ipso vertice principes et ornatiorem habent.* Il aura été sans doute trompé par quelque édition fautive; toutes celles que je connais séparent par un premier point ces premiers mots, *religant in ipso solo vertice,* de ceux qui les suivent; et en effet, lorsqu'on lit tout le texte où ils se trouvent, on voit qu'ils appartiennent à la phrase qui les précède, et que ceux qui les suivent, *principes et ornatiorem habent,* ont leur sens à part, fini et complet. Tout le texte est : *Apud Suevos usque ad canitiem, horrentem capillum retrò sequuntur, ac sæpè in ipso solo vertice religant. Principes et ornatiorem habent.* Quant au sens de ce texte, comme Tacite venait de dire que la mode des Suèves, par rapport à leur chevelure, leur était propre et les distinguait de tous les autres Germains, et que si ailleurs on suivait cette mode par la suite de quelque alliance, ce qui arrivait souvent, ou par imitation, ce n'était que pendant la jeunesse, il ajoute : « Chez les « Suèves, ils l'observent jusque dans la vieillesse, et « souvent ils nouent encore une poignée de cheveux « blancs et hérissés qui leur reste sur la haut de la « tête. Leurs princes les arrangent avec encore plus « d'élégance que les autres. »

Il est important de bien fixer l'idée qu'on doit avoir de cette chevelure suévique, afin de se convaincre plus facilement du rapport qu'y a la cheve-

lure de nos premiers ancêtres et de nos premiers rois, dont non seulement on trouve des descriptions dans Sidoine, dans Agathias, dans Grégoire de Tours, mais dont on a encore une connaissance plus décidée par quelques monumens des rois de la première race, et entre autres par les représentations des enfans de Clovis, qu'on voit au portail de Saint-Germain-des-Prés, et qu'on croit être un ouvrage du temps même de ces princes.

Il est donc évident, à ce que je crois, qu'il n'y a aucun des traits, et singulièrement de ceux sur lesquels on a le plus de certitude, qui ne lie l'origine de nos ancêtres aux peuples sur qui régna Maroboduus; et dès lors il est bien naturel d'en conclure que la famille royale des Francs tirait aussi son nom et son origine de Maroboduus lui-même, quand on s'aperçoit que le nom de cette famille est dérivé précisément de celui de ce prince.

Que Maroboduus ait eu une postérité connue qui ait porté son nom, qui ait été illustre en Germanie, et dont les peuplades qui se formèrent depuis de ses sujets aient aimé à tirer leurs rois, ce serait s'aveugler volontairement que de le contester après le passage de Tacite, qui dit que jusqu'à son temps les Marcomans et les Quades avaient conservé des rois de l'illustre famille de Maroboduus et de Tuder: *Marcomannis Quadisque usque ad nostram memoriam reges manserunt ex gente ipsorum, nobile Marobodui et Tudri genus.*

Quand même Tibère et ses flatteurs auraient grossi

la puissance ou le mérite de Maroboduus, pour enfler les avantages de sa chute, il suffira toujours que Maroboduus ait fondé une monarchie considérable; que son nom ait paru mériter, à ceux qui vivaient de son temps ou peu après, de tenir un rang distingué dans l'histoire; il suffira que de simple particulier il soit parvenu au trône, ou qu'il ait recouvré une couronne que ses ancêtres avaient perdue, pour que la famille qu'il a laissée ait fait gloire de conserver son nom, et de lui rapporter son origine.

Qu'à force d'hypothèses et de conjectures on affaiblisse le témoignage de Tacite sur Maroboduus; qu'on jette du doute sur ses descendans, que cet historien fait régner jusqu'à son temps, on ne réussira point, je crois, à persuader que la famille qu'il lui attribue, qu'il désigne par son nom, et qu'il qualifie *illustre* et *royale* plus de quatre-vingts ans après sa mort, n'ait point existé, et soit un être de raison ou ne mérite aucune attention, lorsque, cent cinquante ans après, chez une nation dont l'origine ne peut presque être raisonnablement rapportée qu'à ce prince, on trouve une famille regardée comme la plus ancienne et la plus noble de la nation, avec son nom et la marque caractéristique des princes de la sienne.

Enfin, pour combattre mon opinion, on doit se ressouvenir qu'il ne suffirait pas d'établir entre les Francs et quelques peuplades des sujets de Maroboduus, telles que celles qui s'arrêtèrent en Bohême et en Moravie, des différences que je ne conteste pas; mais il faudrait détruire les conformités et les rapports que

j'ai fait remarquer entre les Francs et celle de ces peuplades qui s'établit en Pannonie, rapports qui sont évidens et palpables, et me paraissent porter ma conjecture presque au rang d'une démonstration.

J'avoue cependant que je viens peut-être un peu tard combattre une opinion qui règne depuis douze cents ans; mais outre que je ne combats cette opinion que pour en proposer une toute à la fois et plus probable et plus honorable à nos premiers rois, je ne crois pas qu'il y ait personne aujourd'hui qui croie, en pareille matière, devoir sacrifier ses connaissances et sa raison au préjugé le plus ancien et le plus accrédité (1).

---

(1) Nous indiquerons comme ouvrages utiles à l'éclaircissement de notre ancienne histoire :

1° L'*Introduction à l'Histoire de France*, ou *Annales des premiers rois de la monarchie*, par l'abbé de Longuerue. (Dans le Recueil de ses Opuscules. Genève, 1769, in-12.)

2° La *Dissertation* de Gouye de Longuemare *sur la chronologie des rois mérovingiens*, qui a remporté le prix proposé par l'Académie de Soissons pour l'année 1746. Paris, 1748, in-12.

Cette dernière pièce embrasse tous les faits qui se sont succédés depuis la mort de Dagobert Ier jusqu'au sacre de Pepin ; et l'on peut la considérer comme la suite de l'Introduction de Longuerue, qui remonte au commencement du cinquième siècle, et finit à Dagobert. Ces deux écrits forment, dans leur ensemble, une histoire chronologique complète des rois mérovingiens, y compris les règnes qui sont réputés avoir précédé l'établissement de la monarchie dans les Gaules. (*Edit.* C. L.)

DISSERTATION

SUR L'ORIGINE DES FRANCS.

PAR RIBAULD DE ROCHEFORT,
AVOCAT AU PARLEMENT (1).

L'HISTOIRE ne fait point mention des Francs avant le milieu du troisième siècle. Ces peuples commencèrent alors à se répandre dans les Gaules. Vopiscus rapporte qu'Aurélien, qui y commandait une légion, en tua sept cents, et en fit trois cents prisonniers. Enflé de cette victoire, il partit pour aller faire la guerre aux Perses, et le soldat fit cette chanson satirique contre lui :

Mille Sarmates, mille Francs
Ont signalé notre victoire ;

(1) Extr. du Recueil des Dissert. de l'auteur. Paris, 1748, in-12. Il n'est pas inutile de faire observer que Ribauld ou Ribault de Gannat, Ribauld de la Chapelle et Ribauld de Rochefort ne sont qu'une même personne, qu'on a successivement désignée dans les journaux littéraires sous ces différens noms. Ribauld habita long-temps la petite ville de Gannat en Bourbonnais, et de là *Ribauld de Gannat;* mais il s'appelait *Ribauld de la Chapelle*, et en dernier lieu il prit le surnom de *Rochefort.* (*Edit.* C. L.)

Mais c'est trop peu pour notre gloire,
Nous cherchons, fameux conquérans,
Des milliers de Persans (1).

Capitolin a placé cette expédition contre les Perses sous le second consulat de Gordien, qui répond à l'an 241 de l'ère vulgaire; c'est à peu près l'époque des premières incursions des Francs dans les Gaules. Ils les traversèrent en 265, pillèrent Tarragone, pénétrèrent en Espagne, d'où quelques-uns passèrent en Afrique. Cette excursion a été remarquée par Aurelius Victor, Eutrope et Orose, avec cette circonstance, que Victor l'attribue aux Francs, Eutrope aux Germains, Orose aux Germains ultérieurs (2). Donc, ces auteurs identifiaient les Germains et les Francs; et à cet égard ils sont d'accord avec les plus anciens écrivains, particulièrement Procope, Agathias et Fortunat (3).

---

(1) *Mille Francos et mille Sarmatas semel, et semel, occidimus : mille, mille, mille, mille, mille Persas quærimus.* (Vopisc., *in Probo.*)

(2) *Cum.... Francorum gentes, direptâ Galliâ, Hispaniam possiderent, vastato ac pœnè direpto Tarraconensium oppido, nactisque in tempore navigiis, pars usque in Africam permeavit.* (Victor., *in Gallien.*, c. 33.) *Germani usque ad Hispanias penetraverunt.* (Eutrop., l. 9, c. 9.) *Germani ulteriores abrasâ potiuntur Hispaniâ.* (Orosius, l. 7, c. 22.)

(3) *Hi verò Franci dicebantur olim Germani.* (Procop., *de Bello Gothico*, l. 1, c. 11.) *Qui (Franci) olim Germani vocabantur.* (Agath., *Scolast.*, l. 1.) *Instant legati Germanica regna*

Probus vainquit les Francs en 277, et leur donna des terres sur les bords du Pont-Euxin. Là, s'étant emparés d'un grand nombre de navires, ils pillèrent les côtes de l'Asie mineure et de la Grèce, firent plusieurs descentes en Afrique, prirent Syracuse, passèrent le détroit, et revinrent dans leur pays après avoir fait un trajet immense (1). Ce pays reste encore à déterminer; mais d'avance nous pouvons conjecturer qu'il n'était pas éloigné de la mer d'Allemagne, puisque cette expérience et cette habileté dans la navigation supposent des peuples qui habitaient depuis long-temps une contrée maritime.

C'est aussi la position que leur donne l'empereur Julien, qui devait les connaître mieux que personne, puisqu'il leur avait fait la guerre. Il les place, aussi bien que les Saxons, au-delà du Rhin et de la mer d'Occident, c'est-à-dire de l'Océan germanique (2),

---

requiri. (Fortunat., *de Gelesuintha, item carm. de nuptiis Sigiberti regis, ad annum* 566.)

(1) Zozim., *Hist.*, l. 1. *Probus alterum contra Francos prœlium pugnavit; quibus, operâ ducum, strenuè victis, ipse cum Burgundis et Vandilis dimicavit.... Quum Franci ad imperatorem accessissent, et ab eo sedes obtinuissent, pars eorum quædam defectionem molita, magnamque navium copiam nacta, totam Græciam conturbavit. In Siciliam quoque deluta, et urbem Syracusanam adorta, magnam in eâ cædem edidit. Tandem cum et in Africam appulisset, ac rejecta fuisset, adductis Carthagine copiis, nihilominus domum redire nullum passa detrimentum potuit.*

(2) *Aderant unà et affinitatis nomine promptissimi sociorum Franci et Saxones, qui ultra Rhenum atque Occidentis mare ha-*

borné à l'Orient par la Chersonèse cimbrique au-delà de l'Elbe; position confirmée dans le discours qu'Eumenius d'Autun fit à l'empereur Constantin, en 309 (1): « Parlerai-je encore, dit cet orateur, des nations in-« térieures de la France, tirées non de ces lieux dont « les Romains s'étaient autrefois rendus maîtres, mais « de leur siége propre et primitif, des derniers ri-« vages de la Barbarie, afin qu'étant transportées dans « les pays dépeuplés de la Gaule, elles pussent faire « fleurir l'agriculture pendant la paix, et fournir des « recrues à l'empire en temps de guerre? » C'est ici une autorité d'un auteur contemporain, qui avait vu les premières incursions des Francs, et ne pouvait pas ignorer leur origine. Il les place dans un pays que les Romains n'avaient pas conquis : or, les conquêtes des Romains s'étaient étendues jusqu'à l'Elbe (2); donc les Francs habitaient au-delà de ce fleuve. Il

---

bitant, nationes omnium bellicosissimæ. (Julian., *Orat.* 1, *in Constantin. imperatorem.*)

(1) *Quid loquar rursus intimas Franciæ nationes, non jam ab his locis quæ olim Romani invaserant, sed à propriis ex origine suis sedibus, atque ab ultimis Barbariæ littoribus avulsas, ut in desertis Galliæ regionibus collocatæ, et pacem Romani imperii cultu juvarent, et arma delectu.* (Ex Panegyrico Eumenii ad Constantinum.)

(2) *Post Albim incertiora omnia Romanis fuerunt, ut qui nunquam flumen trajecerunt, vel, si quando id transmisere, ut de L. Domitio refert Tacitus Ann. IV,* c. 44, exercitu flumen Albim transcendisse; *longius tamen non videntur progressi esse.* (Christ. Cellar., *Geog. antiq.*, l. 2, c. 5, n° 21.)

nomme ce même pays *les derniers rivages de la Barbarie*, parce que les Romains nommaient cette contrée, où coule l'Elbe, *Solum Barbaricum* (1). Il observe enfin que c'était là le siége propre et primitif des Francs; il fallait donc qu'ils y fussent établis de temps immémorial. Je ne crois pas qu'on doive tirer leur origine de plus loin.

Qu'on lise attentivement Claudien et Sidoine Apollinaire, on trouvera qu'ils ont placé les Francs dans une contrée marécageuse au-delà de l'Elbe. Le premier de ces poëtes, en parlant de la sûreté que Stilicon avait établie sur les bords du Rhin par la terreur de ses armes, dit que cette sûreté est telle, « que « le Belge peut conduire ses bestiaux au-delà du Rhin « sans craindre que le Cauque s'y oppose; que les « troupeaux gaulois pourraient même traverser l'Elbe « tranquillement, et aller paître sur les coteaux des « Francs (2). » C'est exprimer assez poétiquement que les Francs avaient été repoussés au-delà de l'Elbe, leur ancienne barrière; mais comme cette idée, quoique également vraie et naturelle, ne s'accordait pas avec celles

---

(1) *Germanorum ingentes copias cecidit; ipsos quoque trans Albim fluvium submovit, qui in Barbarico longè ultra Rhenum est.* (Eutrop., l. 7, c. 5. *Item. Epitoma Victoris de Decio.* Vopiscus, *in Probo*, c. 13. Ammian, l. 18, c. 4.)

(2) *Ut jam trans fluvium, non indignanto Caïlco*
Pascat Belga pecus; mediumque ingressa per Albim
Gallica Francorum montes armenta pererrent.
(Claudian., *de Laud. Stil.*, l. 1.)

de nos critiques, les uns ont substitué le mot d'*Alveum* à celui d'*Albim*, entendant par *Alveum* le lit du *Rhin*. Les autres, moins hardis, ont conservé le texte ; mais, par une explication fort singulière, ils ont prétendu que l'*Albis* des vers de Claudien n'est point l'Elbe, ce fleuve célèbre d'Allemagne, mais l'*Alve*, ruisseau des Ardennes à peine connu, qui entre dans l'Outre, laquelle se jette dans la Meuse. C'est aux lecteurs à juger de la solidité de ces systèmes.

Dans les vers de Sidoine Apollinaire, Avitus est loué d'avoir réprimé les incursions du Saxon et du Catte, c'est-à-dire du Franc, comme vous verrez plus bas, en sorte que ce dernier demeure comme enchaîné sur la rive marécageuse de l'Elbe (1). Dans un autre endroit, le prélat dépeint une vertu si parfaite, « qu'elle serait révérée au-delà du Nècre, du Vahal, « du Weser et de l'Elbe, jusque dans les profonds ma- « récages des Sicambres (2) : » c'est encore un mot

---

(1) *Saxonis incursus cessat, Chattumque palustri*
Alligat Albis aquâ.
(Sidon. Apoll., *Paneg. Avit.*)

(2) *Tu Nicrum et Vahalim, Visurgim et Albim*
Francorum et penitissimas paludes
Intrares venerantibus Sicambris *. (Car. 23.)

On lit dans toutes les éditions *Tu Tuncrum;* je demande

* Soit que les Sicambres et les Cimbres aient été originairement un même peuple, soit qu'au cinquième siècle la mémoire des anciens Sicambres fût éteinte, les auteurs de ce temps-là donnent le nom de *Sicambri* aux peuples qu'ils auraient dû appeler proprement *Cimbri*.

synonyme de Franc; nous en expliquerons la raison. Il nous suffit de faire remarquer ici que les auteurs contemporains que nous avons cités reconnaissent que le siége propre des Francs est une contrée marécageuse joignant l'Elbe et la mer Germanique; ce qui convient fort à cette partie du duché d'Holstein qu'on nomme *Dithmarse*, nom qui tire son origine des marais dont ce pays est rempli (1), marais inaccessibles aux voyageurs, et qui ont long-temps garanti les habitans de cette contrée des incursions des étrangers et des hostilités de leurs voisins.

Enfin, les anciens auteurs teutoniques nous donnent eux-mêmes cette origine, témoin l'anonyme de Ravenne, découvert et publié par le révérend Père

---

ce que c'est que *Tuncer*, fleuve ou rivière d'Allemagne. On ne s'est point aperçu que ce mot *Tuncrum* s'est glissé par une faute de copiste, qui a répété le mot *tu Tunicrum*; en ôtant le second *tu*, il reste *Nicrum*, le *Nècre*, rivière fort connue.

(1) *Ita Marsi etimon habet Germanicum. Veteres namque Germaniæ populi Saxones (quorum hi pars sunt) palustria et aquosa loca*, Mers *et* Merludæ *appellant. Palustres autem Marsos, sicut è contrà Holsatos patria lingua dixerunt, locis nemorosis habitantes..... Regio ipsa palustris adeo est, ut peregrinantibus itinerantibusque minimè pervia sit: quibus impedimentis freti, diu se ab exterarum gentium, vicinorumque hostium incursu tutati sunt.* (Andreæ Cellarii, *Speculum Geographicum totius Germaniæ, in descriptione Dietmarsiæ.*) Cette description cadre à ce que dit Vopiscus, que Probus avait défait les Francs dans des marais impraticables: *Testes Franci inviis strati paludibus,*

dom Placide Porcheron, religieux bénédictin. Ce géographe, qu'on estime avoir vécu dans le septième siècle, décrit ainsi l'ancienne patrie des Francs : « A la « quatrième heure de la nuit, est la patrie et région « des Normands, que les anciens appelaient la *Danie*, « au-devant de laquelle est la région de l'Elbe, appe- « lée anciennement *Maurunganie;* et c'est dans cette « région de l'Elbe où la ligue des Français a eu sa « demeure pendant plusieurs années (1). » Il est aisé de voir que cette *Maurunganie*, ou peut-être *Mauringavie*, signifiant *région marécageuse* aussi bien que *région maritime*, n'est autre chose que la Dithmarse, puisque notre auteur l'appelle *région de l'Elbe*, dénomination qui ne peut point convenir à la mer Baltique, au Lauwembourh, au Méklebourg ni à la Poméranie, comme l'a cru M. La Martinière. On peut seulement concevoir que cette région de l'Elbe, qui se trouve au-devant de la patrie des Normands, qui est le Jutland dans la Chersonèse cimbrique, comprenait, outre la Dithmarse tant méridionale que septentrionale, le duché de Sleswik et une partie de celui d'Holstein; pays qui peut avoir, du Midi au

(1) La *Géographie* de l'anonyme de Ravenne, l. 1, c. 11. La Martinière, *Dictionn. géog.*, au mot *Francs*. En plaçant la Mauringavie à l'entrée de la Chersonèse Cimbrique, on entend un passage de Paul Diacre, historien des Lombards, qui fait venir ces peuples de la Scandinavie, par la Chersonèse Cimbrique, les faisant passer par *Mauringa*, avant que d'arriver au pays des Ruges.

Nord, depuis Gluckstad sur l'Elbe jusqu'au Sud-Jutland, environ quarante de nos lieues communes, et dans sa largeur, entre la mer d'Allemagne et la mer Baltique, une vingtaine de lieues. Cette contrée occupant l'entrée de la Chersonèse cimbrique ou du Sud-Jutland, d'où les Normands étaient originaires, il n'est pas surprenant que des auteurs aient attribué aux Francs et aux Normands une origine commune (1).

Il serait difficile de rassembler des preuves plus authentiques et plus formelles sur cette matière. J'ose même assurer que celles qui ont servi de fondement aux autres systèmes n'ont pas ce caractère; ce sont ou de faibles conjectures ou des autorités suspectes. Je n'entreprendrai point de réfuter toutes les opinions des savans; je ferai seulement quelques observations sur les trois principales, qui font venir les Francs de Scythie, de Pannonie et de Troie.

Le premier de ces systèmes, qu'un écrivain distingué a renouvelé dans ses *Antiquités de la monarchie française*, fait naître nos ancêtres en Phrygie, les embarque sur le Pont-Euxin, pour les faire établir au nord de cette mer, sur les bords des marais Méotides. Ils en chassent les Cimmériens, puis ils sont attaqués par les Amazones, mais la guerre se termine par des mariages. Chassés depuis par les Scythes nomades, ils se tournent du côté de la Médie, d'où ils se replient

(1) M. La Martinière cite en faveur de ce sentiment Ermoldus Nigellus, écrivain français, dont il nous est resté un poëme adressé à Louis-le-Débonnaire.

sur la Lydie. Ils n'y sont pas long-temps en repos : harcelés par le roi de Lydie et par les nomades, il faut quitter l'Asie et retourner en Europe. Enfin, ils passent en Germanie, et y prennent le nom des peuples que l'empereur Maximien avait détruits et emmenés en captivité. On prétend trouver des vestiges de tout cela dans Frédegaire, dans l'auteur des *Gestes*, et autres chroniqueurs, qui nous font passer dans la Scythie et habiter les Palus-Méotides, venant de plus loin. Hérodote parle d'une nation scythique, qu'il nomme *Scythes libres*. Sidoine Apollinaire, en parlant d'une noce française, a dit « qu'au bruit confus « d'un hymen barbare, une blonde épousait un blon- « din, et que la fête se célébrait avec des danses scy- « thiques (1). » L'auteur anonyme de la *Chronique d'Alexandrie* rapporte que les Francs, avec les Carps et les Scythes leurs alliés, s'étaient battus contre l'empereur Dèce. Nicétas observe (2) que l'empereur Manuel entra dans le pays des Francs, situé entre le Danube et la Save. Tels sont les fondemens de l'origine scythique des Français.

Mais on peut dire que Frédegaire et l'auteur des *Gestes* sont de mauvais garans en fait d'antiquité. Le second surtout entasse tant de fables, que les éditeurs des historiens des Gaules et de la France n'ont pu

---

(1) *Barbaricus resonabat hymen, Scythicisque choraeis*
Nubebat flavo similis nova nupta marito.
(Sidon. Apoll.)

(2) L. 2.

s'empêcher d'avertir qu'il ne méritait aucune créance, et que c'est avec raison que les savans le nomment l'*anonyme romanesque* (1). Ce sont ces mêmes auteurs qui nous font descendre des Troyens avec si peu d'art et de vraisemblance, qu'ils n'ont aucun avantage en ce point sur les romans les plus grossiers. Ajoutez qu'ils n'ont écrit qu'après Grégoire de Tours, qu'ils copient sans cesse, et qui cependant n'a rien dit de cette prétendue origine. Cependant, si ces fables avaient eu cours de son temps, il était assez crédule pour ne les avoir point oubliées.

Que parmi les nations scythiques il y en ait eu une qu'on nommait *Scythes libres*, on peut faire valoir à cet égard le témoignage d'Hérodote ; mais qu'on en infère que ces Scythes étaient les Francs, seulement sur le rapport équivoque du mot *franc* avec celui de *libre*, c'est une conjecture trop légère pour qu'on puisse s'y arrêter. Quant à Sidoine Apollinaire, on remarquera qu'il voulait exprimer une danse barbare: quoi de plus convenable que l'épithète de *scythique?* Et pourquoi ne serait-il pas permis à un poëte de traiter de *scythique* une danse germanique, puisque Pline (2) convient qu'on peut étendre le nom de *Scy-*

(1) *Cœterum Gestorum autor tot fabulas comminiscitur, ut vix ullam fidem mereri videatur. Hinc ab eruditis fabulator anonymus appellatur.* (Monitum in Gesta Francorum apud rerum Gall. et Franc. scriptores, t. 2, p. 539.) Cet auteur vivait sous le règne de Thierri de Chelles, qui commença de régner en 721.

(2) L. 4, c. 12.

thes aux Sarmates et aux Germains? L'autorité de la *Chronique d'Alexandrie* ne donne pas beaucoup de force à ce système : c'est un ouvrage moderne, comme l'ont remarqué les auteurs de la *Collection des historiens des Gaules et de la France*, dans leur préface du second tome (1), où ils s'expriment ainsi : « Quel fonds peut-on faire sur ce chronographe « moderne, qui vivait dans un siècle où tous les peu- « ples qui s'étendent depuis le Rhin jusqu'à la Hon- « grie s'appelaient *Francs* (2)? » Il faut porter le même jugement sur Nicétas, qui vivait au douzième siècle, temps auquel les pays situés entre le Danube et la Save étaient de la domination française.

Je ne voudrais cependant point nier en rigueur que les Français n'aient eu une origine scythique, pourvu qu'on m'accorde qu'elle leur est commune avec tous les peuples qui habitent le continent de l'Europe, car tous sont venus originairement du Septentrion, qui était le pays des Scythes, comme je pourrais l'établir; mais quand il s'agit de remonter à l'origine d'un peuple, il suffit de la fixer dans un pays qu'il ait habité de temps immémorial, quoiqu'il soit vraisemblable qu'il y soit venu d'ailleurs. Tel était, à l'égard des anciens Francs, le pays que nous avons déterminé au-delà de l'Elbe, pays qu'Eumenius

(1) P. 24.

(2) C'est la belle collection des historiens des Gaules et de la France, publiée par les soins des révérends Pères bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, en 1739.

reconnaissait pour leur siége propre, le lieu de leur origine, *propriis ex origine suis sedibus :* rien de plus formel; il n'y a pas le moindre doute à former contre une autorité de cette nature. C'est un orateur éclairé qui parle à un illustre empereur, à qui les Francs étaient parfaitement connus, puisqu'il les avait humiliés plusieurs fois, et qu'il venait d'en établir une colonie dans la Gaule.

Ceux qui font venir les Francs de la Pannonie sur les bords du Rhin, s'appuient du témoignage de Grégoire de Tours. En effet, cet historien, dans son second livre de l'*Histoire ecclésiastique des Francs* (1), dit que plusieurs auteurs les font originaires de Pannonie, d'où ils vinrent s'établir d'abord sur les bords du Rhin, qu'ensuite ils passèrent ce fleuve, etc. (2). Là-dessus, les savans ont parcouru toutes les contrées de l'ancienne Pannonie, pour tâcher d'y découvrir quelques vestiges de l'établissement des Francs : ils y ont trouvé des peuples appelés *Breuci*, qu'ils ont voulu métamorphoser en *Franci;* et depuis peu un de nos savans y ayant remarqué le territoire de *Salis*, il a conjecturé que c'est de là qu'une tribu des Francs avait pris le nom de *Saliens*. Tous ces légers soupçons s'évanouissent, si on fait attention que Grégoire de Tours écrivait au sixième siècle, et que son auto-

---

(1) C. 9.

(2) *Tradunt multi de Pannoniâ fuisse digressos, et primùm quidem littora Rheni amnis incoluisse, dehinc transacto Rheno, etc.* (Greg. Tur., *Hist. franc.*, l. 2, c. 9.)

rité, souvent suspecte en fait d'histoire, ne saurait contre-balancer celles de Julien, d'Eumenius, de Claudien, qui vivaient avant que les Francs se fussent établis dans les Gaules, et qui nous ont fait voir que, toutes les fois que ces peuples s'approchaient du bord du Rhin, ils y venaient non de Pannonie, mais d'au-delà de l'Elbe, où était leur patrie.

Les auteurs de notre histoire qui ont écrit après Grégoire de Tours, ont différemment copié, abrégé, paraphrasé ses écrits : ils ont jugé à propos de conserver la tradition qui faisait venir les Francs de Pannonie; mais pour l'ajuster à l'origine troyenne qu'ils ont imaginée, ils ont cousu différens lambeaux qu'ils donnent sous le nom d'*Extraits de la Chronique d'Eusèbe* et de l'*Histoire de Darès le Phrygien;* le tout pour accréditer leur roman, car Eusèbe ne dit pas un mot de ce qu'ils lui font dire; et quant à Darès, c'est un historien supposé, les savans en conviennent (1). Ce fut sur le déclin de la première race que nos Français, peut-être pour ne point céder aux Romains, qui se glorifiaient d'être descendus des Troyens, se firent sortir de la même nation, avec tant de confusion dans les faits, tant d'anachronismes dans les dates, tant d'ignorance dans la géographie

---

(1) *Voyez*, sur tout cet article de l'origine troyenne des Francs, les fragmens de Frédegaire, dans le second tome du *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, p. 461; et consultez les notes des savans éditeurs. *Voyez* aussi *l'Epitome* du même Frédegaire, c. 1, p. 394 de la collection.

et de barbarismes dans le langage, qu'on ne peut guère lire de fable plus ridicule et plus mal digérée. Ils disent, par exemple, qu'après que *Priam* eut ravi Hélène, et que la guerre de Troie fut allumée, Memnon et les Amazones vinrent au secours de Priam : de là l'origine des Français. Ils eurent Priam pour roi, et après lui Friga. Ils se séparèrent en deux branches; l'une passa en Macédoine, et s'incorpora avec les peuples de cette province : ceux qui avaient obéi à Friga, trompés par Ulysse, ne tombèrent cependant point en captivité, mais ils errèrent dans différens pays avec leurs femmes et leurs enfans. Ils élirent un roi nommé *Francion*, de qui ils ont pris le nom de *Francs*. Ce prince, qui était extrêmement brave, fit long-temps la guerre à différens peuples, et ravagea une partie de l'Asie. Enfin, il tourna ses armes du côté de l'Europe, et vint s'établir entre le Rhin ou le Danube et la mer. Il y mourut; et la nation, affaiblie par tant de combats, ne fut plus gouvernée que par des chefs. Elle refusa néanmoins constamment toute domination étrangère, jusqu'au temps du consul Pompée, qui la soumit comme tous les autres peuples de la Germanie. Sur le champ, s'étant alliés avec les Saxons, ils secouèrent le joug, et Pompée mourut faisant la guerre en Espagne. Avant que de venir sur le Rhin, ils laissèrent une partie de leur nation sur le Danube, entre l'Océan et la Thrace. Ceux-ci se donnèrent un roi nommé *Turquot*, d'où les Turcs sont descendus. J'ai tiré tout ce récit de Frédegaire, le plus ancien de nos chroniqueurs après Grégoire de

Tours. Ceux qui l'ont suivi n'ont pas manqué d'adopter cette fable, et d'y mettre quelque chose du leur. Une vanité mal entendue a donné naissance à cette opinion ; l'ignorance seule a pu lui donner cours.

Origine du nom de *Francs*.

Un point intéressant, c'est d'examiner l'origine du nom de *Franc*. Pourquoi n'a-t-il été connu que dans le milieu du troisième siècle ? Sur cela, je commence par observer que l'histoire et la géographie romaines n'ont eu qu'une connaissance fort imparfaite des Germains d'au-delà de l'Elbe, limite des expéditions romaines, comme je l'ai fait voir. Tacite et Ptolémée ne vont, pour ainsi dire, qu'en tâtonnant au-delà de ce fleuve : ils omettent les trois quarts des peuples, et estropient les noms des autres. Il ne serait donc pas étonnant que les Francs, retranchés dans des marais impénétrables et médiocrement étendus dans cette partie de la Germanie, leur eussent été inconnus. Tous les Germains ultérieurs ne se sont fait successivement connaître que par leurs incursions. Les Francs n'ont commencé d'en faire que vers l'an 240.

Avant ce temps-là, ils demeuraient tranquilles au fond de leurs marais ; à quoi Théodoric, roi des Ostrogoths, faisait peut-être allusion, lorsqu'il félicitait Clovis d'avoir réveillé le courage d'une nation qui, dans les anciens temps, avait langui dans l'inaction,

priscâ ætate residem (1). C'est par la même raison que Procope la nomme une nation barbare, dont les commencemens ont été fort obscurs (2).

Si nous en voulions croire le sophiste Libanius, le mot *Franc* a été corrompu; le véritable nom des Francs est *Fractoi*, qui signifie *fortifié*. C'est une étymologie digne en effet d'un sophiste. L'auteur de la *Chronique de Moissac*, écrite en 845, et Adon de Vienne, suivis de plusieurs autres, ont recours à une diction grecque signifiant *féroce* : ils assurent que les Francs furent ainsi nommés par Valentinien, après qu'ils eurent remporté une victoire sur les Alains (3). Outre l'absurdité de tirer de la langue grecque le nom d'un peuple germanique, la fausseté de cette opinion se démontre par la chronologie. Valentinien n'a commencé de régner qu'en 364; il y avait déjà plus de cent ans que le nom des Francs était célèbre.

---

(1) *Epist. Theodor. reg. ad Clodov.* Apud Ruinart, *Append. ad opera S. Greg. Turon. col.*

(2) *Gens barbara, et initio parum spectata.* (Procop., *de Bello Goth.*, l. 1, c. 12.)

(3) *A Valentiniano imperatore, cùm Alanos rebellantes ab eisdem paludibus fortiter repulissent, ob ferocitatem Franci appellati sunt.* (Chronica regum Francorum apud rerum Francicarum scriptores, t. 2, p. 663.) *Francos lingua Attica Valentinianus imperator à seritate et duritia atque audacia appellati primus colcit.* (Ex Adonis Chronico apud eosdem scriptores, p. 656.) On trouve la source de cette fable dans l'auteur des *Gestes*.

Cluvier (1) croit que le nom de *Franc* est un nom de ligue; que les Eluctères et les Usipètes ayant succédé à la demeure des Sicambres, et s'étant joints aux Ansivariens, aux Attuariens, aux Bructères, aux Camaves, aux Cauques, aux Saliens, ne formèrent plus qu'un corps, et se donnèrent le nouveau nom de *Francs*, formé de l'allemand *frey*, qui signifie *libre*. Cette opinion, quoique nouvelle, a trouvé beaucoup de partisans : mais 1° ce ne peut point être au-delà du Rhin que cette prétendue ligue se serait formée, puisque nous avons fait voir que les Francs habitaient au-delà de l'Elbe avant de s'approcher des bords du Rhin; 2° que du mot allemand *frey* ou *fri*, on tire l'étymologie des *Frisiens* ou des *Frisons*, l'analogie le permet; mais *Franc* s'écrit et se prononce trop différemment de *frey*, pour qu'on puisse identifier ces deux mots. M. Schwarts a senti cette différence, lorsque, dans ses *Remarqués sur la géographie ancienne de Cellarius* (2), il conjecture que le mot de *Franc* vient de *frie-rancken* (libres coureurs), *liberè vagantes*. Au fond, qu'est-ce autre chose qu'une conjecture? Il est vrai que le mot de *Franc*, en notre langue, a toujours désigné un homme de condition opposée à celle d'un serf (3); mais si l'on y

(1) L. 3 de sa *Germanie antique*, c. 9, 10 et 20.

(2) Leipsick, 1732, t. 2, p. 6.

(3) *Hoc unum constans invenio Franci nomine hominem liberum et à qualibet servitute immunem designari.* (D. Théod. Ruinart, *Præfat. in Greg. Turon.*)

fait attention, on reconnaîtra que ce sont les priviléges de la nation qui ont mis cette diction en usage. Nous en avons une preuve dans les lettres-patentes que Clovis accorda pour la formation de l'abbaye de Micy ou Saint-Mémin, auprès d'Orléans, en faveur d'Euspicius et de son neveu Maximinus (1); elles finissent ainsi : « Vous donc, Euspicius et Maximinus, « cessez d'être étrangers parmi les Francs, et que les « concessions que nous vous faisons vous tiennent « pour toujours lieu de patrie. » Sur quoi les savans éditeurs du *Spicilége* ont fait la note suivante : « Il « faut remarquer ces mots, *cessez d'être étrangers*, « car de là nous apprenons que, chez les anciens « Francs, les propriétaires qui n'étaient pas de leur « nation ne pouvaient pas posséder des héritages li- « bres. » Or, comme l'héritage que possédait un Franc était exempt de toute charge et servitude, le nom du possesseur a servi à désigner le privilége de la chose.

Toutes ces raisons bien pesées, le sentiment de ceux qui font venir le nom de *Franc* d'un roi de ce nom, est peut-être le plus soutenable. Il a premièrement l'avantage de l'ancienneté (2). Nous savons d'ailleurs que les noms de *Francus*, *Franco*, *Francio*, *Francilio*, *Francolinus*, *Franciscus* et autres semblables, ont toujours été patronimiques parmi nous. Peut-être même que la ressemblance du nom

(1) *Spicil.*, Paris, 1723, t. 3, p. 307.

(2) *Franci à quodam proprio duce vocari putantur.* (Isid., *Orig.*, l. 9.)

de ce roi avec celui d'un prince troyen, a fourni, aux écrivains du moyen âge, l'idée de l'origine troyenne des Français.

Les Francs établis sur la droite du Rhin.

Quoique, dès le milieu du troisième siècle, les Francs eussent essayé à plusieurs reprises de s'établir sur les bords du Rhin, ils ne purent s'y fixer que long-temps après. La carte de l'empire, dressée vers la fin du quatrième siècle (on l'appelle la *Carte* ou *Table de Peutinger*, du nom de celui qui a découvert ce monument), fait lire le mot FRANCIA sur la droite du Rhin, entre Mayence et les bouches de ce fleuve. Cette contrée était alors bornée au nord par les Saxons, au midi par les Allemands; c'est la position que lui donne saint Jérôme dans la *Vie de saint Hilarion* : « Entre les Saxons et les Allemands, il y « a une nation moins étendue que puissante : les his- « toriens la nomment *Germanie*; à présent, on lui « donne le nom de *France* (1). » Le duché de Berg, le comté de la Marck, le duché de Clèves et une partie de la Westphalie représentent cette France transrhénane. Les anciens habitans de ces provinces, avant l'arrivée des Francs, étaient les Bructères, les Ansivariens, les Camaves, les Attuariens, les Cattes.

---

(1) *Inter Saxones et Alemanos gens est non tam lata quam valida, apud historicos Germania, nunc verò Francia vocatur.* (Hieronym., *in Vita S. Hilarionis.*)

Les Francs s'étant fondus avec eux, furent désignés par leurs noms. En effet, Sulpice Alexandre, dans Grégoire de Tours, en parlant d'une expédition d'Arbogaste, officier de l'empire, contre les Francs ses compatriotes, dit que « s'étant rendu à Cologne au « fort de l'hiver, il passa le Rhin dans le dessein de « ravager tous les cantons des Francs. Il commença « par les Bructères, qui étaient les plus près du ri- « vage; il détruisit ensuite un bourg de Camaves sans « aucune opposition. Il parut seulement, sur les som- « mets de quelques collines reculées, quelques Ansi- « variens et Cattes, ayant à leur tête Marcomir (1). » Les Francs-Bructères sont ici placés vis-à-vis Cologne; position qu'ils devaient avoir, suivant Tacite et Ptolémée.

Les Tenctères, dit Tacite, n'étaient séparés de Cologne que par le Rhin, et les Bructères étaient leurs voisins (2). Ptolémée place les Bructères, qu'il nomme *petits Bructères*, à commencer depuis le

---

(1) *Agrippinam rigente maximè hyeme petiit, ratus tutò omnes Franciæ recessus penetrandos urendosque, cùm decussis foliis nudæ atque arentes sylvæ insidiantes occulere non possent. Collecto ergo exercitu transgressus Rhenum, Bricteros ripæ proximos, pagum etiam quem Chamavi incolunt depopulatus est, nullo unquam occursante, nisi quod pauci ex Ampsuariis et Chattis Marcomere duce in ulterioribus collium jugis apparuere.* (Sulp. Alexand., *apud* Greg. Turon., l. 2, c. 9.)

(2) *Discreta Rheno gens.* (Tacit., l. 4, c. 64.) *Juxta Tencteros Bructeri olim occurrebant.* (Idem, *de Germ.*, c. 33.)

Rhin (1). Les Francs-Ansivariens et Cattes sont dénommés dans le passage cité de Sulpice Alexandre, aussi bien que les Camaves. Quant aux Francs-Attuariens, Ammien Marcellin rapporte une expédition que Julien fit contre eux (2). Ces Francs, mêlés avec les Attuariens, passèrent le Rhin depuis, et s'établirent dans la seconde Germanie, province des Gaules, dans la première Lyonnaise, et sur les confins de Langres (3). Je ne mets point les Cauques ni les Chérusques (*Cauci et Cherusci*) au nombre des Francs, les anciens auteurs ne les y ayant point mis eux-mêmes. On lit seulement le mot *Cauci* sur la Carte de Peutinger, au nord des Camaves-Francs, sur les bords de la mer d'Allemagne; mais il y a apparence qu'ils n'y sont que comme confins, et que ces peuples s'unirent aux Saxons au commencement du cinquième siècle. Il nous reste à examiner trois autres dénominations des Francs, savoir : les Sicambres, les Saliens et les Ripuaires.

Pour commencer par les Sicambres, c'est le nom le plus ordinaire par lequel Claudien, Sidoine Apollinaire et Fortunat ont désigné les Francs. Lorsque saint Remi baptisa Clovis, il lui adressa ces paroles

---

(1) *Tenent Germaniam à Rheno fluvio Bructeri minores, etc.* (Ptol., l. 2, c. 11.)

(2) *Rheno exindè transmisso regionem subitò pervasit Francorum quos Attuarios vocant.* (Ammian, l. 2, c. 10.)

(3) Vales., *Not. Gall.* Voyez aussi la *Géographie antique* de Cellarius, l. 2, c. 5, sect. 1, n° 50.

remarquables : « Humiliez-vous, Sicambre ; adorez ce « ce que vous avez brûlé, brûlez ce que vous avez « adoré (1). » Hincmar, dans l'épitaphe qu'il fit de saint Remi, louait la piété, le savoir et l'éloquence que ce saint prélat fit briller lorsqu'il sacra le monarque de la nation sicambrique.

Il faut ici remarquer ces mots de *nation sicambrique* (2) ; ils signifient que le nom de *Sicambre* convenait généralement à tous les Francs. C'est ainsi qu'on voit, dans Claudien, Honorius et Stilicon, vainqueurs des Germains, leur accorder la paix sous différentes conditions ; donner des lois aux uns, des rois aux autres, faire des alliances avec quelques-uns, en prendre d'autres à la solde de l'empire ; de sorte, ajoute le poëte, « que toute la Sicambrie, distinguée « par ses cheveux courts, combatte sous nos ensei- « gnes (3). » Or, cette Sicambrie n'est autre chose

---

(1) *Mitis depone colla Sicamber : adora quod incendisti, incendè quod adorasti.* (Greg. Turon., l. 2, c. 31.)

(2) *Nam docuit fera corda animo pius, ore profusus*
Sicambræ gentis regia sceptra sacrans.
(Flod., l. 1, c. 21.)

Il faut peut-être lire le premier vers de la manière suivante :

Nam domuit fera corda animo pius, ore profundus.

(3) *His tribuit reges, his obside fœdera sancit*
Indicto : bellorum alios transcribit in usus
Militet ut nostris detonsa Sicambrian signus.
(Claudian., *in Eutrop.*, l. 1.)

que la France transrhénane, la nation même des Francs, dont le distinctif était de porter ses cheveux coupés sur la nuque du cou, comme nous l'expliquerons à l'article suivant. Sidoine Apollinaire entendait aussi parler des Francs en général, et non d'une de leurs tribus (1), lorsque pour faire sa cour à Majorien, qui n'était pas ami des Francs, il souhaite que cet empereur puisse abaisser l'orgueil des deux rivages du Rhin, et réduire le Sicambre tondu à boire l'eau du Vahal, c'est-à-dire le chasser de la Gaule Belgique, où il était déjà établi, et le reléguer dans l'île des Bataves (2). Il ne faut pas oublier que l'auteur des *Gestes*, la *Chronique de Moissac*, celle d'Adon, archevêque de Vienne, paraissent persuadés que les Francs avaient été connus sous le nom de *Sicambres* long-temps avant d'avoir pris celui de *Francs*. Ces écrivains étaient fort ignorans, je l'avoue; aussi ne compterais-je pour rien leur suffrage, si les autorités que j'ai citées ne lui donnaient du poids. Ce qui confirme ce sentiment, que les Francs n'avaient point pris le nom de *Sicambres* sur les bords du Rhin, c'est que lorsqu'ils y vinrent, il n'y était plus question depuis long-temps des Sicambres, puisqu'Auguste les avait transférés dans la Gaule, et placés sur la gauche du Rhin, entre Cologne et Nimègue, et ils

---

(1) L'an 458.

(2) *Sic ripæ duplicis tumore fracto,*
Detonsus Vachalim bibat Sicamber.
(Sidon. Apoll., c. 13.)

changèrent non seulement de demeure, mais de nom, s'étant appelés depuis *Gubernes*, *Hugernes* ou *Cugernes* (1). Il faut cependant avouer que l'antiquité ne reconnaît point d'autres Sicambres en Germanie que ceux dont César, Strabon et Ptolémée font mention, à moins qu'on ne voulût dire, avec quelques savans, que *Sicambri* et *Cimbri* ne sont qu'un même mot différemment articulé (2). En ce cas, ce serait avec fondement qu'un peuple originaire des marais qui occupent l'entrée de la Chersonèse cimbrique, aurait été nommé *Sicambrique* ou *Cimbrique*. Voilà ce que je peux dire de plus vraisemblable touchant l'origine du nom de *Sicambres*, par lequel toute la nation des Francs a été le plus souvent désignée.

Mais que penserons-nous de l'origine des Francs-Saliens? Dirons-nous que c'étaient les Francs qui habitaient les bords de l'Issel, *Isala* ou *Sala*, ou les bords d'une rivière de même nom en Franconie? Ce

---

(1) *Post Ubios sive Agrippinenses in ripa Rheni ab Augusti temporibus Gugerni, sive ut habet Plinius Harduini, Guberni, qui donec ripam dextram habitabant, Sicambri vocabantur vel Sigambri. A Romanis igitur traducti Sicambri, Menapiorum sinistram Rheni ripam occupaverunt, istis ad angustiores fines, et plerisque ultra Mosam fluvium redactis. Transductis autem ignotum qua caussa, mutatum nomen in Gugernes, sive Cugernos fuit.* (Cellarius, *in Geog. ant.*, l. 2, c. 3, sect. 10.)

Il est certain que, du temps de Tacite, il ne subsistait plus de Sicambres en Germanie, puisque cet historien n'en fait pas mention dans sa description de la Germanie.

(2) La grande *Histoire* de Mézerai, Paris, 1643, t. 1, p. 2.

n'est qu'une simple conjecture; aucun auteur ancien ne les a placés là. Ils occupaient, du temps de Julien, l'île des Bataves, dont ils s'étaient emparés (1). Zozime nous apprend qu'ils en furent chassés par les Quades; que Julien, qui les avait vaincus, les soutint, et les fondit ensuite dans les légions romaines (2). Tirer le nom des Saliens de la légèreté de leurs sauts, *Salii quasi salientes*, est la plus frivole de toutes les conjectures. Les origines de la langue teutonne n'ont rien de commun avec la langue latine. Il n'y a d'ailleurs aucune apparence que les Francs, en adoptant eux-mêmes ce sobriquet, l'eussent fait passer dans le code de leurs lois. Les lois saliques et les lois des Ripuaires sont les anciennes lois des Francs : quoi de plus naturel que de penser que les Francs originairement étaient divisés en deux peuples, les Saliens et les Ripuaires? Mais ce n'est pas non plus parce que ces derniers habitaient les rivages du Rhin (*ripas*), qu'ils ont été nommés *Ripuaires;* ce fut, au contraire, de leur nom que se forma celui du pays où ils s'établirent : j'en trouve la preuve dans un vers de Gunthier Ligurin, cité par Audigier (3). Cela étant, il faut que les noms de *Saliens* et de *Ripuaires* aient

---

(1) *Petit primos omnium Francos, eos videlicet quos consuetudo Salios appellavit.* (Amm., l. 17, c. 8.)

(2) Zozim., *Hist.*, l. 3, *Francof.*, fol. 1590, p. 707.

(3) *Saxones et quorum Ripuaria nomine tellus,*
Westphaliæque urbis.

Voyez Audigier, *Origine des Français*, t. 1, p. 150.

précédé celui de *Francs*. Ne serait-ce pas une conjecture trop hardie que de tirer les Ripuaires de l'évêché de Ripen, dans le Sud-Jutland, et les Saliens des Sabalingiens, que Ptolémée place à l'entrée de la Chersonèse cimbrique (1)? Je m'en remets au jugement des savans.

Confirmation de l'origine germanique des Francs.

La religion, la langue, les habillemens et les usages sont des caractères essentiels par lesquels on peut juger de l'origine d'un peuple. Voyons le rapport qu'avaient à cet égard nos anciens Francs avec les Germains naturels.

La religion des Germains, suivant Tacite, dans son Traité des mœurs de ce peuple, consistait à consacrer les bois et les forêts, à adorer plus particulièment, entre les faux dieux, Mercure, Hercule et Mars. Les Francs, au rapport de Grégoire de Tours, décernaient un culte divin aux forêts (2). Clovis, avant son baptême, adorait Saturne, Jupiter, Junon, Mars et Mercure (3).

---

(1) Cell., *Geog. ant.*, l. 2, c. 2, sect. 5, n° 59.

(2) *Sibique silvarum atque aquarum, avium, bestiarumque et aliorum quoque elementorum finxere formas; ipsasque ut Deum colere, eisque sacrificia delibare consueti.* (Greg. Tur., l. 2, c. 10.)

(3) Greg. Tur., l. 2, c. 29. Clotilde y reproche à Clovis que les dieux qu'il adore, tels que Saturne, Jupiter, Junon, Mars et Mercure, ne sont que de la pierre, du bois et du métal.

Quant à la langue des anciens Francs, nous avons une preuve formelle dans Flodoart, qu'elle était théotisque ou tudesque (1); sur quoi George Colvener, son commentateur, observe, dans ses *Scholies*, que parmi les lettres d'Hincmar, d'une édition qu'il cite, il y en a une du moine Otfrid à Luidbert, archevêque de Mayence, et une préface sur un ancien livre écrit en langue saxonne, qu'on nomme en ce même endroit *teudesque*. Il ajoute qu'on trouve un échantillon de la langue teudesque au troisième livre de Nithard (2). La langue que parlaient les anciens Francs était donc la saxonne, c'est-à-dire celle que parlaient les anciens Germains au-delà de l'Elbe; car c'était la patrie des Saxons comme celle des Francs. C'était un dialecte de la langue teutonne; elle différait un peu de l'allemand qu'on parle aujourd'hui au-delà du Rhin : Nithard, cité par Colvener, nous en fournit la preuve dans l'alliance que Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique s'entre-jurèrent en langue romance (c'était un latin corrompu) et en

---

(1) *Post quarum litterarum recitationem; et earum propter reges, juxta theotiscam linguam interpretationem, etc.* (Flodoart, l. 4, c. 35.)

(2) *Theotisca sive teudisca lingua. Inter epistolas Hincmari à Codesio editas extat epistola Otfridi monachi ad Luidbertum archiespiscopum Moguntiacensem, et præfatio in librum antiquum lingua saxonica conscriptum, quæ ibidem vocatur teudisca, et legitur adverbium theotiscè. Item teudiscæ linguæ exemplum extat. lib.* 3 *hist. Nithardi.* (Georg. Colvener., *in Scholiis ad Flodoardum*, Duaci, 1617, p. 155.)

langue tudesque ou thyoise (1). Les termes sont, en romance : *Pro Deo amor, et pro Christian poblo, et nostro commun salvament; d'ist di en avant*, etc. On reconnaît, tout à la fois, dans ces mots les vestiges de la langue latine et de la langue française. Il n'y aurait que quelques lettres à suppléer pour les rendre en latin : *Pro Domini amore et pro Christiano populo, et nostro communi salvamento, de istâ die in adventuram*, etc. En tudesque : *In Godes minna* (2), *ind durdh tes Christianes folches, ind unser bedhero gehaltnissi, fonthesemo dage frammordes*, etc. Les savans dans la langue allemande jugeront, par ces mots, que celle que parlaient les Francs en était un dialecte. Nous lisons encore dans Grégoire de Tours (3), que le présent de noce fait à Gailesvinde, sœur de Brunehaut et femme de Chilpéric, se nommait, dans la langue des Francs, *morganegibe*, suivant l'édition de dom Ruinart, *morgungeba, morgangeba* dans divers manuscrits, et que ce mot signifiait *don matutinal*. C'est une preuve qu'il faut lire *morgengeben;* car *morgen*, en allemand, signifie *matin*, et *geben, donner*. L'auteur de la *Vie de Louis-le-Débonnaire* dit que ce prince, peu de temps avant d'expirer, s'écria : *Hus hus!* comme pour chasser des fantômes qu'il croyait apercevoir. *Hus*, en

(1) L'an 842. La grande *Histoire* de Mézerai, 1643, t. 1, p. 258.

(2) D'où vient notre mot de *mignardise*.

(3) L. 9, c. 20.

allemand, est la même chose que *foras*, dehors. Etant donc constant que la langue saxonne, dialecte de l'allemande, était la langue maternelle des Francs, on ne peut pas se dispenser de les reconnaître pour enfans de la Germanie.

Les Francs s'habillaient comme les Germains. « Ceux-ci, dit Tacite, ne portent point un habit « ample et flottant comme les Sarmates et les Parthes, « mais juste, et collé sur chaque membre (1). » Quoi de plus conforme à la description que fait Sidoine Apollinaire de l'habillement des Francs? Leurs habits étroits serrent leurs membres gigantesques, et ce court habillement leur laisse les genoux à découvert (2). Les cheveux des Germains, soit naturellement, soit par artifice, étaient de couleur d'or. Nous lisons même sur cela, dans Hérodien, qu'Antonin se fit faire un tour de cheveux dorés, *pour imiter la tonsure germanique* (3). Sidoine, en parlant de la chevelure des Francs, a dit : « Leurs cheveux dorés « tombent du haut de leur front, et accompagnent « leur visage; leur nuque découverte brille aux dé-

---

(1) *Veste distinguuntur non fluitante sicut Sarmathæ ac Parthi, sed strictâ et singulos artus exprimente.* (Tacit., *de Mor. Germ.*)

(2) *Strictius assutæ vestes procera coercent*
Membra virùm : patet his altato tegmine poples.
(Sidon. Apoll., *Panegyr. Majorian. dicto.*)

(3) Κόμας τε τῇ κεφαλῇ ἐπετίθετο ξανθὰς, καὶ εἰς κωφὰν Γερμανῶν ἐςκεμδύας.

« pens de leurs poils de lions (1); » c'est-à-dire que les Francs coupaient leurs cheveux par derrière, au-dessus de la nuque du cou, comme le même poëte l'observe ailleurs :

Hic tonso occipiti senex sicamber.

Telles sont à peu près nos perruques à la cavalière, qui ne forment qu'un simple boudin sur la nuque du cou. C'est apparemment cette façon de porter ses cheveux qu'Hérodien nomme *tonsure germanique* (2). Il faut cependant remarquer que chez les Francs, les princes du sang portaient leurs cheveux flottans dans toute leur longueur; c'était comme le distinctif de la famille royale. A l'égard des rapports qu'il y avait entre les coutumes des Germains et des Francs, ils sont en grand nombre, soit dans leur vie militaire, soit dans leur vie civile. Tacite nous apprend « que « les Germains se servent rarement de longues épées « et de longues lances; qu'ils portent des hastes ou « framées, comme ils les appellent, dont le fer est « étroit et court : c'est un trait fort aigu, propre à « être lancé ou à combattre de près, si la circonstance

---

(1) *Rutili quibus arce cerebri*
Ad frontem coma tracta jacet, nudataque cervix
Setarum per damna nitet.
(*Idem* Sidon. Apoll., *ibid.*)

(2) Cela était conforme aux mœurs des Suèves : *Principes et ornatiorem habent*, dit Tacite.

« le demande. Le cavalier n'a qu'un bouclier et une « framée. Les fantassins, nus ou vêtus d'un léger « sayon, lancent des javelots; chacun d'eux en lance « plusieurs successivement. Leurs armes ne brillent « point par la richesse; leurs boucliers ne sont dis- « tingués que par des couleurs très-fines (1). A peine « verrez-vous parmi eux un ou deux casques de mé- « tal ou de cuir, peu de cuirasses. Leurs chevaux ne « sont ni fins ni agiles, et ne sont point instruits « comme les nôtres à faire l'exercice : ils les poussent « tout droit, ou leur font faire un demi-tour seule- « ment, marchant très-serrés et sans intervalles. En « général, ils font plus de cas de l'infanterie que de « la cavalerie : ils ne laissent pas de les entremêler, « plaçant à cet effet à la tête de leur armée des jeunes « gens fort légers. » C'est le portrait que Tacite nous a fait de la milice des Germains, dans son Traité sur leurs mœurs. Voici de quelle manière Agathias a dé-

---

(1) Cet endroit nous sert de preuve que les Germains étaient en usage de peindre leurs boucliers, sans autre signe distinctif, l'usage des armoiries n'étant point alors établi parmi eux. Lorsqu'il le fut dans la suite, quelques anciennes maisons ne voulant point s'éloigner de la simplicité de leurs pères, retinrent une seule couleur dans leurs écus, sans y rien ajouter; ce qui fait que les armoiries pleines, ou les moins chargées, ne sont pas quelquefois les moins nobles. Il y a près de quatre cents ans qu'un poëte l'exprimait avec assez d'élégance :

Forma quid hæc simplex? simplex fuit ipsa vetustas :
Simplicitas formæ stemmata prisca notat.

crit celle des Francs : « Les armes de cette nation « sont des plus simples, se fabriquent à peu de frais, « et peuvent se raccommoder par ceux mêmes qui « s'en servent. Ils ne connaissent ni les cuirasses ni « les bottines : la plupart combattent tête nue; peu « font usage des casques de métal. Ils ont la poitrine « et les reins découverts. Pour cuissarts, ils portent « des haut-de-chausses de lin ou de cuir. Ils ont peu « de cavalerie; c'est l'infanterie qui fait la guerre « chez eux; et cet usage leur est d'autant plus fami- « lier, qu'il est plus propre à leur pays. Ils portent « une épée sur la cuisse, et un bouclier au côté gauche « Ils ne se servent ni d'arcs, ni de frondes, ni d'au- « tres traits qui se lancent de loin : ils se battent avec « des haches d'armes à deux tranchans, et principa- « lement avec des angons. Les angons sont des es- « pèces de javelots ni trop courts ni trop longs, pro- « pres à être lancés à une distance convenable, si « l'occasion le demande, et à tenir lieu d'épées, lors- « qu'ils veulent charger l'ennemi et se mêler (1). »

Je pourrais faire remarquer l'ardeur des Germains pour la guerre, au point qu'ils l'allaient chercher au loin, quand la paix régnait chez eux; parler de leur attachement pour leurs rois, de leur empressement à leur faire leur cour, des prérogatives de la noblesse parmi eux, de l'usage d'armer du bouclier et de la lance les jeunes gens de condition. Aimez-vous mieux

---

(1) Agathias, *de Francis, apud rerum Gall. scriptores*, t. 2, p. 65.

les considérer dans leur vie privée, dans l'usage où ils étaient de doter leurs femmes, de convoquer des assemblées, d'être toujours armés dans toutes les affaires qu'ils traitaient en particulier; de ne point habiter les villes ni même des maisons contiguës, mais de vivre à la campagne, aimant à s'isoler, à se retirer au bord d'une fontaine, au milieu d'une plaine, au coin d'un bois? Qui ne reconnaît à ces traits les mœurs de nos ancêtres? D'où je conclus que la grande conformité qui régnait dans la religion, dans la langue, l'habillement et les coutumes des Germains et des Francs, est une confirmation de l'identité de leur origine.

EXPOSÉ

DE L'OPINION ANCIENNE

SUR L'ORIGINE DU NOM DE FRANÇOIS.

PAR MALINGRE (1).

Il n'y a rien de plus asseuré entre nos historiens, que les François sont issus des Sycambriens, Cauchiens, Antuariens, Canifates, et autres peuples nommez anciennement *Gaulois*, bien que nez et descendus des Allemaignes. Mais de sçauoir pourquoi, et en quel temps ils se sont appelez *Francs* ou *François*, la difficulté y est bien plus grande, parce que ce nom ne se trouue peint ès-histoires anciennes auparauant l'empire de Galien, combien qu'il paroisse assez que de ce temps, ils furent en grand renom et réputation, veu que Galien (2) voulãt faire croire qu'il auoit vaincu plusieurs redoutables nations, représenta, entre les captifs d'vn triomphe qu'il fit, des hommes habillez à la françoise; leur réputation faisant aussi qu'Aurelian se glorifioit beaucoup d'auoir deffaict vne troupe de mille François, lorsqu'il n'estoit encore

(1) Extr. du Recueil des opuscules de l'auteur, ci-dessus indiqué. (*Edit.* C. L.)

(2) Dion, en la *Vie de Galien, empereur romain.*

que tribun ou colonel de la susdicte legion gallicane.

Entre eux qui nous ont donc par cy-deuant escrit, ont voulu les aucuns faire naistre ce nom *François* du temps de l'empereur Valentinian, et ce pour la franchise en laquelle les François se maintindrent après les dix ans d'exemption qu'il leur auoit donnez, pour auoir assujetty à son empire les Allains rebelles à la seigneurie romaine (1). Car après les dix ans passez et escoulez, l'empereur enuoya sommer les François de luy payer tribut comme deuant, eux luy desnierẽt, disans qu'ils en deuoiẽt estre quittes pour iamais, et qu'ils auoient achepté ceste exemption à la peine et trauail de leur corps, et par le prix de leur sang, et pour ceste cause plus n'estoient resolus de rien payer à l'aduenir, et n'estre d'auantage sujects à iceluy empereur ny à ceux qui viendroiẽt apres luy. Valentinian oyans la responce des Gaulois, se resolut de leur faire guerre, et pource fit assembler grande quantité de gens qu'il leur enuoya (2). Mais les Gaulois, qui n'estoient enuiron que vingt-quatre mille hommes, recognoissans n'estre assez puissans pour resister à vne si grande armee telle qu'estoit celle de l'empereur, aymerent trop mieux abandõner leurs biens, villes et citez, que d'estre tributaires aux Romains, et s'en allerent habiter les costes et riuages de la riuiere du Rhin : parquoy, disent quelques-vns, dès lors fut publiee et exaltee par toutes les nations,

(1) Jehan Guyart, en son liure de la *Loy salique*, c. 4.
(2) *La Grande Chronique de France*, c. 3.

la magnanimité, noblesse et franchise du courage des Gaulois, et de là appellez *Francs* ou *François*.

D'autres ont dit que veritablement ces peuples se nommerent *François* à cause de leur liberté et frãchise, mais à meilleure et plus vray-semblable cause et raison.

Les Romains (1) (disent-ils) auoient des-ja subjugué les peuples d'Asie, d'Afrique et du reste de l'Europe, premier que d'attaquer à bon escient les Gaulois et Allemans, de ce temps là appellez *Germains;* et bien que tellement quellement ils eussent asseruy les Gaulois, si ne sçeurent-ils du tout dompter les Germains, quelques efforts qu'ils y fissent; et lors qu'ils pensoient en estre venus à bout, c'estoit à recommencer, tous les empereurs y estans assez empeschez les vns apres les autres, et ne peurent si bien faire que de temps à autre ils ne passassent en Italie et en la Gaule pour les fourrager et courir, la deffaicte des vns faisant perdre le courage aux autres. Celuy de tous les empereurs romains qui se trouve et semble auoir entré le plus auant en la Germanie, et deffaict plus de peuples d'icelle, c'est Fuluius Maximus, qui fut empereur romain l'an de Christ 236, lequel mena incontinent son armee en la Germanie, ou il deffit les Germains, et en eut vne merueilleuse et grande victoire, au moyen de quoy il en gasta, destruisit et brusla plus de trois ou quatre cens mille d'estenduë, et eust passé bien plus outre si les forests et profon-

(1) Guyart, au lieu que dessus.

deur des marests ne l'eussent empesché, comme luy-même escriuit au senat, ce qu'estant aduenu en la haute Germanie, la basse fut preseruee par la profondeur et estenduë de ses marests : les peuples d'icelle et ceux qui resterent de la haute, ayans esté tellemẽt estonnez, qu'ils demeurerent long-temps paisibles sans oser bouger. Enfin voyant l'empereur et son armee retirez de leur païs, ils aduiserent à leur conseruation, et se ralians ensemble, les peuples de la basse Germanie qui auoient esté cõseruez de la fureur de Maxime, se nommerent, à cause de leur liberté, *François*, et les autres sauuez de cet orage s'appellerent *Allemans*, pour estre iceux vne ligue, bande, et peuple ramassé de plusieurs nations, *al*, signifiant tout, et *man*, homme, comme l'auoit monstré Asinius Quadratus, qui a (comme dit Agathias) diligemment recherché l'origine des Allemans (1). Voilà ce que les autres disent de l'origine du nom *François*. Mais pource que tous les autheurs qui ont escrit iusques au tẽps de Maxime, et mesme Herodian, qui viuoit de ce tẽps là (2), ne fait aucune mention des François et Allemans, cela me faict croire que le nom *François* ne print alors son commancement, ains long-temps auparauant, sçauoir est apres le sac et la destruction de Troye la grande (3).

---

(1) Asinius Quadratus, en l'*Origine des Allemans*.

(2) Herodian, en la *Vie de Fuluius*.

(3) L'auteur admet ici les vieilles fables sur l'origine troyenne des Francs. (*Edit.*)

REMARQUES

SUR L'ORIGINE DES FRANCS ET L'ÉTYMOLOGIE DE LEUR NOM.

PAR GIBERT,
DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES (1).

Le plus ancien monument où l'on trouve le nom de *Francs*, est une chanson militaire rapportée par Vospiscus dans la *Vie d'Aurélien*. « Nous avons tué, « y est-il dit, mille *Francs* et mille Sarmates; nous « cherchons mille et mille Persans : » *Mille Francos, mille Sarmatas semel et semel occidimus; mille, mille, mille, mille Persas quærimus.*

(1) Extr. des *Mémoires pour servir à l'histoire des Gaules et de la France*, dédiés à MM. de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Paris, 1744, in-12. On remarquera un autre article du même auteur, relatif à l'origine des Français, dans sa Dissertation sur les rois *Mérovingiens*, que nous donnons aussi; mais on reconnaîtra bientôt que ces deux pièces sont loin de former double emploi. Ici l'auteur a principalement en vue l'origine du nom de *Français*, et combat l'opinion de l'abbé du Bos sur ce point de difficulté. Dans son dernier Mémoire, c'est à Fréret qu'il s'attache. Son but est de repousser la critique, et de ruiner le système de ce redoutable adversaire sur les ligues de la Germanie.

(*Edit.* C. L.)

Aurélien n'étant encore que simple tribun ou commandant d'une légion à Mayence, remporta un avantage considérable sur les Francs qui ravageaient toutes les Gaules; il leur tua sept cents hommes, et en fit trois cents prisonniers. Ayant été peu après commandé avec sa légion pour passer en Orient contre les Perses, ses soldats firent à sa gloire la chanson que je viens de rapporter (1).

Pour déterminer le temps où elle fut composée, il faut d'abord observer que l'ordre donné à Aurélien de passer en Orient avec sa légion eut son effet; qu'il y fut blessé dans quelque action, et porté à Antioche pour être pansé; qu'il fut ensuite employé dans une négociation importante auprès du roi de Perse, qui lui fit des présens très-considérables (2).

En second lieu, l'on doit remarquer que pendant le temps où a vécu Aurélien, les Romains n'ont porté la guerre en Perse qu'en trois occasions : l'une en 228, lorsqu'Artaxercès ayant secoué le joug des Parthes, voulut tourner ses armes contre les Romains (3); l'autre en 242, lorsque Sapor, successeur d'Artaxercès, déclara la guerre à Gordien III (4); la troisième en 255, lorsque Valérien entreprit de repousser les Perses, qui s'étaient avancés l'année pré-

---

(1) Fl. Vopiscus, *in Vitâ Aureliani.*
(2) *Id., ibid.*
(3) Herodian, l. 6, c. 7.
(4) Zosim.

cédente jusqu'à la ville d'Antioche, et l'avaient même prise et pillée (1).

Il est évident qu'en 228, Aurélien était trop jeune, et ne pouvait être assez avancé dans le service pour avoir donné matière à la chanson dont il s'agit, ou pour être employé dans une négociation importante, telle que celle qu'on lui confia lorsqu'il servit en Orient.

En 255, il ne paraît pas que Valérien ait mené aucunes troupes d'Europe en Asie, et du moins Zosime assure expressément qu'il laissa les armées qui étaient en Europe sous le commandement de son fils Gallien, pour arrêter les progrès des Barbares dans l'Occident (2) : il est même constant qu'Aurélien en particulier resta en Occident, puisqu'il y fut nommé, en 256, inspecteur-général des camps de l'empire (3), et qu'en 257, il y suppléa le commandant du limite de l'Illyrie, qui était malade (4).

Ainsi, il ne reste que l'expédition de 242, sous Gordien III, où il soit possible qu'Aurélien, tribun de légion, et déjà renommé par ses exploits contre les Sarmates et contre les Francs, ait passé à l'armée de Perse : c'est donc aussi cette expédition seule à

---

(1) *Id., ibid.*

(2) *Id., ibid.*

(3) *Aurelianum fortissimum virum ad inspicienda et ordinanda castra omnia destinavimus.* (Vopisc., *in Aurelian. ex Epistolâ Valeriani ad Cejon. Albinum præfectum urbis.*)

(4) Id., ibid., *ex Epistolâ Valeriani ad Aurelianum.*

l'occasion de laquelle on a pu faire la chanson dont il s'agit; par conséquent l'on doit dater de l'an 242, la mention que l'on y trouve du nom des Francs, la première que l'histoire nous fournisse.

M. le Gendre de Saint-Aubin ne devait pas craindre (1) qu'on prît Parthenius le Phocéen pour le plus ancien auteur qui ait parlé des Francs. Quoique son temps soit incertain, l'on sait néanmoins qu'il était postérieur aux enfans du grand Constantin, puisqu'il parlait des Décentiens, qui ne prirent leur nom que de Decentius, frère du tyran Magnence (2).

On lit, dans la Chronique d'Alexandrie, que Dèce faisait la guerre aux Francs, lorsqu'il fut tué à Abyrthe, avec son fils, en 251 : mais il est évident que le nom des Francs, dans ce passage, n'est qu'une faute : 1° il implique contradiction que Dèce ait péri à Abyrthe, qui est une ville de Thrace ou de Mœsie (3), et qu'il y ait péri en combattant contre les Francs, que personne n'a jamais placé dans ces quartiers-là, et qui d'ailleurs étaient déjà dans les Gaules, comme il résulte de la chanson militaire d'Aurélien; 2° l'auteur de cette Chronique serait démenti par tous les autres historiens, qui assurent unanimement que Dèce marchait contre les Goths, qu'il avait même passé le Danube, et qu'il était sur les terres des Barbares lorsqu'il

---

(1) *Antiquités de la nation et de la monarchie françaises*, p. 52.

(2) Stephan. Byzant., *in verbo* Δικεντιοι.

(3) Prosper la met dans la Mœsie, et Cassiodore dans la Thrace; la Mœsie a été comprise dans la Thrace.

fut tué (1). Le seul Lactance, qui peut bien passer pour un écrivain contemporain, car il écrivait en 314, dans une extrême vieillesse; le seul Lactance, dis-je, rapporte que c'étaient les Carpes que Dèce poursuivait alors (2). Mais on doit observer avec Jornandès, que les Carpes en effet composaient un corps considérable de l'armée que les Goths levèrent contre Dèce; et qu'ainsi Lactance ne s'éloigne pas de ceux qui disent que cet empereur combattait contre les Goths. Il n'est pas, au reste, aisé de concevoir comment M. le Gendre de Saint-Aubin a pu s'imaginer que le récit même de ces historiens devait confirmer le passage de la Chronique d'Alexandrie pour le nom des Francs (3).

Il est certain que, depuis le temps où les Francs commencent à paraître dans l'histoire, les auteurs leur donnent indistinctement le nom de *Francs* ou de *Germains*. L'exemple le plus ancien et le plus précis que l'on en puisse citer est de l'année 262, dans Trebellius Pollion, qui ayant dit, dans la Vie des deux Gallien, que Posthumius, lorsqu'il usurpa l'empire, fut soutenu par les secours qu'il tira des Gaulois et des Francs, dit, dans la *Vie de Victorinus*, que ces secours étaient tirés des Germains. Il s'en présente un autre exemple de même date dans Aurelius Victor, lorsqu'il

---

(1) Constantinus, *in Orat.* ad Sanct. Cœtum. — Zosimus, l. 1. — Aurel. Victor., *de Cæsar.* — Jornandès, etc.

(2) Lib. *de Mort. persecutorum*, c. 4.

(3) *Antiq. de la nation et de la monarch. franç.*, p. 54.

dit que sous Gallien, les Francs, profitant du trouble de l'empire, ravagèrent les Gaules, et pénétrèrent jusqu'en Espagne, où ils prirent et pillèrent Tarragone. Car ceux qu'Aurelius appelle *Francs*, Eutrope les appelle *Germains* en rapportant le même fait.

Aussi était-ce une opinion généralement reçue dans le cinquième et le sixième siècle, que les Francs étaient les mêmes que ceux que l'on avait autrefois appelés *Germains*. Saint Jérôme s'en explique ainsi dans la *Vie de saint Hilarion* : « Entre les Saxons « et les Allemands est une nation moins étendue que « puissante; les anciens la nommaient *germanique*, « on l'appelle aujourd'hui *francque* ou *française*. » Procope, secrétaire du fameux Bélisaire en 535, ne parle pas un autre langage : « Autour des lacs, dit-il, « qui sont vers les embouchures du Rhin, demeuraient « autrefois les Germains, qu'on appelle aujourd'hui « *Francs*, nation barbare, peu célèbre dans les com- « mencemens. » On lit la même chose dans Agathias, et l'on pourrait la confirmer par le témoignage d'Eumenius dans le panégyrique de Constantin qu'il prononça devant cet empereur en 310, où il dit « que « les côtes de l'Océan septentrional sont les demeures « *propres et originaires* des nations les plus reculées « de la France; » c'est-à-dire de la *France germanique*, ou du pays occupé par les Francs avant qu'ils passassent le Rhin; car ces mêmes côtes étaient aussi les demeures propres et originaires des Germains, et par conséquent les Germains et les Francs étaient le même peuple.

Le nom de *Germains* était attribué sans distinction à tous les peuples qui étaient entre l'Océan septentrional, le Danube et le Rhin : il semble pourtant que vers l'empire de Dioclétien, c'est-à-dire vers l'an 285, ce nom devint particulier à ceux qui étaient au nord du Mein, que l'on appela aussi *Francs*, et l'on donna plus communément le nom d'*Allemands* à ceux qui demeuraient au midi de la même rivière : c'est ce qui résulte du témoignage de Vopiscus ; car cet historien rapportant que Proculus, en 280, avait défait les Allemands, ajoute qu'on les appelait encore alors *Germains*. Comme donc le nom d'*Allemands* se trouve bientôt après d'un usage ordinaire, soit dans Vopiscus lui-même, qui vivait sous Constantin, soit dans des écrivains contemporains de Dioclétien, et entre autres dans son panégyrique, prononcé en 292, il s'ensuit que ce nom s'est mis en vogue dans l'intervalle de 280 à 292. Ce qui n'empêche pas qu'il ne fût plus ancien, et déjà bien connu, de même que celui des *Francs;* car, pour dire ce que j'en pense, je crois que ces noms n'étaient dans leur principe que des espèces de sobriquets militaires qui, pendant long-temps, ne furent point d'un usage ordinaire, ni employés dans un style au-dessus du familier : par exemple, il est constant que, quoique le nom des *Francs* fût usité parmi les soldats, qui l'inséraient dans leurs chansons dès l'an 242, on ne le trouve néanmoins employé par aucun écrivain, ni dans aucun acte sérieux, avant l'empire de Probus, en 277. Ainsi, on ne le trouve ni dans ce qui nous reste de

Dexippus, ni dans Hérodien, ni dans les actes originaux conservés par Trebellius Pollion, Julius Capitolinus, Vopiscus, ou les autres, quoiqu'il y soit souvent question des Francs, sous le nom de *Germains*.

Je vois plusieurs auteurs modernes se persuader que le nom des Francs est celui d'une confédération, soit des peuples germaniques, soit d'autres nations qui occupèrent en partie le pays des anciens Germains, après que les ravages de l'empereur Maximin l'eurent fait abandonner à ses premiers habitans. Voici comme s'explique, entre autres, M. l'abbé du Bos (1).

« Il n'y a point de doute que toutes les tribus des « Francs ne fussent confédérées, et qu'elles ne fussent « obligées, par une alliance défensive, d'accourir au « secours de celle qui serait attaquée dans ses foyers. « C'est ce qui fait que souvent les auteurs contempo- « rains ont parlé de ces différentes tribus comme de « plusieurs sociétés qui ne composaient qu'une même « nation. Mais les faits qui vont être rapportés, sup- « posent que cette alliance ne fut point offensive. J'a- « dopte volontiers l'opinion de M. Menson Alting, « qui croit qu'elle se fit sous le règne de Maximin, « proclamé empereur l'an de Jésus-Christ 235. Les « dévastations que ce prince fit dans la Germanie, où, « comme il l'écrit lui-même au sénat, il avait pillé, « ravagé et brûlé près de deux cents lieues de pays, « où il menaçait encore avec apparence d'exterminer

(1) L. 1, c. 17, t. 1, p. 244 de la nouvelle édition in-12.

« les habitans et de tout brûler jusqu'à la mer Océane,
« y furent cause de plusieurs transmigrations. Durant
« cette guerre, des peuples entiers se seront retirés
« dans le fond de la Germanie, pour s'éloigner de
« l'ennemi. Après la mort de Maximin, et quand la
« terreur qu'il eut jetée dans le Nord eut été passée,
« *d'autres peuples* seront venus occuper le pays
« abandonné. Les peuples qui vinrent alors s'établir
« dans l'ancienne France, étaient peut-être sortis de
« nations différentes; mais la confédération que le
« voisinage les engagea de faire pour le maintien de
« leur liberté, leur aura fait donner à tous le nom
« général de *Francs*. En quelle année ces peuples
« nouvellement ligués vinrent-ils s'établir sur la rive
« droite du Rhin? aucun auteur ne le dit précisé-
« ment. On voit seulement par ce que dit Trebellius
« Pollio dans la *Vie de Gallien*, fait empereur l'an
« 253, que sous le règne de ce prince, quinze ou
« vingt ans après l'invasion de Maximin dans la Ger-
« manie, la nation des Francs était déjà établie sur
« la frontière des Gaules. Trebellius, en parlant de la
« guerre que Gallien entreprit contre Posthume, qui
« s'était fait proclamer empereur dans la seconde Ger-
« manique, dit que l'armée de Posthume fut fortifiée
« par les secours que les Gaulois et les Francs lui
« fournirent. Quand Probus fut fait empereur, en 276,
« il avait déjà battu les Francs dans leurs marécages.
« Ce fut donc vers l'année 250, que la nation des
« Francs s'établit sur la rive droite du Rhin. »

Ainsi parle M. l'abbé du Bos; et telle est, comme

je le disais, l'opinion de plusieurs écrivains modernes sur l'origine des Francs et de leur nom : elle n'est malheureusement bâtie que sur des conjectures peu solides, qui tombent et s'évanouissent dès qu'on les approche du flambeau de la critique.

1° La date que l'on donne à l'établissement des Francs sur la rive droite du Rhin, en 250, ne peut subsister, et il résulte, comme l'on a vu, de la chanson militaire d'Aurélien, qu'ils y demeuraient déjà, et qu'ils avaient même pénétré dans les Gaules près de dix ans auparavant.

2° Les dévastations de la Germanie par Maximin, au point de la rendre déserte, et les transmigrations de nouveaux habitans pour en occuper les cantons abandonnés, sont une supposition peu réfléchie, et démentie par la suite de l'histoire. On s'appuie, je le sais, d'une lettre de Maximin lui-même, mais d'une lettre dont l'authenticité n'est pas bien claire, où l'on est sûr du moins que cet empereur amplifie ses avantages, et à laquelle enfin on ajoute encore beaucoup.

La raison qui me fait douter de l'authenticité de cette lettre, est que Capitolinus, qui la rapporte d'après Cordus, affecte de nous avertir que ce dernier soutient qu'elle renferme les propres expressions de Maximin; et il ajoute que cela est assez croyable, parce qu'elle ne contient rien qui n'ait pu être dicté par un soldat barbare tel qu'était Maximin (1), par où il est facile de sentir que Cordus et Capitolinus se

(1) *Ælius Cordus dicit hanc omnino ipsius orationem fuisse*

sont défiés de la foi que l'on pourrait y ajouter, puisque, sans dire d'où ils l'avaient tirée, ils ont cru devoir la soutenir par des probabilités.

Quoi qu'il en soit, voici comme elle est conçue : « Nous ne pouvons vous en dire autant que nous en « avons fait : dans une étendue de plus de 400 milles « (environ 133 lieues françaises) (1), nous avons brûlé « les habitations des Germains, emmené leurs trou- « peaux, fait des prisonniers, tué ceux que nous avons « trouvés les armes à la main. Nous avons combattu « au milieu d'un marais, et nous aurions pénétré dans « les forêts, si la profondeur des marais ne nous avait « arrêtés (2). » Qu'il y ait dans cette lettre plus d'ostentation que d'exactitude, c'est ce que l'on ne peut nier sans récuser le témoignage de Capitolinus lui-même, qui nous l'a conservée. Méprisé des sénateurs et de la noblesse, à cause de l'obscurité de sa naissance, Maximin voulait leur en imposer par la grandeur et l'importance de ses exploits; aussi écrivit-il les mêmes choses au peuple, mais avec plus de modestie, *pari sententiâ, sed majori reverentiâ.* Mais de cette lettre

---

quod credibile est. Quid enim in hac est quod non posset barbarus miles? (Jul., *Capit. in Maximinio.*)

(1) Ce sont plus de soixante-cinq lieues à rabattre sur le calcul de M. l'abbé du Bos.

(2) *Non possumus tantum, Patres conscripti, loqui quantum fecimus : per quadringenta millia Germanorum vicos incendimus, greges abduximus, captivos abstraximus, armatos occidimus. In palude pugnavimus. Pervenissemus ad sylvas nisi altitudo paludum nos transire non permisisset.* (Ubi suprà.)

même, telle qu'elle est, s'ensuit-il qu'il dépeupla la Germanie, ou qu'il en extermina des nations entières? C'est ce qui ne paraît en aucune façon. Il a parcouru, dit-il, 400 milles de pays, brûlé des habitations, fait des prisonniers, emmené des troupeaux, tué, etc. Il n'y a rien en tout cela de bien merveilleux, que beaucoup d'autres n'eussent fait avant lui, ou n'aient exécuté depuis, sans dépeupler pour cela la Germanie, ni y causer aucune transmigration. Les Germains n'avaient ni villes ni forteresses; leurs maisons, éparses çà et là, ne consistaient qu'en quelques pieux de bois qui soutenaient un toit de chaume ou de branches d'arbres entrelacées, également faciles à détruire et à réparer. Dès que l'ennemi entrait dans leur pays, ils abandonnaient ces cabanes, et se retiraient dans des forêts inaccessibles aux étrangers (1), où les Romains ne les attaquèrent jamais impunément, et où Maximin lui-même, malgré sa vanité, convient qu'il n'est pas entré. Ainsi, quelque butin qu'il fît, quelques prisonniers qu'il emmenât, il n'extermina aucune nation germanique, il n'en força aucune à se retirer plus loin que de coutume, puisqu'il ne pénétra pas jusque dans leurs retraites ordinaires; enfin, il n'en assujettit aucune à l'empire, parce que, comme dit Capitolinus, elles se couvrirent de leurs rivières, de leurs marais et de leurs bois, et que, de son propre aveu, il n'osa pas s'y engager.

3° Enfin, la ligue défensive prétendue des peuples

(1) Herodian, l. 7, c. 5.

d'au-delà du Rhin, quels qu'ils fussent, contre les Romains, n'est pas même vraisemblable, puisqu'elle n'aurait eu aucun objet ni aucun motif. Les Romains n'étaient jamais agresseurs vis-à-vis d'eux. Ils ne passaient point le Rhin sans être provoqués; la Germanie était un pays froid, inculte, couvert de forêts ou de marais, qui suffisait à peine à la nourriture grossière de ses habitans, qui n'avaient aucunes villes murées, aucune place, enfin qui aurait plus coûté que produit. « Les Romains, dit M. l'abbé du Bos lui-« même, avaient renoncé depuis long-temps au des-« sein d'asservir cette partie de l'Europe, et de la ré-« duire en forme de province; ils s'étaient donc résolus « à prendre le Rhin pour borne de l'empire, et à « faire de son lit leur barrière contre les Barbares. » Rien par conséquent n'eût été plus mal imaginé qu'une ligue défensive contre les Romains, qui ne les attaquaient jamais, qui ne songeaient point à les attaquer, et qui se faisaient même une maxime d'Etat d'entretenir la paix et une bonne amitié avec eux tant qu'ils se tenaient en repos. Certainement la nouveauté du nom de *Francs* n'est pas une raison pour supposer une pareille ligue, et ne peut suppléer ni à la vraisemblance ni au silence de tous les anciens monumens sur un fait de cette nature; car il est constant que l'on n'en trouve pas la moindre mention dans aucun écrivain, pas le moindre vestige dans l'histoire, ou plutôt on y trouve des faits absolument contraires. Ainsi, lorsque Gallien porta la guerre en Germanie, dans le temps même où l'on prétend que cette ligue

venait de se former, la division et la mésintelligence régnaient tellement entre les peuples germaniques, au rapport de Zosime, qu'une partie servait les Romains contre l'autre. Voyez, dans les panégyriques de Dioclétien et de Maximien, l'exemple d'Esatech et de Genobon ou Genebaud, rois des Francs, vivant en paix et en bonne intelligence avec les Romains, tandis que d'autres sont en guerre avec l'empire, ou prennent le parti de Carausius dans sa révolte. Voyez, dans Ammien Marcellin, l'exemple des Francs Saliens ou celui des Francs Attuaires, attaqués et malmenés par Julien, sans que les autres tribus prennent leur parti, ou se remuent pour les défendre et les secourir.

Ecartons donc de l'origne des Francs ces idées de transmigrations de nouveaux habitans en Germanie depuis l'an 235, ou d'une ligue formée entre quelques peuples contre les Romains : ce sont de pures conjectures, qui ne peuvent s'accorder avec les faits les plus réels et les plus constans de l'histoire. Les Francs n'étaient absolument autre chose que les Germains : voilà non seulement ce que nous dicte une entière conformité de demeures, de mœurs, de lois, de religion, de langue enfin entre les uns et les autres ; mais encore ce que nous apprennent précisément les écrivains les plus anciens et les plus judicieux, et c'est à quoi il faut s'en tenir uniquement. Mais d'où, en ce cas, et à quelle occasion leur a pu venir le nom de *Francs?* C'est sur quoi ces mêmes écrivains ne se sont pas expliqués, si l'on ne veut peut-être tenir compte du sentiment de Libanius, orateur grec, con-

temporain et ami de Julien l'Apostat, qui corrompt ce nom en celui de *Fractes* (φραχτοι), pour pouvoir lui donner une étymologie grecque. Pour moi, j'ai déjà dit ce que je pensais, savoir, que ce nom n'est qu'un sobriquet militaire. Je me fonde sur ce que ce nom était connu des soldats, et entrait dans leurs chansons avant que d'être reçu dans l'usage commun. L'étymologie que Libanius veut lui donner dans le grec, celle que nos vieux auteurs lui cherchent dans une autre langue (1), prouvent du moins qu'ils jugeaient que ce nom leur avait été d'abord donné par les étrangers. Il y a long-temps que l'on a remarqué que les noms que nous donnons aux peuples ne sont pas le plus souvent ceux sous lesquels ils se connaissent eux-mêmes; que, par exemple, les Scythes, les Turcs, les Sarrasins, ne se reconnaissaient pas sous ces noms: les Germains eux-mêmes ne furent d'abord appelés ainsi que par les Gaulois et les Romains. De même aussi le nom de *Francs* ne leur fut d'abord donné, comme je crois, que par les soldats; il passa ensuite dans l'usage ordinaire chez les Romains; enfin, lorsque les liaisons des Germains et des Romains se furent accrues au point que les rois mêmes des premiers occupaient les premières dignités de l'empire, les Germains reconnurent et adoptèrent ce nouveau nom: peut-être même voulurent-ils effacer la raillerie du sobriquet par la signification avantageuse qu'ils pou-

---

(1) *Linguâ atticâ.* On ne sait ce que c'est ici que cette langue.

vaient lui trouver dans quelques langues, comme de *boulevards* dans le grec, d'*indomptables*, *linguâ catticâ* ou *hatticâ*, de *libres* en celtique. Quelle sera l'origine véritable du sobriquet? On ne doit la chercher sans doute que dans quelque usage singulier des Germains qui ait pu frapper davantage les soldats : je ne sais en ce cas si on serait si mal fondé à la prendre du mot *fram*. C'était le nom de leur arme principale; arme propre à eux seuls, qu'ils employaient également bien, de près et de loin, contre leurs ennemis (1); qui leur servait même, dans les délibérations publiques, à marquer le consentement et l'approbation qu'ils donnaient à ce qui s'y proposait (2); dont ils faisaient une cérémonie d'armer leurs enfans, lorsque leur âge les appelait aux charges de l'Etat (3); enfin, qui faisait même une partie essentielle des présens nuptiaux qu'ils faisaient aux nouvelles mariées (4). Cette arme,

---

(1) *Frameas gerunt angusto et brevi ferro, sed ita acri et ad usum habili, ut eodem telo prout ratio poscit vel cominus vel eminus pugnent.* (Tacit., *de Mor. Germ.*, c. 8.)

(2) *Si displicet sententia fremitu aspernantur : sin placuit frameas concutiunt.* (Ibid., c. 11.)

(3) *Arma sumere non ante cuiquam moris quam civitas suffecturum probaverit. Tum in ipso concilio vel principum aliquis vel pater vel propinquus scuto frameâque juvenem ornant : hæc apud illos toga, hic primus juventæ honor; ante hoc domûs pars videntur, mox reipublicæ.* (Ibid., c. 13.)

(4) *Munera non ad muliebres delicias quæsita nec quibus nova nupta comatur, sed boves et frenatum equum et scutum cum frameâ gladioque.* (Ibid., c. 18.)

encore une fois, s'appelait *fram*, et cela long-temps avant que le nom de *Francs* paraisse leur être donné: *Hastas*, dit Tacite, *vel ipsorum vocabulo* FRAMEAS *gerunt*. Ce mot de *frams* ou *frames*, répété dans leurs rangs lorsqu'ils allaient au combat, comme l'on dirait *aux armes*, ou *l'épée à la main*, les aura fait appeler *Framsi*, et, en adoucissant, *Fransi* ou *Franci* par les soldats. C'est ainsi qu'on dit communément que les Autrichiens, allant attaquer les Helvétiens, et n'entendant crier partout, dans une première rencontre, que le mot *Schwits*, donnèrent ce nom à toute la nation helvétique, quoique ce ne fût que le nom d'un canton particulier, dont étaient ceux qui combattirent en cette première occasion; et de là le nom de *Suisses* (car c'est ainsi que nous le prononçons) leur est resté. Au reste, les Francs ne sont pas les seuls qui doivent leur nom à celui de leurs armes; les Saxons leurs voisins, les Scythes, suivant quelques-uns, et d'autres peut-être encore, y rapportent également le leur.

CRITIQUE

DE L'OPINION DE GIBERT SUR L'ÉTYMOLOGIE DU MOT FRANÇAIS (1).

« Les nouvelles observations que M. Gibert a faites » sur l'étymologie du nom des Français, et sur l'o-

(1) Extrait d'une lettre de L. Bottu, avocat à Lassay, insérée dans le *Journal de Verdun*, mois d'avril 1745, p. 253.

« rigine des anciens Germains, pourront réveiller la « curiosité et des Français et des Allemands, pour « les engager à éclaircir une chose qui est si obscure « et si embrouillée. On est obligé aux auteurs tels que « M. Gibert, qui hasardent leurs conjectures, telles « qu'elles soient; car s'ils ne rencontrent pas tout à « coup la vérité, du moins ils se mettent dans le che- « min de la trouver, à cause des objections qn'on peut « leur faire. C'est dans cette vue que j'ai cru devoir « vous envoyer les doutes que me sont survenus en « lisant l'extrait de cet ouvrage, qui est dans votre « journal du mois de septembre dernier, pour que « vous les insériez, si vous le jugez à propos, dans un « de vos journaux. Peut-être que ce nouvel auteur, « voyant mes objections, quelque faibles qu'elles « soient, sera-t-il tenté d'y répondre, et de nous « faire connaître que ce qu'il avance n'est pas seule- « ment fondé sur de simples conjectures, mais sur la « vérité de l'histoire.

« Selon M. Gibert, le nom de *Francs* est un so- « briquet militaire à cause du *fram*, qui était le nom « de l'arme principale des Germains : *Hastas*, dit « Tacite, *vel ipsorum vocabulo frameas gerunt.* Ce « mot *frams* ou *frames*, répété dans leurs rangs « lorsqu'ils allaient au combat, comme l'on dirait « *aux armes*, ou *l'épée à la main*, les aura fait ap- « peler *Framsi*, et, en adoucissant, *Fransi* ou *Franci.* « M. Gibert et les autres avec lesquels il s'est ren- « contré dans cette idée, ne s'est-il point trompé dans « sa conjecture? Le *fram* était le nom de l'arme

« principale de tous les Germains connus aux Ro-
« mains du temps de Tacite. Or, comment, sous pré-
« texte de cette arme, donne-t-on dans le même temps
« à une partie des Germains le nom de *Francs*, et à
« une autre partie des Germains, qui se servaient aussi
« de la même arme, un nom différent, qui est celui
« d'*Allemands?* Ceux-ci cessèrent-ils de se servir du
« *fram*, et en laissèrent-ils l'usage aux seuls Francs?
« Grégoire de Tours, dans son Histoire, parle en deux
« occasions des armes dont se servaient les soldats
« français du temps de Clovis : il dit qu'ils avaient
« une espèce de hache d'arme, qu'il nomme *bipennis*,
« la lance et l'épée. On n'y trouve point le *fram*, et
« le prétendu cri militaire, *fram* ou *frames*. Il est
« donc vraisemblable qu'il y a eu d'autres raisons qui
« ont fait donner le nom de *Français* à cette partie
« des peuples germains qui ont porté et retenu ce
« nom. »

OPINION DE LA TOUR-D'AUVERGNE-CORRET

SUR LE MÊME SUJET.

Le nom des Français, en latin *Franci*, en tudesque *Franxen*, *Franken*, indique que la condition de nos ancêtres fut de toute antiquité celle d'hommes libres, francs et généreux. Ces peuples se glorifiaient de n'avoir jamais été soumis, et de ne payer aucun tribut aux Romains.

Franci sic quod liberi, sive quod sinceritate et virtute, cæteras nationes superabant.

Gens supra Rhenum ad Oceanum pertingens, tam præclarè ad bellorum usus munita, ut appellationem indè mutuentur et ab ipsis Franci nominentur. Guich (1).

---

(1) Extr. des *Origines gauloises*, 1801, in-8°, p. 218.

OPINION

DE FRÉRET

SUR L'ÉTYMOLOGIE DU NOM DE FRANÇAIS.

Le nom de *Francs*, *Franci*, φραγκοι, a donné lieu à bien de conjectures. L'opinion la plus commune est celle qui, donnant à ce nom la signification qu'il a maintenant, *franc*, *franchise*, *affranchir*, *affranchi*, etc., suppose qu'en le prenant, les Francs avaient voulu marquer que c'était pour défendre leur liberté qu'ils étaient armés.

Cependant, observe Fréret à ce sujet, on ne trouve rien, dans les anciens écrivains romains et français, qui puisse appuyer cette interprétation du nom des Francs. Le mot de *frey* signifie, à la vérité, *libre*, dans la langue allemande; mais nous n'avons aucune preuve que le mot de *frank* en soit dérivé, ou qu'il ait la même signification.

D'ailleurs, les nations prennent ou reçoivent des noms pour se distinguer les unes des autres, et ces noms expriment des qualités particulières à ces nations, ou que du moins elles peuvent s'attribuer dans un degré plus éminent que les autres. Cela ne peut avoir lieu dans la signification qu'on donne au nom de *Frank*. Les Germains jouissaient tous de la même

liberté, et y avaient tous le même attachement; et si l'on voulait faire quelque différence, ce ne serait certainement pas en faveur des Francs, qui étaient soumis à des rois et à des chefs, tandis que, parmi les autres nations, il y avait des républiques.

Si l'on veut déterminer la signification du nom de *Franc* avec quelque probabilité, il faut suivre les anciens écrivains, qui ont vécu dans un temps où la langue primitive de ces peuples était en usage. Or, Isidore dit que les Francs ont été nommés ainsi à cause de la férocité de leur caractère; et l'auteur des *Gestes des Français*, dit qu'ils reçurent ce nom de la langue *attique*, c'est-à-dire *hattique* ou *cattique*, la langue des Cattes. *Francos hoc est feros, a duritie vel ferocitate cordis.*

C'est dans ce sens qu'il faut chercher l'origine du nom commun de la ligue des Francs. Nous voyons dans des vers écrits dans l'ancienne langue *franco-theutoma*, qu'au temps d'Offrid, contemporain de Louis-le-Débonnaire, le nom de ces peuples se prononçait *Frenk* aussi bien que *Frank*. Nous trouvons dans les monumens de l'ancienne langue germanique qui sont venus jusqu'à nous, plusieurs noms dont le son et la signification se rapportent assez à cette étymologie du nom des Francs. Dans le glossaire joint par Struonsulsmus à l'édition de l'Evangile en langue gothique, on trouve *frakan*, mépriser, outrager (1);

(1) En hollandais moderne, *verachten*.

vrikan, se venger, persécuter (1); *vrakia*, persécution (2); *frackimen*, détruire; *frousktan*, craindre (3). Dans les mots de l'ancienne langue danoise ou cimbrique recueillis pas Wesmius, on trouve ceux de *fracker* et de *frochne*, traduit par celui de *truculentus*, horrible ou redoutable. Dans la langue anglo-saxonne, il y a *fyrkto*, terreur, et de là est venu le mot anglais *fright*, et celui de *froukht* ou *vruchte*, qui ont le même son dans le bas-saxon (4). On trouve dans un ancien vocabulaire teuton, *frachtim*, effrayé, *ferahkt*, *lihho*, effroyable. Vindelin cite d'anciens vocabulaires flamands dans lesquels il trouve le mot *frenghon* ou *vrenghen*, qui signifie *haïr*, et *frangt* ou *vrang*, férocité, cruauté, vengeance (5). Tous ces mots, dit Fréret, semblent dériver d'une même racine, dont les consonnes *f*, *r*, *k*, sont les mêmes, malgré les changemens que les dialectes différens y ont apportés, et malgré la variation des voyelles ou ajoutées ou supprimées.

Cependant, ajoute notre auteur, les dérivés de cette même racine, qui signifiait tout ce qui inspire de la terreur ou de la crainte, ou tout ce qui est haïssable, se prenaient aussi quelquefois en bonne part, en les

---

(1) En hollandais, *wreeken*.

(2) En hollandais, *wraak*, vengeance; en allemand, *rache*.

(3) En allemand, *furchten*.

(4) Cette indication n'est pas parfaitement exacte. *Voyez* la note précédente.

(5) En hollandais, *wrang*, âpre, rude.

employant par rapport aux idées guerrières; et alors ils étaient des titres honorables. Dans les anciennes poésies runiques, le titre de *frekn* est donné à des guerriers pour marquer leur bravoure (1). *Fraknra* y signifie : *Fregast præstantissimus* (2).

Fréret cite encore plusieurs anciens mots à l'appui de son opinion, et finit par observer que comme l'extrême valeur et la férocité sont des qualités voisines, ces noms réveillaient en même temps les deux idées, et les panégyristes romains saisirent dans leurs déclamations cette dernière signification du nom des Francs; et de là vint que tout en donnant de justes éloges à leur valeur et à leur courage, ils font perpétuellement des allusions à leur férocité.

De ce qui précède, Fréret conclut que le nom des Francs, de même que celui des premiers Germains, était un titre honorable, par lequel ils ont voulu exprimer leur bravoure et leur intrépidité dans les combats.

---

(1) *Frech*, en allemand, hardi, téméraire, audacieux.

(2) Ce dernier mot est un composé de *fre* et de *gast*, homme, personne.

DISSERTATION

SUR LE NOM DES FRANÇAIS.

PAR BULLET (1).

Le nom français est si illustre, qu'il est naturel de souhaiter d'en savoir l'origine. Ce qui ne serait qu'une simple curiosité dans un étranger, devient une espèce de devoir pour un homme de la nation.

Du temps de Ronsard, on croyait encore que ce nom venait de Francion, fils d'Hector. Ce serait méconnaître les lumières du siècle où nous vivons, que de s'attacher à relever cette fable.

Sigebert de Gemblours dit que l'empereur Valentinien donna à nos ancêtres le nom de *Francs* en langue attique, terme qui signifie *féroces*. *Valentinianus Francos atticâ linguâ appellavit, quod latinâ linguâ interpretatur feroces.*

Cette étymologie prouve que Sigebert ignorait également l'histoire et le grec (2). *Francs* ne fut jamais un terme de cette langue; et nous allons voir que les

(1) Extr. du recueil des *Dissertations* de l'auteur *sur divers sujets de l'histoire de France;* in-8°.

(2) Il est probable que Sigebert avait dit *cattiçâ linguâ*, et que la faute n'est venue que des copistes. (*Edit.*)

Français étaient connus sous ce nom bien des années avant Valentinien.

Vers l'an 256, l'empereur Aurélien, qui n'était pour lors que tribun, défit une troupe de Français qui s'étaient jetés dans les Gaules, et qui les pillaient (1).

L'an 265, les Français firent de grands ravages dans l'Espagne (2).

L'an 273, Aurélien ayant rétabli l'empire dans ses anciennes limites, par plusieurs victoires qu'il remporta sur les peuples barbares qui s'y étaient jetés, reçut à Rome l'honneur du triomphe. On vit en cette occasion des captifs de plusieurs peuples, des Goths, des Alains, des Roxolans, des Sarmates, des Français, des Suèves, des Vandales, des Germains (3).

L'an 274, Probus, avant que d'être élevé à l'em-

---

(1) *Aurelianus apud Moguntiacum tribunus legionis sextæ Gallicanæ, Francos irruentes quùm vagarentur per totam Galliam, sic adflixit, ut trecentos ex his captos, septingentis interemptis, sub coronâ vendiderit. Undè iterùm de eo facta est cantilena :* Mille Francos, mille Sarmatas semel occidimus : Mille, mille, mille Persas quærimus. (Vopiscus, dans la *Vie d'Aurélien*, p. 211.)

(2) *Franci præter cæteros truces, quorum vis cùm ad bella effervesceret, ultrà ipsum Oceanum æstu furoris evecta, Hispaniarum etiam oras armis infestas habebant. Francorum gentes, direptâ Galliâ, Hispaniam possederunt, vastato ac pœnè direpto Tarraconensium oppido.* (Nazaire, dans le *Panégyrique de Constantin.* Aurelius Victor.)

(3) *Fuit enim speciossimus Aureliani triumphus.... præter captivos gentium Barbararum, Blemyes, Axomitæ, Arabes, Eudæmones, Indi, Bactriani, Hiberi, Saraceni, Persæ, cum suis*

pire, mérita le nom de *Francique*, pour avoir vaincu les Français (1).

L'an 277, les Francs vinrent à la cour de l'empereur Probus, et lui demandèrent des terres de l'empire, pour y habiter; mais une partie d'entre eux ne voulant point entrer dans cette alliance avec les Romains, s'étant saisie d'une grande quantité de vaisseaux, ravagea toute la Grèce. Ayant de là passé en Sicile, ils y prirent la ville de Syracuse, où ils firent un grand carnage des habitans. De là, ayant fait voile en Afrique, ils en furent repoussés par des troupes venues de Carthage (2). Ils s'en retournèrent ensuite dans leur pays, sans avoir fait aucune perte dans une expédition si périlleuse (3).

L'an 280, Proculus s'étant révolté, et ayant pris le titre d'*Auguste*, comptant se maintenir dans

---

quique muneribus : Gothi, Alani, Roxelani, Sarmatæ, Franci, Suevi, Vandali, Germani, religatis manibus captivi præcesserunt. (Vopiscus, p. 220.).

(1) *Tuere nos, tuere rempubl. benè tibi committimus quos antè servasti. Tu Francicus, tu Gotichus, tu Sarmaticus, tu Partichus, tu omnia, et priùs fuisti semper dignus imperio, dignus triumphis : felix agas, feliciter imperes.* (Idem, p. 237.)

(2) Zosime, l. 1.

(3) Eumène raconte ainsi cet évènement : *Pauci ex Francis captivi, qui sub Probo à Ponte usque correptis navibus Græciam, Asiamque populati, et impunè plerisque Libiæ littoribus appulsi, ipsos postremo navalibus quondam victoriis nobiles cœperunt Syracusas, et immenso itinere pervecti, Oceanum, quâ terras irrumpit intravêre : atque ita eventu temeritatis, ostenderunt nihil esse clausum piraticæ desperationi, quâ navigiis patet accessus.*

cette dignité par le secours des Français, fut défait par l'empereur Probus (1).

L'an 287, l'empereur Maximien envoya Carause contre les Français et les Saxons qui couraient les mers (2). Il remporta sans doute quelques avantages sur ces peuples, puisque Mamertin, dans le panégyrique qu'il a fait de cet empereur, le loue d'avoir dompté les Français (3).

L'an 288, l'empereur Maximien, par la terreur de ses armes, obligea les Français, qui avaient couru les côtes des Gaules, à venir demander la paix, ayant à leur tête leur roi, nommé *Ezateches* (4). On voit, par une inscription, que Dioclétien et Maximien prenaient les titres de *Franciques*, d'*Allemaniques*, de *Germaniques*.

L'an 291, Maximien, pour repeupler les endroits incultes du pays de Cambrai et de Trèves, y plaça

---

(1) *Proculum tamen Probus fugavit usque ad ultimas terras, et cupientem in Francorum auxilium venire, à quibus originem se trahere ipse dicebat, ipsis prodentibus Francis.* (Vopisc., p. 247.)

(2) Eutrope, l. 9.

(3) *Post hæc tempora etiam Carausius, qui vilissimè natus, in serenæ militiæ ordine famam egregiam fuerat consequutus, quùm apud Bonionam per tractum Belgicæ et Armoricæ pacandum mare accepisset, quod Franci et Saxones infestabant.*

Domitis oppressa Francis bella piratica Diocletianum votorum compotem reddiderunt. (Mamertin, *Généthliaque.*)

(4) *Prætereo Francos ad petendum pacem cum rege suo venientes.* (Panégyrique de Mamertin.)

des Français qui s'étaient soumis aux Romains (1).

L'an 295, Constance Chlore remporta une si grande victoire sur les Français, qu'au rapport d'Eumène, toutes les tribus de cette nation furent entièrement détruites (2).

On peut observer, à cette occasion, le peu de créance que méritent les écrivains romains, lorsqu'ils racontent les avantages que leurs empereurs ont remportés sur les nations qu'ils appelaient *Barbares*. On nous représente ici les Français comme absolument anéantis, et nous verrons bientôt ce peuple ravager l'empire, s'y établir, et y fonder une puissante monarchie.

L'an 306, Constantin vainquit les Français dans les Gaules, et prit deux de leurs rois, Ascaric et Ragaise (3).

---

(1) *Quid loquar rursùs intimas Franciæ nationes, non jàm ab his locis quæ olim Romani invaserant; sed à propriis ex origine suis sedibus, atque ab ultimis Barbariæ littoribus avulsas, ut in desertis Galliæ regionibus collocatæ, etiam pacem Romani imperii cultu juvarent, et arma delectu?*

Itaque sicuti pridem tuo, Diocletiane Auguste, jussu deserta Thraciæ, translatis incolis Asia replevit; sicut posteà tuo Maximiane Auguste nutu, et Trevirorum arva jacentia lætus postliminio restitutus, et receptus in leges Francus excoluit : ità nunc per victorias tuas Constanti, Cæsar invicte, quidquid infrequens Ambiano, et Bellovaco, et Tricastino solo, Lingonicoque restabat, Barbaro cultore revirescit. (Eumène, *Panégyrique.*)

(2) *Quâ victoriâ Francorum gentes penitùs excisæ.*

(3) *Cæsis Francis, atque Alemannis, captisque eorum regibus,*

L'an 308, Constantin marcha contre les Français, qui étaient en armes (1).

L'an 313, Constantin remporta de si grands avantages sur les Français, qu'il aurait pu les détruire entièrement s'il avait voulu, à ce que dit son panégyriste (2).

L'an 320, Crispe, fils de Constantin (3), remporta une victoire sur les Français, et leur accorda ensuite la paix.

L'an 341, les Français ayant passé le Rhin, couraient et pillaient les Gaules (4). L'empereur Constans y vint, et leur donna bataille, dont l'évènement fut douteux. L'année suivante il fit la paix avec eux.

---

quos etiam bestiis, quùm magnificum spectaculum muneris parasset, objecit.

Reges Franciæ, qui per absentiam patris tui pacem violaverant, non dubistati ultimis punire cruciatibus, nihil veritus gentis illius odia perpetua, et inexpiabiles iras. (Eutrope, l. 10. Eumène, *Panégyrique.*)

(1) *Francorum gens in armis erat.* (Cecilius Donatus, *de Morte persecutorum*, c. 29.)

(2) *Franci ipsi præter cæteros truces, quorum vis, quùm ad bellum efferveseeret, ultrà ipsum Oceanum æstu furoris evecta, Hispaniarum etiam oras armis infestas habebat. Ii igitur sub armis tuis ità conciderunt, ut deleri funditùs possent, nisi divino instinctu, quo regis omnia, quos ipse affeceras, afficiendos filio reservasses.* (Nazaire, *Panégyrique.*)

(3) Nazaire, *Panégyrique.*

(4) Socrate, Sozomène, Idace. Saint Jérôme, dans sa *Chronique.*

L'an 355, les Français, les Allemands, les Saxons prirent et ruinèrent quarante villes de l'empire, sur les bords du Rhin, parmi lesquelles fut Cologne.

L'an 357, Julien, revenant de la Germanie dans les Gaules, trouva en chemin quelques Français qui, après avoir ravagé les terres de l'empire, s'étaient renfermés dans deux forts sur la Meuse. Il les assiégea, et les contraignit de se rendre, après un siége qu'il continua durant tout le mois de décembre et celui de janvier; il les envoya à Constance, qui les mêla parmi ses troupes (1).

On peut voir, par tout ce qu'on vient de rapporter, combien Sigebert de Gemblours a dû être étranger dans l'histoire, pour placer l'époque du nom des Français sous l'empire de Valentinien.

M. de Valois dit qu'en Allemagne, *frank* signifie *libre*, et que les Français ont été ainsi appelés, parce qu'entre toutes les nations de la Germanie, ils étaient les plus attachés à leur liberté.

Cette étymologie est appuyée sur une supposition fausse. Le terme *frank* était inconnu aux anciens habitans de la Germanie. Ils exprimaient *libre* par les termes *frio* ou *fri*, comme on le peut voir dans le glossaire de Pezron, et dans les livres qui nous restent écrits en langue teutonne. Le mot *frank*, dont se servent les Allemands modernes, a été emprunté de notre langue, dans laquelle il se trouve en usage dès les siècles les plus reculés.

---

(1) Zosime, l. 3. — Ammien Marcellin, l. 15, 16.

Avant que de donner la véritable étymologie du nom des Français, j'observerai qu'ils ont été originairement appelés *Francons* : le nom de *Franconie*, formé, de l'aveu de tous les savans, de celui de ce peuple, en est une preuve évidente. La ville de Francfort, placée dans cette province, qui s'appelait autrefois *Franconoford* ou *Franconofurt*, le démontre également.

Otfride donne aux Français le nom de *Francons*. Alcuin, contemporain d'Otfride, les appelle indifféremment *Francs* et *Francons*. Quatre auteurs des neuvième, dixième, onzième et douzième siècles, en usent de même. Si les termes de *Francs* et de *Francons* ont été synonymes, on est en droit de conclure que ce second est le plus ancien, et que le premier n'en est qu'un apocope, parce que les mots dont ont fait usage ne s'allongent pas, mais s'abrègent lorsqu'on y fait quelque changement. C'est ainsi qu'en latin on dit d'abord *Frisiones*, *Burgundiones*, *Æstiones*, ensuite *Frisii*, *Burgundi*, *Æsti*; en allemand, on prononça *Franconofurt*, par après *Francfurt*; en français, des *Senons* ou *Senonois*, nous avons fait *Sens*.

« Les Français, dit Agathias, ont une espèce de « dards qui leur sont propres. Ces javelots ne sont ni « fort grands ni fort petits; mais on peut les lancer « sur l'ennemi, si l'on ne veut pas combattre de « près, ou les tenir à la main, pour le percer, si on le « laisse approcher. Ces javelots sont presque tout « couverts de fer, en sorte que le bois paraît très- « peu, et seulement par le bout d'en bas; mais à

« l'extrémité qui est en haut, il y a, aux deux côtés « de la pointe du javelot, deux autres fers recourbés « comme deux crochets, qui s'éloignent du javelot à « droite et à gauche, et dont la pointe est tournée « vers le bas. Les Français appellent en leur langue « ces dards *angons*. »

De cette arme, particulière aux Français, ils furent appelés *Frangons* ou *Francons* (1), c'est à-dire *porte-angons*. *Fer* (2) en teutonique, qui porte : *ferrangon*, par une crase naturelle, *frangon*, porte-angon. C'est ainsi que les Lombards, *Langobardi*, *Longobardi*, ont été appelés de leurs longues lances: *lang*, longue, *barden*, lance. Parmi les anciens peuples des Gaules, les Pictaves avaient pris leur nom de leurs javelots gros et épais; et les Baléares, des frondes dont ils se servaient dans les combats avec une merveilleuse adresse.

L'étymologie que nous avons indiquée, découvre le sens d'un passage de Cicéron, qui assure à notre nation trois cents ans d'antiquité de plus qu'on ne lui en donne communément.

---

(1) Le *g* et le *c* se substituent mutuellement dans le teuton. (*Voyez* Wachter, dans les *Prolégomènes* de son *Glossaire germanique*.) Il en est de même dans presque toutes les langues.

(2) *Beren*, en teuton, *porter*. (*Voyez* le *Glossaire germanique* de Wachter.) Cet auteur observe, dans ses *Prolégomènes*, qu'en teuton l'*f* et le *b* se mettent indifféremment l'un pour l'autre, et qu'ainsi on peut également dire *feren* et *beren*. Il veut même que le *fero* des Latins vienne du *beren* des Teutons ou Germains.

Cicéron marque son indignation à Atticus, de ce qu'après la mort de César, le parti de ce dictateur est encore le maître de l'Etat.

« Voilà donc à quoi aboutit tout ce qu'a fait notre « ami Brutus ; il est réduit à demeurer à Lanuvium, « et Trebonius à se sauver dans son gouvernement. « Tout ce que César a fait, tout ce qu'il a écrit, tout « ce qu'il a dit, tout ce qu'il a promis, tout ce qu'il « a pensé, a plus de force que s'il était encore en « vie..... Ne vous souvenez-vous pas que vous disiez « hautement que ce serait un coup fatal pour la bonne « cause, si l'on rendait à César des honneurs funè- « bres? Non seulement on lui en a rendu, mais on a « brûlé son corps dans la place publique. On a fait « son éloge, on a cherché à émouvoir la compassion, « et on y a réussi..... Je reviens aux Tébasses, aux « Scæves, aux Frangons. Pensez-vous que ces gens-là « croient pouvoir jouir en sûreté de ce qu'ils ont eu « de César, qu'ils ne se soient défaits de nous? Et ils « l'entreprennent hardiment, à présent qu'ils ont re- « connu que nous n'avons pas autant de vigueur qu'ils « l'avaient cru. Ce sont bien des gens à aimer la paix, « eux qui font métier de brigandage! » *Redeo ad Tebassos, Scævas, Frangones. Hos tu existimas confidere se illâ habituros, stantibus nobis, in quibus plus virtutis putarunt, quàm experti sunt. Pacis isti scilicèt amatores, et non latrocinii auctores* (1)?

(1) Lettre 10 du livre 14.

Cet endroit a fort embarrassé les savans. Gesner et le nouvel éditeur du Dictionnaire latin de Robert Etienne, ont jugé qu'il était corrompu, et dès lors ils se sont cru dispensés de travailler à l'éclaircir. Manuce estime que ce sont les noms des soldats romains vétérans, qui avaient suivi le parti de César, et auxquels ce dictateur avait donné les terres des Pompéiens. Ils furent appelés, selon ce savant, *Tébasses, Scæves, Frangons,* du nom de leurs chefs. Plutarque et Florus font mention d'un Casius Scæva, centurion de grande valeur. Dion parle d'un Fuffissius Frangon, à qui Octavien donna le gouvernement de l'Afrique.

Je suis surpris que Manuce, qui était si versé dans l'histoire romaine, ait pensé ainsi. Il est sans exemple que les tribuns aient donné leurs noms aux légions qu'ils commandaient. D'ailleurs, si ces soldats avaient pris un nom formé de celui de leurs chefs, ils auraient dû, suivant les règles de la langue latine, être appelés *tébassiens, scæviens, frangoniens:* c'est ainsi que les soldats de Pompée et de César furent appelés *pompéiens* et *césariens,* du nom de leurs généraux. J'ajoute que Cassius Scæva était un soldat de fortune, qui parvint, par sa valeur, au degré de centurion : croira-t-on qu'il ait donné son nom à ses soldats, puisque les tribuns mêmes ne jouissaient pas de cet honneur ?

J'estime donc que les Tébasses, les Scæves, les Frangons sont des peuples de la Germanie, qui avaient suivi les drapeaux de César, lorsqu'il entreprit de se rendre maître de la république. Voici les raisons sur

lesquelles j'appuie ma conjecture : 1° Le nom de *Frangon* est le nom primitif qu'ont porté les *Francs*, comme on l'a vu plus haut; 2° César avait dans son armée un grand nombre de Germains, ainsi que l'attestent Dion, Lucain, Appien, Plutarque et Florus; il comptait beaucoup sur la valeur de ces étrangers, car il leur attribue lui-même le succès de deux grandes batailles qu'il gagna sur les Gaulois, auprès de Langres et d'Alise. Les Tébasses, les Scæves et les Frangons habitaient cette partie de la Germanie qui est la plus voisine des Gaules, celle dont par conséquent César avait pu plus facilement tirer des troupes. Les Frangons ou Francs, les Scæves ou Suèves habitaient au-delà du Rhin, sur les bords de ce fleuve. Les Tébasses étaient les Trébocces ou Tribocces, peuples de Germanie, établis en-decà du Rhin dès le temps de César, qui les place entre les Médiomatriciens et les Tréviriens. Il a été fort facile d'enlever l'*r* du nom de *Trébosse*, et d'en faire *Tébosse* ou *Tébasse*. Si l'on trouve cette conjecture trop hardie, je dirai que les Tébasses étaient un petit peuple obscur, dont les historiens n'ont pas parlé, ce qui n'est pas sans exemple. L'empereur Justinien, à la tête de la préface de ses Instituts, prend le nom d'*Anticus* après ceux d'*Alemanicus*, *Gotichus*, *Francicus*, *Germanicus*, et avant ceux d'*Alanicus*, *Vandalicus*, *Affricanus*. Les Antes, petit peuple qui habitait aux bords du Danube, un peu plus bas que son confluent avec la Save, auraient peut-être été perdus dans la nuit des temps, sans ce surnom de

Justinien. 3° Cicéron dit que les Tébasses, les Scæves et les Frangons n'ont pas trouvé dans les troupes de la république autant de valeur qu'ils s'en figuraient. Ces paroles ne marquent-elles pas des étrangers qui, sur le bruit des victoires des Romains, s'étaient formé l'idée la plus avantageuse de leur bravoure? Ne désignent-elles pas ces Germains, qui eurent tant de part à l'avantage que César remporta dans les plaines de Pharsale sur l'armée de la république, qui était si supérieure en nombre à la sienne? 4° Le portrait que fait Cicéron des Tébasses, des Scæves et des Frangons, convient parfaitement aux premiers Francs. Il les représente comme des gens qui n'aiment pas la paix, qui ne cherchent au contraire qu'à piller. Tacite nous peint les Germains précisément avec les mêmes couleurs. Il nous dit que cette nation aime tellement la guerre, que lorsque le peuple, dont elle fait partie, se trouve en paix, elle va chercher des combats chez ceux qui l'avoisinent. Le portrait que Libanius fait des Francs, est encore plus ressemblant à celui que Cicéron nous a tracé des Frangons.

« La nation française est innombrable, et la va-
« leur en elle surpasse de bien loin la multitude (1).
« Ils regardent une mer agitée par la tempête comme
« la terre ferme; un froid rigoureux leur est aussi
« convenable qu'un air doux et tempéré; le plus
« grand malheur pour eux est une vie tranquille,
« et ils mettent le comble de la félicité dans les

(1) Libanius, discours impérial.

« fatigues et les périls de la guerre. Ceux qui ont « perdu dans les combats une partie de leurs mem- « bres, exposent à de nouveaux dangers ce qui leur « en reste. Ils ne savent ce que c'est que de s'arrêter « dans la victoire ; et s'ils sont vaincus, ils ne met- « tent aucun intervalle entre fuir et retourner à la « charge. Parmi eux, les lois attribuent les récom- « penses à une opiniâtreté pour la guerre qui tient « de la fureur, et c'est une punition que le repos. C'est « pour cela que, de temps immémorial, on n'a jamais « pu ni leur persuader de vivre en paix ni les y « contraindre. En tout temps, jour et nuit, ils sont « occupés de la guerre. Vous les voyez prendre leurs « repas armés ; et pour dormir, ils ne quittent pas « leurs casques. On peut les comparer aux flots de la « mer, dont les digues irritent la violence. »

Le précis de l'Histoire des anciens Francs que nous avons rapporté plus haut, prouve que Libanius les connaissait bien, et qu'il les a peints dans le vrai. Ainsi Cicéron, en donnant aux Frangons dont il parle, l'ardeur du pillage et la haine du repos pour caractère, ne pouvait pas désigner les anciens Francs par des traits plus marqués.

ÉTYMOLOGIES

DES NOMS DES ROIS DE FRANCE, DEPUIS MARCOMIR, PÈRE DE PHARAMOND.

PAR DREUX DU RADIER (1).

Je ne sais personne, monsieur, qui ait pris la peine de nous donner l'étymologie des noms de nos rois de la première et de la seconde race. Cela peut cependant avoir son degré d'intérêt et de curiosité; et de ces étymologies bien connues et bien discutées, dépend certainement la connaissance de notre origine. J'ai rassemblé, sur ce sujet, tout ce que j'ai pu trouver dans les *Mémoires* de Bertius; dans la *Méthode* de Bodin; dans le petit *Dictionnaire suévo-gothique* de Peringskiol; dans Vossius, Dihenard, Dadin d'Hauteserre, etc., etc., et je prends la liberté de vous adresser ces recherches, pour en faire part au public, *aut* (2) *Veneris sacrum marito.*

---

(1) Extr. du *Journal de Verdun,* de janvier 1762.

(2) Cette alternative, que nous ne sommes que trop souvent forcés de choisir, n'est point faite pour M. Dreux du Radier. Nous le prions de nous mettre plus fréquemment qu'il ne fait, dans le cas de lui prouver combien peu nous sommes disposés à faire de ses ouvrages, *des sacrifices à l'époux de Vénus.* (*Note du Journal.*)

Marcomir : réputé père de Pharamond par la plus grande partie de nos anciens historiens, *Marchomirus, Marcomirus, Marcomerus,* ou *Marcomer, Marcomeris.* Ce nom vient, à n'en pas douter, des deux mots teuto-celtiques, *marck, marchia : limes, terra ;* et de *mir, mer* ou *mar : major, præpositus* (1), préposé à la garde du pays, des frontières; en sorte que le mot de *marcomir* n'est qu'un nom de dignité, qui revient à celui de *dux, marchio,* duc, marquis.

Pharamond : regardé comme le premier de nos rois: *Pharamundus, Faramundus, Waramundus, Varamundus,* et peut-être *Guaramundus,* suivant les différens dialectes, vient des deux mots teutoniques anciens, *waran, servare,* conserver; en allemand, *weren* ou *beren* (2), surnom d'une branche de la maison de Brunswick; et *mund : illustris, nobilis,* illustre, célèbre; *quasi, celebris conservator,* ou *tutor, protector;* conservateur illustre, tuteur, protecteur de sa nation. Le mot de *mund* est fréquent au commencement ou à la fin des mots, en suévo-gothique, *mundur, minnur, mannur : vir potens, vir nobilis ;* homme puissant, homme noble (3).

---

(1) MAR, mer, eau, signifiait aussi *grand, élevé,* en ancien saxon. MAR, roi, en ancien suédois. Le même mot est une particule teutonique qui marque l'élévation. MIR est l'équivalent de MAR. (*Voyez* le *Dict. celtiq.* de Bullet, in-fol., t. 3.)
(*Edit.* C. L.)

(2) En français, *garant, garantir, garde,* guardia, wardia.

(3) Du Radier est ici pleinement d'accord avec le *Dic-*

Clodion : *Clodio, Clojio, Clojo, Clodius,* dans l'abbé d'Usperg, composé des mots *clot, lot, lud, lut, leuth, leut : populus,* peuple, nation (1); et du mot *wick : populi præstantissimus, nobillissimus;* le chef du peuple, le plus illustre, le plus noble. Ce nom est le même que celui de Clovis, *Clodoveus, Lodoveus, Leudwick* (2) et Louis.

Mérouée, ou plutôt Mérowée, *Meroveus, Maroveus, Meroweus.* Mézerai, d'après la *Chronique* de l'abbé d'Usperg, fait venir ce nom des deux mots *mer, wick,* c'est-à-dire *taureau marin;* parce que,

---

tionnaire celtique, qu'il ne cite point, mais qu'il devait connaître, parce que cet ouvrage avait paru à l'époque où il écrivait ses remarques. Il aurait pu ajouter à l'explication de la racine MUND, que PHARRO est un ancien cri de guerre des Irlandais, qui animait ces peuples au combat, et qu'on a traduit par *frappons.*

Wara et *warh,* dans plusieurs langues du Nord, et en esclavon, se disaient d'une montagne, d'un lieu élevé.

(*Edit.* C. L.)

(1) CLOTH, analogue de CLOT, signifie *noble, illustre, généreux.* CLOD, *louange, gloire.* On dit indifféremment CLOLD et LOD. (*Edit.* C. L.)

(2) Rhenanus prétend que le nom de *Louis* est une corruption de LUIT-VUIC, qui signifie *homme fort* et *vaillant,* ou, selon Goropius, *l'assurance du peuple.* (*Voy.* le jésuite Thom. le Blanc, p. 24 de son *Soldat généreux.*) On trouve le même nom écrit dans de vieux manuscrits : *Hludoïïcus, Hludovicus* (XXI maii 987), *Hludooicus juvenis rex obiit.* (Louis V, dit *le Fainéant : Juvenis qui nihil fecit.*) *Obituaire d'Auxerre,* MS.

(*Edit.* C. L.)

dit l'abbé d'Usperg, la mère de Mérowée étant allée pour se baigner sur le rivage de la mer, y trouva un taureau marin qui la rendit mère du prince dont il s'agit : *Cùm juxtà mare in æstu diei, cùm uxore sedisset* (Clodius), *bestia marina, tauro similis, ut fertur, uxorem ad lavandum pergentem appetiit, statimque sivè à bestiâ, sivè à viro concipiens, filium peperit, qui à mari et miraculosâ facie* (1), Meroveus, *id est,* Merefech, *dictus est.* Le chroniqueur diffère de Mézerai, quant à l'étymologie; et, suivant lui, Mérowée signifierait *admirablement beau,* beauté admirable. Pour moi, je pense que *Mérowée* et *Marcomir* ou *Mercomir,* sont à peu près le même nom pour la signification, les mots *mir, mer* ou *mar,* et celui de *wick,* ne rendant que la même idée; mer, *major, præstans,* wick, *idem.*

Childéric : *Childericus, Hildericus, Hildricus,* est un nom composé du mot *child* ou *hild,* sans le

---

(1) Le docteur Pokocope paraît admettre la possibilité et l'effet d'une pareille union. Il ne voit pas pourquoi les chevaux marins et divers autres habitans de l'élément favori de Vénus, n'auraient pas obtenu une faveur qu'elle a prodiguée à la plupart des animaux terrestres, une grâce qu'elle a étendue jusque sur les peuples de l'air. Le docteur ne doute point que, parmi les grands oiseaux, il n'y en ait de capables de rendre mère une jeune fille; mais le docteur aime à plaisanter. (*Art de faire des garçons*, part. *des monstres*, p. 98 et suiv.)

(*Edit.* C. L.)

chi ou le *chiosme* teutonique (1), qui signifie *bienveillance, amour;* et du mot *rick, dives,* d'où notre mot *riche,* pur celtique. Ainsi, Childéric, *amore potens, dives, clarus,* et, dans un seul mot, *amabilis,* aimable, chéri, bien-aimé. D'autres, d'après l'histoire de Childéric, et le penchant amoureux du prince, l'interprètent *ad amorem pronus* (2), amoureux de complexion : mais il est plus simple de s'en tenir à la première étymologie.

Clovis : *Clodoveus, Chlodoveus, Hlodoveus, Lodoveus, Leudeveus, Leudevicus, Leuthvicus, Leudovicus, Lodovicus, Ludoïcus,* etc. Ce nom vient, comme on l'a dit, des deux mots, *cloth, loth, leuth, leut, leud,* etc., et du mot *wick; populi præstantissimus,* chef du peuple, chef de la nation. *Voyez* au nom de *Clodion.*

Childebert : *Childebertus, Hildebertus, Hildpertus;* des deux mots *hild* ou *child, hilp,* amour, secours, protection; et *ber, bar* (3), *pert : clarus,*

---

(1) Dans l'ancien breton, *c, h,* sont souvent mis l'un pour l'autre. On dit également *coed, hoed,* bois; *coh, hoh,* vieux. (*Dict. celt.,* t. 1, p. 33.)

(*Edit.* C. L.)

(2) *Puellis idoneus.* (Hor., l. 3, od. 26.) Vel, *Veneris muneribus potens.* (*Idem,* l. 4, od. 10.) Mais comment donner ce nom à un enfant dont les mœurs à venir sont incertaines.

(*Edit.* C. L.)

(3) *Ber* et *bar,* élévation, montagne, et, au figuré, *grand de l'Etat. Bar,* en teuton, en écossais et en suédois, veut dire

promptus, paratus; en sorte qu'il n'y a presque pas de différence dans la signification du nom de *Chilpéric* ou *Childéric*, et de *Childebert* ou *Hildepert*.

Chlotaire ou Clotaire: *Chlotarius, Lotharius, Holtarius;* des mots *leuther, lother, louther : purus, puritate pollens;* pur, vertueux (1). *Lo,* en gau-

---

fils, enfant. Ber est encore une particule qui marque le superlatif, l'excellence. *Bert* signifie *court, bref, coupé.* Il n'est donc pas certain que ce mot ait eu, dans la composition de *Childebert,* le sens de *clarus, promptus, paratus,* qu'on lui attribue ici.

Cependant *bert,* avec l'addition de l'*h, berth,* se traduit par *beau, propre, luisant, poli, illustre.* On le prend aussi substantivement dans le sens de *richesse, abondance, fertilité.* (*Voyez* le *Dict. celtiq.,* t. 2.) (*Edit.* C. L.)

(1) On écrivait indifféremment *Hlothaire* et *Clotaire, Hlovis* et *Clovis.* Ce sont les mêmes noms, avec ou sans le signe de l'aspiration. « Cette diversité, dit le Père Lobineau, n'est « venue que de la différence de la prononciation. Ceux qui « ne pouvaient prononcer la gutturale par où commencent « les deux mots *Hlotaire, Hlovis,* substituèrent un *C* à la « place; mais ceux qui étaient accoutumés à la prononcer, « l'écrivaient ainsi. La prononciation de la gutturale de- « vant *l* est restée dans quelques cantons du diocèse de « Saint-Malo, où les paysans disent une *hlef,* une *hloche,* un « *hloître.* » (*Glossaire* de D. Lobin.)

Bullet adopte cette opinion, qu'il fortifie par d'autres exemples, tirés de la prononcitiaon du diocèse de Vannes. Il aurait pu citer encore celle des Florentins, qui aspirent le *c* dans beaucoup de mots. On sait qu'ils prononcent fortement de la gorge, *hasa, harozza,* au lieu de *casa, carozza.* (*Edit.* C. L.)

lois(1), signifie *eau*. Il y a, aux environs de Chartres, une abbaye dite *de Lo;* ceux qui écrivent *de l'Eau*, l'écrivent mal, et ignorent la signification du mot. Les Anglais disent *Law*. Le Lot, petite rivière qui passe à Cahors, et se rend dans la Garonne, a pris son nom du mot *lother*, pureté, eau pure, lympide.

Cherebert ou Charibert, ou Aribert : *Charibertus*, *Cherebertus*, *Heribertus*, *Haribertus*, *Herbertus* ou *Aribertus;* composé des deux mots *her* ou *har;* *fortitudo*, force, courage (2), et *bert*, illustre. Ce *ber* ou *bert*, se prononçait *bret*, suivant les apparences, par les Gaulois du temps de César, qui dit, en parlant de Diviaticus, chef des Héduens, et de Liscus : *Summo magistrâtui præerant, quem* Vergobretum *appellant heduis qui creatur annuus*, de là *Albret*, *omninò fortis*, tout vaillant, tout fort : al, *omne;* bret, *fortis*.

Chilpéric ou Childéric n'est que le même nom pour le sens. Voyez *Childéric* ci-dessus, ou *Childebert*. Pour Clotaire II, voyez *Clothaire* Ier. Peut-être sa mère Frédégonde lui fit-elle donner ce nom

---

(1) Du onzième siècle, cité par l'abbé Lebeuf, *Histoire d'Auxerre*. (*Edit.* C. L.)

(2) *Her*, héritier. *Her*, en ancien allemand, signifiait *audacieux*, *effronté*, *terrible;* ce qui rentre dans le sens de *har*, *fortitudo*. Cependant, *hereberg* ou *heriberg*, en teuton, désignait une tente, une chaumière, un humble logis, signification qui s'accorde peu avec l'étymologie ci-dessus.

(*Edit.* C. L.)

pour écarter les soupçons élevés contre sa propre conduite, et la légitimité de la naissance du prince.

Dagobert : *Dagobertus;* composé du mot *dag, daga;* d'où notre mot *dague, glaive, épée* (1), et *ber* ou *bar,* illustre (2) : *gladio fortis;* vaillant par l'épée, ou vaillante épée.

Théodoric ou Théodorik : *Theodoricus, Theudericus, Thiedericus, Thudericus,* Thierri; composé des deux mots *theut, thiet, diet;* en allemand, *Goth, Deus,* Dieu; et *rick, dives, nobilis, potens :* Dieu puissant, ou puissant en Dieu. Gotheric et Dietheric ont la même signification que *Thierri,* qu'on a dit au lieu de *Thierric* ou *Théodoric.*

Pepin : *Pipinus* ou *Pippinus;* ce nom a, je crois, la même signification que *parvus;* et quand on dit *Pepin-le-Bref,* on ne dit peut-être que le même mot, ou deux mots qui ne signifient que la même chose (3).

---

(1) Dag, en celtique, signifiait aussi *bon.* (*Edit.* C. L.)

(2) *Ber* ou *bert,* illustre; de là *haubert, fief de haubert, haubergeon,* petit haubert; *haubereau* ou *hobreau, pauperculus nobilis.* (*Edit.* C. L.)

(3) *Pep, pêp* ou *pip,* en celtique, signifie *flûte,* et, par métaphore, une petite pointe de terre. Ce mot rappellerait donc plutôt l'idée de *tenuis, delicatus,* fluet, délié, mince, que celle de *parvus,* petit. Ainsi, dans le cas où le nom de Pepin exprimerait la qualité physique du roi qui le portait, il faudrait en induire que Pepin-le-Bref était tout ensemble petit et fluet, ce qui s'accorderait fort bien avec l'histoire. Alors, il n'y aurait pas de pléonasme dans la dénomination

Charles : *Charlemagne, Carolus, Carlus;* du mot *har, hard,* avec le *chi* devant Charles, comme dans *Lotharius, Clotharius, Hildebertus, Childebertus, Ludoveus, Chlodoveus, Hilpericus, Chilpericus, Aribertus, Charibertus :* Carloman, *Carlomannus;* homme hardi, brave, courageux.

Eudes, *Odo.* Peut-être du mot *theut;* d'où *Théodoric.* Voyez ci-dessus *Théodoric.*

Raoul, *Radulphus;* en Normandie, *Rou;* d'où les noms des *Raoulin, Rolin, Raouline, Rouline* ou *Roline, Rollet, Rollette* (1); composé du mot *rad,* conseil, prudence, sagesse; et *wlf* ou *ulf,* secours, homme dont la prudence est secourable.

Robert ou Rupert, chez les Allemands : *Robertus, Rupertus,* composé des deux mots *ro* ou *ru* (2), *potentia,* force, puissance; et *bert* ou *pert,* noble, illustre, homme illustre par son pouvoir.

Henri : chez les Allemands, *Herric* ou *Erric,*

---

composée de *Pepin-le-Bref,* parce que petit, ou court et délié, sont deux choses différentes. (*Edit.* C. L.)

(1) Et *Radolphe, Rodolphe, Roul, Rollo,* ou *Rollon.* C'est sous ce dernier nom que les anciennes chroniques désignent souvent le fameux Raoul Ier, duc de Normandie, contemporain de Charlemagne, grand-justicier; celui dont le nom invoqué par les opprimés, en ces termes : *Ha Roul!* aurait donné lieu à l'expression *clameur de haro.* ROLLONEM *conditorem parentemque gentis appello.* (*Annal.* Baron.) (*Edit.* C. L.)

(2) Ou ROB, bien, héritage, faculté, proie, butin. RAPE, en ancien saxon. (Bullet, *Dict. celt.,* t. 2.) (*Edit.* C. L.)

Erricus (1), et par corruption *Henricus;* des mots *her: dominus*, seigneur, maître; et *rich*, riche, puissant, puissant seigneur (2).

---

(1) *Erricus* ou *Ericus;* c'est ainsi que les personnes du nom de *Henri* sont souvent désignées dans les chroniques latines du moyen âge. Er, montagne, aigle, grand, noble. Erri, ville, terre, habitation, maison. (*Edit.* C. L.)

(2) Il ne faut pas attacher plus d'importance qu'il ne convient à ces sortes de recherches. Dreux du Radier était un homme d'un savoir médiocre, et la plupart des interprétions qu'il propose dans cette lettre, sont plus imaginaires que réelles. Nul doute que les noms n'aient été significatifs dans leur origine; mais il n'est pas plus facile de savoir aujourd'hui ce que signifiait le mot de *Pepin* chez les Francs, que de savoir ce que signifiaient les noms de *Caius*, de *Marcus*, de *Lucius* chez les Romains. (*Edit.* S.)

DE L'ÉPOQUE

DE LA MONARCHIE FRANÇAISE (1).

Quand il s'agit de fixer l'époque de l'élévation de Pharamond sur le trône des Français, on trouve à ce sujet presqu'autant d'opinions différentes que d'historiens qui en ont parlé. Quelques-uns placent cet évènement en l'année 417; d'autres en 418. Il y en a qui s'attachent à l'année 419; le plus grand nombre est pour 420. Tous se fondent sur un passage de Prosper, le plus ancien des historiens qui ait parlé de Pharamond; autorité certainement respectable, supposé que cet ouvrage, dont il ne nous reste qu'un fragment, soit de Prosper d'Aquitaine, qui vivait du temps de l'empereur Valentinien III, et qu'il n'ait pas été altéré par les copistes, comme il y a lieu de le soup-

(1) Extr. d'un Mémoire de l'abbé de Vertot, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Il est ici question, non pas de l'époque de l'*établissement de la monarchie dans les Gaules*, mais du commencement de la monarchie, rattaché à la souveraineté de Pharamond, considéré comme premier roi franc. Ce sont deux points de difficulté bien différens, et qu'il ne faudrait pas confondre.

(*Edit.* C. L.)

çonner, surtout à l'égard de la chronologie; mais ils le suivent à leur manière : les uns s'attachant scrupuleusement à la chronologie de cet auteur; d'autres ne l'admettant que corrigée, suivant les principes de critique qu'ils établissent. Voici les termes de Prosper, sur l'année 26 de l'empire d'Honorius : *Trigesimus nonus Xistus Romanam ecclesiam regit. Solis hoc anno facta defectio :* PHARAMUNDUS *regnat in Franciâ.* Dans ce passage, on convient qu'il faut restituer le nom de *Zozime* à la place de celui de *Xiste*, qui ne s'y trouve que par une erreur de copiste, comme la suite des papes, les *Fastes* de Prosper et les Chroniques d'Idatius et de Marcellin le prouvent évidemment.

Toute la question semble rouler sur l'année dans laquelle ces trois choses se rencontrent. Le Père Henschenius, Vendelin et Chifflet placent tous trois en l'année 417, le commencement du règne de Pharamond, fils de Marcomir. Le Père le Cointe, dans ses *Annales ecclésiastiques*, se déclare aussi pour la même année 417, et il tâche de fortifier son opinion par l'autorité d'Idatius, en observant que l'éclipse de soleil dont il est parlé dans la Chronique de Prosper, étant arrivée, selon Idatius, le 14 des calendes d'août, la lettre dominicale de cette année-là a dû être un *I*, ce qui se rapporte à l'an 417, et non pas un *F*, qui ne conviendrait qu'à l'année suivante 418. D'où il conclut que l'inauguration de Pharamond tombant dans la même année que l'éclipse de soleil et que l'élection de Zozime, et que ce dernier évènement étant

arrivé en 417, on ne peut se dispenser de placer dans la même année la fondation de notre monarchie.

Le président Fauchet rapporte cet évènement au 14 d'avril 419 ou 420.

Du Tillet, dans sa Chronique, dit que Pharamond fut fait gouverneur des Français l'an 420, ou, selon les Chroniques d'Allemagne, l'an 417.

MM. de Sainte-Marthe, dans leur *Histoire généalogique de la maison de France*, en parlant de l'inauguration de Pharamond, après avoir remarqué que quelques historiens la rapportent à l'an 419, quelques autres à l'an 420, et d'autres enfin à l'an 421, ajoutent qu'en ce doute le plus sûr est de suivre le milieu entre ces deux extrémités, et de s'en tenir à l'an 420, comme ont fait plusieurs bons écrivains.

Quoique M. de Valois semble balancer entre l'époque de l'an 417 et celle de l'an 420, il prend néanmoins son parti au commencement de son *Histoire de France*, et se fixe à l'an 420.

André du Chesne, dans le premier volume de son *Recueil des historiens français*, se détermine aussi en faveur de l'an 420.

Mézerai, dans son *Histoire de France*, date la première année de Pharamond de l'an 420, et s'exprime en ces termes dans la vie de ce prince : « Prosper marque que l'année d'après celle où Pharamond « commença à régner, il se fit une éclipse de soleil. « Il y en eut deux en ce temps-là, une en 418, et « l'autre en 421 : celle-là, le 19 de juillet; celle-ci, « le 17 de mai. Ainsi, il faudrait mettre son élection

« ou en l'an 417, ou en l'an 420, la vingt-troisième « ou la vingt-sixième année de l'empire d'Honorius, « à compter depuis la mort de l'empereur Théodose, « son père. » Cependant, il semble que Mézerai a changé depuis de sentiment, puisque, dans son *Abrégé de l'Histoire de France*, il place le commencement du règne de Pharamond en l'an 418, année fort remarquable par une grande éclipse de soleil.

Il y a quelques autres historiens, de peu de nom à la vérité, qui, sans rendre aucune raison de leur sentiment, ont placé la première année du règne de Pharamond en 418 et 419, et qui l'ont même fait descendre jusqu'en 424 et 425.

M. l'abbé de Vertot, qui s'était chargé d'examiner ces différentes opinons, en fit son rapport à l'Académie en 1705, et y ajouta que la question lui paraissait se renfermer plus naturellement entre les années 417 et 420. La première époque est soutenue par des raisons assez solides; l'autre a, de son côté, un grand nombre d'auteurs graves. Cependant, M. l'abbé de Vertot trouve que l'élévation de Pharamond doit suivre et non pas précéder l'éclipse de soleil, si l'on veut se fier à ce que nous lisons dans la Chronique de Prosper, que les copistes ont corrompue, en donnant à Honorius trente-deux années de règne, quoique ce prince n'en ait régné que vingt-neuf. D'ailleurs, il n'est pas bien sûr que Prosper rapporte l'élection du pape Zozime, l'éclipse de soleil, et le commencement du règne de Pharamond, à la même année 417, à laquelle appartient seulement l'élection de Zozime, que

les mêmes copistes ignorans ont nommé mal à propos *Xiste*. Il n'en est pas de même de l'éclipse de soleil, qui appartient, sans contredit, à l'année 418, comme l'époque du commencement du règne de Pharamond appartient à l'année 419, ou plutôt à l'année 420, en faveur de laquelle M. l'abbé de Vertot se détermine enfin.

RÉSUMÉ

DU SYSTÈME DE L'ABBÉ DU BOS SUR L'ÉTABLISSEMENT DES FRANCS DANS LA GAULE.

Trois nations principales, et dont chacune comprenait plusieurs peuples, bornaient au nord l'empire romain, savoir : la nation germanique, la gothique et la scythique.

Les principaux peuples de la nation germanique étaient les Bourguignons, les Allemands, les Saxons et les Francs.

De toutes les nations germaniques voisines des Gaules, les Francs étaient celle qui avait le plus de liaisons avec les Romains, et qui était la moins barbare. Leur pays s'étendait depuis l'embouchure du Mein dans le le Rhin, jusqu'à celle du Rhin dans l'Océan. Les Francs étaient divisés en plusieurs tribus confédérées entre elles pour l'intérêt commun, mais indépendantes l'une de l'autre : les Saliens formaient une de ces tribus. Les Francs étaient braves sur mer comme sur terre. Les Romains avaient recherché leur amitié, et avaient conclu des traités avec eux ; ils avaient pris à leur solde des troupes de cette nation. Des Francs avaient été élevés au premier rang dans l'empire, et s'étaient même alliés, par le mariage, avec les empereurs romains.

Stilicon, barbare d'origine, était le ministre et le favori d'Honorius. Voulant mettre son fils sur le trône, il excita les Barbares à faire une irruption dans les Gaules. Les Vandales y entrèrent en effet l'an 406, après avoir passé par le pays des Francs, qui, fidèles aux Romains, leur avaient vainèment disputé le passage.

Il paraît cependant que cette fidélité ne fut pas à toute épreuve; car, treize ou quatorze ans après, les Francs passèrent le Rhin sous la conduite de Pharamond, et prirent la ville de Trèves, qu'ils saccagèrent.

Dans l'intervalle, les peuples des cinq provinces gauloises qui formaient le commandement armorique, ayant chassé les officiers de l'empereur, s'étaient mis en liberté, et avaient établi dans leur pays une espèce de république. Cet évènement a contribué plus qu'aucun autre à l'établissement de la monarchie française.

En 426, Clodion régnait dans l'ancienne France, c'est-à-dire au-delà du Rhin; on ne sait pas au juste de quelle tribu de Francs il était roi. Deux ans après, Aëtius, général de l'empereur Valentinien III, ayant passé dans les Gaules, soumit plusieurs peuplades de Francs, qui s'étaient établies en-deçà du Rhin, et principalement dans la cité de Tongres, maintenant le peuple de Liége. Il les obligea de s'avouer sujets de l'empire, et de porter les armes pour son service. Il fit aussi quelques tentatives pour réduire les Armoriques, mais elles n'eurent aucun succès.

En 445, la tribu des Francs s'empara du Cambrésis;

son roi était toujours Clodion. Il résidait à Duisbourg (Disparga), sur les confins de la cité de Tongres. Il pénétra d'abord dans la forêt de Charbonnières, qui faisait partie des Ardennes, et se rendit maître de Tournai ; de là, il vint brusquement à Cambrai, où il passa au fil de l'épée tout ce qu'il trouva de troupes romaines. Il s'empara ensuite de tout le pays entre Cambrai et la Somme.

L'année suivante, Aëtius remporta sur lui quelques avantages auprès du vieil Hesdin, et reprit une partie du pays dont les Francs s'étaient emparés ; mais il ne paraît pas que les Romains aient jamais reconquis les cités de Tournai et de Cambrai, qui restèrent à Clodion et à ses successeurs.

Ce fut vers ce même temps que la tribu des Francs Ripuaires s'établit entre le Bas-Rhin et la Basse-Meuse. Leur nom venait de *ripa*, rive. Les troupes romaines qui avaient leurs quartiers entre les deux fleuves, et qui, par le même motif, portaient le même nom, s'incorporèrent avec les Francs.

En 450, Aëtius fit la paix, tant avec les Francs qu'avec les Armoriques, afin d'avoir les mains libres pour s'opposer aux progrès d'Attila.

Childéric, fils de Mérovée, commença à régner sur les Francs de Tournai en 459. Il fut déposé par ses sujets, irrités de ce qu'il enlevait leurs filles. Il se retira dans la Thuringe, en laissant à un ministre affidé la moitié d'une pièce d'or rompue, dont il emporta l'autre, afin de pouvoir être instruit aussi sûrement que secrètement, du temps où la prudence lui

permettrait de reparaître dans ses Etats. Après son départ, ses sujets élurent unanimement, pour les gouverner, Egidius, maître de la milice dans le département des Gaules. C'est lui que nos historiens appellent *le comte Gilles* ou *Gillon;* il était de la famille Syagrie, l'une des plus illustres de la cité de Lyon, et qui avait eu un consul l'an 382.

Quelques années après, on retrouve Childéric, qui, d'accord avec Egidius, combat les Visigoths près d'Orléans. Ces derniers y sont défaits, et Frédéric, frère de leur roi Théoderic II, est tué dans la bataille.

Egidius est trouvé mort dans son lit. Tout indique que sa fin ne fut point naturelle.

Euric, autre frère de Théoderic II, l'ayant fait assassiner à Toulouse, en 467, lui succéda, et forma le projet de s'emparer de tout le territoire de la Gaule jusqu'à la Loire, vers le nord, et jusqu'à l'Océan vers le couchant. L'empereur Anthemius se rallia les Francs, les Bourguignons et même les Armoriques, pour résister aux Visigoths, mais ils furent secourus par les Saxons.

Julius Népos, successeur d'Anthemius, ne se sentant pas assez fort pour résister à Euric, fit la paix avec lui, et souscrivit à des conditions honteuses, qui occasionnèrent un soulèvement général dans l'armée romaine. Orestès, qui commandait cette armée, déposa Népos, et fit proclamer empereur son propre fils, Augustule. Celui-ci ayant été détrôné à son tour par Odoacre, roi des Goths, fut le dernier empereur d'Occident.

Odoacre, maître de l'Italie, traita avec Euric, et lui céda toute la Gaule, sans se réserver rien au-delà des Alpes. Les Gaulois, qui tenaient pour l'empire, implorèrent le secours de Zénon, empereur d'Orient; mais n'en ayant point obtenu, ils firent avec Euric un traité, ou, pour mieux dire, une suspension d'armes.

Sur ces entrefaites, Childéric était mort à Tournai, en 480, et avait laissé son royaume à son fils Clovis. Ce royaume n'était pas fort considérable. Loin de s'étendre jusqu'à la Loire, ainsi que quelques écrivains l'ont prétendu, il est certain que ce prince n'a jamais possédé la ville de Paris, ni aucun territoire au midi de la Somme.

Clovis n'avait que seize ans lorsqu'il parvint à la couronne des Francs, établis dans le Tournaisis. Cette tribu était des Francs Saliens. Il fut revêtu, par les Romains des Gaules, de la dignité militaire de maître de la milice. Ces Romains, et surtout les Gaulois de leur parti, avaient besoin de Clovis pour contenir Gondebaut, roi des Bourguignons, établis alors dans le Lyonnais, qui était en même temps patrice de l'empire, et qui pouvait abuser de cette dignité pour s'agrandir dans les Gaules.

Les bornes du royaume de Clovis étaient, à l'orient, les cités de Tongres et de Cologne; au midi, la cité de Cambrai, qui formait alors le royaume de Régnacaire; à l'occident, l'Etat de Calaric, roi d'une autre tribu des Francs, établie entre l'Océan et l'Escaut. Au nord, il s'étendait probablement jusqu'à

l'île des Bataves. Ainsi ce royaume était très-resserré, surtout du côté des Gaules.

En ce temps, les rois des différentes tribus des Francs, étaient indépendans les uns des autres; cette indépendance avait lieu, même entre les partages que faisaient les enfans d'un roi après sa mort, au point que les sujets d'un partage étaient *aubains*, c'est-à-dire étrangers, et comme *alibi nati*, par rapport aux autres partages, à moins que le contraire n'eût été convenu dans le traité des princes co-partageans.

En 486, Clovis fit la guerre à Syagrius, fils du fameux Egidius, dont il a été question plus haut, et qui avait succédé à son père dans l'emploi de comte ou de gouverneur de la cité de Soissons. Clovis marcha contre lui avec le secours de Régnacaire, roi du Cambrésis, s'empara de ses Etats, et le fit décapiter en secret.

Quatre ans après cette expédition, Clovis se rendit maître de la cité de Tongres; cette conquête était pour lui d'autant plus importante, qu'elle lui ouvrait une communication immédiate avec les Ripuaires, qui avaient pour roi Sigebert, son allié.

Cependant, Théoderic, roi des Ostrogoths, faisait la guerre à Odoacre, et après l'avoir défait dans plusieurs batailles, il le prit enfin dans Ravenne, et le fit mourir. Déjà consul depuis 483, Théoderic obtint de Zénon, empereur d'Orient, la cession de tous ses droits sur l'Italie.

Cette cession, en enlevant aux Gaulois tout espoir du rétablissement de l'empire d'Occident, devait

naturellement tourner leurs esprits du côté de Clovis, qui se montrait avec éclat; et le mariage de ce prince avec une princesse catholique aura achevé de les déterminer. Cette princesse était Clotilde, fille de Chilpéric, roi des Bourguignons, que Gondebaut, son frère, avait tué en 478.

Bientôt Clovis étendit sa domination jusqu'à la Seine; c'est-à-dire que son autorité fut reconnue dans tout le pays compris entre la Somme, l'Aisne et la Seine. Cet agrandissement de son royaume n'eut pas lieu par voie de conquête. Les cités de ce territoire s'étaient toujours distinguées par leur fidélité à l'empire, et elles obéissaient déjà à Clovis, en ce qui concernait la guerre, en sa qualité de maître de la milice. La cession de l'Italie à Théoderic, et le mariage de Clovis, les déterminèrent facilement à reconnaître de même ce prince pour le gouvernement civil.

En 494, Clovis entreprit de soumettre les Armoriques, et il ne put vaincre leur résistance que par les armes. Ce fut à cette occasion qu'il tint bloquée et réduisit à la famine la ville de Paris, qui dépendait de la confédération des Armoriques.

Ce fut pendant la guerre de Clovis contre les Allemands, que se livra la fameuse bataille de Tolbiac, à la suite de laquelle Clovis embrassa le christianisme. La déroute des Allemands fut complète; leur roi ayant été tué, ils se soumirent à Clovis, et reconnurent sa domination.

Clovis devint, par sa conversion au christianisme, le héros de tous les catholiques d'Occident; car il

était le seul souverain puissant qui professât cette religion, et par conséquent le seul dont les catholiques pussent espérer protection contre les autres princes, qui étaient ariens. Cette considération fut la cause principale de son agrandissement dans les Gaules.

D'abord, les troupes réglées qui restaient à l'empire dans les Gaules, passèrent au service de Clovis; et en lui prêtant le serment de fidélité, elles lui remirent le pays qu'elles gardaient au nom des Romains, c'est-à-dire tous ceux qui n'étaient point occupés par les Visigoths et les Bourguignons, et qui ne dépendaient point de la confédération armorique.

Dans la même année, les Armoriques traitèrent avec Clovis, et se soumirent à lui. Ces deux évènemens l'ayant mis en possession d'une grande étendue de pays dans les Gaules, le rendirent un prince puissant, et plusieurs Francs des autres tribus s'attachèrent à lui.

L'ambition de Clovis n'était pourtant point encore satisfaite. En 499, il s'allia avec Théoderic, roi d'Italie, pour dépouiller Gondebaut, roi des Bourguignons, et partager entre eux ses Etats. Ils y réussirent. Mais Gondebaut s'étant fait catholique, et ayant promis de publier un nouveau code (la loi gombette), ses sujets, indisposés, se rapprochèrent de lui, et Clovis consentit à son rétablissement, à condition qu'il lui paierait un tribut annuel.

Depuis ce temps, une alliance étroite régna entre ces princes, qui firent ensemble aux Visigoths une

guerre qui tourna encore au profit de Clovis, et augmenta considérablement ses Etats. Revenu à Tours, Clovis y reçut le diplome impérial d'Anastase, qui lui conférait la dignité de consul. Il en prit possession en se revêtant, dans l'église de Saint-Martin, de la robe de pourpre et du manteau d'écarlate. Dès ce moment, tout le monde s'adressa à Clovis comme au consul, et même comme à l'empereur.

Cet évènement est un de ceux qui ont le plus contribué à l'établissement de la monarchie française; car tous les Romains des Gaules s'accoutumaient à accorder à Clovis autant d'autorité sur eux qu'il en avait sur les Francs, en qualité de leur roi.

Au sortir de Tours, Clovis vint à Paris, où il fixa sa résidence et le siége de la royauté.

Clovis, qui jusque-là n'était roi que de la tribu des Francs appelés *Saliens*, parvint à faire périr les rois des autres tribus des Francs, et engagea ces tribus à le choisir pour roi. Il mourut à Paris, à l'âge de quarante-cinq ans, après en avoir régné trente.

Les quatre fils de Clovis partagèrent le royaume entre eux par portions égales, non pas cependant en divisant le territoire en quatre grandes parties, mais en attribuant à chacun de faire un certain nombre de cités de chaque province; de manière que chacun eut dans son partage un nombre à peu près égal de sujets de chacune des nations différentes qui avaient reconnu l'autorité de Clovis.

L'intervalle de temps écoulé depuis ce passage jusqu'à la cession de Justinien, en 540, n'intéresse l'é-

tablissement de la monarchie que par trois grands évènemens : la conquête du royaume des Thuringiens, celle du royaume des Bourguignons, et celle de tout ce que les Ostrogoths possédaient dans la Germanie et dans les Gaules.

Justinien étant monté sur le trône de l'empire d'Orient, résolut de chasser tous les Barbares qui s'étaient emparés du partage d'Occident. Il envoya en Italie le célèbre Bélisaire ; mais avant d'y faire entrer ses troupes, il avait négocié avec les enfans de Clovis, et les avait engagés, à prix d'argent, à l'aider dans son entreprise. Ceux-ci n'entrèrent pourtant pas franchement dans l'alliance de Justinien, et Théodebert, l'un d'eux, finit même par se déclarer ouvertement en faveur des Ostrogoths.

Cette divison convainquit Justinien qu'il ne réduirait jamais ces derniers, tant qu'il ne se serait pas attaché sincèrement les rois francs. Il négocia donc de nouveau avec eux, et il confirma par un diplome solennel, au nom de l'empire, la cession qui avait été faite aux Francs, en 537, par Vitigis, roi des Ostrogoths, des droits de l'empire sur toutes les Gaules.

Cette cession authentique de l'empereur consomma l'établissement de la monarchie dans les Gaules ; aucun des habitans de cette vaste contrée ne fit plus de difficulté de reconnaître l'autorité des successeurs de Clovis comme légitime.

Ce changement n'en occasionna du reste aucun dans la face du pays, ainsi qu'on peut le voir par les observations suivantes :

1° Dans l'ordre de la religion, rien n'était changé; les évêques gouvernaient leurs diocèses avec la même autorité qu'auparavant : les rois francs, devenus catholiques, n'y apportèrent aucun trouble;

2° Les Gaulois et les Romains continuèrent à vivre selon leurs anciennes lois; celles des Francs et des autres Barbares n'étaient observées qu'entre eux;

3° On voyait les mêmes officiers qu'auparavant dans chaque cité. Chacun avait conservé son territoire, son sénat, sa curie et sa milice; dans chacune, un comte, officier du prince, remplissait les mêmes fonctions que les comtes de l'empire romain;

4° Les mœurs romaines prévalurent; en chaque cité on donnait les mêmes spectacles, on suivait les mêmes usages que dans les temps où l'on avait obéi aux souverains de Rome. On portait les mêmes habits, c'est-à-dire que chaque nation continua à se distinguer par le costume qui lui était particulier;

5° Les rois francs ne levèrent sur leurs sujets d'autres impositions que celles qui avaient été établies par les empereurs romains;

6° Enfin, la langue latine continua d'être la langue commune et dominante.

On vient de dire que les diverses nations se distinguaient par leur habillement. Cette distinction subsista jusque dans la seconde race. Charlemagne, qui tenait à grand honneur d'être Franc d'origine, affectait de porter toujours l'habit particulier de cette nation; il alla même jusqu'à défendre aux Francs l'usage des braies gauloises. Vers la fin de la seconde race,

l'habit franc devint l'habillement commun de tous les habitans des Gaules. A la même époque, les grands-officiers, profitant de la faiblesse des rois, et ne voulant plus reconnaître d'autre loi que leur volonté, abolirent tous les codes nationaux, pour établir les usages et les coutumes qu'il leur plut d'y substituer.

Ainsi, le seul caractère de distinction qui était resté entre les différentes nations, se trouve détruit; elles se sont enfin confondues, et n'ont plus fait qu'une seule et même nation, la nation française (1).

---

(1) Il y a beaucoup d'optimisme dans cet exposé. La vérité est que l'irruption des Barbares, dans l'empire romain, fut un des plus grands fléaux qui ait affligé l'humanité. Les Gaules se civilisaient; ses villes se décoraient de magnifiques édifices; des routes d'une admirable construction, établissaient des communications entre elles; les arts s'animaient de toutes parts : l'invasion des Francs, des Bourguignons détruisit tout, et, pendant douze cents ans, replongea les Gaules dans la barbarie la plus déplorable.

(*Edit.* S.)

DISSERTATIONS

SUR L'ORIGINE DE LA MONARCHIE FRANÇAISE ET LA PRÉTENDUE DÉPOSITION DE CHILDÉRIC.

PAR LE PÈRE DANIEL (1).

Les paradoxes en matière d'histoire ne furent jamais de mon goût, mais je crois que l'on peut pro-

(1) Voici les premières pièces relatives à l'histoire générale de France, que le Père Daniel publia pour pressentir le goût du public, et préparer le succès de son opinion sur le commencement de la monarchie. Elles parurent d'abord à Paris, chez Simon Benard, en 1696, sous le titre suivant : *Deux Dissertations préliminaires pour une nouvelle histoire de France depuis l'établissement de la monarchie dans les Gaules.* In-12. Elles forment les deux premières parties de la préface historique qu'on trouve à la tête de l'*Histoire de France* de l'auteur, dont le premier volume fut aussi donné dans la même année 1696. La troisième partie de cette préface, ou plutôt la dernière des dissertations réunies sous ce titre, est étrangère au sujet dont nous nous occupons actuellement. Dans l'édition de 1755, en 17 vol. in-4°, donnée par le Père Griffet, les préliminaires sont augmentés d'une autre *Dissertation historique et critique sur l'origine de la nation française*, extraite d'un ouvrage manuscrit beaucoup plus étendu, composé en latin par le Père Germon, jésuite, et dont l'autographe était conservé dans la bibliothèque du collége de

poser les nouvelles pensées qui viennent quelquefois en méditant sur les anciens auteurs, quand on les trouve bien appuyées. Celles que je vais exposer dans cette préface historique me paraissent être telles, et mériter quelque attention. Je la partage en trois articles. Dans le premier, je traiterai de la fondation de la monarchie française dans les Gaules : c'est un préliminaire essentiel à mon histoire; car comme je prétends, contre le sentiment de tous nos historiens, que c'est Clovis qui a fondé l'empire français en-deçà du Rhin, et qui y a établi et fixé la nation, et que tous ses prédécesseurs, jusqu'à lui, avaient toujours été chassés des Gaules par les Romains, je ne puis me dispenser de rendre compte des raisons qui m'ont déterminé à m'écarter de la route ordinaire sur ce point, et à commencer l'histoire de France par Clovis.

Dans le second article, j'examinerai un autre fait qui a précédé la fondation de la monarchie dans les Gaules, supposé qu'il fût véritable, et que tous nos historiens ont regardé comme tel : c'est la déposition du roi Childéric, père de Clovis, et l'élection du comte Gilles, général de l'armée romaine, pour être mis sur le trône par les Français. J'espère montrer

---

Louis-le-Grand. L'auteur tend à prouver que les Français sont les Germains voisins du Bas-Rhin, qui se firent connaître sous le nom de *Francs* en 253, et dont il donne l'histoire depuis César jusqu'à Clovis. Le Père Germon mourut en 1718. (*Edit.* C. L.)

que cet épisode, qu'on a inséré dans notre histoire, est une pure fable.

Enfin, dans le troisième article, je proposerai une question importante; savoir, si l'empire français, dès qu'il fut établi dans les Gaules, fut un état héréditaire, et non électif. Je montrerai qu'il fut héréditaire et non électif sous la première race, qu'il y eut du changement à cet égard sous la seconde, mais qu'il redevint héréditaire sous la troisième, et que par conséquent ce droit de succession, dont les descendans de Hugues Capet jouissent depuis près de huit siècles, est aussi ancien que l'établissement de la monarchie dans les Gaules.

ARTICLE PREMIER.

Fondateur de la monarchie française dans les Gaules.

Pour entrer d'abord en matière, j'appelle *fondateur de la monarchie française dans les Gaules*, celui de nos rois qui s'y est fait un Etat, qui n'en a point été chassé par les Romains, mais qui s'y est maintenu en possession de ses conquêtes, et les a laissées comme un héritage à sa postérité. Peu de nos historiens ont attribué cette gloire à Pharamond. Nul de ceux qui ont écrit quelques siècles après Grégoire de Tours et Frédegaire, n'hésite à en faire honneur à Clodion, son successeur. Tous parlent ensuite de Mérovée et de Childéric, comme de deux princes déjà établis dans les Gaules, qui n'ont fait qu'étendre les limites du royaume de France, et nos modernes les ont suivis

aveuglément. Je crois pouvoir montrer que nul de ces rois, avant Clovis, n'est demeuré en possession d'aucune partie de ce qu'on appelle aujourd'hui le *royaume de France*, et que Clovis a été non seulemeut le premier roi chrétien des Français, mais encore le premier roi des Français dans les Gaules. C'est ce que j'espère rendre au moins très-vraisemblable par les plus justes règles de la critique, à ceux qui liront sans prévention ce que je vais dire sur ce sujet.

J'établis ma proposition, premièrement sur le silence des auteurs ou contemporains, ou presque contemporains, touchant l'établissement de ce nouvel Etat dans les Gaules avant Clovis; en second lieu, sur plusieurs témoignages de ces mêmes auteurs, qui supposent manifestement le contraire de ce qui est devenu insensiblement le sentiment universel que je prétends combattre; et enfin sur la qualité des écrivains qui, dans les siècles suivans, ont publié un fait de cette importance, dont on n'avait point parlé avant eux.

Ni Prosper, ni l'évêque Idace, ni Apollinaire, ni Procope, ni Grégoire de Tours, ni Frédegaire, ni Marius de Lausanne, ni aucun autre ancien n'ont fait mention d'un nouvel Etat fondé dans les Gaules par Pharamond ou par Clodion, ou par Mérovée, ou par Childéric. Un argument négatif de cette nature, qui consiste en une induction aussi étendue que celle-ci, est d'une grande force en matière d'histoire, quand on n'y peut opposer que l'autorité de quelques écrivains qui ont écrit trois ou quatre cents ans après le

temps du fait dont il s'agit, et dont la seule lecture persuade ceux qui les lisent qu'ils ont parlé là-dessus sans discernement et sans nul égard à la vérité. Cette dernière circonstance se prouvera en son lieu. Le reste de la proposition demeurera constant, tandis qu'on ne produira rien qui le détruise; de quoi je pense être sûr. Mais les réflexions que je vais faire sur la nature du fait dont il est question, doivent, ce me semble, faire une grande impression sur tout esprit libre de préjugé.

Car de quoi s'agit-il ici ? il s'agit d'un royaume qui s'étendait depuis le Rhin jusqu'à la rivière de Somme au moins (il y en a même qui l'étendent jusqu'à la Seine, et d'autres jusqu'à la Loire); d'un Etat gouverné successivement, pendant plus de soixante ans, par quatre princes (1) qui étaient tous des héros, qui avaient de nombreuses et de formidables armées, qui faisaient des siéges, prenaient des villes considérables, gagnaient des batailles, qui étaient la terreur des Romains, à qui ils avaient enlevé tout ce grand pays. Or, qu'un démembrement de l'empire, tel que celui-là, ne soit point marqué dans l'histoire de l'empire, où tant d'autres et de beaucoup moins considérables le sont en cent endroits; que les auteurs de diverses nations, qui ont fait l'histoire ou les chroniques de ces soixante ans, n'aient jamais parlé de ce nouvel Etat naissant ou se fortifiant au milieu des terres de l'empire, cela est hors du vraisemblable.

---

(1) Pharamond, Clodion, Mérovée, Childéric.

D'abord que les Visigoths se sont fixés au-delà de la Loire, et les Bourguignons dans les villes du Rhône et de la Saône, tous les écrivains contemporains, tant Romains que Gaulois, font en mille rencontres mention du royaume des Visigoths et du royaume de Bourgogne dans les Gaules; on n'oublie pas celui des Suèves dans un coin de l'Espagne, et il n'est parlé nulle part de celui des Français en-deçà du Rhin, jusqu'au temps de Clovis. On raconte, en plusieurs endroits, leurs courses dans les Gaules; mais on ne dit rien de leur établissement avant le règne de ce prince. Peut-on faire cette réflexion sans se convaincre que cet Etat, dont on ne parlait point, n'était point encore, et que, s'il eût été sous des rois du caractère dont on nous dépeint Clodion, Mérovée et Childéric, assurément il en eût été souvent fait mention pendant l'espace de plus de cinquante ans qu'il aurait duré sous leur gouvernement.

Sitôt que Clovis est entré dans les Gaules, on le voit allié par des mariages, par des traités de ligue, tantôt avec les Bourguignons, tantôt avec les Goths; ces traités sont marqués dans les histoires de ces nations, dans les écrivains de l'empire et dans les écrivains gaulois; et on n'y en verra pas un seul fait avec Pharamond, avec Clodion, avec Mérovée, avec Childéric : que cela veut-il dire?

Le fameux Sidoine Apollinaire, dans une infinité de lettres et de pièces de vers que nous avons de lui, touche tous les plus considérables évènemens de son temps : il y parle des affaires et des guerres des Goths

et des Bourguignons établis dès lors dans les Gaules, de leurs rois, de leurs combats; il nous marque les excursions que les Français faisaient de temps en temps en passant le Rhin, les représailles des Romains sur eux au-delà de cette rivière, et il ne nous dit pas un seul mot de ce prétendu royaume, qui était déjà si étendu et si florissant, si nous en croyons nos historiens des siècles suivans. Ce brave Mérovée, qui assiégea et prit Paris, et fit tant d'autres conquêtes, qui fut l'amour et l'admiration de ses peuples, a été le seul sur lequel Apollinaire n'ait pas daigné faire un vers ni dire une seule parole. Nul capitaine romain ou gaulois ne s'est signalé ou en le battant, ou du moins en lui résistant, et n'a donné à ce poëte, qui écrivait sur toutes sortes de sujets à toutes les personnes distinguées de son temps, nulle occasion de faire la moindre allusion aux victoires ni aux déroutes de ce prince, ni à ce nouvel Etat placé dans une des plus belles parties des Gaules. Mais allons par degrés; et de cet argument négatif que je viens de détruire, passons à un autre qui a quelque chose de plus.

Prosper nous marque, dans sa Chronique, le pays où Pharamond, Clodion et Mérovée régnèrent; et il les marque d'une manière à lever tout scrupule à quiconque ne veut pas chicaner dans une matière telle qu'est celle que nous traitons. La vingt-sixième année d'Honorius, dit-il, Pharamond règne dans la France: *Pharamundus regnat in Francia.*

Pour peu qu'on ait d'usage des auteurs latins qui

ont écrit depuis que les Français ont été connus des Romains, on sait que le nom de *Francia* ne se donnait pas au pays qui le porte aujourd'hui, mais à celui que les Français habitaient le long des bords du Rhin, de l'autre côté de ce fleuve. Il n'est pas besoin de raisonner pour le prouver; et on le peut voir à l'œil, dans ce qu'on appelle les *Tables peutingériennes*, imprimées à Augsbourg, au commencement du siècle précédent, par les soins du savant M. Velser. Ce sont des espèces de cartes géographiques, où les chemins d'une ville ou d'une colonie à une autre sont marqués, depuis notre Océan jusqu'aux Indes. Elles ont été faites, selon quelques-uns, dès le temps d'Ammien Marcellin, c'est-à-dire sous l'empire de Constance ou de Valens; et selon d'autres, du temps de Théodose-le-Jeune. On voit dans ces cartes les bords du Rhin au-delà depuis son embouchure en remontant, inscrit de ce nom, *Francia*. Or, je demande si, supposé que Pharamond, Clodion ou Mérovée se fussent fait un royaume dans les Gaules, où leur capitale eût été ou Cambrai ou Amiens, si, dis-je, Prosper n'en eût pas parlé autrement, s'il n'eût pas plutôt marqué qu'ils régnaient dans cette partie des Gaules où leurs successeurs ont régné depuis, et où eux-mêmes avaient, selon les histoires des anciens moines, choisi le siége de leur empire, méprisant les bourgades palissadées de leur France, en comparaison des villes murées et fortifiées dont ils s'étaient saisis dans les Gaules. Je ne sais si je me flatte, mais cette preuve me paraît bien forte.

Mais examinons ce que les anciens auteurs ont écrit en particulier de ces premiers rois des Français, et surtout de Clodion, de Mérovée et de Childéric; car pour ce qui est de Pharamond, il y en a très-peu, ainsi que je l'ai dit, qui lui fassent honneur de la fondation de la monarchie dans les Gaules. Je vais d'abord me proposer, en matière d'objection, ce qui se dit là-dessus en faveur de Clodion, et on jugera si mes réponses ne sont pas de nouvelles preuves de mon sentiment.

Voici donc l'objection que l'on peut faire. Le roi Clodion, selon Grégoire de Tours, qui l'appelle *Clogion*, s'empara de Cambrai et du pays d'alentour, jusqu'à la rivière de Somme : *Clogio autem missis exploratoribus ad urbem Cameracum, perlustrata omnia ipse secutus, Romanos proterit, civitatem apprehendit, in qua paucum tempus residens usque Suminam fluvium occupavit.* J'ajoute, pour fortifier cette objection, que plusieurs auteurs contemporains font mention, aussi bien que Grégoire de Tours, de cette expédition; et entre autres l'évêque d'Auvergne, Apollinaire, dans le panégyrique de l'empereur Majorien, auquel il parle de la sorte :

Pugnastis pariter; Francus qua Cloio patentes
Atrebatum campos pervaserat.

Prosper, Cassiodore, l'évêque Idace (1), s'accor-

(1) *In Chronico*, ibid.

dent sur ce point avec Grégoire de Tours et Apollinaire; mais tous ajoutent ce que Grégoire de Tours n'a pas ajouté, qu'Aëtius, général de l'armée romaine, sous lequel Majorien servait alors, défit Clodion, et reprit sur lui tout ce qu'il avait enlevé à l'empire romain en-deçà du Rhin. *Pars Galliarum*, dit Prosper, *propinqua Rheno quam Franci possidendam occupaverant, Aëtii comitis armis recepta.* Cassiodore en dit autant dans sa Chronique.

Aëtius remporta cette victoire sous le consulat de Félix et de Taurus, c'est-à-dire l'an de Notre-Seigneur 428, et le 1er du règne de Clodion; de sorte que ce prince commença son règne par cette conquête, mais à peine la garda-t-il quelques mois.

L'évêque Idace (1) dit de plus qu'Aëtius, après avoir défait les Français, leur accorda la paix : *Superatis per Aëtium in certamine Francis, et in pace susceptis.*

Savoir maintenant si Apollinaire, Idace et Prosper parlent de la même expédition ou de plusieurs différentes; cela m'importe peu, puisque, quelque parti que l'on prenne sur ce point de critique, on voit toujours Clodion battu, chassé, demandant la paix.

Sur quoi donc prétend-on que Clodion se fit un Etat dans les Gaules? L'unique fondement de tous nos historiens français a été ce qu'en a dit Grégoire de Tours, que ce roi s'était rendu maître de Cambrai et des pays d'alentour. Il ne dit pas qu'il y soit de-

(1) *Ibid.*

meuré, et les auteurs contemporains disent expressément qu'il en a été chassé. Sur cela seul, cependant, Adon, plus de quatre cents ans après Prosper, et près de trois cents ans après Grégoire de Tours, fait Cambrai la capitale du royaume de Clodion. Le moine Roricon, que la seule lecture de son histoire pleine de fables et de chimères et son style même doivent faire regarder comme un homme tout à fait frivole, a jugé à propos de lui faire tenir sa cour à Amiens: mais Marianus Scotus, moine de l'abbaye de Fulde en Allemagne, parlant de Clodion plus de six siècles après sa mort, est encore bien plus libéral envers lui; car il soumet à son empire une partie de ce que nous appelons aujourd'hui *la Hollande*, et toutes les belles et fertiles provinces qui s'étendent depuis là jusqu'à la rivière de Loire, dont il lui donne les bords pour limites de son royaume (1). La plupart de nos historiens modernes, par impatience de voir un monarque français régner en-deçà du Rhin, ont donné, les uns plus, les autres moins dans ces contes, et n'ont pas hésité à reconnaître Clodion pour le fondateur de la monarchie française dans les Gaules; on voit avec quel fondement. Passons à Mérovée.

Je dis encore que Mérovée n'a point régné en-deçà

---

(1) Cela se voit dans Marianus imprimé; mais M. de Valois, dans les additions au troisième tome de l'*Histoire de France*, dit qu'Isaac Vossius avait un ancien manuscrit de cet auteur, où il n'est nullement parlé des victoires de Clodion.

du Rhin. Nul auteur n'a parlé de son entrée dans les Gaules pour s'y établir; et tout ce que nos historiens français ont dit de lui à cet égard, suppose leur faux système de l'établissement de Clodion.

Si Mérovée avait régné en-deçà du Rhin, et que son royaume eût eu pour bornes ou la Loire, ou la Seine, ou la Somme, Grégoire de Tours n'aurait-il pas été mieux instruit sur son chapitre qu'il ne l'était? car, parlant de lui, il ne dit que ce seul mot: « Quelques-uns disent qu'il était de la famille de Clodion. *De hujus stirpe quidam Meroveum regem fuisse asserunt.* » La plupart prétendent qu'il était à la tête des Français dans l'armée d'Aëtius, à la fameuse et sanglante bataille que ce général romain, alors confédéré avec les Goths et les Barbares, gagna sur Attila. Il y avait sans doute à ce combat un roi français; Grégoire de Tours le dit expressément. Priscus (1), surnommé *le rhéteur*, raconte qu'une des raisons qui déterminèrent Attila à tourner ses armes du côté de l'Occident, fut la mort du roi des Français, dont deux fils se disputaient l'un à l'autre la possession du royaume de leur père; que l'aîné avait appelé Attila à son secours, et que le cadet s'était mis sous la protection des Romains; que lui-même l'avait vu à Rome, d'où l'empereur avait renvoyé ce jeune prince comblé de présens et d'honneurs, et qu'Aëtius l'avait même adopté. Cette relation ne nommant ni l'un ni l'autre de ces deux princes, doit nous em-

(1) *Hist. byzant.*, l. 2, c. 7.

pêcher de décider, comme font presque tous nos historiens, ce qu'on ne peut pas savoir d'ailleurs, si c'était Mérovée qui était dans l'armée d'Aëtius, ou son frère qui lui disputait le royaume, ou si peut-être Mérovée ne fut pas un troisième concurrent, qui enleva la couronne aux deux fils de Clodion; car plusieurs anciens ont écrit que Mérovée n'était pas fils de Clodion. Il paraît assez vraisemblable qu'il fut la souche de cette nouvelle lignée de rois que nous appelons *les rois de la première race*, et que ce fut pour cela même qu'elle fut appelée *la race mérovingienne*.

Quoi qu'il en soit (car de quelque manière que ce point se décide, le sujet que je traite en est fort indépendant), Sidoine Apollinaire ne fait point venir de delà la Loire, ou de delà la Seine, ou de delà la Somme, ni de Cambrai, ni de la Gaule Belgique, les Français qui se trouvèrent à la bataille d'Aëtius et d'Attila; mais il les fait venir de delà le Rhin. Ce n'est point dans la forêt d'Ardennes, où les Français abattent des arbres pour faire des bateaux à passer l'Escaut, ou la Meuse, ou la Somme; c'est dans la forêt Hercynie qu'on les coupe, et au-delà du Rhin qu'on fait les vaisseaux afin de passer ce fleuve:

Bructerus, Ulvosa, quem vel (1) *Nicer abluit unda,*
Prorumpit Francus : cecidit cito secta Bipenni
Hercynia in Lintres, et Rhenum texuit alno.

---

(1) Al. Vicer.

Je demande ce que cela veut dire, et si ce que dit Apollinaire suppose que les Français étaient établis dans les Gaules.

Le même auteur, dans le même panégyrique de l'empereur Avitus, parle des courses que les Français et les Allemands, sous l'empire de Maxime et après la mort d'Aëtius, faisaient dans la première Germanie, c'est-à-dire vers Mayence, Spire, Worms, Strasbourg; et dans la seconde Belgique, c'est-à-dire vers Arras, Cambrai, Tournai; et par cela même il nous fait entendre clairement que les Français n'étaient encore maîtres ni de l'un ni de l'autre, et qu'ils passaient le Rhin pour faire leurs excursions dans ces frontières de l'empire romain. Voici comme il s'exprime :

Francus Germanum primum, Belgamque secundum
Sternebat; Rhenumque ferox Alemanne bibebas
Romanis ripis.

Ensuite il décrit comme Avitus, ayant le commandement de l'armée de l'empire, les repoussa au-delà du Rhin, jusqu'à la rivière d'Elbe, et les obligea d'envoyer des ambassadeurs pour demander la paix :

Legas, qui veniam poscant Alemanne furoris.
Saxonis incursus cessat, Chattumque palustri
Alligat Albis aquâ.

Par ce mot de *Chattum*, il signifie les Français, dont les Cattes faisaient partie.

Selon cet auteur, qui nous fournit le plus de lumières en cette matière, le Vahal, qui est un bras du Rhin, et qui séparait du pays des Belges l'île des Bataves, nommée aujourd'hui l'*île de Bétau*, était alors la frontière de l'empire et des Sicambres, c'est-à-dire des Français qui s'y étaient postés. C'est ce qu'il exprime dans une requête en vers qu'il présenta à l'empereur Majorien :

Sic ripæ duplicis tumore fracto
Detonsus Vahalim bibat Sicamber.

Et dans une autre pièce de vers écrite à un de ses amis (1), qu'il loue, entre autres choses, de savoir beaucoup de langues, et de l'estime que les Barbares mêmes avaient pour lui ; « de sorte, lui dit-il, que, « par le respect qu'ils ont pour votre vertu, vous « pourriez aller impunément et sans crainte très-avant « dans leur pays. » Dans cet endroit, dis-je, il nous marque où étaient alors placés les Français, et sur quels fleuves ils demeuraient :

Tu Tuncrum (2) *et Vahalim, Visurgin, Albim,*
Francorum et penitissimas paludes
Intrares venerantibus Sicambris
Solis moribus inter arma tutus.

Je ne rapporte point d'autres endroits de Sidoine

(1) *In carmine ad Consentium Narbonensem.*
(2) Al. Vicrum, le Vect, le Vahal, le Weser, l'Elbe.

Apollinaire, contemporain de Chilpéric et de Clovis, où cet auteur, témoin le plus irréprochable que l'on puisse citer sur ces matières, suppose toujours les Français au-delà du Rhin, dans le temps qu'il écrivait; et son témoignage est si fort là-dessus, qu'Hadrien de Valois (1), dans sa savante critique sur notre ancienne histoire, dit qu'il ne peut assez s'étonner de ce que cet auteur met toujours les Français de l'ancienne France entre le Rhin et l'Elbe, et non point autre part, comme si de son temps ils n'eussent pas déjà été établis dans les Gaules. *Non possum non mirari*, dit-il, *quod Francos, quos nunc Sicambros nunc Cattos appellat, in Franciâ veteri inter Rhenum et Albim tantùm, nec usquam alibi ponat Sidonius quasi Franci ætate ejus nondùm in Galliâ sedem cœpissent.* C'est la réflexion d'Hadrien de Valois; voici les miennes.

La première est que, par cet aveu, j'ai pour moi Sidoine Apollinaire, un des plus beaux esprits et des plus savans hommes de son temps, le mieux instruit de la situation des affaires des Gaules et de la Germanie, tous ses ouvrages en font foi; qui parle en quantité d'endroits des Français, et surtout dans les panégyriques qu'il fit pour trois empereurs, de l'un desquels il avait épousé la fille; en un mot, témoin oculaire de ce qu'il dit de cette nation, et avec qui nul écrivain ne peut entrer en concurrence sur la matière dont il s'agit.

---

(1) Valesius, t. 1, l. 8.

La seconde réflexion est qu'Hadrien de Valois devait conclure comme moi, des passages d'Apollinaire, que les Français, en ce temps-là, n'étaient point encore établis dans les Gaules, et qu'il l'aurait certainement conclu, sans le commun et faux préjugé où il était, savoir, que Clodion s'était déjà établi sur la rivière de Somme avec les Français; préjugé dont il se serait défait, s'il avait pris pour guide, comme il devait, Sidoine Apollinaire, dont l'autorité doit l'emporter sur tout autre, par son caractère et par sa qualité d'auteur contemporain.

Tout cela regarde le temps de Mérovée. Il ne me reste plus qu'à parler de Childéric.

Supposé que ce qu'on nous raconte de Childéric, fils de Mérovée et père de Clovis, soit véritable, ce fut un homme à grandes aventures, s'il en fut jamais. Etant encore enfant, il fut enlevé par les Huns, et sauvé par un brave Français nommé *Viomade*, des mains de ceux qui l'emmenaient en captivité. A peine fut-il monté sur le trône, après la mort de son père, qu'il en fut renversé par ceux que ses grandes qualités d'esprit et de corps lui avaient le plus étroitement attachés. Infiniment bien fait de sa personne, et d'un cœur un peu trop tendre, il prenait de l'amour aussi aisément qu'il en donnait. Les principaux de la nation, autant sensibles à l'outrage que leurs femmes l'avaient été à ses attraits et à ses poursuites, conspirèrent contre lui, et il fallut céder à leur fureur. Il se retira chez Basin, roi de Thuringe, où il ne devint bientôt que trop agréable à la

reine Basine. Les Français élevèrent sur le trône à sa place le comte Gilles, gouverneur des Gaules, et général des armées de l'empire. Ce choix bizarre fut un effet de l'adresse et de la politique de Viomade, toujours fidèle à Childéric, quoique, pour n'être pas suspect, il blâmât hautement ses excès. Il prévoyait ce qui arriva, que les Français ne pourraient pas s'accommoder long-temps d'un maître romain; et il sut si bien profiter du crédit qu'il s'était acquis sur l'esprit de ce nouveau roi, qu'il l'engagea, sans qu'il s'en aperçût, à se rendre insupportable aux Français, par les tributs dont il les chargeait, et par les mauvais traitemens qu'il leur faisait; de manière qu'ils commencèrent à souhaiter leur ancien prince, et à le redemander.

Viomade ayant ainsi disposé toutes choses, envoya à Childéric la moitié d'une pièce d'or qu'ils avaient rompue en deux, et dont ils avaient gardé chacun une moitié : c'était le signal dont ils étaient convenus, et qui faisait connaître au prince exilé qu'il était temps de paraître, et de se montrer à ses sujets. Sitôt qu'on le sut sur les frontières, on alla en foule au-devant de lui, et en moins de rien il se trouva à la tête d'une armée nombreuse qu'il mena contre le comte Gilles, qui s'avançait pour dissiper ce commencement de sédition. Childéric le chargea si à propos, et avec tant de vigueur, qu'il le défit entièrement, et se remit, par cette seule victoire, en possession du royaume d'où il avait été chassé huit ans auparavant.

La reine de Thuringe n'eut pas plutôt appris l'heureux succès de ses affaires, que, comme une nouvelle Hélène, elle quitta son mari pour suivre la fortune de son amant, et le vint trouver en France. Childéric, à qui des soins plus importans avaient fait oublier ses attachemens, fut fort surpris de la voir arriver, et lui demanda ce qui l'amenait. Elle ne lui répondit point autre chose, sinon que, si elle connaissait un plus grand héros et un plus galant homme que lui, elle l'irait chercher au bout du monde. Il n'en fallut pas davantage pour réveiller ses premiers feux, et pour le déterminer à l'épouser, comme il fit, apparemment sans trop consulter le roi de Thuringe, dont l'histoire ne marque pas le ressentiment; et ce fut de ce mariage que naquit le grand Clovis.

Cependant Childéric, pour tenir toujours les Français en haleine, pour se venger du comte Gilles, et pour lui ôter toute espérance de remonter sur le trône, qu'il avait si long-temps possédé, pénétra bien avant dans les Gaules avec de nombreuses troupes, et poussa, en les ravageant, jusqu'à la rivière de Loire. Il défit d'autres Barbares auprès d'Orléans, d'où il partit aussitôt pour venir attaquer Angers, qu'il prit et pilla. Ensuite, s'étant joint avec Odoacre, qui commandait une armée de Saxons, ils firent la guerre aux Allemands, qui s'étaient jetés sur une partie de l'Italie, et ils se rendirent maîtres de leur pays. Après toutes ces expéditions, Childéric mourut la vingt-quatrième année de son règne, vers l'an 481.

C'est là, à peu près, ce que raconte de ce prince

le premier de nos historiens (1). Il fut enterré auprès de Tournai, en un lieu qui est maintenant renfermé dans la ville, où l'on trouva son tombeau l'an 1653. Voyons maintenant si de la narration de Grégoire de Tours on peut conclure que Childéric ait régné en-deçà du Rhin.

En le voyant s'avancer jusqu'à Orléans et à Angers, il serait assez naturel de croire que son royaume était en-deçà du Rhin, si on en jugeait par la manière dont on fait aujourd'hui la guerre; mais ce n'est pas sur ce pied qu'il faut juger des expéditions des Français de ce temps-là, non plus que de celles des autres Barbares. Sans parler des Huns, des Alains, des Vandales, des Gépides, et des autres, dont les armées innombrables ont parcouru une grande partie de l'Europe, il n'était point extraordinaire aux peuples de la Germanie de faire des excursions à deux et trois cents lieues de leur pays; et l'histoire romaine nous apprend, en plus d'un endroit, que les Français, forçant les passages du Rhin, se répandaient quelquefois jusqu'aux extrémités des Gaules. On les avait vus, sous l'empire de Gallien, aller porter la désolation jusqu'en Espagne; et telle fut l'expédition de Childéric, quand il alla jusqu'à Angers.

Cet Odoacre, roi ou duc des Saxons, que Grégoire de Tours dit s'est rencontré en même temps que Childéric à Orléans et à Angers, n'est-il pas une preuve de ce que je dis? Avait-il son royaume en-deçà du

(1) Gregor. Tur., l. 2, ann. 481.

Rhin ? N'était-il pas venu de la Germanie ? Garda-t-il ce qu'il avait pris ? Enfin, ce qui confirme que ce n'était là qu'une excursion de barbares, c'est que Childéric ne garda ni Orléans, ni Angers, ni aucune place entre la Seine et la Loire, ni entre la Seine et la Somme, puisque, selon ceux-là mêmes qui supposent Childéric établi dans les Gaules, la première conquête de son fils Clovis dans les Gaules fut le pays d'entre la Somme et la Seine. *In diebus illis*, dit Hincmar, *dilatavit rex Clodovicus regnum suum usque Sequanam.*

Mais ce qu'il y a surtout à remarquer ici (1), c'est

---

(1) Cet endroit de la préface historique du Père Daniel a été relevé dans l'*Histoire généalogique de la maison de France et des grands officiers de la couronne*, t. 1, p. 3. On y observe, 1° que Grégoire de Tours ne dit point que Childéric et Odoacre aient repassé le Rhin après le pillage d'Angers; 2° qu'une armée que l'on suppose en Anjou, aurait pris une route bien extraordinaire, si elle avait été repasser le Rhin pour aller faire la guerre en Italie; 3° que le Père le Cointe a cru que, dans le texte de Grégoire de Tours, il fallait lire *Alanos* au lieu d'*Alamannos*, parce qu'en effet on voit, dans la *Notice des Gaules* de M. de Valois, qu'en ce temps-là les Alains avaient pénétré jusqu'aux bords de la Loire. Mais ces observations ne paraissent pas fort concluantes ; car, 1° le Père Daniel ne dit pas que Childéric et Odoacre repassèrent le Rhin pour aller en Italie, mais qu'ils repassèrent le Rhin, et qu'ensuite ils se liguèrent pour aller en Italie ; 2° la correction d'*Alanos* pour *Alamannos*, a été solidement réfutée par le Père Pagi. Si elle était admise, il faudrait encore lire *Galliæ* ou *Galliam* dans le texte de Gré-

qu'après le pillage d'Angers, Childéric et Odoacre repassèrent le Rhin, et firent ensemble ligue contre les Allemands qui s'étaient jetés dans l'Italie, et les subjuguèrent. *Odoacrius*, dit Grégoire de Tours (1), *cum Childerico fœdus iniit, Alamannosque qui Italiam pervaserant, subjugarunt;* car il est manifeste que cela ne se fit pas en-deçà du Rhin. Childéric mourut quelque temps après : *His ita gestis, mortuo Childerico*, etc.

Ainsi donc, le règne de Childéric dans les Gaules n'est pas mieux prouvé que celui de ses prédécesseurs. On ne peut l'appuyer ni sur l'autorité d'aucun historien contemporain, ni même sur celle de Grégoire de Tours, dont le texte, étant bien examiné, fait plutôt concevoir tout le contraire. Il paraît donc vrai qu'avant Clovis, nul roi des Français ne s'est établi dans les Gaules. C'est tout ce que j'ai prétendu conclure.

Je vais appuyer toutes ces réflexions par les témoignages de quelques anciens historiens, qui nous marquent assez clairement l'époque du règne des Français dans les Gaules; ce seront les dernières preuves de ma proposition.

Le premier est Procope de Césarée, qui vivait sous l'empire de Justinien, c'est-à-dire peu d'années après

---

goire de Tours, au lieu d'*Italiæ* ou d'*Italiam*, comme a fait le Père le Cointe, avec une liberté que l'on peut regarder comme un véritable abus de la critique.

(1) L. 2, c. 59.

Clovis : il était secrétaire du grand Bélisaire, qu'il accompagna dans ses expéditions militaires, dont il a laissé l'histoire à la postérité. Ce que je vais dire est tiré du premier livre de la *Guerre des Goths*.

« Le Rhin, dit-il, se jette dans l'Océan. Il y a « aussi dans ces quartiers-là beaucoup de marais où « les Germains demeuraient autrefois : c'était une « nation barbare, et alors peu considérable. » *Et initio parum spectata*, ce sont ceux à qui l'on donne aujourd'hui le nom de *Français*, *qui Franci nunc vocitantur*.

(Cela s'accorde parfaitement avec ce que nous en a dit Sidonius dans les vers que j'ai déjà cités :

Sic ripæ duplicis tumore fracto
Detonsus Vahalim bibat Sicamber....
Francorum et penitissimas paludes
Intrares venerantibus Sicambris.)

« Les Arboriques, continue Procope, qui, avec le « reste des Gaules, aussi bien que l'Espagne, étaient « de l'empire romain, touchaient au pays de ces bar- « bares : *His finitimi Arborichi Accolæ erant.* »

(Cela nous apprend la demeure de ces Arboriques, qui occupaient le pays situé entre la Meuse et l'Escaut, et celui qui est entre la Meuse et le Vahal.)

« Après ces Germains, vers l'Orient, sont les Tho- « ringiens, autres barbares à qui Auguste-César per- « mit de s'habituer dans cet endroit. Assez près de là, « en tournant vers le Midi, était le pays des Bour- « guignons, *Burgundiones*. »

(Avant qu'ils fussent entrés dans les Gaules.)

« Et puis les Suèves et les Allemands, nations « courageuses et peuplées, tous gens libres, et qui « demeurent depuis long-temps en ces lieux-là. Dans « la suite du temps, les Visigoths ayant forcé les fron- « tières de l'empire romain, se jetèrent dans les Es- « pagnes et dans la partie des Gaules qui est au-delà « du Rhône, et s'en rendirent les maîtres. Il faut sa- « voir que les Arboriques combattaient alors pour les « Romains. Les Germains, c'est-à-dire les Français, « voulaient les assujettir, parce qu'à cause du voisi- « nage, ce pays était à leur bienséance, et que les ha- « bitans avaient quitté leurs mœurs et leurs coutumes « anciennes. Les Français faisaient continuellement « des courses sur eux, et les attaquaient même avec « toutes leurs forces; mais les Arboriques, gens braves « et affectionnés aux Romains, se défendirent toujours « vigoureusement, et ne purent jamais être forcés. » *Cumque his vim inferre Germani non possent.*

(Voilà les excursions des Français sous nos premiers rois clairement marquées, et les tentatives qu'ils firent inutilement tant de fois pour s'emparer du pays.)

« Les Germains donc ne pouvant venir à bout de « ces généreux voisins par la force des armes, ils les « prièrent de vouloir bien les regarder comme leurs « amis, et même que les deux peuples pussent s'u- « nir par des mariages. Les Arboriques acceptèrent « ces offres sans beaucoup de peine. » *Quas non inviti conditiones Arborichi mox accepêre.*

(La raison que Procope va apporter de l'union des deux peuples, marque évidemment le temps où elle se fit.)

« Les Arboriques, dit-il, acceptèrent volontiers « ces conditions, parce que les uns et les autres étaient « chrétiens, » *erant enim utrique christiani.*

Or, les Français, comme personne ne l'ignore, ne furent chrétiens que sous le règne de Clovis : donc cette union ne se fit que sous le règne de Clovis. Jusqu'alors les Arboriques, fidèles aux Romains, avaient arrêté les Français, quand ils avaient voulu sortir des marécages où ils habitaient au-delà du Rhin; ou quand ils avaient forcé cette barrière, et fait quelques courses dans le pays, ils les avaient obligés à repasser bientôt après. Ce n'est donc que sous Clovis que les Français, unis de religion et d'intérêt aux Arboriques, enlevèrent ce qui restait des Gaules aux Romains, ainsi que Procope le dira bientôt en termes exprès.

Une seule difficulté se présente ici à résoudre : c'est que lorsque Clovis et les Français passèrent le Rhin, et défirent l'armée romaine auprès de Soissons, ils n'étaient pas encore chrétiens. Cela est vrai; mais je réponds que quand Procope se serait mépris dans une circonstance d'une histoire qu'il ne touche qu'en passant, et par occasion, cette méprise ne devrait pas être tirée à conséquence pour le reste, et qu'il ne serait pas moins vrai pour cela que, selon lui, les Français avant Clovis avaient toujours été repoussés des Gaules, toutes les fois qu'ils avaient tenté de s'en em-

parer. Mais on peut fort bien entendre Procope sans lui attribuer cette faute. Clovis n'entra pas dans les Gaules par le pays des Arboriques, mais vraisemblablement par Cologne, où l'histoire nous apprend que Sigebert, prince du sang de Clovis, régnait de son temps; et marchant entre le Rhin et la Meuse, il vint, au travers de la forêt d'Ardennes, attaquer à Soissons Syagrius, général des Romains. Après l'avoir vaincu et s'être rendu maître du pays, il se fit chrétien avec la plus grande partie de son peuple. Posté comme il était sur l'Escaut, il tenait les Arboriques enfermés entre lui et les autres Français qui étaient au-delà du Vahal; il les coupait, et leur rendait très-difficile la communication avec les Romains. Ce fut alors que commencèrent les traités entre les uns et les autres, et aussitôt après suivit l'union des nations, qui les rendit très-puissantes. *Eo pacto in unam coaliti gentem potentissimi evaserunt.*

« De sorte, continue Procope, que les soldats ro-
« mains qui étaient en garnison aux extrémités de
« la Gaule (c'est-à-dire vers la mer, le Rhin et la
« Loire), ne pouvant retourner à Rome, et ne voulant
« point se réfugier chez les Ariens leurs ennemis,
« c'est-à-dire en Italie, dont Odoacre, roi des Erules
« Ariens s'était emparé, ils se rendirent avec leurs
« étendards et le reste du pays, aux Arboriques et
« aux Français. » *Seipsi cum signis et regionem quam ante servabant, Arborichis et Germanis permiserunt.*

Voilà le premier établissement de la monarchie

française dans les Gaules très-nettement marqué sous le règne de Clovis.

Il faut faire attention à ce qui suit. « Tandis que « l'empire romain subsista, les empereurs furent maî- « tres des Gaules jusqu'au Rhin (c'est ainsi que Gro- « tius a lu dans les manuscrits grecs dont il s'est servi « pour sa traduction). Mais sitôt qu'Odoacre eut pris « Rome, il céda aux Visigoths la partie des Gaules, etc. » Or, Odoacre ne fut maître de l'Italie que du temps de Childéric, et cinq ou six ans avant le règne de Clovis; donc, au temps de Childéric, les Romains tenaient les Gaules jusqu'au Rhin, et par conséquent les Français n'étaient point en possession de ce qu'ils avaient pris sous Clodion en-deçà.

Le second témoignage est de Grégoire de Tours, et me paraît convaincant. Il est tiré du premier chapitre du cinquième livre de son Histoire, où, chagrin de la guerre civile extrêmement allumée entre Sigebert et Chilpéric, tous deux petits-fils de Clovis, il leur parle de la sorte:

« Plût à Dieu, princes, que vous ne fissiez la « guerre que comme vos ancêtres, et qu'en entrete- « nant la paix entre vous, vous vous rendissiez plus « redoutables à vos voisins. Souvenez-vous de Clovis, « celui qui a commencé à conquérir ce que vous « possédez : *Caput victoriarum vestrarum;* combien « il a défait de rois, dompté de nations, subjugué « de pays; et pour faire tout cela, il n'avait ni or ni « argent; au lieu que vous avez de grands trésors : *Et* « *cum hoc faceret neque aurum, neque argentum,*

« *sicut nunc in thesauris vestris, habebat*..... Vous « avez des magasins de blé, de vin, d'huile, de l'or « et de l'argent en abondance, etc. »

Sur cet endroit de Grégoire de Tours, on peut faire les remarques suivantes :

Sigebert était roi d'Austrasie, et avait pour capitale de son royaume la ville de Metz. Il possédait les pays des environs du Rhin, de la Moselle et de la Meuse. Chilpéric était roi de Soissons, et avait pour son partage ce qu'on appelle aujourd'hui la *Picardie*, une partie des Pays-Bas et de la Champagne : si la plus grande partie de ces pays avait été possédée, comme on le suppose, par Clodion, par Mérovée, par Childéric, comment est-ce que Clovis aurait commencé à en faire la conquête : *Caput victoriarum vestrarum?* Mais s'il avait reçu tout cela, ou presque tout cela de ses ancêtres, comment se peut-il faire qu'il n'eût ni or, ni argent, ni magasin? N'avoir ni or, ni argent, ni magasin de blé et de vin, cela convient parfaitement à un prince barbare, qui passe le Rhin pour venir s'établir dans les Gaules, et nullement à un roi déjà établi dans ce fertile pays, que ses ancêtres possédaient depuis cinquante ans.

Enfin, le troisième témoignage, par lequel je finis mes preuves, est celui de Jonas, disciple de saint Colomban, dans la *Vie de saint Jean*, fondateur de l'abbaye Moutier-Saint-Jean. Il composait cette vie sous Clotaire III, sur les Mémoires d'un autre auteur anonyme encore plus proche du temps de Clovis.

Il écrit donc que ce saint était déjà au monde dès

le temps des empereurs Valentinien et Marcien; qu'il vécut jusqu'au règne de Justinien. Et parlant de ce qui arriva entre ces deux époques, il dit ces paroles: *Quo etiam tempore Franci cum Clodovæo rege, postpositâ republicâ, militari manu terminos Romanorum irrumpentes Galliam invaserunt.* « En ce temps-là, les Français, méprisant la république romaine, franchirent les limites de l'empire, se jetèrent dans les Gaules, et les envahirent sous la conduite du roi Clovis. »

Ces paroles assurément ne supposent pas que Clovis fût déjà dans les Gaules; et d'ailleurs, on sait que du temps des empereurs que je viens de nommer, et même de tout temps, les épithètes ordinaires du Rhin, par rapport aux peuples de la Germanie, étaient: *Limes Gallicus, terminus Romanorum, Rheni limes*, etc.

Dans la même histoire du Moutier-Saint-Jean, il y a une autre chose remarquable, qui confirme parfaitement ce que Procope nous a appris de l'union des Arboriques à l'empire de Clovis, sitôt qu'il fut chrétien, et de la capitulation que les garnisons romaines firent alors en se rendant à lui.

Clovis, dans une donation qu'il fait de quelques terres à ce monastère, parle donc en ces termes: « Le saint homme Jean mit ce monastère sous notre protection: » *Primo nostro suscepto christianitatis anno, atque subjugationis Gallorum:* « La première année de notre christianisme, fut celle que les Gaulois furent subjugués. »

Je dis que cela s'accorde admirablement avec le témoignage de Procope; car on ne peut pas entendre ces dernières paroles de l'entrée de Clovis dans les Gaules, parce qu'elle précéda son baptême de plusieurs années, ni des conquêtes qu'il fit sur les Visigoths ou sur les Bourguignons, parce qu'elles ne se firent que long-temps après son baptême; mais cela s'entend très-bien de la reddition des places que les garnisons romaines lui remirent entre les mains, ainsi que le raconte Procope, et de la soumission des Arboriques, qui se donnèrent à lui, sitôt qu'il fut chrétien. Clovis compta que la Gaule était subjuguée, quand les Romains et les Arboriques eurent mis bas les armes : *Primo nostro susceptæ christianitatis anno atque subjugationis Gallorum.*

Au reste, cette donation de Clovis n'a rien qui puisse la faire passer pour une pièce suspecte. Le Père Rovère, jésuite (1), qui a fait cette histoire du Moutier-Saint-Jean, a eu un scrupule sur ce que ce monastère étant dans le diocèse de Langres, et cette ville étant alors du royaume de Bourgogne, Clovis ne pouvait pas lui avoir fait une donation de terres qui ne lui appartenaient pas.

Cet auteur ne se retire pas fort bien de cet embarras; mais c'est faute d'avoir fait une réflexion; savoir : que, quoique Moutier-Saint-Jean fût du diocèse

(1) Il s'appelait *Rouyer,* ainsi qu'il est nommé par le Père Ménestrier, dans son *Histoire de Lyon,* p. 540. Il avait latinisé son nom, en s'appelant *Rouerius.*

de Langres, il est cependant fort éloigné de cette ville, et beaucoup plus près d'Auxerre, qui était du royaume de Clovis, comme on le voit par le premier concile d'Orléans, où Théodose, évêque d'Auxerre, assista du vivant du roi Gondebaud, et dans le temps que ce prince était rentré en possession de tout son royaume de Bourgogne.

M. Perard, dans son Recueil des pièces pour l'histoire de Bourgogne, nous assure que l'original de cette donation est à la chambre des comptes de Dijon.

Il ne me reste plus ici que deux ou trois objections à résoudre, dont la solution ne me fera pas beaucoup de peine.

La première objection est la découverte que l'on fit en 1653, du tombeau de Childéric à Tournai. Une grande partie des précieux monumens qui s'y étaient conservés, se gardent aujourd'hui dans la bibliothèque du roi.

Ce sont, entre autres choses, quantité d'abeilles d'or, un style d'or avec des tablettes, un globe de cristal, la figure d'une tête de bœuf d'or, des médailles d'or et d'argent des empereurs qui avaient gouverné l'empire devant et pendant le règne de ce prince, des anneaux d'or, sur un desquels on voit un cachet où sa figure est empreinte. Le visage en est beau et sans poil; les cheveux, à la manière des rois des Français de ce temps-là, sont longs, en tresse, séparés au front, et rejetés derrière le dos; autour de la figure se lit le nom de *Childéric*. Quelques ossemens qui se trouvèrent assez entiers, marquaient une

grande et haute taille d'environ six pieds, qui, jointe à un beau visage et à un grand courage, a pu fournir à la fable de quoi embellir la vie de ce roi de tous les incidens romanesques dont j'ai parlé.

On peut m'objecter que ce tombeau de Childéric trouvé à Tournai, est une marque que les Français étaient dès lors en possession de ce pays-là.

Cette objection est faible : elle prouve seulement que Childéric est venu dans les Gaules, ce que je ne nie pas, et qu'il est mort dans une de ces expéditions que lui et ses prédécesseurs faisaient de temps en temps en-deçà du Rhin. Il fut surpris de la mort dans la Gaule Belgique, où ses soldats l'enterrèrent dans un grand chemin qui condnisait à Tournai; de même que le grand Alaric, se retirant après le pillage de la ville de Rome, fut enterré par son armée à l'endroit même où elle campait : c'était la manière ordinaire des Barbares.

Quand je dis que Childéric fut enterré dans le grand chemin qui conduisait à Tournai, je ne parle pas sans garant. Marchantius, le savant M. Chifflet, dans l'ouvrage qu'il a fait sur la découverte de ce tombeau, et Vendelin, homme aussi très-habile dans les antiquités des Pays-Bas, nous assurent cette circonstance.

Au reste, je ne crois pas que ce fût au retour de l'excursion que Childéric avait faite juqu'au-delà de la Loire, qu'il mourut; car nous avons vu qu'il avait depuis repassé le Rhin, et que s'étant ligué avec le roi des Saxons, ils firent ensemble la guerre aux Al-

lemands. Il me paraît donc plus véritable qu'il revenait dans les Gaules pour quelque nouvelle entreprise, lorsqu'il mourut auprès de Tournai.

La seconde objection paraîtra d'abord avoir plus de force : c'est que dès le temps que Clovis vint attaquer Syagrius, général de l'armée romaine, il y avait dans les Gaules de petits rois parens de Clovis, et en particulier un certain Ranacaire, roi de Cambrai, qui, comme dit Grégoire de Tours, vint avec Clovis marquer le champ de bataille où les deux armées en vinrent aux mains.

Quelques-uns de nos historiens ont fort raisonné là-dessus, et ont cru que ce Ranacaire était un fils ou un petit-fils de Clodion, qui, malgré la violence et l'usurpation de Mérovée, s'était conservé ce pays, où il régnait sur une partie des Français. Si cela est ainsi, il est manifeste que Clodion s'était fixé dans les Gaules, et que Clovis n'est pas fondateur de la monarchie, comme je prétends qu'il l'a été.

Mais ceux qui raisonnent de la sorte, ne le font que sur le préjugé commun que je combats; et sur ce qu'ils supposent que Grégoire de Tours a dit ou a cru qu'avant Clovis les rois des Français étaient établis dans les Gaules, ce qu'il ne dit nulle part; car, comme j'ai déjà remarqué, il ne fait mention que de leurs excursions, sans ajouter ni qu'ils soient demeurés dans les Gaules, ni qu'ils s'en soient retirés.

Grégoire de Tours dit donc que Clovis s'approcha de Soissons, avec Ranacaire son parent, qui était aussi roi, *qui et ipse regnum tenebat;* non pas qu'il

fût dès lors roi de Cambrai, comme il le fut depuis: l'historien ne le dit point du tout; mais c'est qu'il l'était au-delà du Rhin.

Les Français étaient composés de plusieurs peuples: on comprenait sous ce nom les Bructères, les Cattes, les Camaves, les Ansivariens, et plusieurs autres dont les cantons, comme le remarque fort vraisemblablement Vignier (1), étaient gouvernés chacun par leurs chefs ou leurs rois, mais avec quelque dépendance d'un plus grand, qui portait le nom de *roi de toute la nation.*

Un poëte saxon, en parlant de son pays, du temps de Charlemagne, dit que ces peuples de Germanie avaient autant de rois ou de chefs que de cantons:

Sed variis divisa modis plebs omnis habebat
Quot pagos, tot penè duces.

Eumenius, dans le panégyrique de Constantin, parle des rois des Français au nombre pluriel : *Reges ipsos Franciæ non dubitasti ultimis punire cruciatibus;* Nazarius aussi, Ammien Marcellin, Claudien, Sulpice, etc. Ceux que Claudien appelle *reges,* savoir, Marcomire, Sunnon, etc., Sulpice les appelle *Francorum subregulos* (2), c'est-à-dire des *rois subalternes.* Mais je suis très-persuadé que ces rois des Français, Marcomire, Sunnon, Ricomer, Théo-

(1) *De Origine Francorum.*
(2) *De Laud. Stiliconis,* l. 1.

dème, et les autres dont il est parlé dans ces anciens auteurs, n'étaient pas tous d'une même famille, et ne commandaient pas à la même nation.

Pour revenir à ceux dont il est fait mention dans Grégoire de Tours du temps de Clovis, ces petits princes suivirent ce roi dans les Gaules, à condition de s'y faire des petits Etats plus considérables que ceux qu'ils avaient au-delà du Rhin. Ranacaire se fit roi de Cambrai; et si nous en croyons Hincmar, dans la *Vie de saint Remi*, il semble donner à entendre que ce ne fut qu'après le baptême de Clovis, que ce prince, demeurant toujours attaché aux erreurs du paganisme, établit sa demeure en ce quartier-là, avec une partie des Français de l'armée, qui n'avaient pas jugé à propos de se convertir. *Multi denique de Francorum exercitu necdum ad fidem conversi, cum regis parente Ragnacario ultra Sumnam fluvium aliquamdiu degerunt, donec*, etc.

On voit encore un Sigebert surnommé *le Boiteux*, roi de Cologne; un autre nommé *Renomer*, roi du Maine; un autre nommé *Cararic*, portant la même qualité, sans que Grégoire de Tours dise le quartier des Gaules où était sa demeure, comme il marque celui où régnaient les autres. Cararic était à la bataille de Soissons, aussi bien que Ranacaire.

Celui-ci donc fut roi de Cambrai, comme Renomer fut roi du Maine, c'est-à-dire après avoir passé le Rhin avec Clovis; car comment ce Renomer, qui régnait dans le Maine, aurait-il pu s'y maintenir au milieu de toutes les provinces qui appartenaient aux

Romains, s'il y avait été avant que Clovis eût poussé jusque-là ses conquêtes? Cette seule réflexion montre la vérité de ce que je dis, que ces petits rois ne furent rois dans les Gaules qu'après les conquêtes de Clovis.

Ainsi, tous ces petits rois ne m'embarrassent point: ils font au contraire bien de la peine dans l'opinion commune; et si l'on y prend garde, on verra qu'ils ont donné lieu à mille vaines conjectures, qui n'ont fait qu'embrouiller nos histoires et en multiplier les difficultés.

La troisième objection est fondée sur un passage de Grégoire de Tours (1), où, après avoir rapporté ce qu'il pouvait savoir touchant les rois des Français, prédécesseurs de Clovis, et avoir cité l'histoire de Sulpice, celle de Frigeridus et celle d'Orosius, il ajoute une espèce de tradition, selon laquelle les Français étaient venus de la Pannonie : *Tradunt multi eosdem de Pannoniâ fuisse digressos; et primùm quidem littora Rheni amnis incoluisse* (2), *dehinc transacto Rheno Turingiam transmeasse, ibique juxta pagos, vel civitates reges crinitos super se creavisse.* « Plusieurs, dit-il, racontent que les Français sont venus de la Pannonie; que d'abord ils s'arrêtèrent sur les rives du Rhin; qu'ensuite, ayant passé ce fleuve, ils avaient été vers la Thuringe, et

(1) L. 2, c. 9.
(2) *Al. incubuisse.*

que là ils s'étaient fait des rois chevelus en divers cantons ou cités. »

Ce passage est embarrassant, parce que, pour venir de la Pannonie en Thuringe, il ne faut point passer le Rhin. Est-ce, dit-on, que Grégoire de Tours était si ignorant dans la géographie, qu'il pût tomber dans une telle faute? On a peine à en convenir.

Comme on était dans cet embarras, il se trouva un manuscrit, qui, au lieu de *Thuringiam*, avait *Tungriam*. On crut par-là avoir trouvé le dénouement. On soutint donc que, selon Grégoire de Tours, les Français avaient passé de la Pannonie sur les bords du Rhin; qu'ensuite ils avaient passé le Rhin, et étaient venus établir leur royaume dans la Tongrie, c'est-à-dire dans le pays de Tongres, au pays de Liége, et que c'était de là que Clodion était venu jusque dans l'Artois; qu'il avait poussé ces conquêtes jusqu'à la Somme, etc.

C'est là le système de Vignier, de Vendelin, du Père Jourdan et de plusieurs autres, tout à fait contraire au mien, selon lequel je soutiens que les rois français sont toujours demeurés au-delà du Rhin jusqu'à Clovis.

C'est un trésor pour un docte qu'une découverte de cette nature, quand elle fonde un nouveau système qui a quelque chose de spécieux; mais il faudrait, avant de la soutenir, en examiner la solidité, et il n'y en a ici aucune.

Premièrement, c'est une pure tradition que Grégoire de Tours rapporte comme fort incertaine: *Tra-*

dunt multi, etc. Il n'en fait point son sentiment; et il est clair que ce n'est pas celui des auteurs qu'il cite, selon lesquels, dans les textes qu'il en rapporte, les Français étaient toujours au-delà du Rhin, d'où ils faisaient des irruptions dans les Gaules, et chez qui les généraux romains allaient de temps en temps porter la guerre, en passant le Rhin; et cela sous l'empire d'Honorius, c'est-à-dire du temps de Pharamond.

Ainsi, quand il serait vrai que les Français, un siècle ou deux auparavant, fussent venus de la Pannonie dans le pays de Tongres; si depuis on ne les trouve qu'au-delà du Rhin; si, selon tous ces auteurs contemporains, on va attaquer et châtier leurs ducs ou leurs rois au-delà de ce fleuve; si on ne voit pas dans ces mêmes auteurs le moindre vestige du royaume des Français dans le pays de Tongres, quel fondement ces deux lignes de Grégoire de Tours donnent-elles au système d'un royaume des Français établi en-deçà du Rhin?

Secondement, tout ce que j'ai rapporté d'Appollinaire, de Procope, de Grégoire de Tours, détruit entièrement cette idée.

Troisièmement, *Tongria* est un mot qu'on n'a jamais lu dans les anciens historiens. On y voit bien celui de *Tongri*, mais *Tongria* ne se trouvera dans aucun endroit de Grégoire de Tours, ni dans les auteurs qui l'ont précédé, ni dans ceux qui l'ont suivi; au lieu que celui de *Toringia* se voit partout.

Mais oublions tous ces raisonnemens, et plusieurs autres que je pourrais faire; laissons les argumens dont

M. de Valois a fortement réfuté ce système, quoiqu'il tienne, comme les autres, que Clodion et ses successeurs ont régné en-deçà du Rhin. Venons au fait du manuscrit.

Ce manuscrit l'emportera-t-il contre l'autorité de tant d'autres, où l'on voit tout le contraire? Ceux qui ont fait valoir cette découverte, ont-ils fait une réflexion, savoir, que depuis plus de mille ans que Grégoire de Tours a écrit, on a toujours lu *Toringiam* en cet endroit, et jamais *Tongriam?*

Frédegaire, qui écrivait peu de temps après Grégoire de Tours, dit, en se servant des paroles mêmes de cet historien, dont il fait l'épitome, que Clodion demeurait *in termino Toringorum*. L'auteur du livre qui a pour titre : *Gesta regum Francorum*, parle tout de même, et ajoute expressément que Clodion passa le Rhin pour venir dans le pays d'Artois. Le moine Roricon, Hincmar, dans la *Vie de saint Remi*, et tous les autres copistes de Grégoire de Tours, emploient le même terme. Ils ont donc lu dans les manuscrits qu'on avait de cet auteur il y a mille ans, il y a huit cents ans, il y a six cents ans, de la même manière qu'on lit aujourd'hui dans nos livres imprimés.

Ainsi, le manuscrit de Morel, où l'on voit *Tungriam*, n'a ce mot que par la correction de quelque demi-savant, que le passage de Grégoire de Tours embarrassait.

Mais, dira-t-on, peut-on croire que Grégoire de Tours n'ait pas su que pour venir de Pannonie en

Thuringe, il ne fallait pas passer le Rhin? M. de Valois, pour éluder cette difficulté, fait une autre correction au passage, et dit qu'il faut lire dans Grégoire de Tours : *Dehinc transacto Mœno*, et non pas *Rheno*, après avoir passé le Mein; cela vaut mieux; mais après tout, c'est deviner et contredire encore tous les manuscrits : pour moi, voici ma pensée là-dessus.

Je dis que Grégoire de Tours rapporte là une tradition sans l'examiner, ni savoir ce qu'il y avait de vrai ou de faux; et que cette tradition avait quelque fondement, même en ce qu'elle avait de faux.

Vignier, dans son *Traité de l'origine des anciens Français*, rapporte une inscription trouvée dans les ruines de la vieille Bude en Pannonie, où il est dit qu'une légion de Sicambriens fonda en ce lieu-là une ville qu'elle appela *Sicambrie*, de son nom.

Il y avait, au rapport de Corneille Tacite (1), des Sicambres dans ces quartiers-là au service de l'empereur Tibère. Il y avait des Bataves dans le même pays au service de l'empereur Hadrien, selon le témoignage de l'historien Dion. On voit dans les anciens géographes, un peuple proche de là, appelé *Brenci*. Les Sicambres et les Bataves étaient compris sous le nom de *Français*, comme les Bructères, les Chamaves, et les autres qui habitaient le long des bords du bas du Rhin et du Vahal. Le mot *Brenci* a beaucoup de rapport à *Franci*.

---

(1) *Annal.*, ep. 4.

Voilà ce qui a pu être le fondement de la tradition qui faisait venir les Français de la Pannonie, toute fausse qu'elle était en ce point-là. La multitude des nations barbares qui inondèrent l'empire au cinquième siècle de l'Eglise, la diversité et la multiplicité de leurs noms, et l'obscurité de leur origine donnaient alors occasion à toutes ces conjectures que l'on faisait sur leurs anciennes demeures.

Pour l'autre point, savoir que les Français fussent venus vers la Thuringe en passant le Rhin, c'est ce qui paraît difficile à comprendre; et c'est pourtant ce qu'il y avait de vrai dans cette tradition, et ce qui était arrivé trois cents ans avant que Grégoire de Tours écrivît son histoire.

Eumenius, dans le panégyrique de Constance, et Zosime, sur la fin du premier livre de son histoire, racontent que l'empereur Probus ayant vaincu les Français, agréa la proposition qu'ils lui firent de leur donner des terres pour habiter : qu'il leur en accorda sur le bord du Pont-Euxin, où ils furent transportés; qu'aussitôt après leur arrivée s'étant révoltés, ils s'emparèrent de quantité de navires qu'ils trouvèrent au bord de la mer; que ces aventuriers s'embarquèrent, et ravagèrent toutes les côtes d'Asie, de Grèce, d'Afrique et de Sicile, et prirent et pillèrent Syracuse, pénétrèrent dans l'Océan, et s'en revinrent enfin dans leur pays.

Pour y rentrer, ils traversèrent les Gaules, vinrent se reposer sur les bords du Rhin : c'est ce que dit Grégoire de Tours : *Littora Rheni amnis incoluisse;*

et ensuite ils passèrent vers la Thuringè, qui était la frontière du pays des Français de ce côté-là. *Dehinc transacto Rheno Thuringiam transmeasse.* C'est ainsi, ce me semble, que se doit entendre la tradition dont parle Grégoire de Tours, si toutefois elle vaut la peine d'être expliquée. Disons un mot de ceux qui ont écrit depuis lui, et qui ont placé les Français dans les Gaules avant Clovis.

Ce sont ceux-là mêmes qui trouvent l'origine de notre nation dans la ville de Troye, et qui racontent sérieusement, qu'après la prise de cette ville par les Grecs, une partie des habitans passa en Italie sous la conduite d'Enée; qu'une autre partie, au nombre de douze mille, alla s'établir vers les Palus-Méotides, où elle bâtit une ville appelée *Sicambrie;* que les Français demeurèrent là jusqu'au règne de Valentinien; et que ce fut du temps de cet empereur qu'ils s'approchèrent; après quoi suit l'histoire de l'établissement de Clodion dans les Gaules.

Le commencement de cette histoire est une pure fable, et est plein d'absurdités. Le temps du départ des Français de Sicambrie, et de leur arrivée sur le Rhin du temps de Valentinien, est une fausseté visible; l'histoire romaine faisant mention des Français, comme d'habitans de la Germanie, dès le temps de l'empereur Gallien. Peut-on après cela faire fonds sur ce qui suit de l'établissement de ces mêmes Français dans les Gaules sous Clodion, que l'histoire romaine dit expressément en avoir été chassés par Aëtius, général de l'armée de l'empire?

En un mot, tous ces écrivains ont glosé sur Grégoire de Tours, qui parle de l'entrée de Clodion dans les Gaules, et qui, passant sous silence la défaite de ce prince par Aëtius, que nous apprenons par l'histoire de l'empire, leur a donné lieu de croire qu'il s'y était établi. A cette fausseté ces écrivains, plusieurs siècles après Grégoire de Tours, en ont ajouté une infinité d'autres dont tout le monde convient, et qui doivent faire compter pour rien leur autorité sur le point dont il s'agit.

Au sujet de mon nouveau système, il y a eu des gens qui se sont imaginé que je retranchais quatre de nos rois de la première race; savoir : Pharamond, Clodion, Mérovée et Childéric, et ils ont presque regardé ce retranchement comme un attentat. C'est ainsi que l'on prononce, quand on juge sans avoir donné la moindre attention aux choses dont on entreprend de juger. Je n'ai point ôté à la première race les quatre rois dont il s'agit; mais je les fais régner dans la France au-delà du Rhin. Qu'ils aient régné dans cette France ou dans les Gaules, ils n'en sont pas moins rois de France, et n'appartiennent pas moins à la première race. Si ceux qui, comme la plupart de nos historiens, font régner Pharamond sur les Français au-delà du Rhin, ne sont pas sensés l'ôter à la première race, pourquoi m'accusera-t-on de le lui ôter, parce que je le fais régner comme eux au-delà de ce fleuve, aussi bien que ses premiers successeurs ?

Voilà, ce me semble, mon opinion assez solide-

ment établie, selon laquelle Clovis est le premier des rois des Français qui ait fixé la demeure de la nation dans les Gaules, où tous ses prédécesseurs n'avaient fait que des excursions, sans pouvoir s'y établir, ayant toujours été repoussés par les Romains; et c'est la raison pourquoi, en entreprenant d'écrire l'histoire de France depuis l'établissement de la monarchie dans les Gaules, je la commence par Clovis.

Ceux qui ont trouvé mauvais que je ne commençasse pas mon histoire par Pharamond, comme ont fait les autres qui ont écrit avant moi l'histoire de France, auront encore de quoi se satisfaire sur un point; c'est que, dans ce premier article de ma préface historique, et dans le suivant, ils trouveront ce qu'il y a de plus considérable et de non fabuleux dans les règnes de Pharamond, de Clodion, de Mérovée et de Childéric; car j'y ai touché tous les faits les plus importans et les plus sûrs des règnes de ces quatre princes, et je n'y ai rien omis que les fables qui ne servent qu'à gâter une histoire.

ARTICLE SECOND.

De la déposition du roi Childéric, père de Clovis, et de l'élection du comte Gilles, général de l'armée romaine, pour être mis en sa place sur le trône des Français.

« Les Français, dit Grégoire de Tours, après avoir « chassé Childéric, à cause de ses excessives débau- « ches, élurent d'un commun consentement le comte

« Gilles pour leur roi : c'était celui qui commandait « l'armée romaine dans les Gaules (1). »

Je n'ai presque contre ce fait que des conjectures et des argumens négatifs; mais peut-être feront-ils sur l'esprit des lecteurs, quand ils les auront examinés, le même effet qu'ils ont fait sur le mien; je les toucherai en deux mots.

On ne peut guère voir rien de plus extraordinaire que cette élection d'un général de l'armée romaine par des Français, tels qu'étaient ceux dont je parle, païens, jaloux de leur liberté et de la gloire de leur nation, aussi différens des Romains par leurs mœurs, leur police, leur coutume, que par leur religion, leurs ennemis déclarés, et qui ne cherchaient depuis longtemps qu'à leur enlever une partie des Gaules. Une telle élection, considérée en elle-même, paraît quelque chose à peu près d'aussi bizarre que nous l'aurait paru, il y a quelques années, la conduite des Turcs, si, après avoir déposé Mahomet IV, ils avaient élevé sur le trône d'Orient le prince Charles de Lorraine, qui commandait alors les troupes de l'empereur en Hongrie.

Plus cet incident était singulier, et plus devait-il être marqué dans l'histoire de l'empire : on n'y en dit pas néanmoins un seul mot. C'était dans un temps où l'on était à Rome dans des défiances continuelles des généraux d'armées, surtout des armées des Gaules. Toutes leurs démarches étaient suspectes. Aëtius,

(1) L. 2, c. 11.

prédécesseur du comte Gilles, avait été poignardé sur le soupçon de quelque intelligence qu'il avait avec les Vandales (1). D'autres avant lui avaient eu un sort pareil pour de semblables raisons. Le comte Gilles était Gaulois de nation, aimé des peuples, et capitaine expérimenté. Quel plus grand sujet de défiance eût pu donner ce général, que d'unir en sa personne au commandement des armées des Gaules, qu'on suppose qu'il garda toujours, l'autorité royale sur un peuple belliqueux, redoutable depuis long-temps à l'empire, et qui, commandé et discipliné par un chef de cette importance, serait devenu invincible? Le tyran Magnence, qui, avec le secours des Saxons et des Français, avait voulu envahir l'empire du temps de l'empereur Constance, était un exemple qu'on ne devait pas avoir encore oublié.

Cette démarche était extrêmement délicate pour ce comte, supposé qu'il voulût demeurer dans le devoir. C'était sous la tyrannie du patrice Ricimer, qui créait et faisait périr les empereurs les uns après les autres, selon qu'il s'en accommodait, ou qu'il s'en ennuyait. Et certainement, au cas que le comte Gilles eût été tenté de monter sur le trône de l'empire, il avait par-là la plus belle occasion du monde de se faire proclamer empereur. Est-il donc possible qu'un évènement si surprenant et en même temps si public, qui devait naturellement causer tant d'inquiétude, faire naître tant de soupçons, donner lieu à tant

(1) Priscus rhetor. — Idacius, *in Chron.*

d'intrigues, tenir toute la cour en suspens, eût échappé à tous ceux qui ont écrit l'histoire de l'empire de ce temps-là ?

Le règne de ce général romain fut un règne de huit ans, autre circonstance remarquable. Pendant ce temps-là, il commanda toujours les armées de l'empire. Enfin, au bout de ces huit ans, les Français se révoltèrent contre lui, l'abandonnèrent, et le voilà réduit à sa seule qualité de général de l'armée romaine dans les Gaules. Voilà encore de grandes révolutions et des aventures bien extraordinaires, pour avoir été oubliées par tous les historiens contemporains, ou voisins de ce temps-là.

Ma seconde réflexion sur ce fait, c'est que le comte Gilles n'est pas un homme obscur, et inconnu aux historiens; plusieurs en ont parlé, mais ils ne l'ont jamais traité que de comte ou de général de l'armée romaine dans les Gaules, et aucun d'eux n'a fait la moindre allusion à sa qualité de roi.

Dans la *Vie de saint Martin* (1), écrite en vers par Paulin (qui n'est pas saint Paulin de Nole, comme quelques-uns l'ont cru, mais un autre de même nom et de même siècle), on voit le comte Gilles soutenir avec courage le siége d'Arles contre Théodoric, roi des Visigoths, et le lui faire lever après une vigoureuse sortie et une grande défaite. On n'en fait honneur ni aux Français ni au roi des Français.

Peut-être, dira-t-on, ne l'était-il pas encore, cette

(1) L. 6.

action ne s'étant faite qu'un an après que Childéric fut monté sur le trône. Il est pourtant impossible sans cela, et même avec cela, de trouver les huit ans de règne que lui donne Grégoire de Tours (1); car Childéric commença à régner en 458, et le comte Gilles mourut en 463. Mais il devait être roi au moins lorsqu'il accompagna l'empereur Majorien en Espagne pour l'expédition d'Afrique, que l'incendie des vaisseaux fit manquer. Cependant, Sidoine Apollinaire faisant un long dénombrement des diverses nations que Majorien avait alors dans son armée, ne nomme ni les Français ni le roi des Français. On n'y voit ni le nom de *Franci*, ni ceux de *Bructeri*, de *Chatti*, de *Sicambri*, ni aucun des autres que cet écrivain et les historiens de ce temps-là ont coutume de donner aux Français.

Bastarna, Suevus,
Pannonius, Neurus, Chunus, Geta, Dacus, Alanus,
Bellonothus, Rugus, Burgundio, Vesus, Alites :
Bisalta, Ostrogothus, Procrustes, Sarmata Moschus,
Post aquilas venêre tuas.

Si le comte Gilles était alors roi, n'aurait-il pas eu une armée entière de Français sous son commandement? Et aurait-il quitté son royaume, sans amener avec lui les principaux capitaines et les meilleures

(1) L. 2, c. 12. — Idacius, *in Chron.* — Priscus rhetor., an. 400.

troupes, dans un temps où il devait tout appréhender de l'inconstance de la nation?

Prisque le rhéteur, que j'ai déjà cité en une autre occasion, où il nous apprend des particularités si importantes des enfans de Clodion, que nul autre n'avait rapportées, nous marque encore une chose bien considérable du comte Gilles, dont nous parlons; il l'appelle en grec Νιγίδιος, au lieu de Αιγιδιος. Il dit que ce comte, irrité contre les Romains d'Italie, c'est-à-dire contre Ricimer, qui avait fait périr l'empereur Majorien, lui donna de grandes inquiétudes : « Parce, « dit-il, que ce capitaine était à la tête d'une grosse « armée qui avait suivi Majorien en Espagne, et dont « il eût vengé la mort, si les Goths n'eussent fait « diversion dans les Gaules, et ne l'eussent obligé à « venir défendre la frontière de l'empire contre eux, « où ce général fit des merveilles. » On ne voit en tout cela qu'un général romain, et pas la moindre apparence d'un roi des Français : c'était cependant là un endroit tout propre à marquer cette circonstance.

Mais le comte Gilles était roi des Français, si jamais il l'a été, lorsque, selon Idace (1), il remporta sur les Goths une grande victoire, dans la province armorique, où Frédéric, frère de Théodoric, roi des Visigoths, fut tué. Idace, qui lui donne en cette occasion la qualité de comte et de général de l'une et de l'autre milice romaine, nous apprend avec cela que c'était un grand homme de bien, et passe sous silence

(1) *In Chronico*, an. 462.

sa qualité de roi. Il fait mention encore de ce capitaine en deux autres endroits; et enfin, en rapportant sa mort, il en parle comme d'un homme dont la conduite et le courage servaient seuls de barrière aux Goths, pour les empêcher d'entrer dans les terres de l'empire : *Quo desistente mox Gothi regiones invadunt quas Romano nomine tuebatur.*

Mais ce qui est remarquable, et ce qui passe l'argument négatif, c'est que, selon l'évêque Idace, qui écrivait ce qui se passait de son temps, ce comte meurt la troisième année de l'empereur Sévère, c'est-à-dire cinq ans après que Childéric eut succédé au royaume des Français, par la mort de son père Mérovée. Où trouver donc ces huit ans que Grégoire de Tours donne au règne du comte Gilles? Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que cet assemblage de preuves que j'ai réunies ici, fait une démonstration morale contre ce paradoxe historique, d'un général romain élu roi par les Français de ce temps-là.

Pour moi, je me persuade que cette histoire apocryphe n'a été reçue jusqu'à présent sans contredit par nos écrivains de l'histoire de France, que parce qu'elle servait à égayer un peu la triste stérilité de ces premiers règnes, que l'on s'était mis en tête, sans nul fondement raisonnable, de placer en-deçà du Rhin.

Ma pensée donc est que ce que Grégoire de Tours a écrit là-dessus, n'est point autre chose que l'extrait ou l'abrégé de quelque roman qui courait de son temps, et qu'il a pris pour une véritable histoire du règne de

Childéric, qui régnait au-delà du Rhin, près de cent cinquante ans avant qu'il écrivît la sienne.

Car si l'on y prend garde, tout est ici romanesque; Childéric encore enfant, mené en captivité, et puis sauvé par Viomade; le caractère qu'on lui donne d'un prince également brave et amoureux, sa retraite chez le roi de Thuringe, après avoir été chassé de son trône par ses sujets; ses amours avec la reine de Thuringe, cette reine qui, après le rétablissement de ce prince, quitte son mari et son royaume pour venir chercher son amant; cette pièce d'or partagée en deux, dont Childéric avait gardé une moitié, et dont l'autre moitié lui fut renvoyée par son fidèle Viomade, pour lui faire entendre qu'il était temps de revenir dans ses Etats, sans parler des visions qu'on prétend qu'il eut la première nuit de ses noces, que ceux qui l'ont fait régner en-deçà du Rhin ont ajoutées au petit conte de Grégoire de Tours; tout cela sans doute a tout l'air d'un roman; et je crois que bien des gens penseront comme moi là-dessus.

On pouvait alors impunément embellir de ces sortes d'épisodes l'histoire des Français, par la raison qu'ils étaient encore dans la France, c'est-à-dire au-delà du Rhin, n'ayant que très-peu de commerce avec les Gaulois; et on ne commença à savoir d'eux quelque chose de bien certain, qu'après que Clovis se fut établi dans les Gaules. Alors on était instruit de ce qui se passait parmi eux, comme on savait ce qui se passait chez les Bourguignons et chez les Visigoths; les négociations de leurs rois, leurs alliances, leurs mariages,

leurs intérêts dans les grands mouvemens qui se faisaient par rapport à eux dans les Gaules. Ce n'est que depuis ce temps-là que notre histoire commence à se débrouiller, et à ouvrir une scène digne de ceux qui veulent s'en instruire.

Ainsi, les deux faits que je viens d'établir dans ces deux articles, se servent de preuve l'un à l'autre. L'ignorance profonde où l'on a été dans les Gaules touchant les affaires des Français jusqu'au temps de Clovis, marque qu'ils n'y étaient pas établis avant ce temps-là; et par cette raison même qu'ils n'y étaient pas encore établis, on ne doit pas recevoir comme des vérités, des faits qui les regardent aussi peu vraisemblables que celui que je viens de combattre. Ce fait d'ailleurs était si important, qu'il aurait dû être marqué partout, et néanmoins il ne l'est nulle part, que plus de cent cinquante ans après qu'on prétend qu'il s'est passé. Enfin, les époques ne s'accordent point du tout avec la chronologie des auteurs contemporains.

Je finis par une réflexion que je supplie les lecteurs de faire avec moi, que quand il s'agit de faits pareils à ceux que je viens de traiter, on doit moins régler son jugement sur la force de chaque preuve prise en particulier, que sur l'assemblage de toutes ces mêmes preuves. En des matières de cette nature, les argumens pris séparément n'ont, pour la plupart, que de la probabilité; mais tous ramassés ensemble, et soutenus les uns par les autres, font un autre effet sur l'esprit, et forment une démonstration morale

capable de convaincre ceux qui, sans prévention, cherchent la vérité de bonne foi, et sont bien aises de la voir, quand elle se présente.

ANALYSE

DE LA DISSERTATION DE DOM LIRON, EN RÉPONSE A LA PRÉFACE HISTORIQUE DU PÈRE DANIEL.

Le savant dom Liron est un de ceux qui ont combattu avec le plus de chaleur, l'opinion du Père Daniel sur l'établissement de la monarchie française dans les Gaules.

Daniel soutient, et comme il en convient lui-même, contre le sentiment de tous les historiens, « que c'est « Clovis qui a fondé l'empire français en-deçà du « Rhin, et qui y a établi et fixé la nation, et que « tous ses prédécesseurs jusqu'à lui avaient toujours « été chassés des Gaules par les Romains. »

Son adversaire pense comme lui au sujet de Pharamond; il regarde la chose comme douteuse à l'égard de Clodion; mais il est convaincu que Mérovée s'établit réellement en-deçà du Rhin, « non par la force, mais « parce que l'empereur lui donna des terres, comme « à un prince allié et confédéré, et qu'il mourut dans « les Gaules; que Childéric y passa presque toute sa « vie, c'est-à-dire qu'il y vécut toujours, hors le « temps de son exil; que Clovis naquit probablement « à Paris. »

Sous un certain rapport, ces deux opinions ne sont point aussi contraires qu'elles le paraissent au premier aspect. Le Père Daniel dit que Clovis a *fondé l'empire français* en-deçà du Rhin, et dom Liron convient seulement que ses prédécesseurs ont possédé dans les Gaules des terres *données* par les empereurs. Or, en admettant ce dernier fait, mais en supposant aussi que jusqu'à Clovis, les rois francs ont eu le principal siége de leur empire, leur résidence réelle ou de droit au-delà du Rhin, il sera facile de reconnaître que les sentimens de ces deux grands historiens ne diffèrent plus que sur quelques points accessoires. Quoi qu'il en soit, voyons comment le critique combat le Père Daniel.

Celui-ci dit d'abord qu'il établit sa proposition sur le silence des auteurs contemporains, et il cite les écrivains qui, selon lui, ne parlent point du nouvel Etat dans les Gaules avant Clovis.

Mais, répond son adversaire, Prosper est un auteur de nulle autorité, et qui n'en mérite aucune. L'évêque Idace est un Espagnol peu instruit des affaires des Gaules; Apollinaire ne nous dit presque rien de la Belgique et de la Celtique : il ne parle que des Visigoths et des Bourguignons, parmi lesquels il vivait, et auxquels il avait affaire; Grégoire de Tours a cru, au contraire, que Childéric avait eu un établissement dans les Gaules; Frédegaire n'a fait qu'un abrégé de Grégoire de Tours, en y ajoutant des fables ridicules; enfin, ce que Marius de Lausanne nous a laissé est si imparfait, qu'il ne nomme pas même Clovis, et ne

parle des Français qu'à l'occasion de la bataille de Dijon, livrée sous les enfans de ce roi.

Si, comme le prétend le Père Daniel, il n'est parlé nulle part du royaume des Français en-deçà du Rhin, jusqu'au temps de Clovis, c'est que nous n'avons point d'auteurs qui aient écrit, depuis la mort de Valentinien III, dans les lieux où les Français commencèrent à s'établir : d'ailleurs, ils n'étaient pas fort puissans quand les Romains leur donnèrent des terres dans les Gaules, et une partie d'entre eux demeura au-delà du Rhin, pendant que l'autre s'est établie dans les Gaules.

Le Père Daniel ne doit point être surpris de ne pas voir de traités faits avec les prédécesseurs de Clovis; car c'est Théodoric, roi d'Italie, qui donna lieu à tous ces traités, et ce prince ne fut maître de l'Italie que six ou sept ans après la défaite de Syagrius.

Ce n'est point Mérovée, mais Childéric, qui prit Paris. Nous en avons pour garant l'historien de sainte Geneviève, qui écrivait l'an 530 au plus tard. Son témoignage vaut mieux que le silence d'Apollinaire, qui ne saurait rien prouver.

Après avoir ainsi répondu aux preuves négatives du Père Daniel, dom Liron en vient aux preuves positives. Ce qui lui déplaît particulièrement, c'est que le Père Daniel confond ce que dit Grégoire de Tours (1), que Clodion prit Cambrai, et qu'il poussa jusqu'à la Somme, avec ce que d'autres rappor-

(1) L. 2, c. 9.

tent de la défaite de ce prince, l'an 428; car ces deux faits, suivant le critique, sont entièrement différens.

« Il faut même distinguer la défaite des Français en 428, de celle dont parle Idace sur l'an 431, lorsqu'il dit que le comte Aëtius les battit, et leur donna la paix, *et in pace susceptis;* ce qui marque fort probablement qu'on leur donna des terres dans les Gaules, après leur défaite, pour les attacher à la république. Les auteurs contemporains disent donc que les Français furent chassés l'an 428; mais ils ne le disent point sur l'an 431 ni sur l'an 445; de sorte qu'il n'est point incroyable que Clovis ait obtenu un établissement dans les Gaules l'an 431, et qu'ayant voulu s'étendre en-delà l'an 445, il fut battu, comme Sidoine Apollinaire le rapporte; mais il ne fut pas chassé des Gaules. Ce qui prouve que Clodion a été battu deux fois par Aëtius, c'est qu'il est dit que Majorien se trouva à l'une des batailles. Or, Majorien qui était encore jeune (*juvenis*) l'an 458, ne pouvait pas avoir été à l'armée en 428. Il est donc certain que le Père Daniel confond trois faits différens.

« Il semble que cet historien ruine lui-même son système par l'aveu qu'il fait que, dans la guerre d'Attila, il y avait un roi français dans l'armée romaine. Après cet aveu, il est inutile d'en appeler à l'autorité de Sidoine Apollinaire, qui dit que les Français qui se trouvaient à la bataille venaient de delà du Rhin. Il y avait des Français dans les deux armées : ceux qui suivaient Attila demeuraient en effet au-delà du Rhin; ceux qui étaient avec Aëtius avaient un éta-

blissement dans les Gaules : c'étaient ceux-là mêmes qui y avaient été reçus l'an 431 avec Clodion.

« Le Père Daniel passe à Childéric, et ajoute au récit de Grégoire de Tours, un tissu de fables qu'il tire de Frédegaire, et qu'il attribue au premier. »

Le même Père dit qu'en voyant Childéric s'avancer jusqu'à Orléans et Angers, il serait assez naturel de croire que son royaume était en-deçà du Rhin, si l'on en jugeait par la manière dont on fait aujourd'hui la guerre.

Son adversaire répond qu'il est impossible de nier que l'on ne fît alors la guerre comme on la fait aujourd'hui; que l'expédition des Français en Espagne, sous Gallien, est un fait singulier, unique, et qui a paru tellement extraordinaire à quelques auteurs, qu'Adrien de Valois pense même qu'ils allaient en Espagne par mer.

Plus loin, le Père Daniel cite Hincmar; dom Liron en appelle aussi à l'autorité de cet évêque, qui fait voir, selon lui, que l'opinion de Daniel est contraire à tous les anciens monumens, ainsi qu'à la tradition : il pense cependant que Hincmar se trompe dans quelques détails, et qu'à cet égard, il doit céder à l'historien de sainte Geneviève et à Grégoire de Tours, ou plutôt à l'ancien auteur qu'il copie dans cet endroit de son histoire; d'où il conclut qu'il est aussi certain que Childéric garda Orléans et Angers, qu'il est sûr que ce roi garda Paris.

A l'égard des Allemands, auxquels Grégoire de Tours dit que Childéric et Odoacre firent ensemble

la guerre, l'adversaire du Père Daniel pense que ce nom est une erreur de copiste, et qu'il faut lire les Alains. Il donne diverses raisons à l'appui de son système.

Quant au témoignage positif de quelques anciens historiens sur lesquels le Père Daniel s'appuie, le premier, dit le critique, est Procope, qui parle assez au long des *Arboriques*, peuple qui n'a jamais existé que dans l'imagination de ce Grec, qui a composé et répandu dans ses histoires quantité de fables ridicules. Il paraît certain que ces Arboriques ne sont autres que les Armoriques ou Armoricains, dont il est parlé dans tous les monumens du cinquième siècle.

La difficulté que se fait le Père Daniel sur ce que les Français n'étaient pas chrétiens lorsqu'ils défirent Syagrius, est plus importante qu'il n'a cru lui-même; car Clovis ne se fit chrétien que plus de dix ans après la bataille de Soissons. Son changement de religion vient du danger où il se trouva à la bataille de Tolbiac contre les Allemands. Or, comment Clovis put-il entreprendre la guerre contre les Allemands, quand les Arboriques et les garnisons romaines subsistaient encore en leur entier? Grégoire de Tours nous fait connaître, en effet, que la bataille de Soissons et la mort de Syagrius décidèrent de tout : il est donc clair que Procope ne nous a débité que des fables.

Sur l'argument que le Père Daniel tire de l'apostrophe de Grégoire de Tours aux fils de Clovis, dom Liron prétend d'abord que par les mots *caput victoriarum vestrarum*, l'évêque n'a pas voulu dire que Clovis

eût commencé à faire la conquête de ce que ses fils possédaient; mais seulement qu'il avait commencé et facilité les victoires et les conquêtes de ses enfans, parce qu'il avait beaucoup affaibli les peuples que ceux-ci ont achevé de subjuguer : qu'ensuite, au lieu de dire que Clovis n'avait point d'or ou d'argent, tandis que ses fils n'en manquaient point, il faut entendre le passage de Grégoire de Tours en ce sens, que Clovis n'avait pas *autant* d'or et d'argent que ses enfans; qu'au reste, cet historien ne fait aucune mention de magasins, d'où il faut conclure que Clovis en avait. Mais, en supposant même qu'il fallût entendre le passage de Grégoire de Tours comme le Père Daniel l'explique, cela ne prouverait rien, puisqu'il serait en contradiction avec tous les autres auteurs contemporains : ainsi, Alcime Avite, évêque de Vienne et saint Remi, parlent en diverses occasions de Clovis, des biens qu'il a hérités de ses ancêtres, et de ceux qu'il veut laisser à ses descendans.

Enfin, dans le passage que le Père Daniel cite de Jonas, disciple de saint Colomban, le critique, après avoir observé qu'il est difficile de croire que Jonas ait réellement été disciple de ce saint, ajoute que les paroles *post habitâ Republicâ*, marquent clairement que Clovis était établi dans les Gaules lorsque son père Childéric mourut.

Dom Liron demande d'ailleurs pourquoi le Père Daniel ne dit pas un mot de l'ancien auteur de la *Vie de sainte Geneviève*, qui, ayant écrit environ l'an 530, mérite une entière créance? Cet auteur parle

de la vénération que Childéric, quoique païen, avait pour cette sainte; il assure aussi que les Français ayant assiégé Paris, le siége dura dix ans.

L'adversaire du Père Daniel termine sa Dissertation en ces termes :

« Je crois qu'il résulte de tout ce que je viens de « dire, qu'il est certain et incontestable que Childé- « ric, roi des Français, a régné en-deçà du Rhin....; « 2° que cela est très-probable de Clovis et de Méro- « vée; conséquemment, que l'on ne peut, sans témé- « rité, retrancher ces trois princes du catalogue des « rois français qui ont régné dans les Gaules. »

DU

PREMIER ROI DE FRANCE.

PAR LE P. GRIFFET (1).

Le Père Daniel a entrepris de montrer, dans le premier article de sa préface historique, que Clovis doit être regardé comme le véritable fondateur de la monarchie française; c'est, dit-il, le premier qui ait eu dans les Gaules, en-deçà du Rhin, un établissement fixe, au lieu que ceux qui l'avaient précédé ne s'étaient pas proprement établis dans les Gaules, mais y avaient fait seulement quelques excursions qui n'avaient eu aucune suite, parce que, repoussés par les armes des Romains, ils s'étaient vus contraints de repasser le Rhin.

Cette opinion a trouvé grand nombre de contradicteurs; car, sans parler de M. l'abbé de Camps, qui affectait de contredire le Père Daniel dans tout ce qu'il pouvait, sans garder les règles les plus indispensables de la bienséance, et, qui pis est, en violant souvent celles de la logique; sans parler, dis-je, de cet adversaire passionné, M. l'abbé du Bos, qui rend

(1) Extrait du t. 2 de l'*Histoire de France* de Daniel, édit. de 1755.

en toute occasion au Père Daniel toute la justice qu'il mérite, dom Bernard de Montfaucon, M. le Gendre de Saint-Aubin, et la plupart de ceux qui ont écrit sur notre histoire depuis le Père Daniel, n'ont pas approuvé son opinion sur le premier fondateur de la monarchie française.

Avant lui, on avait regardé Pharamond comme le premier roi de cette monarchie; on mettait Clodion le second, Mérovée le troisième, et Childéric le quatrième.

Mais il est bon de remarquer que tous n'étaient nullement d'accord sur celui de ces quatre rois qui, le premier, avait eu un établissement fixe dans les Gaules.

Les uns voulaient que ce fût Pharamond, et ce sentiment a été encore embrassé par M. le Gendre de Saint-Aubin; d'autres, comme M. l'abbé du Bos, ne placent cet établissement que sous le règne de Clodion; d'autres, comme le Père Liron, dans ses *Singularités historiques*, en attribuent l'honneur à Mérovée; d'autres enfin, comme François Hotman et le cardinal Baronius, fixent l'établissement des Français dans les Gaules, au règne de Childéric, père de Clovis.

Mais aucun ne s'est avisé de nier que Clovis n'ait eu un royaume établi dans les Gaules. On dispute, on se divise à l'égard des quatre rois qui ont précédé Clovis; mais à l'égard de ce prince, il n'y a aucune dispute ni aucun partage, et cette seule réflexion suffisait, ce semble, pour autoriser le Père Daniel à

commencer son *Histoire de France* par le règne de Clovis.

S'il l'eût commencée par celui de Pharamond, dont la vie est si obscure qu'on ne connaît presque ce prince que par son nom, ce qui fait que M. l'abbé du Bos, qui a tant fait de recherches sur les commencemens de notre monarchie, n'en dit qu'un mot, on eût été en droit de le blâmer d'avoir commencé son histoire par le règne d'un prince dont personne ne peut dire, avec la moindre certitude, s'il eut jamais un établissement fixe dans les Gaules.

S'il l'eût commencée par le règne de Clodion, mêmes difficultés de la part du Père Liron, par exemple, qui n'ose décider si Clodion, après avoir tenté plus d'une fois de s'établir dans les Gaules, ne fut pas obligé de repasser le Rhin.

Il n'eût pas été mieux appuyé en la commençant par les règnes de Mérovée et de Childéric; au lieu qu'en la commençant par celui de Clovis, il se trouve d'accord avec tous les auteurs, dont aucun ne nie et n'a jamais nié que Clovis n'ait eu un établissement fixe dans les Gaules. Il a donc mieux fait de la commencer par une époque avouée, reconnue et non contestée, que de remonter à des temps pleins d'obscurités et d'incertitudes. Il avait devant lui l'exemple de Grégoire de Tours, qui écrivait il y a douze cents ans. Cet historien était sans doute bien plus à portée qu'on ne peut l'être aujourd'hui de connaître les véritables commencemens de la monarchie; cependant, nous ne voyons pas qu'il se soit mis en peine d'écrire

l'histoire de France, comme d'une monarchie fixe et assurée, avant le règne de Clovis.

On doit donc regarder le règne de nos quatre premiers rois comme une espèce de problême historique qui peut bien exercer la curiosité des savans, mais qui ne peut guère fournir à un historien cette suite de faits liés et circonstanciés, dont on forme le tissu d'une narration intéressante, et capable d'attacher l'esprit des lecteurs.

M. le Gendre de Saint-Aubin assure, à la vérité, que les raisons produites par le Père Daniel pour *reculer jusqu'à Clovis le commencement de la monarchie, n'ont rien de solide.*

Mais il eût fallu les réfuter solidement, ces raisons, pour être en droit de dire qu'elles n'ont rien de solide, et il se trouve au contraire que ce sont celles que produit M. de Saint-Aubin pour établir le royaume de Pharamond dans les Gaules, qui sont toutes réfutées d'avance dans la préface historique du Père Daniel. M. de Saint-Aubin s'autorise de la Chronique de Prosper; mais il ne répond pas à la remarque du Père Daniel, que cette Chronique dit bien que Pharamond, Clodion, Mérovée et Childéric régnèrent en France, *in Francia,* mais que ce mot ne signifie pas un pays en-deçà du Rhin, puisqu'il signifiait alors le pays qui est au-delà de ce fleuve, où le Père Daniel ne nie pas que ces rois ne fussent établis.

Il faut encore observer que cette opinion du Père Daniel, sur le véritable commencement de notre monarchie, ne lui est pas tellement propre, qu'aucun autre

ne l'eût encore avancée avant lui; mais si cette remarque lui ôte le mérite de la nouveauté, ne peut-on pas dire aussi qu'elle lui ôte en même temps le défaut de la singularité et de la hardiesse?

M. le Gendre de Saint-Aubin observe lui-même (1) que cette opinion avait été publiée par Rubis, dès le commencement du dix-septième siècle, dans sa *Conférence des prérogatives des monarchies et maisons de France.* Chantereau avait été du même avis. On voit à la bibliothèque du roi, un manuscrit de cet auteur sur la loi salique, où il s'exprime ainsi à l'occasion du baptême de Clovis: « A proprement parler, « voilà le commencement de la monarchie française « ou franc-gauloise : au précédent, ce n'était, de la « part des Français, que courses et brigandages, plutôt « que guerre déclarée et justes conquêtes. »

Si l'on considére les règnes de Pharamond, Clodion, Mérovée et Childéric comme autant de problêmes historiques, abandonnés aux recherches et à la curiosité des savans, on trouvera de grandes raisons de penser que ces trois derniers rois s'étaient déjà établis dans les Gaules avant le règne de Clovis. Dom Bernard de Montfaucon, dans sa préface des *Monumens de la monarchie française*, prétend que la manière dont Grégoire de Tours raconte les commencemens du règne de Clovis, *ruine absolument l'opinion du Père Daniel.* Il paraît, en effet, que ce prince, pour faire la guerre à Syagrius, s'associa dif-

(1) P. 444.

férens rois de la même nation que lui, et dont quelques-uns même étaient ses parens, et qu'ils se trouvaient déjà établis dans les Gaules.

M. l'abbé du Bos emploie l'autorité du Père Sirmond et du Père Petau, pour montrer que Clodion s'empara de Cambrai, et que l'échec que reçurent ses troupes auprès du *vieil Hesdin*, ne doit point être confondu avec la défaite qui lui fit perdre tout le pays qu'il avait conquis sur les Romains, puisque, entre le combat dont parle Grégoire de Tours et cette défaite, il y a au moins un intervalle de dix-huit ans.

« Clodion, dit le Père Petau, fut le premier de nos « rois qui passa le Rhin pour s'établir dans les Gaules; « mais ayant été attaqué par Aëtius, il perdit la partie « des Gaules qu'il avait occupée. » Voilà la défaite qui fit véritablement perdre à Clodion toutes ses conquêtes. Le Père Petau ajoute : « Dix-huit ans après, « c'est-à-dire vers 445, Clodion amena une armée de « Francs dans le Cambresis et dans l'Artois; il y défit « les Romains, et se rendit maître du pays qui est « entre ces deux cités et la rivière de Somme. On « voit cependant que Clodion fut alors battu dans une « rencontre, où il fut poussé par Aëtius. » Il veut dire dans le combat du *vieil Hesdin*, où Clodion reçut un échec à la vérité, mais sans qu'aucun historien dise qu'il ait perdu pour cela toutes ses conquêtes, comme ils le disent de la défaite qui avait précédé celle-ci d'environ dix-huit ans. Le Père Sirmond se trouve d'accord là-dessus avec le Père Petau, et il s'attache à prouver, par de solides raisons, la distance

que l'on doit mettre entre ces deux évènemens.

On n'est pas sûr que Clodion fût père de Mérovée, mais il paraît certain que Mérovée fut père de Childéric, et celui-ci père de Clovis; et c'est sans doute ce qui a fait appeler *mérovingienne* la première race de nos rois, parce que Mérovée en est incontestablement le chef.

De savoir présentement lequel de ces rois a eu le premier un établissement fixe dans les Gaules, si Clodion y trouva déjà un royaume formé et établi, si la gloire de ce premier établissement est due à Clodion, à Mérovée ou à Childéric, c'est, comme je l'ai dit, un problême historique sur lequel les savans se sont partagés, et qui dès lors doit être mêlé de beaucoup d'incertitude; au lieu que l'établissement de Clovis dans les Gaules, est un fait certain et indubitable que personne n'a jamais révoqué en doute; et pour commencer son histoire par un point fixe et non contesté, le Père Daniel devait assurément la commencer par le règne de Clovis.

On peut dire même que cette manière de commencer le catalogue de nos rois est d'un usage beaucoup plus ancien qu'on ne l'imagine.

Dans un manuscrit de la bibliothèque Colbert, que M. l'abbé Lebeuf juge être du treizième siècle, on voit un catalogue des rois de France qui commence ainsi :

Hæc sunt nomina regum Francorum in portâ beatæ Mariæ Parisiis scripta. (Noms des rois de France, tels qu'ils sont écrits sur le portail de l'église de Notre-Dame de Paris.)

Primus rex Clodoveus. (Premier roi, Clovis.)
Secundus Lotharius. (Second roi, Lothaire ou Clotaire.)

Car on convient que le *c* se trouve souvent supprimé dans le nom de ce prince, ainsi que dans celui de Clovis, de Chilpéric et de beaucoup d'autres semblables. Ce catalogue finit à saint Louis :

Ludovicus qui nunc regnat. (Louis, qui règne présentement, et qui est le trente-neuvième roi.)

D'où il s'ensuit que, du temps de saint Louis, on regardait Clovis comme le premier roi de France, et par conséquent comme le premier fondateur de la monarchie.

DISSERTATION

SUR LA VÉRITABLE ÉPOQUE DE L'ÉTABLISSEMENT FIXE DES FRANCS DANS LES GAULES;

sur la vérité ou la fausseté de l'expulsion de Childéric, de l'élévation d'Egidius en sa place, et de son rétablissement sur le trône, par l'adresse de Guyemans; sur l'espèce et l'étendue de l'autorité d'Egidius, et de Siagrius, son fils, dans le Soissonnais et pays circonvoisins; et sur le lieu où s'est donnée la fameuse bataille de Soissons (1).

PREMIÈRE QUESTION.

Quelle est la véritable époque de l'établissement fixe des Francs dans les Gaules?

L'ÉTABLISSEMENT fixe des Francs dans les Gaules, est celui dont la succession n'a point été interrompue, mais s'est perpétuée de race en race jusqu'à nous. Tout le monde convient que, depuis la cin-

---

(1) Ce Mémoire, qui a été couronné par l'Académie française de Soissons, en l'année 1736, est de Biet, chanoine régulier de la congrégation de France, abbé de Saint-Léger de Soissons. Biet avait pour concurrent l'abbé Lebeuf, qui, cette fois, n'a pas été heureux. Sa Dissertation, moins étendue et beaucoup plus superficielle que celle de son adversaire, prouve que l'Académie a fait une exacte appréciation des deux ouvrages. Ils ont été imprimés et réunis avec une troisième Dissertation de Ribauld de Ro-

quième année du règne de Clovis, les Francs, sans interruption, ont demeuré dans les Gaules, et que les rois successeurs de ce prince n'ont fait qu'étendre les limites du royaume qu'ils ont reçu de lui.

Mais est-ce à la prise de Soissons, la première conquête de Clovis, arrivée l'an 486, que l'on doit marquer l'époque de l'établissement fixe de nos pères dans une partie des provinces que nous occupons, comme le prétend le Père Daniel? Doit-on, comme font la plupart de nos historiens, remonter jusqu'à Clodion ou à Pharamond; ou enfin ne peut-on encore fixer plus haut la fondation de notre monarchie? C'est ce qu'il s'agit de discuter dans la première partie de cette Dissertation.

Pour le faire avec ordre, il est à propos d'examiner

---

chefort, écrite en latin, dans un même volume in-12. Paris, 1736.

L'année suivante, Lebeuf prit sa revanche, dans ses Recherches *sur l'époque de l'établissement de la religion chrétienne dans le Soissonnais, et ses progrès jusqu'à la fin du quatrième siècle*, etc. Son Mémoire sur cette question remporta le prix au concours de 1737, dans la même Académie. Deux ans auparavant, pareil honneur avait été accordé à une Dissertation du même auteur *sur l'état des anciens habitans du Soissonnais, avant la conquête des Gaules par les Francs.* Il faut joindre à cet écrit, imprimé à Paris en 1735, in-12, le recueil des lettres de dom Toussaints du Plessis, bénédictin, contre quelques assertions de Lebeuf, et les réponses de ce dernier aux critiques de dom Toussaints, qui portent principalement sur l'ancienne signification du mot *Dun.* Ce recueil parut à Paris en 1737. (*Edit.* C. L.)

d'abord quel était l'état des Francs par rapport aux Gaules, les premières années du règne de Clovis. Car s'il résulte de cet examen que le Père Daniel ait raison, que Clovis ou les Francs, avant qu'ils eussent conquis les Etats de Siagrius, ne possédaient aucune partie de ce qu'on appelle aujourd'hui *le royaume de France*, toute autre discussion est inutile. Au contraire, s'il demeure prouvé qu'à l'avènement de Clovis à la couronne, les Francs étaient déjà établis dans une partie des Gaules, je n'aurai qu'à remonter d'âge en âge, jusqu'à ce que je rencontre le fil de la succession rompu, je veux dire les Francs généralement quelconques habitant au-delà du Rhin, parce qu'alors je saurai sûrement que la dernière conquête que j'aurai trouvé qu'ils auront faite en-deçà de ce fleuve, est la véritable époque que je cherche.

Ce serait ignorer le petit nombre, et peu connaître la nature des monumens historiques du cinquième et du sixième siècle qui nous restent, surtout de ceux qui ont du rapport à notre histoire, que de s'attendre ou d'exiger que je prouve chaque fait que j'alléguerai, par des témoignages nombreux et uniformes d'écrivains contemporains. Un trait de quelque chronique, une phrase d'une histoire étrangère, dans laquelle, par occasion, il est dit un mot de nos Francs; quelque extrait d'un panégyrique, soit en vers, soit en prose; le tout souvent sans date, ou souvent daté obscurément, sans circonstances, et toujours raconté succinctement, et par conséquent d'une manière peu claire : ce sont là les faibles lumières dont nous pou-

vons nous servir pour percer les ténèbres épaisses répandues sur les premiers temps de nos annales. Ce n'est donc qu'en recueillant ici un fait, là un autre, en le plaçant à son temps, et en l'éclaircissant par l'histoire connue des autres nations, que je puis espérer, ou du moins essayer de découvrir une origine ensevelie, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, sous les ruines de l'antiquité.

Les Francs étaient partagés en tribus (1) : chaque tribu, souvent chaque canton d'une tribu avait son roi. La plus noble de ces tribus était celle des Saliens (2). Clovis régnait sur elle, ou sur une partie. Il n'avait que quinze ans quand il monta sur le trône, l'an 481. Ce ne fut que la cinquième année d'après qu'il vint attaquer Siagrius, qui faisait sa résidence à Soissons. Ce combat est la première action que rapporte de lui Grégoire de Tours, dont l'histoire, jusqu'au baptême de ce prince, n'est encore qu'un abrégé. Néanmoins, de la narration toute succincte que nous donne cet historien, soit de la première conquête de son héros, soit des évènemens qui l'ont accompagnée ou suivie, il est facile de conclure qu'il y avait déjà plusieurs royaumes des Francs fondés dans les Gaules, et que Clovis lui-même y régnait.

---

(1) *Tradunt multi Francos..... juxta pagos vel civitates reges crinitos super se creavisse de primâ et nobili suorum familiâ.* (Greg. Tur., *Hist.*, l. 2, c. 9.)

(2) *Nobilissimi Francorum qui Salii dicuntur.* (Otho de Frising., l. 4.)

Clovis, dit cet auteur, marcha contre Siagrius (1) avec Ragnacaire, son parent, qui avait un royaume comme lui. Ce royaume était celui de Cambrai (2). Il appela aussi à son secours Cararic, autre roi franc, son parent, dont il joignit dans la suite les Etats à ceux qu'il possédait déjà dans les Gaules (3). Rignomère, frère de Ragnacaire, régnait au Mans (4), et Sigebert à Cologne (5). Enfin Clovis s'empara, quelques années après, des Etats de plusieurs petits rois ses parens (6), au moyen desquels il étendit les siens dans toutes les Gaules.

Peut-on, à moins de faire violence au texte de

---

(1) *Super quem Clodovechus cum Ragnachario parente suo, quia et ipse regnum tenebat, veniens.* (Greg. Tur., *Hist.*, l. 2, c. 27.)

(2) *Erat tunc Ragnacharius rex apud Cameracum.* (Id., *ibid.*, c. 42.)

(3) *Post hæc ad Chararicum regem dirigit. Quando autem cum Siagrio pugnavit, hic Chararicus evocatus ad solatium Chlodovechi eminùs stetit, neutram adjuvans partem; sed eventum rei expectans, ut cui eveniret victoria, cum illo et hic amicitiam confligaret. Ob hanc causam contra eum indignans Clodovechus abiit.... Regnum ejus cum thesauris ac populis acquisivit.* (Id., *ibid.*, c. 41.)

(4) *Quorum* (Ragnacharii et Richarii) *frater Rignomeris nomine apud Cenomanum civitatem ex jussu Chlodovechi interfectus est.... quibus mortuis, omne regnum eorum, et thesauros Chlodovechus accepit.* (Idem, *ibid.*, c. 42.)

(5) Idem, *ibid.*, c. 40.

(6) *Interfectisque et aliis multis regibus, vel parentibus suis primis.... Regnum suum per totas Gallias dilatavit.* (Idem, *ibid.*, c. 42.)

Grégoire de Tours, ne pas convenir que plusieurs rois francs étaient déjà établis dans les provinces de l'empire en-deçà du Rhin, quand Clovis forma le projet de se rendre maître du Soissonnais? Et puisque nul auteur ne dit que Clovis, leur parent, et le roi le plus illustre d'entre eux, fût venu d'au-delà du Rhin, n'est-on pas bien fondé à croire que ce prince régnait dans leur voisinage, dans le même pays qu'eux? Car dire, comme a fait le Père Daniel, que ces rois, venus avec Clovis des contrées d'au-delà du Rhin, n'avaient formé ces royaumes, dans les Gaules, que du partage qu'ils avaient fait des conquêtes qui suivirent la défaite de Siagrius, c'est aller, non seulement contre les paroles expresses de notre histoire, mais encore contre toute vraisemblance. Quelle apparence que Cararic eût fait tant de chemin, uniquement pour être témoin de la bataille qu'on venait livrer aux Romains, et se déterminer après, selon l'évènement, à choisir pour allié Clovis ou Siagrius? Clovis, tout vaincu qu'il pouvait être, mais son voisin, s'ils régnaient l'un et l'autre au-delà du Rhin, n'était-il pas pour lui un allié plus utile, ou un ennemi plus à craindre que Siagrius, même vainqueur, mais si éloigné de lui, et assez occupé à se maintenir dans son nouvel Etat? Se persuadera-t-on que le traître Cararic eût partagé les fruits d'une victoire qu'il avait presque empêchée? Enfin, le Père Daniel n'a-t-il pas été forcé de reconnaître que Sigebert régnait déjà à Cologne, et que ce fut lui qui facilita à Clovis un passage dans les provinces romaines?

En effet, si Clovis venait de la Thuringe germanique, si les Francs n'étaient pas déjà établis dans la seconde Germanique et dans la seconde Belgique, comment les officiers qui devaient commander pour les Romains dans ces provinces; comment le sénat des villes qui étaient sur la route qu'a dû tenir l'armée de Clovis pour venir de l'autre bord du Rhin à Soissons, n'ont-ils pas fait sortir leurs troupes ou armer leurs milices pour disputer le passage à des Barbares qui venaient envahir leurs pays? Car on remarquera que ce n'est pas ici une invasion dont le succès dépende du silence et de la surprise : Clovis, avant d'attaquer Siagrius, lui envoie dire « qu'il ait à préparer un champ (1) dans lequel ils puissent combattre. » Ce cartel de défi, qui caractérise si bien deux princes voisins qui veulent terminer leur différend par les armes, parce qu'ils ne reconnaissent point de supérieur pour les juger, peut-il se concilier avec l'idée que le système du Père Daniel doit nous présenter naturellement de Clovis et des Francs? Non, l'on ne croira jamais qu'une troupe de barbares qui abandonnent leurs bois et leurs marécages pour chercher fortune, et qui se sont mis dans la nécessité de conquérir le pays dans lequel ils se sont avancés, ou de périr sans ressource, aient usé d'un tel procédé avec la nation qu'ils venaient surprendre et détruire.

Mais si le royaume de Clovis n'était pas éloigné du

---

(1) *Super quem Chlodovechus..... veniens campum pugnæ præparari deposcit.* (Greg. Tur., *Hist.*, l. 2, c. 27.)

Soissonnais, où était-il? Le voici : Clovis avait succédé à Childéric, son père : or, celui-ci, comme je le dirai bientôt, était, lorsqu'il mourut, maître de la cité de Tournai, et l'on ne peut douter que son fils ne l'ait reçue de lui. Premièrement, on ne voit nulle part que Clovis l'ait conquise. En second lieu, saint Ouen, évêque de Rouen, écrivant dans le septième siècle, dit, en parlant de Tournai (1), « que cette ville, dans les temps précédens, avait été une ville royale. » Si l'on ne veut pas convenir que ce soit sous le règne de Childéric, et sous les premières années de celui de Clovis, que Tournai ait été la demeure de nos rois, il ne l'aura jamais été, puisque, dès que Clovis posséda Soissons, charmé de la situation de cette ville, il en fit son séjour ordinaire, qu'il ne quitta qu'après qu'il se fut rendu maître de Paris. Tournai était donc le siége de la monarchie, la capitale du royaume de Clovis. Je laisse à nos historiens à fixer l'étendue des Etats, soit de ce prince, soit des autres dont j'ai parlé. Ces Etats subsistaient, et subsistaient dans les Gaules avant que Clovis eût rien conquis sur les Romains : celà me suffit. Je passe à Childéric.

J'ai dit que ce prince était mort maître de Tournai. La découverte qu'on fit de son tombeau dans

---

(1) *Hoc ergo modo aurificem invitum* (*B. Eligium*) *constituerunt custodem urbium et municipiorum quorum hæc sunt vocabula, Viromanduensis scilicet quæ est urbs metropolis et Tornacensis quæ quondam fuit regalis civitas.* (Audoen., *in Vitâ S. Eligii.* — Du Chesne, t. 1, p. 652.)

cette ville, l'an 1653, et son anneau, qu'on y trouva enfermé avec cette inscription : *Childerici regis*, me fournissent une double preuve de ce que j'ai avancé.

Car premièrement, si le roi Childéric ne possédait pas Tournai lorsqu'il mourut, pourquoi s'y trouverait-il inhumé? Le Père Daniel avance que ce prince aura pu être surpris par la mort dans une incursion qu'il avait faite sur les terres de l'empire, et que ses soldats l'auront inhumé près de Tournai. Mais il l'avance sans preuve (1), et seulement parce que son système demande que cela soit ainsi. Mais malheureusement, ni son système ni la supposition qu'il fait pour le soutenir, ne peuvent cadrer avec ce que l'his-

---

(1) La seule preuve que le Père Daniel emploie pour prouver sa conjecture, est que le lieu où on a trouvé le tombeau de Childéric, n'était pas autrefois enfermé dans la ville, mais était sur le grand chemin qui y conduisait. C'est là une pure chicane. Il ne faut qu'être médiocrement versé dans l'une et l'autre histoire, pour savoir que les Romains et les Gaulois n'enterraient pas les morts dans l'enceinte des villes. Où sont enterrés les premiers évêques de Paris, de Tours, et des autres diocèses? dans des lieux situés hors des murs des villes, où l'on a bâti dans la suite des églises. Il faut donc croire que les Francs avaient le même éloignement pour la sépulture faite dans les villes, ou qu'étant établis dans les Gaules, mêlés avec les Romains, ils n'ont pas voulu leur déplaire en ce point. Agathias remarque que les Francs avaient pris les coutumes et la police des Romains. *Franci politiâ utuntur romanâ et legibus iisdem.* (Du Chesne, t. 1, p. 240.)

toire nous apprend des actions et de la mort de Childéric. Grégoire de Tours rapporte que ce roi, après son rétablissement, se trouva dans des combats qui furent livrés près d'Orléans, d'où il partit pour aller au siége d'Angers (1). Il dit ensuite que les Francs, joints aux Romains, firent la guerre aux Visigoths et aux Saxons. Après ces expéditions, notre historien dit simplement que Childéric mourut (2). Il n'y a pas, dans cette narration, un trait qui ne contredise le Père Daniel.

Angers est situé à une des extrémités des Gaules opposée au Rhin. Si Childéric se trouva au siége de

---

(1) *Childericus Aurelianis pugnas egit. Odoacrius verò cum Saxonibus Andegavum venit..... Paulus verò comes cum Romanis ac Francis Gothis bella intulit, et prædas egit. Veniente verò Odoacrio Andegavis, Childericus rex sequenti die advenit, interemptoque Paulo comite civitatem obtinuit..... His ita gestis inter Saxones et Romanos bellum gestum est. Sed Saxones terga vertentes, multos de suis Romanis insequentibus, gladio reliquerunt. Insulæ eorum cum multo populo interempto, à Francis captæ atque subversæ sunt.* (Greg. Tur., *Hist.*, l. 2, c. 18, 19.)

C'est sur l'autorité de ces deux chapitres, mal entendus et mal expliqués par Frédegaire, que nos historiens ont ajouté au royaume de Childéric, les villes d'Orléans, d'Angers, et tout ce qui est entre. M. du Bos vient de faire voir combien ils se sont trompés, et a donné à ces chapitres une explication qui lève l'obscurité qui y était, aussi bien que les contradictions qu'y mettaient nos historiens. (Du Bos, *Hist. crit. de la monarch. franç.*, t. 2, c. 11.)

(2) *His ita gestis, mortuo Childerico, regnavit Chlodovechus filius ejus pro eo.* (Greg. Tur., l. 2, c. 27.)

cette ville, ou combattit auprès d'Orléans pour son propre compte, comme le Père Daniel et beaucoup de nos auteurs le veulent, comment avait-il traversé impunément tant de pays? Devait-il espérer garder ses conquêtes? pouvait-il se promettre la même facilité pour son retour? En vain, pour rendre incroyable cette excursion, on prétend en trouver de pareilles dans l'histoire : celles que l'histoire admet, sont ou plus probables ou mieux prouvées, sans quoi elles ne méritent pas plus qu'on leur ajoute foi.

Si, comme il y a beaucoup plus de vraisemblance, Childéric, dans ces expéditions, combattait sous les enseignes romaines, concevra-t-on qu'un prince qui ne devait passer le Rhin que pour envahir ou piller quelque partie des Gaules sur les Romains, soit passé cependant, pour venir à deux cents lieues et plus de son pays prêter main-forte à ces mêmes Romains, et les aider à chasser de leurs provinces, qui? les Saxons; ses voisins, ses compatriotes, ceux dont il devait être naturellement *le compagnon de brigandage?*

Je conviens que le chapitre où Grégoire de Tours parle du siége d'Angers est fort embrouillé. Néanmoins, il n'y a que les deux partis dont j'ai parlé, à prendre, et tous les deux contredisent également le Père Daniel. Je n'ai même pas besoin du siége d'Angers pour faire valoir contre lui ma seconde difficulté, puisqu'indépendamment du parti que notre roi tenait à ce siége, Grégoire de Tours dit clairement que les Francs, joints aux Romains, firent la guerre aux Visigoths et aux Saxons.

Enfin, pourquoi l'historien de Childéric rapportant ses autres expéditions, eût-il omis cette dernière qu'on suppose, et qui devait être la plus remarquable, puisqu'elle avait été illustrée par sa mort? Ou pourquoi, cette mort étant arrivée au milieu de cette expédition, notre auteur en aurait-il parlé comme d'une mort ordinaire, et qui n'avait rien eu de remarquable?

Mais voici quelque chose de plus formel, et qui détruit sans ressource la supposition que je combats: Théodoric, roi des Ostrogoths, et maître d'une grande partie de l'empire d'Occident, écrivant à Clovis après la victoire que celui-ci avait remportée à Tolbiac sur les Allemands, le complimente (1) sur ce qu'il avait engagé les Francs à sortir de l'inaction dans laquelle ils avaient vécu sous les dernières années du règne précédent, et à faire parler d'eux de nouveau. Si les Francs, sur la fin du règne de Childéric, étaient dans l'inaction, l'incursion qu'on fait faire à ce prince avant sa mort n'a donc pu avoir lieu, et le Père Daniel sans doute n'y a eu recours que pour se tirer de l'embarras que le tombeau de Childéric, trouvé à Tournai, faisait à son système; par conséquent cette découverte doit être pour le mien une preuve d'autant plus forte, qu'en plaçant dans cette ville le siége du royaume des Francs, je ne suis point obligé de rien

(1) *Gloriosâ vestræ virtutis affinitate gratulamur, quòd gentem Francorum priscâ ætate residem, in nova prælia concitastis.* (Cassiod., l. 2, ep. 41. Du Chesne, t. 1, p. 838.)

ajouter à l'histoire, et que tout s'accorde, tout est plausible dans ce qu'elle nous raconte de leurs exploits : 1° il est naturel qu'un prince qui a son royaume dans les Gaules, commence une expédition par Orléans. Les Barbares qui s'établissaient sur le territoire de l'empire, n'y étant soufferts, comme je le dirai plus bas, qu'à condition de porter les armes pour son service, quand ils en seraient requis, on comprend sans peine comment Childéric, et les Francs ses sujets, aidaient les Romains à réprimer les entreprises des Visigoths, ou les incursions des Saxons dans les Gaules. Enfin, ce prince étant roi de Tournai, étant mort au milieu d'une paix profonde, il a dû être enterré dans cette ville, et sa mort n'a pas du être racontée autrement qu'elle l'est par son historien.

Secondement, en donnant à Childéric un royaume situé sur les terres de l'empire, je rends aisément raison pourquoi ce prince, tout barbare qu'il était d'origine, faisait graver une inscription latine sur son cachet. Quand les Barbares s'emparaient d'une partie du territoire de l'empire, ils n'en chassaient pas les habitans, mais les terres se partageaient entre les vainqueurs et les vaincus, et les deux peuples vivaient ensemble comme amis (1) et concitoyens. Les Visigoths partagèrent les terres conquises en trois parts (2), en prirent deux, laissèrent l'autre aux

---

(1) *Post hoc quoque Barbari..... residuos Romanos, et soclos, et amicos fovent.* (Oros., l. 7, c. 28.)

(2) *Lex Visigoth.*, l. 10, tit. 2, art. 1.

Romains (1). Théodoric en usa de même en Italie. Les Bourguignons (2) se contentèrent d'une moitié. Ainsi ce n'est pas deviner, que de dire que le roi des Francs qui le premier conquit le Tournaisis et les pays circonvoisins, observa la même police avec leurs habitans, d'autant mieux que les peuples qui habitaient ces contrées, étaient une colonie ancienne de Francs, qui s'en était toujours souvenue avec plaisir, et se faisait gloire de son origine germanique (3). Si donc les vainqueurs, dans les commencemens de leur conquête, n'avaient pas déjà appris la langue latine par le commerce antérieur qu'ils avaient eu avec les Romains, ils ont dû l'apprendre par celui qu'ils furent forcés d'avoir après cette acquisition avec les naturels du pays, au milieu même desquels ils étaient domiciliés. Il y a plus; non seulement les Francs établis dans les Gaules étaient les hôtes des Romains, mais dans le commencement de leur établissement ils furent sujets de l'empire, et dans la suite ils en furent au moins les confédérés, et pour me servir de l'expression qu'on a mise en usage depuis, les feudataires : je conçois très-bien dans cette hypothèse

---

(1) Cassiod., l. 2, epist. 16.

(2) *Lex Burgund.*, add. 2, art. 11.

(3) *Treveri et Nervii circa affectationem Germanicæ originis ultrò ambitiosi sunt.* (Tacit., *Germ.*, p. 344.)

Nutu tuo, Maximiane Auguste, Nerviorum et Treverorum arva jacentia lætus postliminio restitutus, et in leges receptus Francus excoluit. (Eumen., *Pang. Maxim. Const.*, c. 21.)

pourquoi Childéric, ou un autre roi devant lui (car la figure du cachet de ce prince représente un jeune homme sans barbe) aura fait graver l'inscription qui donnait l'authenticité à son sceau, en latin, qui était la langue du pays, une langue entendue de tous ses sujets, si j'ose ainsi parler, la *langue légale*. Au contraire, le Père Daniel, ou aucun de ceux qui adopteront son système, n'expliquera jamais d'une manière raisonnable, comment un roi, au-delà du Rhin, dont la langue était la tudesque ou la germanique, ainsi que celle de ses peuples, aura fait graver dans une langue étrangère et celle de ses ennemis, son sceau, dont tous ses sujets devaient reconnaître l'empreinte, pour déférer aux ordres qui en étaient marqués. Si nos rois mettent aujourd'hui sur leurs sceaux et leur monnaie des légendes en une langue qui n'est pas la commune de leur royaume, c'est qu'ils suivent un usage introduit, quand cette langue y était la plus ordinaire; mais Childéric, ou un autre roi, eût introduit une nouveauté qui était contre la raison, et qui l'aurait rendu odieux à ses peuples.

Je pourrais apporter ici pour une nouvelle preuve de l'établissement des Francs dans les Gaules sous le règne de Childéric, l'histoire de la déposition de ce prince, et de l'installation d'Egidius en sa place, puisque je ferai voir dans ma seconde partie que cette histoire, rapportée par Grégoire de Tours, est véritable; je pourrais même, en supposant qu'elle est apocryphe, et de cela seul que Grégoire de Tours l'a racontée pour vraie, conclure que cet historien croyait

au moins, et que c'était une tradition de son temps, que Childéric avait eu un Etat dans les Gaules, qui n'était pas éloigné de Soissons. C'eût été avoir renoncé aux lumières du bon sens, que de croire, ou de vouloir persuader aux autres que des peuples situés au-delà du Rhin eussent choisi pour les gouverner un prince ennemi, et avec qui ils ne pouvaient avoir de commerce; mais je ne veux me servir que de preuves qui soient évidentes et hors de tout soupçon. Je n'en manque pas, comme on le va voir.

L'auteur de la *Vie de sainte Geneviève*, dit qu'il a composé cet ouvrage dix-huit ans après le trépas de cette sainte, morte sous le règne de Clovis (1). Quoi qu'il en soit, cette vie est très-ancienne, nous en avons des manuscrits copiés dès le neuvième siècle. Or, voici comment cet auteur parle de Childéric : « Je « ne saurais exprimer (2) l'amitié et la vénération « que Childéric, cet illustre roi des Francs, a tou-

---

(1) *Post ter senos namque ab obitu ejus annos, quod ad describendam ejus vitam animum appuli.* (Vita S. Genovef., c. 51.)

(2) *Cùm esset insignis Childericus rex Francorum veneratione quâ eam dilexit effari nequeo : adeò ut vice quâdam ne potestatem vinctos qui ab eo tenebantur mulctandi exigentibus meritis, Genovefa abriperet, ingrediens urbem Parisiorum, portam firmari præcepit. At ubi ad sanctam Genovefam per fidos internuntios regis deliberatio pervenit, confestim ad liberandas animas properans direxit. Non minimum populo admiranti fuit spectaculum quemadmodum porta civitatis inter manus ejus sine clave reserata est, sicque regem consecuta, ne vinctorum capita amputarentur, obtinuit.* (Ibid., c. 25.)

« jours eues pour Geneviève. Un jour qu'il voulut faire « exécuter des criminels qui méritaient la mort, il « ordonna, en entrant à Paris, qu'on y tînt les portes « fermées, dans la crainte que la sainte n'y vînt pour « lui demander la grâce des condamnés. La porte « s'ouvrit miraculeusement, et la sainte obtint leur « grâce de ce prince. » Si ce passage ne prouve pas que Childéric fût souverain de Paris, comme l'ont pensé beaucoup de nos historiens, ce que je ne crois pas (1); s'il ne montre pas que Childéric fût maître de la milice romaine, comme le pense M. du Bos, ce que je ne trouve ni assez conforme à l'histoire ni assez prouvé (2), du moins il fait voir, et cela est

---

(1) M. du Bos remarque que le fait qu'on vient de lire se trouve dans le chapitre 25 de la *Vie de sainte Geneviève*, et que, dans le trente-quatrième, il est rapporté un miracle que la sainte opéra lorsque les Francs faisaient le blocus de Paris : d'où il conclut avec raison que ce blocus étant un évènement postérieur à la grâce obtenue par sainte Geneviève pour les coupables que Childéric voulait faire exécuter, ce prince n'était pas maître de Paris lorsqu'il fit grâce à ces coupables.

(2) M. du Bos croit que Childéric et Clovis ont été successivement maîtres de la milice romaine dans les Gaules. Je ne sais si cette opinion peut servir à donner du jour à quelque fait de notre histoire; mais il me paraît qu'il y en a beaucoup qui ne s'accordent point avec elle. Comment se peut-il, par exemple, que les provinces obéissant à l'empire aient nommé ou reconnu Clovis maître de la milice en 481, et que ce général vienne, cinq ans après, attaquer ces mêmes villes les armes à la main? Quand on supposerait que

assez pour moi, que Childéric n'était pas un roi habitant au-delà du Rhin, qui ne passait que comme

---

Siagrius était séparé d'intérêt des autres provinces, voit-on d'autres Romains combattre sous les enseignes de leur général? Voit-on, dis-je, dans l'histoire même de notre savant académicien, que quelques villes aient obéi à Clovis, même pour le service militaire, jusqu'après son mariage; c'est-à-dire plus de dix ans après qu'il eut été honoré de cette charge? M. du Bos cite, il est vrai, la seule cité de Reims; mais je ferai voir dans la suite que c'est sur un passage qui doit recevoir une autre explication. Secondement, M. du Bos donne pour preuve de son opinion une lettre de saint Remi à Clovis, qui est dans le tome I de du Chesne, p. 849. C'est la seconde. Plus je lis cette lettre, moins je me persuade qu'elle ait pu être écrite, et dans le temps, et à l'occasion que ce critique suppose. J'avoue que je ne comprends pas que saint Remi, qui était à Reims, qui n'avait nul commerce avec le roi de Tournai, un roi barbare et païen, s'avise de lui écrire pour lui donner des avis sur sa conduite et son gouvernement. D'ailleurs, saint Remi, dans sa suscription, donne le titre de *seigneur* à Clovis, et ce n'est pas ici une *politesse romaine*. La suscription de cette lettre est précisément la même que celle de la lettre que ce saint lui écrivit, lorsqu'il le reconnaissait pour son souverain. *Domino insigni, et meritis magnifico, Chlodovœo regi*, etc., porte l'une; *Domino illustri meritis, Chlodovœo regi*, porte l'autre. Cela est bien égal. M. du Bos insiste, et fonde sa principale preuve sur un mot de la première phrase. *Rumor ad nos magnus pervenit administrationem vos secundùm rei bellicæ suscepisse.* Ce terme *administrationem* suppose, dit-il, *une gestion faite au nom et pour autrui, et ne peut donc s'entendre de la royauté.* Pourquoi donc, dans l'autre lettre que l'évêque de Reims écrivit au roi des Francs sur la mort de sa sœur,

un éclair dans les Gaules; mais qu'il y avait un État qui le mettait à portée de voir sainte Geneviève, d'a-

---

pour exprimer que ce prince ne doit pas s'abandonner à sa douleur, mais se conserver pour *gouverner son royaume*, se sert-il de ce même terme d'*administration*, qu'on dit ne pouvoir s'entendre de la royauté? *Manet vobis regnum administrandum.* Que devient, dans l'explication de M. du Bos, ce mot *secundùm; administrationem vos secundùm suscepisse?* Enfin, saint Remi ne dit pas seulement : *Je ne suis pas surpris de vous voir être ce que votre père a été*, mais il dit au plurier, *ce que vos pères ont été. Non est novum ut cœperis esse sicut parentes tui semper fuerunt.* M. du Bos est donc obligé de donner cette même charge, non seulement à Childéric, mais au moins à Mérovée encore. Si j'osais proposer ma conjecture sur cette lettre, je dirais que je crois qu'elle pourrait avoir été écrite à Clovis par saint Remi, après l'expédition du premier dans la Thuringie. Saint Remi pour lors était connu de Clovis, et en grande considération auprès de lui. Hincmar (*in Vitâ S. Remigii*) nous apprend qu'avant même son baptême, notre roi se plaisait à converser avec lui, et qu'il écoutait volontiers ses conseils. 2° Cette conquête est effectivement la seconde guerre que l'histoire nous raconte que Clovis ait entreprise. Enfin, lorsque saint Remi lui dit *qu'il possède à présent toutes les richesses de ses pères, et qu'il pourra délivrer les captifs : Paternas quascumque opes possides*, etc., cela peut s'entendre de ce que la Thuringie avait appartenu autrefois aux Francs, ou que les Thuringiens avaient empiété sur leurs terres, ou qu'enfin peut-être Clovis étant fils de Basine, reine de Thuringie, ce prince avait des prétentions du chef de sa mère; qu'il venait de les faire valoir, et avait repris sur les Thuringiens le patrimoine de ses pères : cela me paraît sensible.

voir communication avec elle. On ne peut lire Grégoire de Tours, et ne pas convenir que Childéric était allié des Romains, qu'il faisait la guerre avec eux, et que, par conséquent, il devait avoir droit de passer à travers leurs places, d'y séjourner, enfin d'y exercer sur ses sujets le droit de vie et de mort, que sa qualité de roi lui donnait sur eux, et qu'il devait s'être réservé en quelque endroit qu'il fût.

Clovis ayant eu vers l'année 504 quelques démêlés avec Alaric II, roi des Visigoths, Théodoric, roi d'Italie, dont j'ai déjà cité une lettre, s'entremit pour accommoder ces deux princes, dont l'un était son beau-frère, et l'autre son gendre. La lettre que Théodoric écrivit dans cette conjecture à Clovis, me paraît prouver d'une manière convaincante que les Francs, sous le règne de Childéric, étaient établis dans les Gaules. « Je vous envoie, dit ce prince (1), des ambassadeurs qui feront les fonctions de médiateurs, « et qui tâcheront d'empêcher que deux nations (les « Francs et les Visigoths) qui ont fleuri à la faveur « d'une longue paix, sous le règne de vos pères (Chil- « déric et Euric), ne s'entre-détruisent en se faisant la « guerre. » Ce raisonnement ne suppose-t-il pas que sous le règne d'Euric et de Childéric, les Visigoths et les Francs étaient déjà voisins, et que le royaume de Clovis, dont Théodoric voulait empêcher la ruine,

(1) *Ut gentes quæ sub patribus vestris longâ pace floruerunt, subitâ non debeant concussione vastari.* (Cassiod., l. 3, *epist.* 4, *apud* du Chesne, t. 1, p. 841.)

était le même qu'avait possédé son père Childéric, quoique sous celui-ci il ne fût pas si étendu?

Je vais appuyer toutes ces réflexions par des témoignages de Sidonius Apollinaris, auteur contemporain des deux rois Clovis et Childéric. Plus l'historien que je combats a relevé l'autorité et le mérite de cet auteur, pour tirer avantage de son prétendu silence, plus aussi les textes formels que je vais alléguer auront de force pour détruire son système, et établir celui que je défends.

Le premier passage dont je me servirai est tiré d'une lettre écrite à Arbogastē. « Votre style, lui « dit-il (1), est plutôt celui d'un homme qui écrit « sur les bords du Tibre, que celui d'un homme qui « écrit sur les bords de la Moselle. Votre latin ne se « sent en aucune manière du commerce que vous « avez tous les jours avec les Barbares; comme nos « anciens capitaines, vous vous servez également bien « de la plume et de l'épée : c'est chez vous que s'est « réfugiée l'éloquence romaine, exilée généralement « de *la Gaule Belgique et des contrées voisines du*

---

(1) *Quirinali impletus fonte facundiæ, potor Mosellæ Tiberim ructas; sic Barbarorum familiaris, quod tamen horum nescius morum, par ducibus antiquis linguâ manuque, sed quorum dextera solebat non stilum minus tractare quàm gladium. Quocirca sermonis pompa romani si qua adhuc uspiam est, Belgicis olim, sive Rhenanis abolita terris in te resedit; quo vel incolumi, vel perorante, etsi apud limitem ipsum Romana jura ceciderunt, verba non titubant.* (Sidon. Apoll., l. 4, *epist.* 17.)

« *Rhin.* Tant que vous composerez, tant que vous respi-
« rerez, on pourra dire que si l'on ne reconnaît plus les
« ordres de Rome sur la frontière, du moins la langue
« romaine s'y conserve dans toute sa pureté. » Par une lettre d'Auspicius, évêque de Toul, à ce même Arbogaste, qui est dans le Recueil de du Chesne (1), nous apprenons que ce comte, descendu d'un autre Arbogaste, Franc de nation, était gouverneur de Trèves. La lettre dont on vient de lire l'extrait doit avoir été écrite entre 472 et 482, puisqu'il paraît, par son texte, que Sidonius était évêque quand il l'a écrite. Soit donc qu'Arbogaste commandât à Trèves au nom de l'empire, soit qu'il le fît pour un roi franc, il est certain que la ville de Trèves, si elle n'appartenait pas aux Barbares, au moins en était voisine; que cette frontière de l'empire n'était plus soumise aux Romains; et qu'enfin les contrées belgiques et voisines du Rhin étaient possédées depuis long-temps par des Barbares. Notre évêque de Clermont ne les nomme pas; mais il n'écrit point des annales, dans lesquelles tout doive être circonstancié; c'est une lettre qu'il écrit, ouvrage dans lequel on suppose les faits, surtout les faits publics, connus de celui à qui l'on écrit, et où l'on parle en conséquence, sans les rapporter. C'est donc à l'histoire du temps où la lettre est écrite à nous en donner la clé. Or, nous savons que les Barbares habitués dans les terres belgiques et voisines du Rhin, n'étaient pas les Visigoths; leurs quartiers, qui étaient

(1) T. 1, p. 864.

à Toulouse, ne passaient pas la Loire. Les Bourguignons, d'un autre côté, étaient sur le Rhône et la Saône; leur ville la plus proche des provinces belgiques et du Rhin était Langres. Nous n'avons donc à y placer que nos Francs.

Un second passage du même auteur va nous confirmer que c'est d'eux dont il a parlé dans le premier, et que dès les premiers temps du règne de Childéric, ils étaient établis dans ces mêmes provinces. Majorien fut proclamé empereur environ dans le même temps que Childéric monta sur le trône. Sidonius alors lui présenta une requête en vers pour être déchargé des trois quotes-parts de la capitation auxquelles il avait été imposé. Après y avoir exposé sa demande, il finit par former des vœux pour l'empereur. Un de ses vœux est exprimé ainsi : « Que l'orgueil (1) de l'une et « l'autre rive soit humilié, et que le Sicambre tondu « soit réduit à n'avoir plus d'autre boisson que l'eau « du Vahal. » On sait que les Sicambres (2) et les Saliens étaient le même peuple. Les Sicambres habitaient donc sur l'une et l'autre rive du Rhin, ou du moins dans l'île que forment les deux bras de ce fleuve, qui était des Gaules. Ce n'est pas tout. S'ils ne se fussent pas étendus assez en-deçà pour pouvoir boire des eaux de la Somme, de l'Escaut ou de la

---

(1) *Sic ripæ duplicis tumorè fracto detonsus Vachalim bibat Sicamber.* (Sidon., *in Epigram.*, édit. Sirm., p. 1247.)

(2) Personne n'ignore ces paroles que saint Remi adressa à Clovis : *Mitis depone colla Sicamber.*

Meuse, le souhait que forme Sidonius, que ces Barbares soient réduits à n'avoir plus d'autre eau à boire que celle du Vahal, ne serait-il pas absurde et ridicule ?

Le même Sidonius écrivant à Siagrius, dont nous avons déjà parlé, mais dans un temps où il n'était pas encore parvenu à la dignité dont il était revêtu quand Clovis le combattit, lui fait compliment sur ce que les vieillards ou chefs des Germains le prennent pour conciliateur dans leurs querelles (1), et pour arbitre dans leurs procès. Il le loue de ce qu'il est le Solon des Bourguignons, lorsqu'il s'agit d'interpréter le vrai sens de leur loi, etc. Or, ces Germains ou ces Francs, car ces noms sont synonymes, ne venaient point d'au-delà du Rhin chercher Siagrius à Soissons pour le faire juge de leurs querelles. Il faut donc leur assigner un Etat qui les mît, ainsi que les Bourguignons, à portée d'avoir recours à lui quand ils en avaient besoin, en un mot, qui ne fût pas éloigné de Soissons.

Que l'on compare ce que je viens de citer de Sidonius avec ce que j'ai rapporté de Grégoire de Tours sur les différens royaumes des Francs placés à Cologne, à Tours, à Tournai, à Cambrai, et dans les autres lieux voisins, l'on verra clairement que l'évêque de Clermont a pensé et parlé comme celui de Tours

---

(1) *Adstupescit tibi epistolas interpretanti curva Germanorum senectus, et negotiis mutuis arbitrum te disceptatoremque desumit..... Novus Burgundionum Solon, in legibus disserendis.* (Sid. Apoll., *epist.* 5, l. 5.)

sur l'existence et le lieu de l'établissement des Francs dans les Gaules sous les rois Clovis et Childéric. Si celui de Clermont n'a point parlé davantage de notre nation, on n'en doit point être surpris; comme elle était dans une paix tranquille, lorsque la plupart des lettres de notre auteur ont été écrites, ainsi que je l'ai fait remarquer, elle n'a point dû lui donner souvent occasion de parler d'elle.

L'histoire, sous le règne du père de Childéric, toute occupée à décrire la guerre qu'Attila fit aux Romains, parle peu de nos Francs. Le peu qu'elle en dit néanmoins suffit pour nous persuader que pendant les huit ou neuf ans qui se trouvent entre la mort de Clodion et l'avènement de Childéric à la couronne, ils étaient établis dans les Gaules.

Attila, comme on le sait, ayant fait une irruption dans les Gaules, y fut défait en 451. Priscus, surnommé le *Rhéteur* (1), dit qu'une des raisons qui déterminèrent Attila à porter ses armes dans les Gaules,

---

(1) *Tandem satius ei visum est... in Occidentem copias ducere. Illic enim sibi rem fore non solùm cum Italis, sed etiam cum Gothis et Francis..... Francos bello lacessendi occasionem ei subministrabat regis illorum obitus, et de regno inter liberos ejus orta dissensio : quorum major natu Attilam, minor Ætium in auxilium vocare statuerat. Hunc nos Romæ legationem obeuntem vidimus adhuc imberbem : flavâ comâ adeòque promissâ ut super humeros circumfusa esset. Eum Ætius filium à se adoptatum, multisque cum ab ipso, tum ab imperatore ornatum muneribus et amicum, ac socium populi romani appellatum dimisit.* (Priscus, *in excerp. Leg.* Du Chesne, t. 1, p. 223.)

fut la dispute qu'avaient les deux fils d'un roi des Francs, qui étaient en division pour le royaume de leur père; que l'aîné avait voulu appeler à son secours Attila, et que le cadet s'était mis sous la protection des Romains; que lui-même avait vu à Rome ce jeune prince qui n'avait pas encore de barbe, d'où l'empereur l'avait renvoyé comblé d'honneurs et de présens, et qu'Aëtius, général des Romains, l'avait adopté.

Grégoire de Tours (1) et Jornandès, auteur de l'*Histoire des Goths* (2), en parlant des troupes dont était composée l'armée romaine qu'assembla Aëtius, et qui défit celle du roi des Huns, font une mention expresse des Francs, et d'un roi qui les commandait. L'historien des Goths remarque que les nations étrangères qui étaient jointes aux Romains et aux Visigoths, avaient été auparavant soldats ou sujets de l'empire, mais qu'alors elles le servaient en qualité d'alliés et de troupes auxiliaires.

Ces Francs ne peuvent avoir été que ceux qui, comme les Visigoths, étaient établis dans les Gaules. Sidonius Apollinaris, dans le dénombrement qu'il

---

(1) *Ætius cum Francis, Gothisque conjunctus, adversùs Attilam confligit.* (Greg. Tur., l. 2, c. 7.)

(2) *His adfuere auxiliares Franci, Sarmatæ, Armoriani, Litiani, Burgundiones, Saxones, Riparioli, Briones, qui quondam milites romani, tunc verò in numero auxiliorum exquisiti, aliæque nonnullæ Celticæ vel Germanicæ nationes.* (Jornand., *de Reb. gest.*, c. 60.)

fait des barbares qui se joignirent à Attila, comprend les Francs d'au-delà du Rhin (1). Comme donc ceux-ci ne s'étaient joints au roi des Huns que dans l'espérance de partager avec lui un pays rempli de biens, et surtout abondant en vin, de même les Visigoths, les Francs, et les autres colonies établies dans les Gaules, se joignirent à Aëtius pour défendre la possession d'une contrée dont ils partageaient l'abondance.

Tous nos historiens ont cru que le roi dont il est parlé dans Grégoire de Tours et dans Jornandès, était Mérovée, dont la chronique de Prosper place le règne vers l'an 448. Je le crois comme eux; je crois même plus, et je ne fais difficulté de dire qu'il est très-probable que Mérovée était fils de Clodion, et qu'il était un de ces deux frères dont parle Priscus (2).

---

(1) *Chunus, Bellonotus, Neurus, Basterna, Toringus, Bructerus, ulvosâ quem vix Nicer abluit undâ..... prorumpit Francus.* (Sidon. Apoll., *in Paneg. Aviti*, vers. 323.)

(2) 1° Priscus dit qu'Attila, en portant la guerre dans les Gaules, *comptait qu'il aurait affaire avec les Romains, les Visigoths et les Francs.* Ces Francs étaient donc établis dans les Gaules, et par conséquent cela convient à Mérovée. 2° Il y a un grand rapport entre le temps. Clodion mourut en 448 au plus tard; il y a de nos historiens qui le font mourir en 446; et en 449 environ, Priscus était à Rome. Ce doit être aussi vers cette même année qu'Attila faisait ses préparatifs pour attaquer les Gaules. 3° Deux raisons me persuadent que Mérovée avait un frère. La première est que Grégoire de Tours, après avoir rapporté qu'Aëtius, pour se

Quoi qu'il en soit, Childéric devant être assez jeune quand il commença à régner, nous avons lieu

---

débarrasser du roi des Visigoths, lui conseilla de retourner au plus vîte dans ses Etats, de crainte que son frère ne profitât de son absence pour s'en saisir, dit (l. 2, c. 7) qu'*il se servit du même artifice pour éloigner le roi des Francs*. La seconde est que les cités de Tournai et de Cambrai, qui sous Clodion ne faisaient qu'un royaume, se trouvent en faire deux sous Childéric et sous Clovis : preuve qu'elles avaient été partagées entre deux frères.

Toute la difficulté qui a empêché nos historiens d'adopter ce système, est qu'il paraît que si l'un des deux frères dont parle Priscus était dans l'armée romaine, ce devait naturellement être le cadet, et que néanmoins ce cadet étant encore un jeune homme sans barbe en 449, il ne pouvait être le père de Childéric, qui en 457 séduisait les filles des Francs ; et par conséquent il n'était pas Mérovée.

Ce raisonnement prouve bien que Mérovée n'a pu être le cadet de ces deux frères. Mais est-il contre la vraisemblance de supposer que Mérovée l'aîné, qui avait d'abord voulu appeler Attila à son secours, se lassant de l'attendre inutilement depuis trois ans, peut-être plus, avait fait la paix avec son frère, qui était, pendant ce temps, protégé et soutenu des Romains? Ou si cet accord n'était pas encore fait, lorsqu'on sut le projet d'Attila, ne peut-on pas croire qu'Aëtius, qu'il importait autant de ne pas se conserver un ennemi, que de s'associer un allié tel que Mérovée, pendant l'orage qui allait fondre sur ces provinces, avait si bien négocié et fait tant d'offres avantageuses à ce prince, que celui-ci les avait préférées au secours incertain et passager du roi des Huns? Cette supposition est très-conforme à ce que nous avons vu arriver plusieurs fois dans de pareilles

de présumer qu'il avait reçu son royaume de son prédécesseur; et comme d'un autre côté je vais prouver que Clodion, qui régnait avant Mérovée, possédait le même royaume dont nous avons vu une partie au moins tenue par Childéric, on ne peut se refuser à croire que Mérovée, qui a régné entre l'un et l'autre, a été aussi en possession du même établissement.

---

conjonctures; elle est même appuyée par les circonstances que l'histoire nous apprend de cette guerre.

Priscus ne dit pas que le frère aîné eût appelé Attila, mais qu'il avait résolu de l'appeler, *vocare statuerat.*

Jornandès remarque que les Francs, qui étaient auparavant vassaux et sujets de l'empire, n'en étaient plus que les alliés et les confédérés. Ç'aura été un des avantages qu'on aura offerts à Mérovée, et qui l'aura déterminé. Qu'on voie, dans Sidonius et dans Jornandès, jusqu'où s'abaissa l'orgueil romain pour gagner le roi des Visigoths, et qu'on juge par proportion de ce qu'on aura dû faire dans le danger pressant où l'on était pour gagner les autres nations, les Francs surtout : les raisons qu'on employa pour engager les premiers à prendre parti contre Attila, étaient communes aux autres. Si l'on veut un exemple du changement que je suppose dans Mérovée : Sangibanus, roi des Alains établis sur la Loire, et en quelque sorte sujet d'Attila, avait promis de se joindre à lui, et de lui livrer Orléans; cependant il se trouva dans l'armée romaine avec les autres alliés, tant Aëtius avait eu soin d'attirer à son parti tous les peuples des Gaules qui pouvaient se joindre à l'ennemi. Enfin, la défiance qu'il semble qu'Aëtius avait du roi des Francs, celle qu'il paraît que le roi des Francs avait de son frère, sont de nouvelles circonstances qui fortifient ma conjecture.

Je remarquerai, avant de finir cet article, que Jornandès, dans la liste des troupes étrangères, mais établies dans les Gaules, qui combattirent sous les drapeaux romains, contre Attila, comprend les Ripuaires ou Riparols, qui étaient une partie des Francs établis entre la Basse-Meuse et le bas du Rhin, dont nous avons vu que, du temps de Clovis, Sigebert était roi, et demeurait à Cologne.

C'est en traitant le règne de Clodion, que tout ce que j'ai dit en faveur de l'établissement solide des Francs dans les Gaules sous les règnes de Clovis, de Childéric et de Mérovée, va former une démonstration convaincante contre le nouveau système du Père Daniel.

« Clodion, dit Grégoire de Tours (1), ayant en-
« voyé des espions à Cambrai pour prendre langue,
« marcha par la route qu'ils avaient reconnue, défit
« les Romains, et se rendit maître de la cité. A peine
« fut-il reposé quelque temps, qu'il se remit aux
« champs, et occupa tout le pays qui est entre Cam-
« brai et la Somme. »

« Clodion, dit l'auteur des *Gestes des rois des*
« *Francs* (2), ayant marché par les Ardennes, se

---

(1) *Chlogio autem missis exploratoribus ad urbem Cameracum, perlustrata omnia ipse secutus, Romanos prœterit, civitatem apprehendit, in quâ paucum tempus residens, usque ad Suminam fluvium occupavit.* (Greg. Tur., *Hist.*, l. 2, c. 9.)

(2) *Clodio Carbonāriam silvam ingressus, Tornacensem urbem obtinuit : exindè usque ad Cameracum urbem properavit; ibique*

« rendit maître de Tournai. De là il vint brusque-
« ment à Cambrai, où il entra, et passa au fil de l'épée
« ce qu'il trouva de troupes romaines; il se rendit
« ensuite maître de tout le pays qui est entre la ville
« et la Somme. »

Ces témoignages sont formels. Joignons-les avec ce qu'on a vu jusqu'ici. « Les Francs, sous le règne « de Clodion, conquirent les cités de Tournai et de « Cambrai, avec les pays voisins jusqu'à la Somme. » A la mort de Childéric et à l'avènement de Clovis à la couronne, les Francs possédaient ces mêmes cités de Tournai et de Cambrai, avec les pays circonvoisins, sans que dans l'intervalle qui se trouve entre la conquête de Clodion et le commencement du règne de Clovis, on puisse prouver qu'ils aient cessé d'y demeurer; au contraire, tout s'accorde à y prouver leur demeure; donc, pendant ce même espace de temps, les Francs ont eu un établissement fixe dans les Gaules; donc Clovis n'est pas le fondateur de la monarchie.

---

pauco tempore residens Romanos quos invenit interfecit, et exinde ad Suminam fluvium omnia occupavit. (Gest. Franc., c. 5. Du Chesne, t. 1, p. 694.)

L'auteur des *Gestes* n'a écrit qu'au commencement du huitième siècle; mais ne s'agissant pas ici d'un nouveau fait, mais seulement d'une circonstance contenue et non expliquée dans celui que je rapporte de Grégoire de Tours, j'ai pu le citer avec d'autant plus de raison, que Tournai ayant été la capitale de nos rois, on pouvait et on devait savoir, dans le temps que vivait cet auteur, comment et quand nos rois s'en étaient rendus maîtres.

Les bornes qu'on a mises dans cette dissertation, dont la matière trop ample m'obligera, malgré moi, de passer le temps qu'on lui accorde, ne me permettent pas de suivre pied à pied le Père Daniel dans tout ce qu'il allègue contre le système que je viens d'établir. J'ai eu soin de construire mes preuves de façon que les objections de ce critique portent à faux contre elles; et, soit dans les principes que j'ai posés et prouvés dans le corps de ma dissertation, soit dans les notes que j'ai mises au bas des pages, je me persuade que le lecteur trouvera suffisamment de quoi résoudre des difficultés qui sont soutenues avec plus d'éloquence que de solidité; je ne puis néanmoins me dispenser de répondre à une, qui est, je crois, la seule que le Père Daniel emploie du genre des preuves qu'on appelle *positives*, qui mérite une attention particulière.

Aëtius, dit cet auteur, et Majorien, qui servait sous ce général, livrèrent une bataille à Clodion, dans l'Artois : cela est prouvé par Sidonius (1). Or, suivant Prosper et Cassiodore (2), Aëtius, après avoir défait les Francs, recouvra la partie voisine du Rhin, dont ils s'étaient rendus maîtres; donc Clodion ne

---

(1) *Pugnastis pariter Francus, quà Clodio patentes... Atrebatum campos pervaserat.* (Sid. Apoll., *in Paneg. Maj.*)

(2) *Felice et Tauro consulibus. Pars Galliarum propinqua Rheno, quam Franci possidendam occupaverant Ætii armis recepta.* (Prosp., *Fast., ad an.* 428. Cassiod., *Chron., ad an.* 428.)

jouit pas de sa conquête, mais en fut dépossédé aussitôt qu'il l'eut faite.

Cette difficulté n'arrêtera point ceux qui fixent l'époque de l'établissement des Francs dans les Gaules à la prise de Tournai et de Cambrai, faite par Clodion, par la raison que l'expédition dont parlent Prosper et Cassiodore, n'est pas la même que celle dont parle Sidonius. La première, arrivée sous le consulat de Taurus et de Félix, doit être placée en l'année 428. La seconde, que décrit Sidonius, n'a pu arriver qu'après l'an 454, comme le prouve très-bien le Père Sirmond; je renvoie à ses preuves (1). Le Père Petau

---

(1) *Francicum autem hoc bellum in quo ab Ætio et Majoriano cum rege Clodione pugnatum est, plerique omnes ad Felicem et Taurum consules, id est ad annum Christi 428 referri volunt, quòd eo anno Prosper et Cassiodorus partem Galliarum propinquam Rheno quam Franci occuparant Ætii comitis armis receptam tradunt. Verùm qui potuit Majorianus tunc adesse et tam acriter dimicare, qui triginta post annos in hoc suo consulatu juvenis erat; deindè prior illa expeditio ad Rhenum; hæc nostra ad Atrebates, et ad Helenum vicum, cujus nunc quoque in pago Atrebatensi, ad Caucium amnem vestigia restant, nam Hedinum vetus vocant. Certius ergo hæc gesta videri post annum Christi 445, quo tempore narrant cum Gregorio et Sigeberto Annales nostri Clodionem è Thoringorum finibus egressum prostratis Romanis qui suprà Rhenum erant, in Carbonariam sylvam venisse, Tornacum et Cameracum urbes, aliaque omnia ad Somonam fluvium occupasse. Constat urbes illas Atrebatum agris proximas esse, quare cùm in hos quoque pervaderent Franci, ab Ætio inhibitos, et hâc quam laudat Sidonius victoriâ repulsos conjicio.* (Sirmond., *in Not. ad Sidon.*, p. 1171.)

est du même avis sur la date de cette expédition (1). Or, comme Clodion ne s'empara de Tournai et de Cambrai que vers 445, il s'ensuit que l'exploit d'Aëtius, dont parlent Prosper et Cassiodore, est antérieur de dix-huit ans à la conquête de Clodion; et conséquemment ce témoignage ne prouve rien contre ceux qui prennent cette même conquête pour l'époque de notre origine dans les Gaules.

Quant à l'expédition dont parle Sidonius, postérieure en effet à la prise de Tournai et de Cambrai, loin qu'elle soit une preuve contre la solidité de l'établissement de Clodion, on peut dire qu'elle la confirme; puisque, comme l'observe le Père Sirmond, elle suppose Clodion établi auprès de l'Artois, y faisant une irruption, qui à la vérité lui réussit mal, mais dont le mauvais succès ne le dépossède pas de ce qu'il avait acquis auparavant, parce que si cela était, Sidonius, qui n'oublie rien de ce qui peut relever la gloire de l'empereur dont il entreprend le panégyrique, en ferait mention, et ne bornerait pas, comme il fait, l'avantage de cette action, à celui d'avoir fait quelques prisonniers de guerre.

Mais cette réponse ne tire pas d'embarras ceux qui voudront donner à l'établissement des Francs dans nos provinces, une origine antérieure à l'année 428; car si cette année là Aëtius a chassé tous les Francs des Gaules, comme semblent le dire Prosper et Cassiodore, voilà la succession interrompue, l'établisse-

(1) Petav. Racionar. temp., l. 6, c. 13, p. 286.

ment fait sous Clodion sera un nouvel établissement, par conséquent ce ne sera qu'à la prise de Tournai et de Cambrai qu'on devra marquer l'origine de cet établissement fixe qu'on demande.

Quand cela serait, j'aurais toujours fait voir que la monarchie était fondée long-temps avant Clovis; mais je ne crois pas que les témoignages de Prosper et de Cassiodore forment une barrière qu'on ne puisse franchir; et non seulement on peut très-bien les entendre, sans supposer qu'Aëtius ait chassé absolument tous les Francs des Gaules, mais on ne peut le soupçonner sans contredire formellement l'histoire.

Pour être au fait de l'explication que je prétends donner à ces deux passages, il faut remarquer (cette observation est de M. de Tillemont) (1); « il faut remarquer, dis-je, que quand les Romains donnaient « une province à des Barbares, ils prétendaient, au« tant qu'on en peut juger par l'histoire, ne la leur « donner que comme à des sujets, pour y habiter « avec les naturels du pays, en partager les terres « avec eux, et fournir des soldats à l'empereur. Ainsi « ils s'y réservaient toujours quelque autorité, sur« tout sur les villes, où ils pouvaient permettre aux « Barbares de demeurer, mais sans souffrir, autant « qu'ils le pouvaient, qu'ils en fussent maîtres. »

Ces conditions, acceptées d'abord avec reconnaissance par les Barbares, étaient bientôt enfreintes par eux, lorsque l'occasion s'en présentait. Nos Francs

(1) *Histoire des empereurs*, t. 5, p. 641.

surtout, qu'on nous représente comme un peuple inquiet (1), ennemi de la paix, et qui regardait comme une servitude insupportable (2) l'obstacle qu'on mettait à ses courses, ne manquaient guère de profiter des conjonctures fâcheuses dans lesquelles se trouvait souvent l'empire, pour secouer le joug, étendre leurs quartiers, s'emparer des villes capitales des cités, enfin, pour se rendre indépendans. C'est ainsi qu'en usèrent les Visigoths; c'est ce que firent aussi nos Francs, quand ils crurent pouvoir réussir. Je l'ai fait observer, non seulement à leur égard, mais encore à l'égard de plusieurs autres nations, en parlant du règne de Mérovée. On s'imagine bien que lorsque les officiers de l'empire respiraient, après avoir terminé les guerres les plus dangereuses, ils ne laissaient pas ces nouveaux souverains jouir en repos de l'autorité qu'ils avaient usurpée. Ils les attaquaient donc, et ils ne leur accordaient ordinairement la paix qu'après avoir repris ce que ces Barbares avaient usurpé au-delà de la première concession, ou du moins qu'après les avoir forcés de nouveau à s'avouer sujets de l'empire, à porter les armes pour son service, et à obéir à ses officiers. Comme par cette capitulation le terrain qu'habitaient les Barbares rentrait véritablement sous la domination de l'empire, dont il était sorti, cela souvent s'appelait l'avoir repris, l'avoir re-

---

(1) *Res avidi conscire novas, odioque furentes pacis.* (Claud.)

(2) *Hæc illis* (*Francis*) *servitus est nullos habere quos deprædentur.* (Liban., *in Paneg. Constantii et Constantis.*)

conquis. L'histoire du quatrième et du cinquième siècle fournit plusieurs exemples de ce que j'avance; sans cette explication, il est impossible de concilier ensemble divers auteurs, et souvent le même auteur avec lui-même.

Cette vérité supposée, Prosper et Cassiodore ont pu dire qu'Aëtius avait recouvré la partie voisine du Rhin, dont les Francs s'étaient rendus maîtres, quoique ce général, dans le fond, n'eût repris sur eux que les principales villes dont ils s'étaient emparés, ou de nouveaux quartiers qu'ils avaient joints aux premiers, et que sans les obliger à sortir des Gaules, il les y eût forcés seulement à reconnaître l'autorité de l'empire. La situation où se trouvait vers ce temps-là Aëtius, soit par rapport aux affaires générales de l'empire (1), soit eu égard à ses démêlés particuliers (2), rend la capitulation dont je parle probable : et j'ai de bons garans pour l'assurer vraie. Idace, qu'on peut croire dans cette occasion plutôt qu'un autre, puisqu'il était dans les Gaules dans le temps de cet exploit d'Aëtius, dit simplement (3) « qu'Aëtius, après

(1) La révolte des cinq provinces Armoriques, qui s'étaient confédérées et érigées en républiques l'an 409, lui donnait des affaires. Les Suèves avaient rompu la paix, etc. (Idat., *infra.*)

(2) Aëtius travaillait à perdre Bonifacius. Ce démêlé fut suivi d'une guerre civile entre les deux rivaux. Bonifacius fut blessé, et mourut; Aëtius fut déposé, et puis rétabli.

(3) *Suevi initam cum Gallis pacem libitâ sibi occasione conturbant, ob quorum deprædationem Idatius episcopus ad Ætium*

« avoir vaincu les Francs dans un combat, les admit « à faire la paix. » Jornandès dit (1) « qu'Aëtius était « un homme né pour le salut de la république, qui « réduisit dans ses victoires l'orgueil des Suèves et « la férocité des Francs à servir l'empire romain. » Cependant contraignit-il les Suèves à sortir d'Espagne? Nullement. On peut donc croire pareillement qu'il ne força pas les Francs à sortir des Gaules.

Je pourrai dans la suite donner une nouvelle réponse à l'objection tirée de Prosper et de Cassiodore. Mais ce qui prouve qu'on ne doit pas entendre leurs témoignages dans toute la rigueur, c'est le passage si fameux de Grégoire de Tours sur notre origine dans les Gaules.

« Plusieurs personnes, dit-il (2), prétendent que

---

qui expeditionem agebat in Gallis suscipit legationem.... Superatis in certamine Francis, et in pace susceptis. (Idat., *Chron.*, *ad ann.* 428.)

(1) *Ætius Reip. homo singulariter natus, qui superbiam Suevorum, Francorumque barbariem immensis cædibus servire Romano imperio coegit.* (Jornand., *de Reb. gest.*, c. 58.)

(2) *Tradunt enim multi Francos de Pannonia fuisse digressos, et primùm quidem littora Rheni incoluisse, dehinc transacto Rheno, Tongriam transmeasse, ibique juxta pagos, vel civitates reges crinitos super se creavisse de prima, et ut ita dicam, nobiliori suorum familia, quod posteà probatum victoriæ Chlodovechi prodidere, idque in sequenti digerimus, nam et in consularibus legimus Theodomerem regem Francorum filium Richimeris quondam, et Aschilam matre mejus gladio interfectos. Ferunt etiam tunc Chlogionem utilem, ac nobilissimum in gente sua regem qui*

« les Francs sont sortis de la Pannonie, qu'ils s'éta-
« blirent d'abord sur les rives du Rhin, et qu'ayant
« ensuite passé ce fleuve, ils vinrent s'habituer dans
« la cité de Tongres (1). Ils y vivaient divisés en

---

apud Dispargum castrum habitabat in termino Tongrorum. In his autem partibus, id est ad meridionalem plagam habitabant Romani usque Legerim fluvium. (Greg. Tur., *Hist.*, l. 2, c. 9.)

(1) Dans la plupart des manuscrits de Grégoire de Tours, aux endroits où j'ai mis *Tongriam*, et que j'ai traduit la *cité de Tongres*, il y a *Toringiam*. Fondés là-dessus, M. de Valois et le Père Daniel veulent qu'on les entende de la Thuringie germanique, et que l'on place le château de Dispargum de l'autre côté du Rhin. Si cela est, le passage n'a plus de sens, et se contredit. Il faut donc chercher à ce passage une explication, ou se résoudre à y faire une correction. L'explication que lui donne le Père Daniel est trop forcée, pour que cela ait été adopté de personne. M. de Valois propose de lire, *ayant passé le Mein*, au lieu de *ayant passé le Rhin*, *transacto Mœno*, et non *transacto Rheno*. Cela n'explique pas mieux la position que l'auteur donne au château de Dispargum. Si donc, de l'aveu de tous les critiques, cet endroit a besoin d'être corrigé, pourquoi ne pas suivre la correction qui change le moins au texte, ou plutôt qui n'y change rien, qui satisfait à tout, et est autorisée sur des manuscrits? Morel et le Père Ruinart, qui ont donné des éditions de Grégoire de Tours, sont témoins qu'il y a des manuscrits dans lesquels, au lieu de *Toringi* et de *Toringiam*, on lit *Tongri et Tongriam*. Il y en a de même dans lesquels ces deux noms se trouvent comme synonymes. « Dispargum, dit un de ces manuscrits, qui est sur la rivière des Thuringiens ou Tongriens. » *Quod est in termino Toringorum vel Tongrorum.* Qui nous empêche de croire que ces deux mots, *Toringi* et *Ton-*

« plusieurs cités ou cantons, dont chacun avait élu « son roi à longs cheveux, et qu'il avait choisi dans « la première la plus illustre de ses familles, comme « les victoires de Clovis, lesquelles nous rapporte- « rons après, l'ont bien montré. Nous lisons même « dans les fastes consulaires, que Théodomir, un de « ces rois francs, fils de Richimer, fut mis à mort « avec sa mère Aschila. Ces fastes parlent aussi de « Clodion, qui vivait alors, comme du roi le plus re- « nommé et le plus vaillant de sa nation. Il demeurait « ordinairement dans le château de Dispargum, qui « est sur les confins de la cité de Tongres. Au midi de « ces contrées habitaient les Romains, qui tenaient le « reste du pays jusqu'à la Loire, etc. Clodion donc « ayant envoyé des espions à Cambrai, » et le reste du passage que j'ai rapporté plus haut.

On ne peut disconvenir que la contrée où Grégoire de Tours place le château de Dispargum (1) ne fût

---

gri, s'employaient indifféremment pour signifier le même peuple; que c'était le même nom, prononcé d'une façon différente? (*Voyez* M. du Bos, *Hist. critique de la monarchie française*, t. 1, p. 337.) Il rend raison de cette différente appellation du même peuple, et la confirme par d'autres preuves.

(1) L'opinion la plus commune est que Dispargum doit être Duysbourg, petite place du Brabant, environ à trois lieues de Bruxelles, en déclinant un peu de l'orient au midi, qui était autrefois sur les confins du diocèse de Tongres. C'est ainsi que pensent M. de Tillemont, Vignier, le Père Jourdan, le Cointe, etc.

dans les Gaules. Pour y venir de la Pannonie, les Francs avaient passé le Rhin; à son midi, elle avait les provinces que tenaient les Romains depuis elle jusqu'à la Loire; enfin l'auteur, pour prouver que les Francs, dans cette nouvelle habitation, s'étaient choisi plusieurs rois, allègue les victoires que Clovis remporta dans la suite sur Ragnacaire, Cararic, et les autres rois dont j'ai parlé, qui furent certainement défaits dans les Gaules. Ainsi, puisque Clodion y faisait sa résidence ordinaire, et que c'est de là qu'il envoya des espions à Cambrai en 445, j'ai droit de conclure qu'Aëtius n'avait pas obligé, en 428, tous les Francs à repasser le Rhin. Et puisque Aëtius, en 428, eut guerre avec les Francs établis dans les Gaules, il faut donc que l'époque de leur établissement y soit plus ancienne encore que cette année 428.

M. du Bos veut que ce soit peu après l'année 407 que la tribu des Francs sur laquelle régnait Clodion, se soit cantonnée dans le lieu où nous avons vu que demeurait ce prince. Pour moi, il m'a paru, en méditant sur nos anciens auteurs, que l'on devait remonter plus haut encore l'origine de cet établissement, et je crois être bien fondé à la placer dans le milieu du quatrième siècle.

Je prie ceux que la lecture de nos historiens modernes a peut-être accoutumés à penser bien différemment, de ne pas se prévenir contre l'opinion que je leur propose. Je sais que l'on doit toujours se défier des routes nouvelles ou peu fréquentées; mais comme le pays qu'on expose à nos recherches n'a

point été encore assez reconnu pour qu'on y puisse faire de nouvelles découvertes, j'ose proposer mon sentiment avec d'autant plus de confiance, que je prétends moins forcer à le recevoir que les soumettre aux lumières des doctes qui doivent juger de mon ouvrage.

Nous avons deux auteurs qui ont traité *ex professo* de la première habitation stable qu'aient eue les Francs en-deçà du Rhin. L'un est Grégoire de Tours, et l'autre est Procope, qui vivait sous l'empire de Justinien, c'est-à-dire peu d'années après Clovis. J'ai déjà cité le passage du premier; l'on y a vu que le premier établissement fixe des Francs a dû être dans ou près la cité de Tongres. Ce n'est point assez. Je dis qu'il ne faut que faire attention à l'occasion où cet auteur place la tradition qu'il rapporte sur l'origine des Francs dans les Gaules, pour voir clairement que l'établissement dont il parle, qui doit être le premier, a dû précéder de beaucoup le règne de Clodion.

On ignore, dit-il, quel a été le premier roi des Francs. Ensuite il rapporte tout ce que les historiens qui l'ont précédé ont raconté de ce peuple pendant un long espace de temps antérieur à Clodion : il remonte même jusqu'au temps de l'empire de Valentinien II, après quoi il s'étonne qu'aucun des écrivains dont il cite les témoignages, n'ait nommé les rois qui ont régné sur les Francs pendant ce temps; et la raison qu'il donne de son étonnement, est qu'il est comme certain qu'aussitôt que les Francs se furent établis en-deçà du Rhin, ils s'élurent des rois, tel

qu'était Clodion, et Théodomir, qui, selon l'opinion la plus probable, a dû régner avant la fin du quatrième siècle (1). C'est donc, suivant le père de notre histoire, dans ce même quatrième siècle, et auprès de la cité de Tongres, qu'on doit chercher la première demeure fixe des Francs dans nos provinces.

Procope s'exprime de la même manière sur le temps où a commencé cet établissement, et sur le lieu dans lequel nous devons le chercher.

« Je vais, dit-il (2), exposer quelle était la pre-
« mière habitation de ces Francs, connus autrefois

---

(1) Théodomir, selon Grégoire de Tours, était fils de Richimer. M. de Valois et d'autres croient que ce Richimer est Richimer ou Ricomer, consul en l'an 384, et qu'ainsi Théodomir, son fils, dont on a véritablement une médaille, a dû être roi des Francs, même avant Pharamond. Le Père Ruinart, dans ses *Annales Francici*, le fait mourir en 415.

(2) *Hi vero Franci dicebantur olim Germani. Quæ primæ fuerint eorum sedes, et quo pacto Gallias occupaverint..... narrare aggredior..... Rhenus in Oceanum evolvitur. Hic sunt paludes ubi quondam habitârunt Germani, qui Franci nunc appellantur, gens barbara, et ab initio parum spectata. Horum sedes contingebant Arborichi cum reliqua omnia Gallia atque Hispania romanis pridem subditi : secundum quos ad orientem Thoringi concessam sibi ab Augusto Cæsare imperatorum primo, regionem colebant. Non procul his ad austrum versus agebant Burgundiones. Ultra Thoringos Sueoi et Alamanni validæ nationes. Isti omnes ab antiquo liberi, oras illas tenebant. Procedente verò tempore Visigothi factâ in imperium romanum irruptione, Hispaniam universam ac provincias Galliæ trans Rhodânum positas subegerunt vectigalesque habuerunt.* (Procop., *de Bello Goth.*, l. 1, c. 11 et 12.)

« sous le nom de *Germains*, de quelle manière ils « s'étaient rendus maîtres des Gaules..... Le Rhin se « jette dans l'Océan. Il y a dans ces quartiers là beau- « coup de marais où habitaient autrefois ces Ger- « mains, qu'on nomme aujourd'hui les *Francs*, na- « tion barbare, et peu célèbre alors. Ils confinaient « avec les Arboriques (ou comme d'autres lisent, les « Armoriques), qui, comme tous les autres peuples des « Gaules et de l'Espagne, étaient depuis long-temps « sujets de l'empire romain. A l'orient des Arbori- « ques habitaient les Tongriens (1), autres Barbares à

---

(1) Presque tous les savans conviennent que les Thoringiens dont parle ici Procope, ne peuvent être que les Tongriens. Procope s'est exprimé comme plusieurs manuscrits de Grégoire de Tours. Je l'ai traduit de même. Voyez ce qui a été dit ci-dessus.

Le Père Daniel a voulu expliquer ce passage d'une demeure qu'eussent les Francs au-delà du Rhin; et parce qu'il ne pouvait pas, contre les paroles expresses de Procope, placer les Arboriques hors des Gaules, il en a fait un peuple particulier, qu'il a approché le plus près qu'il a pu du Rhin, afin de sauver par-là ce que dit notre auteur, qu'ils confinaient aux Francs. Mais outre qu'il n'explique pas quels étaient ces Thoringiens, à qui Auguste avait permis de s'établir auprès des Arboriques, ce qui ne convient pas aux Thuringiens d'au-delà du Rhin, est-il naturel que Procope eût nommé deux fois comme limitrophes, des peuples qui étaient séparés par le Rhin, et cela sans faire mention une seule fois de ce fleuve? Si les Francs n'habitaient qu'au-delà, pourquoi, voulant décrire leur pays, vient-il chercher des voisins de l'autre côté? Que ne dit-il simple-

« qui Octavius César, si connu sous le nom d'*Auguste*,
« et le premier des empereurs, avait permis de s'ha-
« bituer dans cette contrée. En marchant du côté du
« midi, on trouvait, non loin du pays des Tongriens, ce-
« lui qu'habitaient les Bourguignons. Plus avant dans
« les Gaules que le pays des Tongriens, est la con-
« trée tenue par les Suèves et par les Allemands, na-
« tions libres. Dans la suite des temps, les Visigoths
« ayant fait une irruption sur les terres de l'empire
« romain, se rendirent maîtres, après plusieurs hosti-
« lités, de toute l'Espagne et des provinces des Gaules
« qui sont au-delà du Rhône. »

L'établissement dont parle ici Procope, qu'il place certainement dans les Gaules (1), et qui est le même qui subsistait dans le temps où il écrivait, a précédé, selon lui, l'irruption que firent les Visigoths sur l'em-

---

ment qu'ils étaient bornés par le Rhin ou par le Vahal? Procope, d'ailleurs, n'ignorait pas que la France Germanique comprenait une bien plus grande étendue de pays que les îles et marais du Rhin, et qu'elle s'étendait jusqu'au Mein et au Necker. C'est donc parce qu'il n'avait à parler que des Francs qui faisaient la guerre à Justinien, des Francs habitués dans les Gaules, qu'il ne va pas chercher leur origine plus haut que le temps où ils s'établirent dans ces provinces, et qu'il ne parle que de celles qu'ils y occupaient.

(1) *Visigothi primum in societatem Arcadii Augusti se contulerunt. At cum apud Barbaros nesciat manere pacta Romanis fides, paulopost ad inferendam utrique imperatori perniciem converterunt operam duce Alarico.* (Procop., *Bell. Vandal.*, l. 1, c. 1.)

pire, et qui les mit en possession des provinces voisines du Rhône. Ces paroles : *Dans la suite des temps les Visigoths ayant fait une irruption*, etc., placées après la description du pays occupé par les Francs, en sont une preuve évidente. Or, ce fut, suivant le même Procope (1), sous l'empire d'Arcadius et d'Honorius, vers la fin du quatrième siècle, que ces barbares, quittant le service de l'empire, commencèrent à faire irruption sur ses provinces; et ce fut vers le commencement du cinquième siècle, qu'après plusieurs entreprises formées (2) sur l'Espagne et sur les Gaules, ils obtinrent, à Toulouse et aux environs, des quartiers qu'ils étendirent dans la suite et conservèrent jusqu'à Clovis. Voilà l'antiquité de la demeure fixe des Francs dans les Gaules bien marquée. Le lieu de cette première demeure ne l'est pas moins. Elle était dans une contrée qui s'étendait depuis les marais que forme le Rhin jusque vers l'occident, aux limites des provinces Armoriques, ou, si l'on veut, car cela m'est indifférent ici, à celles d'un autre peuple, situé vers ces mêmes Armoriques, c'est-à-dire environ vers la cité de Tournai (3). A l'orient de ce peuple et au midi de la demeure des Francs, devait être la

---

(1) *Gothi sedes in Aquitaniâ à Tolosâ ad Oceanum usque acceperunt.* (Idat., *Chron., ad an.* 418.)

(2) *Aquitania Gothis tradita.* (Prosp., *Chron., ad an.* 412.)

(3) Le gouvernement Armorique ou Nervien comprenait trois cités de la seconde Belgique, savoir, celle de Boulogne, celle des Morins et celle des Nerviens.

cité de Tongres; enfin, plus au midi était le pays possédé par un essaim de Bourguignons, et celui tenu par une peuplade d'Allemands, c'est-à-dire une partie de l'Alsace et de la Franche-Comté (1).

On ne peut mieux désigner le pays où nous avons laissé Clodion. Si donc en parcourant l'histoire des temps voisins de la fin du quatrième siècle, je trouve, je ne dis pas les Francs en général, mais la même tribu sur laquelle régnait Clodion, celle des Saliens, établie dans la même contrée que l'auteur franc, et l'auteur grec que j'ai cités, nous disent avoir été dès ce temps la demeure et la première demeure, la demeure fixe des Francs dans les provinces en-deçà du Rhin; si, dis-je, je les y trouve habitués dès le milieu du quatrième siècle, et si depuis ce temps jusqu'en 428, où j'ai fait voir qu'ils y étaient encore, je ne rencontre rien qui me prouve qu'ils en aient été chassés, et si, au contraire, tout m'indique la continuité de leur habitation dans ce pays, je demande si je ne suis pas bien fondé à remonter jusque là la demeure fixe des Francs dans les Gaules?

Or, voici ce que je lis dans Ammien Marcellin.

---

(1) Prosper nous apprend que, vers l'an 413, on accorda aux Bourguignons des quartiers sur les bords du Rhin : on croit que c'était vers l'Alsace. Et Grégoire de Tours parlant de l'abbaye de Saint-Claude, bâtie vers le milieu du cinquième siècle, dit que le lieu où elle fut construite était situé près d'Avranches, entre le pays habité par les Bourguignons, et celui tenu par les Allemands. (Prosp., *Chron.*, *ad an.* 413. Greg. Tur., *de Vitis patrum*, c. 1, p. 1.)

C'est dans la description qu'il fait de la campagne de l'année 358, pendant laquelle Julien commandait dans les Gaules, qu'il rapporte ce que je vais citer.

« Julien, dit-il (1), ayant fait ces préparatifs, alla « d'abord attaquer les Francs, c'est à savoir, ceux que « la coutume a fait appeler *Saliens*, qui avaient osé « précédemment s'habituer sur le territoire de l'em- « pire, dans un lieu dit *la Toxandrie*. Il ajoute que « Julien étant arrivé à Tongres, il y trouva des am- « bassadeurs des Saliens, qui lui offrirent de se con- « tenir en paix, à condition qu'on les laissât tran- « quilles dans les terres qu'ils possédaient, comme leur « appartenant. »

1° Il s'agit ici des Saliens. 2° Quelle était cette Toxandrie? où était-elle située? Suivant le texte d'Ammien, elle était au moins voisine de Tongres. M. de Valois, dont l'autorité est préférable à toute autre en cette matière, fait dans sa Notice des Gaules (2) commencer ce pays à une lieue de Maestricht, et le fait étendre environ vingt-cinq lieues le long de la Meuse, où sont aujourd'hui les villes de Bois-le-Duc, de Bréda et d'Anvers. Son nom se conserve

---

(1) *Quibus subsidiis paratis* (Julianus) *petit primos omnium Francos, eos videlicet quos consuetudo Salios appellavit, ausos olim in romano solo apud Toxiandriam locum habitacula sibi figere prælicenter : cui cum Tungros venisset occurrit legatio prædictorum pacem sub hac lege prætendens, ut quiescentes eos tanquam in suis nec lacesseret quisquam nec vexaret.* (Amm. Marcell., l. 17.)

(2) *Not. Gal.*, p. 558.

encore, dit-on, dans un bourg du pays de Liége, appelé *Tessenderloo*. On sait que l'évêché de Tongres est devenu celui de Liége.

Il n'est plus question que de savoir si Julien ne chassa point les Saliens de cette Toxandrie. Non. Ammien dit que ce général, après avoir renvoyé leurs ambassadeurs, « fondit comme un éclair sur leur « pays (1), mais que trouvant des gens supplians, au « lieu de gens armés, il ne profita de sa victoire que « pour leur faire éprouver une heureuse clémence, « et qu'il reçut les Saliens, avec leurs biens et leurs « familles, pour sujets de l'empire. »

Julien lui-même, dans la lettre qu'il écrit au sénat et au peuple d'Athènes, leur dit (2) « qu'ayant con- « duit son armée contre les Saliens et les Chamaves, « il a reçu à capitulation les Saliens, a mis leur pays « sous l'obéissance de l'empire, mais qu'il a chassé « les Chamaves au-delà du Rhin. »

Ce traitement favorable fait aux Saliens nous est confirmé par Libanius, qui assure (3) que Julien leur donna des terres, et qu'il en fit des troupes auxiliaires.

---

(1) *Subitò cunctos adgressus tanquam fulminis turbo perculsit, jamque precantes potius quam resistentes in opportunam clementiæ partem effectu victoriæ flexo dedentes se cum opibus, liberisque suscepit.* (Amm. Marcel., *Hist.*, l. 17.)

(2) *Quin adversus eos Barbaros, id est, Francos, Salios, et Chamavos exercitum movens, aspirantibus diis Saliorum partem excepi, Chamavos expuli.* (Jul., *Epist. ad S. P. Q. Ath.*)

(3) Lib., *Orat.* 12, p. 279.

Zozime, rapportant un évènement de l'année qui suivit cette expédition, parle encore d'une manière plus expressive sur la permission que Julien donna aux Saliens, de demeurer dans les quartiers qu'ils possédaient sur le territoire de l'empire. « Presque « toutes les nations qui habitaient au-delà du Rhin, « dit-il (1), étaient sans espérance, ou n'attendaient

(1) *Omnes jam prope modum in iis locis Barbari spem omnem abjecerant, tantumque non ad internecionem perituras existimabant suorum reliquias; cum Saxones omnium eas regiones incolentium Barbarorum, et animis, et corporum viribus, et laborum in prœliis tolerantiâ fortissimi habiti, Quados, nationis suæ partem, in solum ab Romanis occupatum emittunt. At finitimis Francis eas transitu prohibentibus, qui metuerent ne justam Cæsari causam prœberent se rursus invadendi, navibus constructis Rheno prœtervecti parentem Francorum imperio regionem in Romani juris solum contenderunt, et appulsis ad Bataviam navibus quam divisus Rhenus insulam efficit, quâvis insulâ flumineâ majorem, Saliorum nationem Francorum à parte profectam, et vi Saxonum in hanc insulam suis sedibus rejectam expulerunt. Hœc insula prius Romanis in universum parens à Saliis hoc tempore possidebatur. Cæsar eâ re cognitâ Quados ille quidem vicissim aggrediebatur, sed jusso prius exercitu cum Quadis acriter dimicare, Saliorum neminem occidere, nec prohibere quominus in Romanorum fines illi transirent, quod non ut hostes Romanam regionem peterent, sed per vim ac coactionem à Quadis pellerentur. Hâc animadversâ Cæsaris humanitate Salii partim ex insulâ cum rege suo Romanum in solum transjiciebant, partim ad limites initâ fugâ se conferebant. Omnes Cæsaris supplices effecti sponte suâ se cum rebus suis ejus fidei permiserunt..... His rebus ita constitutis, et Salios Cæsar et Quadorum partem, et quosdam incolentes insulam Bataviam legionibus ascripsit, quorum*

« qu'une ruine prochaine, lorsque les Saxons, peu-
« ples les plus courageux et les plus belliqueux de la
« Germanie, forcèrent les Quades, qui faisaient une
« partie de leur nation, à aller se chercher une de-
« meure sur le territoire de l'empire; mais ceux-ci ne
« pouvant passer le Rhin, parce que les Francs, qui
« craignaient une seconde incursion de la part de
« Julien, s'ils l'irritaient, leur en empêchaient le pas-
« sage, ils résolurent de descendre sur des bateaux
« jusqu'au-dessous du pays des Francs. Ils le firent,
« et abordèrent dans l'île des Bataves, d'où ils entre-
« prirent de chasser les Saliens, qui sont un peuple
« sorti des Francs, et qui avaient été obligés peu au-
« paravant de se retirer dans cette île, après avoir été
« expulsés de leur pays par les Saxons. L'île des Ba-
« taves, qui est la plus grande de celles que forme le
« Rhin, avait appartenu en entier aux Romains; mais
« pour lors elle était possédée par les Saliens. Julien
« n'eut pas plutôt appris le chagrin que les Quades
« faisaient aux Saliens, qu'il marcha contre eux avec
« son armée. Il recommanda à ses soldats de com-
« battre vivement les Quades, mais de se donner de
« garde de tuer aucun Salien, et surtout de ne les pas
« empêcher de passer sur les terres des Romains,
« parce que ce n'était pas comme ennemis de l'em-
« pire qu'ils s'y retiraient, mais seulement parce qu'on
« les y forçait. Les Saliens profitant de cette bonté

---

ordines nostro quoque tempore superstites esse videntur. (Zozim., l. 3, p. 707 *et seq.*)

« de Julien, une partie avec leur roi passa sur la terre « ferme de l'empire, une autre resta sur les confins « de l'île, et tous se soumirent au général romain, « qui tira des Saliens et des Barbares qui restèrent « dans l'île, des soldats, qu'il incorpora dans les lé- « gions, comme on les y voit encore aujourd'hui (1). »

Ainsi les Saliens, en 358 et 359, étaient établis dans les marais du Rhin, et aux environs de la cité de Tongres.

Je vais parcourir en bref le temps qui s'écoula entre la permission que Julien accorda aux Saliens de rester dans le pays dont je viens de parler, et l'année 428, où j'ai quitté Clodion.

Si l'histoire, depuis 359 jusqu'à la fin du siècle, ne nous dit presque rien de nos Francs, son silence n'est pas moins une preuve de la continuité de leur établissement dans les provinces de l'empire, que le peu qu'elle en rapporte. Puis-je, en effet, voir ces mêmes Barbares qui, depuis près de cent ans (2),

---

(1) Vignier, dans son *Traité de l'origine des Francs*, veut que Zozime ait pris l'île des Bataves pour la Toxiandrie. Cette opinion ne me nuit pas : mais l'action dont parle Zozime est postérieure à celle dont parle Ammien, puisque la première fut entreprise pour faciliter le transport des blés, et que la seconde est placée, dans Zozime, après l'arrivée de ces blés. (*Voyez* Zozime, l. 3.)

(2) Ce fut en 270 que les Francs s'emparèrent pour la première fois de l'île des Bataves. Ils en furent chassés. Ils l'attaquèrent depuis, ou la prirent plusieurs fois, mais sans pouvoir la garder.

malgré les mauvais succès qu'avaient eus leurs entreprises souvent réitérées, ne se rebutaient pas de faire de nouveaux efforts pour s'établir dans l'île des Bataves et pays voisins; puis-je les voir, dis-je, tranquilles, sans plus faire parler de leurs incursions, et ne pas conclure, après ce que j'ai cité d'Ammien, de Julien, de Zozime et d'autres, qu'ils continuaient à jouir de cette habitation tant désirée, et que pour cela même ils entretenaient de bonne foi la paix avec ceux dont ils étaient devenus les hôtes et pour ainsi dire les frères? Pourrais-je ne me pas confirmer dans cette pensée, lorsque non seulement je ne les vois plus se joindre aux autres Barbares, leurs anciens compatriotes et compagnons d'armes, qui venaient chercher comme eux un établissement dans les Gaules, mais que je les vois au contraire se joindre aux Romains pour les repousser, aller même faire la guerre à leur propre nation, et venger les hostilités qu'elle commettait contre l'empire, dont ils étaient membres? C'est là, cependant, ce que je trouve dans le petit nombre de témoignages que les historiens qui ont écrit pendant le temps que je parcours me fournissent sur les Francs.

En 367, les Saxons et quelques Francs des pays d'au-delà du Rhin viennent faire par mer une descente dans la seconde Belgique; les Francs, habitués dans l'île des Bataves (1), accourent aider le comte Théodose à les repousser ou à les vaincre. « On mar-

(1) Ammien Marcellin, l. 28.

« que, dit M. de Tillemont (1), entre les exploits de « Théodose, qu'il battit les Saxons sur mer et dans « les Orcades, et qu'il remporta divers avantages sur « terre, dans la Hollande, vers le Rhin et le Vahal, « où les Français habitaient alors. »

En 370 ou 373, les mêmes Saxons fondent une seconde fois sur les côtes maritimes des Gaules; les Francs ne se joignent pas à eux, ou même facilitent leur défaite (2).

En 392, Arbogaste, qui était de la nation des Francs, et, suivant plusieurs auteurs (3), de celle qui était habituée dans les Gaules, qui commandait en chef l'armée romaine, et avait sous lui beaucoup de Francs (4), passe le Rhin, et va faire une cruelle

---

(1) *Hist. des empereurs*, t. 5, p. 39.

(2) Oros., l. 7, p. 219.

(3) Philostorg., p. 435. — Socrates, l. 5, c. 25.

(4) *Cum Franci de Germaniâ prædas tulissent..... nihil Arbogastes differre volens, commonet Cæsarem pœnas debitas à Francis exigendas, nisi quæ superiori anno cæsis legionibus diripuerant, confestim restituerent, autoresque belli traderent, in quos violatæ pacis perfidia puniretur.... Clauso apud Viennam palatii ædibus principe Valentiniano, et penè infrà privati modum redacto, rei militaris cura Francis satellitibus tradita, civilia quoque officia transgressa in conjurationem Arbogastis, nullus ex omnibus sacramentis militiâ obstrictis reperiebatur, qui familiari principis sermoni, aut jussis obsequi auderet.... Arbogastes Sunnonem et Marcomerem subregulos Francorum gentilibus odiis insectans, Agrippinam rigente hieme petiit; ratus tutò omnes Franciæ recessus penetrandos, urendosque.... Collecto ergo exercitu transgressus Rhenum Bructeros ripæ proximos, pagum etiam quem*

guerre aux Francs habitant au-delà de ce fleuve, pour les punir de l'incursion et du pillage qu'ils avaient faits dans les Gaules. Que veut-on de plus fort pour prouver la demeure d'un peuple chez une autre nation? Peut-être voudrait-on que les Francs établis dans les Gaules, et devenus par-là en quelque sorte Romains, eussent partagé les charges de la cour et de l'armée : cette nouvelle preuve ne me manquera pas. Je peux citer un Richimer, père, à ce que l'on croit, d'un de nos rois; un Mellobaude, roi lui-même, tous deux maîtres de la garde impériale : je peux les faire voir tous deux à la tête des armées romaines, ainsi que Baudon. Qu'on lise les fastes, on trouvera ceux que je viens de citer, et d'autres, dans la liste des consuls. Enfin, cet Arbogaste dont j'ai parlé, après avoir rempli de Francs tous les emplois militaires, ne se trouva-t-il pas plus puissant que l'empereur? ne vint-il pas à bout de le détrôner, et d'en créer un autre de sa façon? Et je ne crains pas qu'on puisse me dire que les Francs qui faisaient l'appui de ce tyran, fussent tirés des tribus qui demeuraient au-delà du Rhin; Arbogaste les haïssait trop, et il en était trop haï : de plus, ce fut la même année qu'il venait de faire mourir Valentinien, qu'il fit ses efforts pour les détruire.

Chamavi incolunt depopulatus est, nullo unquam occurrente, nisi quod pauci, ex Ampsivariis, et Chattis Marcomere duce in ulterioribus collium jugis apparuere. (Sulpit. Alex., apud Greg. Tur., *Hist.*, l. 2, c. 9.)

Quand Claudien décrit le voyage que Stilicon fit en 395 pour traiter de la paix avec les princes du Rhin, qui avaient pris le parti d'Eugène, ce poëte se sert de cette expression : *Hostiles ripas* (1), au plurier. Lorsqu'en 398, il parle de la guerre de Gildon, il distingue formellement les Saliens, qu'il appelle *Sicambres* (2), des peuples de la Germanie. Enfin, parlant du traité qui fut fait ou renouvelé l'année suivante entre l'empereur Honorius et les mêmes peuples voisins du Rhin, Claudien met une différence dans la façon dont les Sicambres furent traités : « L'empereur, dit-il, donna des rois de son choix aux « uns ; il obligea les autres de lui fournir des otages : « mais à l'égard des Sicambres, il ne leur demanda « que de s'obliger de nouveau à servir sous ses en- « seignes (3). »

Nous avons une loi du 5 avril 399, qui porte (4)

---

(1) *Pergit et hostiles, tanta est fiduciâ, ripas*
Incomitatus adit. (Claud., *in Paneg.* 3, *consul. Honorii.*)

(2) . . . . . *Germania tota feratur*
Navibus, et sociâ comitentur classe Sicambri. (Claud.)

(3) *His tribuit reges, his obside fœdera sancit*
Indicto, bellorum alios transcribit in usus :
Militet ut nostris detonsa Sicambria signis.
(Claud., l. 1, *contra Eutrop.*)

(4) *Quia ex multis gentibus sequentes felicitatem romanam se ad imperium nostrum contulerunt, quibus terræ læticæ administrandæ sunt, nullus ex iis aliquid sive nostra notatione mereatur : et quoniam aut amplius quàm meruerant occuparunt, aut conludio*

que « beaucoup de Barbares de diverses nations étant « venus s'habituer dans l'empire, et d'autant qu'il « convient de leur donner des terres létiques, l'em- « pereur se réserve le pouvoir de leur marquer ce « qu'ils occuperont. » (On donnait le nom de *Lètes* aux Barbares à qui l'on accordait un établissement fixe sur les terres de l'empire, à condition de le servir dans ses guerres; et les quartiers où ils demeuraient s'appelaient *terres létiques.*) Cette loi ajoute que « plusieurs de ces étrangers s'étant approprié, de « leur autorité privée, une portion de terre fort au- « dessus de ce qu'il convient, et cela, soit par la pré- « varication de ceux qui étaient préposés pour l'em- « pêcher, soit parce qu'ils ont surpris des rescrits du « prince, qui sont trop avantageux, il sera nommé un « commissaire capable, qui dépouillera les premiers « de ce qu'ils ont usurpé, et les autres de ce qu'ils se « seront fait octroyer au-delà de ce qui était juste. »

On ne peut douter que cette loi n'eût en vue surtout nos Saliens, qui, comme on vient de le voir, avaient été confirmés par Julien dans le pays où ils habitaient, et qui, comme on le verra bientôt, s'y étaient établis sur des rescrits de l'empereur Constance.

---

principalium, aut defensorum, vel subrepticiis rescriptis majorem quam ratio poscebat terrarum modum sunt consecuti; inspector idoneus dirigatur qui ea revocet, quæ aut male sunt tradita, aut improbe ab aliquibus occupata. (Cod. Theod., l. 13, tit. 11, l. 9, p. 132.)

Il ne paraît point, par tout ce que je cite, que cette loi ait eu beaucoup d'effet par rapport à eux; mais elle est d'un grand poids pour prouver qu'ils étaient établis dans ce temps sur les terres de l'empire, et qu'ils y possédaient des quartiers assez étendus.

La Notice de l'empire, rédigée dès le quatrième siècle, ou au plus tard vers l'an 400, non seulement met plusieurs corps de Saliens au nombre des troupes auxiliaires de l'empire, mais elle fait plus d'une fois une mention expresse des Saliens Gaulois, *Salii Gallicani.* L'on ne doit pas croire que ces Saliens fussent des corps tirés des Saliens habitant au-delà du Rhin, qu'on appela ainsi parce qu'ils défendaient les Gaules. La Notice met un corps de ces Saliens Gaulois dans les troupes de la garde impériale (1), et un autre en Espagne (2). Ils ne peuvent donc avoir été appelés *Gaulois* que parce qu'ils étaient tirés de la tribu des Saliens établie dans les Gaules.

Je ne puis me refuser de faire sur cette Notice une observation qui, expliquant une difficulté qui s'y rencontre, fournira un nouveau préjugé pour l'opinion que je propose. Lorsqu'il s'agit des présidens ou proconsuls, et des officiers civils qui commandaient sous le préfet du prétoire et le vicaire des dix-sept pro-

---

(1) *Sub dispositione viri illustris magistri peditum præsentalis.... auxilio palatina sexaginta quinque.... Salii Gallicani.*

(2) *Intra Hispanias cum spectabili comite Salii juniores Gallicani.* (Notitia dignitat. imper. Rom., édit. Labb., sect. 38 et 40.)

vinces, la Notice met au nombre des autres provinces la seconde Germanique; mais lorsqu'elle parle des ducs ou comtes, des officiers militaires subordonnés aux maîtres, soit de la cavalerie, soit de l'infanterie, elle ne nomme pas cette seconde Germanique. Il a paru si étrange à M. du Bos qu'une province qui *était aussi exposée, et qui, dès le temps des premiers Césars, avait une armée destinée à sa défense, et commandée ordinairement par un général qui avait été consul, fût, dans le commencement du cinquième siècle, sans commandant*, qu'il a soupçonné, contre la foi de toutes les Notices imprimées, qu'il y avait une faute; et qu'où on lit la *première Germanique*, il a cru qu'il fallait lire la *seconde*, supposant que les commandemens de Mayence et de Strasbourg comprenaient la première. Mais si le sentiment que je propose est accepté, il lève cette difficulté, et sauve la Notice de la correction qu'on prétend y faire. La seconde Germanique n'était pas fort peuplée, et ne comprenait que deux cités : Tongres et Cologne. Si donc les Francs occupaient la plus grande partie de cette province, il est visible qu'on n'a point dû en faire un commandement militaire particulier; mais on aura dû prendre ce qui n'était pas occupé par les Francs, pour le joindre à un commandement voisin : c'est ce qu'on aura peut-être fait en le joignant au commandement de la première Germanique, dont on aura détaché les parties les plus voisines de Mayence et de Strasbourg, pour en composer des commandemens séparés. Dans le sys-

tème de M. du Bos, ainsi que dans le mien, les Barbares devenus hôtes des Romains, étaient comme *en garnison* dans le pays qu'on leur laissait occuper. J'ai cité un passage de M. de Tillemont, qui, à l'occasion de l'établissement des Visigoths dans les Gaules, dit que les empereurs, en recevant des Barbares sur le territoire de l'empire, comptèrent y placer des sujets, et se donner des soldats. Comme donc les Francs, ainsi que firent après les Visigoths, obéissaient pour la guerre à leurs rois et à leurs chefs, sous les ordres du maître de la milice, on n'a point dû mettre dans la seconde Germanique un duc ou comte militaire. Mais comme les villes du plat pays, dans lesquelles les Barbares avaient des quartiers, étaient soumises, pour le civil, au préfet du prétoire et aux officiers qui commandaient sous lui, on a dû nommer un président pour la seconde Germanique.

Il est si vrai que le gouvernement romain, au moins militaire, ne s'étendait pas, au temps dont je parle, dans la partie septentrionale des Gaules qui est au-dessus de Tongres, entre l'Escaut et la Meuse, et qui est celle de la seconde Germanique, où je crois que nos Francs étaient établis, que l'on ne trouve dans la Notice aucun quartier de cette contrée qui fût assigné à quelques corps de troupes romaines; et que dans les cartes peutingériennes, qui paraissent avoir été dressées dans le même temps que la Notice, sous l'empereur Honorius, on ne voit aucun chemin militaire qui traverse ce même pays. Suivant la Notice, le commandement maritime était borné par le pays

des Nerviens, qui était dans la seconde Belgique (1), et le quartier le plus avancé du côté de la seconde Germanique, où il y eût un corps de troupes, était auprès de Tongres (2), encore était-ce un corps de troupes étrangères.

De même, dans les cartes peutingériennes, le dernier chemin militaire, au septentrion des Gaules, prend à Bavai, et de là, du côté gauche, monte à Tournai, d'où il va se terminer à Boulogne, en passant un peu au-dessus de Térouane, et du côté droit monte à Tongres, d'où il continue en suivant la Meuse jusqu'auprès de Nimègue, etc., laissant tout le Brabant, qui est notre Toxiandrie, sans y faire traverser aucune route. Ce pays cependant, où se trouvent les embouchures de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin, devait être le plus exposé aux descentes des Barbares, et par conséquent demandait d'être gardé avec plus de soin. Puis donc que j'apprends par deux monumens aussi authentiques que le sont la Notice et l'Itinéraire de l'empire, que les Romains n'avaient plus de troupes fixes, et qu'ils n'en envoyaient plus dans une province dont la défense était si importante, ne dois-je point, après avoir vu que les Saliens avaient eu permission d'y rester, me confir-

---

(1) *Extenditur tractus Armoricani, et Nerviani per provincias quinque. Per Aquitaniam primam et secundam, Senoniani, secundam Lugdunensem, et tertiam.* (Notit. dignit. imp., sect. 6.)

(2) *Præfectus Lætorum Lagensium prope Tungros Germaniæ secundæ.* (Ibid., sect. 65, édit. Labb.)

mer dans la pensée qu'ils continuaient d'y demeurer, et qu'on leur laissait le soin de la défendre et de la conserver?

Il fallait, en effet, qu'on comptât beaucoup sur l'alliance faite avec les Francs, pour empêcher les autres Barbares de pénétrer dans les Gaules, puisque, dans la fameuse incursion qu'y firent les Vandales, les Alains et autres, le dernier jour de l'an 406, l'histoire ne nous nomme que les Francs qui leur aient fait obstacle. Ils en tuèrent d'abord plus de vingt mille; mais enfin, accablés par le nombre, ils furent défaits à leur tour. Isidore de Séville (1) place cette courageuse défense en-deçà du Rhin; Orose la place de l'autre côté (2) de ce fleuve. On ne peut rien con-

---

(1) *Ærâ quadragentesimâ quartâ ante biennium irruptionis Romanæ urbis, excitatæ per Stiliconem, Gentes, Alanorum, Suevorum et Vandalorum transjecto Rheno Gallias irruunt, Francos proterunt.* (Isidor., *Vandal. Hist.*, Labb., p. 70, *ad an.* 407.)

(2) Oros., *Hist.*, l. 7.

M. du Bos cite un passage d'Orose qui met la défaite des Francs au-deçà du Rhin; il prétend que c'est une inadvertance de la part d'Orose, et que Grégoire de Tours a corrigé ce passage. (*Hist. crit.*, t. 1, p. 228.)

Mais si le texte d'Orose portait effectivement que les Francs furent défaits en-deçà du Rhin, cette conformité d'Orose avec Isidore ne devrait-elle pas l'emporter sur la correction de Grégoire de Tours, qui a déjà défiguré le passage, en disant que ce fut Stilicon qui défit les Francs, *Stilico congregatis gentibus Francos proterit,* quoiqu'il n'eût fait autre chose que d'avoir excité sous main les Barbares qui les défirent? Ne serait-il pas plus naturel de croire que

clure d'Orose contre moi; et si Isidore avait raison, mon sentiment serait démontré invinciblement. Me voici revenu au temps voisin d'Aëtius et de Clodion; et l'année 411 va me fournir la nouvelle réponse que j'ai promise à l'objection tirée de Prosper et Cassiodore.

Ce fut cette année que Jovinius prit la pourpre. Il fut proclamé et reconnu empereur dans la seconde Germanique. Son armée était composée principalement de Francs et de Bourguignons, qui firent de grands ravages dans les Gaules. Prosper dit que les Bourguignons restèrent dans une partie voisine du Rhin, qu'on croit être l'Alsace. Peut-être Jovinius la leur avait-il accordée pour récompense des services qu'ils lui avaient rendus, ou peut-être Honorius la leur laissa-t-il pour les gagner. On ne dit pas précisément l'endroit dont les Francs s'emparèrent, mais on doit bien juger qu'ils se firent aussi payer, ou qu'ils se payèrent eux-mêmes de leurs peines; et il y a tout lieu de croire que ce fut aux environs de Trèves qu'ils se logèrent, puisque Frigeridus rapporte que vers ce temps ils saccagèrent cette ville pour la seconde fois. Quels qu'aient été ces Francs,

---

Grégoire de Tours eût commis une inadvertance en citant Orose? Mais je n'ai pas voulu me servir de cette preuve, parce que je n'ai jamais pu découvrir d'où M. du Bos avait tiré ce passage d'Orose. Toutes les éditions d'Orose que j'ai pu consulter sont uniformes, et mettent *Francos proterunt* avant *Rhenum transeunt.*

toutes les apparences sont que c'est d'eux dont Prosper et Cassiodore disent qu'Aëtius les chassa de la partie voisine du Rhin qu'ils avaient prise, et que l'empereur n'avait pas voulu leur donner authentiquement, comme on avait donné aux Bourguignons celle qu'ils avaient occupée, parce qu'une tribu de Francs possédant déjà une grande partie de la seconde Germanique, cette nation eût été trop formidable, si on lui eût encore accordé une portion de la première. Si c'est de nos Saliens donc qu'il s'agissait, Prosper et Cassiodore n'ont voulu dire autre chose, sinon qu'Aëtius reprit cette partie voisine du Rhin et de Trèves dont ils s'étaient mis en possession nouvellement, et au-delà des premières bornes qu'on leur avait fixées. S'il était question d'autres Francs d'au-delà du Rhin, je ne les défends pas, et je les abandonne aux armes d'Aëtius (1).

De cette sorte, puisque j'ai prouvé que depuis la

---

(1) Les auteurs, quand ils parlent des Francs, s'expriment d'une manière si peu exacte, qu'on est toujours en risque de se tromper, si l'on n'y prend garde. Quelquefois ils distinguent les différentes tribus par leur nom propre ; d'autres fois ils donnent le nom de *Francs* à toutes indifféremment ; et souvent, après avoir appelé plusieurs tribus par leur nom particulier, ils parlent des Francs comme si les premiers n'étaient pas de cette nation, ou comme s'il y eût eu une tribu particulière appelée *les Francs*. Les Chroniques, et les poëtes surtout, peuvent plus facilement induire en erreur. Il faut donc, si l'on ne veut pas attribuer à une

victoire d'Aëtius, Clodion ne laissa point de demeurer dans les Gaules; et puisque d'un côté j'ai fait voir par des argumens au moins très-probables, que l'établissement où Julien confirma les Saliens en 458, subsista jusqu'à Clodion, et que, de l'autre, j'ai démontré qu'il ne fut pas interrompu depuis Clodion jusqu'à Clovis, et que tout le monde convient de sa succession depuis Clovis jusqu'à Louis XV, c'est une conséquence que l'époque véritable de l'établissement fixe des Francs dans les Gaules, doit être celle de la conquête qui rendit les Francs-Saliens maîtres des contrées dans lesquelles Julien les trouva et voulut bien les confirmer (1).

Il me paraît qu'on doit placer cette conquête sous l'empire de Constance, dans le temps de la révolte de Magnence. Je fonde mon sentiment sur ce que nous apprennent Libanius et Zozime. Le premier

---

tribu ce qui ne convient qu'à une autre, avoir recours à des faits connus, et, par les conjectures qu'on en peut tirer, expliquer ceux qui ne le sont pas.

(1) Ce qui fait que je ne remonte pas plus haut, c'est qu'avant le temps où je fixe mon époque, je ne vois nulle part que les Francs fussent restés paisibles dans les Gaules. Je les vois bien entrer plus d'une fois dans l'île des Bataves, mais je les en vois aussi chassés. Je trouve bien aussi que plusieurs empereurs avaient transporté dans les Gaules des colonies de Francs; mais ils avaient été incorporés, confondus avec les naturels gaulois ou romains, et n'avaient jamais fait un peuple à part.

dit (1) que Constance ne songeant qu'à vaincre par quelque voie que ce fût, légitime ou non, avait écrit aux Barbares qu'ils pouvaient entrer dans les Gaules, et que tout ce qu'ils y acquéreraient serait à eux. Le second dit (2) que Constance leur avait fait des présens, pour les engager à prendre les armes contre Magnence. Une nouvelle preuve de cette date est que Libanius rapporte (3) que lorsque Julien entreprit de chasser les Saliens des terres qu'ils occupaient, ceux-ci lui produisirent les lettres et les ordres de Constance, qui leur avait permis de s'en mettre en possession. Ammien dit quelque chose de semblable lorsqu'il rapporte que les Saliens représentèrent à Julien que ces terres leur appartenaient.

Magnence prit la pourpre en 350; il se tua en 353: ainsi l'époque véritable de l'établissement solide des Francs dans les Gaules, est l'an de Jésus-Christ 351, et de l'empire de Constance 14, 15.

Voici donc, pour reprendre tout ce que j'ai dit, l'analyse de la demeure des Francs dans les Gaules, depuis son origine jusqu'à la cinquième année du règne de Clovis.

En 351, une partie des Francs-Saliens, autorisés des lettres de l'empereur, s'établit dans l'île des Bataves, une autre reprend ses quartiers entre cette île et les

(1) *Lib. orat.* 12, p. 269. — M. de Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. 4, p. 370.

(2) Zozime, l. 2, p. 700.

(3) *Lib. orat.* 12, p. 273.

environs de Tongres. En 358, Julien les attaque; mais ayant vu la permission qu'ils avaient de Constance de s'établir dans les Gaules, et touché de leurs prières, il les laisse dans le pays qu'ils occupent, à condition de reconnaître l'autorité de l'empire. En 359, ils sont chassés par les Saxons, de l'île, ou d'une grande partie de l'île des Bataves : ils restent dans leurs autres quartiers, et y vivent sous le gouvernement de leurs rois, mais cependant avec dépendance de l'empire (1).

---

(1) On ne peut douter que les Saliens établis dans les Gaules n'aient eu des rois avant Clodion. Zozime dit que celui qu'ils avaient dans l'île des Bataves, passa sur le territoire de l'empire. Mellobaude pouvait en être un, etc. Les Fastes consulaires parlent de Théodomir; d'autres nomment Pharamond. Grégoire de Tours dit que Clodion était le roi le plus vaillant de sa nation, et que, suivant la tradition qu'il avait apprise, les Francs s'étaient élu des rois dans les Gaules sitôt qu'ils avaient conquis la Tongrie. Enfin, la Notice, qui assigne des chefs romains aux différentes troupes de Lètes, c'est-à-dire des Barbares établis dans les Gaules pour y servir l'empire, n'en nomme pas pour les Saliens, parce que, sans doute, ils servaient sous leurs rois.

Cette dépendance, au reste, à laquelle étaient soumis nos premiers Francs et leurs rois, n'a pas dû m'empêcher de regarder le temps qu'elle a duré, comme faisant partie de leur établissement fixe dans les Gaules. Il suffit que, pendant ce temps, ils aient formé un peuple à part, et que cette première demeure ait été l'origine de l'établissement indépendant avec lequel elle n'en a fait qu'un. M. de Tillemont, pour avoir cru que les Visigoths avaient été reçus dans les Gaules, à condition d'être sujets de l'empire, n'en

Nous ignorons les noms et la succession de ces rois. Les années suivantes, ils observent fidèlement ces traités, ils ont part aux plus grandes charges de l'empire. En 406, ils aident à défendre l'entrée des Gaules contre les Vandales. En 411, les Saliens (ou d'autres Francs) s'emparèrent des terres voisines de Trèves. En 428, Aëtius les en déloge. En 445, Clodion, un de leurs rois, secoue le joug, prend les cités de Tournai et de Cambrai, et tout le pays jusqu'à la Somme. En 446, Clodion est attaqué, et on lui enlève son camp dans l'Artois. Peu après ce temps, on commence à diviser les Saliens en deux branches (1), et à les

---

a pas moins regardé leur établissement fixe, et leur royaume fondé, dès leur entrée dans les provinces qu'on leur y accorda. Tout établissement a ses progrès; son origine n'est jamais comme sa perfection. A proprement parler, Mérovée, Childéric, et Clovis lui-même, ne furent pas des monarques absolus. Les empereurs, sous leurs règnes, se regardèrent toujours comme souverains et propriétaires des terres qu'ils possédaient. Clovis, en acceptant le consulat de l'empereur Anastase, avoua sa subordination. Ce ne fut que la cession que fit Justinien de ses droits sur les Gaules au fils de Clovis, qui rendit nos rois pleins souverains, et consomma l'ouvrage de l'établissement fixe des Francs dans les Gaules, commencé en 351.

(1) La raison sur laquelle je conjecture que les Ripuaires étaient une division des Saliens, plutôt qu'un nouvel essaim de Francs, est que Sigebert, qui régnait sur eux du temps de Clovis, était parent de celui-ci, et par conséquent devait descendre de la famille de Clodion, qui, si j'entends bien Grégoire de Tours, n'était pas le seul roi qui régnât sur les

distinguer sous des noms différens. Ceux qui avaient poussé leurs quartiers du côté du Rhin, et demeuraient entre ce fleuve et la Meuse, sont appelés *Ripuaires* ou *Riparols*, de la situation de leurs pays, et ont des rois particuliers, dont Sigebert, détrôné par Clovis, fut le dernier. Les Francs des cités de Tournai et de Cambrai gardent le nom de *Saliens*. En 448, Clodion étant mort, Mérovée, son fils, partage son royaume avec un frère, à qui il donne Cambrai, et garde pour lui le royaume de Tournai. C'est de ce frère de Mérovée qu'était issu Ragnacaire, que Clovis fit mourir, et dont il réunit le royaume au sien. En 450, Attila menaçant les Gaules d'une invasion formidable, les Francs établis dans les Gaules se réunissent aux Romains, et obtiennent d'être désormais affranchis de la dépendance de l'empire, et de vivre sous la souveraineté seule de leurs rois, en bons et fidèles alliés. C'est pour cela que nos historiens ont fait honneur à Mérovée de la fondation de la monarchie, et que nos premiers rois ont pris de lui le nom de *Mérovingiens*. En 457, Childéric, fils de Mérovée, lui succède au royaume de Tournai : dès le commencement de son règne, il est chassé; huit ans après il est rétabli; il fait ensuite la guerre pour les Romains; et enfin il laisse, en 481, son royaume à son fils Clovis, qui, la cinquième année de son règne, établit sur la défaite

---

Saliens de son temps. Il se peut, cependant, que quelque autre essaim se fût joint aux Saliens ou aux Ripuaires.

de Siagrius et la conquête du Soissonnais, les fondemens solides de cette grandeur à laquelle ses successeurs ont depuis élevé notre monarchie, la première et la plus puissante de l'Europe.

(*La suite au volume suivant.*)

FIN DU VOLUME.

TABLE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

PREMIÈRE PARTIE.

ORIGINES; PRÉLIMINAIRES DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

CHAPITRE PREMIER.

ORIGINE DES FRANÇAIS; ÉTYMOLOGIES DU MOT FRANÇAIS ET DES NOMS DE NOS ANCIENS ROIS.

Pages

Observations de l'*Editeur* C. L. 1

Analyse de l'ouvrage intitulé : *De l'Origine des Français et de leur empire.* Par AUDIGIER. (*Edit.* J. C.). 15

Critique singulière des vieilles traditions sur les Origines celtiques; par un écrivain du seizième siècle. (*Edit.* C. L.). 33

Exposé de l'opinion qui eut le plus de partisans dans le seizième siècle, et suivant laquelle les Francs seraient descendus des Troyens. Par MALINGRE. 39

Dissertation dans laquelle on tâche de démêler la véritable origine des Français, par un parallèle de leurs mœurs avec celles des Germains. Par l'abbé DE VERTOT. 43

Essai sur l'origine des Français. Par LEIBNITZ. 97

Opinion de FRÉRET sur l'Origine des Français. (Analyse, par l'*Editeur* J. C.). 127

Dissertation sur l'Origine des Français : où l'on examine s'ils descendent des Tectosages, anciens Gaulois établis dans la Germanie. Par D. Joseph VAISSETTE; avec des notes, par l'*Edit.* C. L. 133

Observations sur le nom de *Mérovingiens.* Par FRÉRET. 178

Mémoire sur les Mérovingiens. Par GIBERT, académicien. . . . 217